LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Dans les Laurentides
sur le chemin de Ste-Adèle à Ste-Marguerite
LE RESTAURANT Nicky
GRILLADES
FRUITS DE MER
Sortie 69 de l'autoroute Réservations: 1-228-2426

Vol. LXIX - No 243 | Passages nuageux. Maximum 10. | Montréal, vendredi 20 octobre 1978 | Férie | 25 CENTS

Ottawa donne un sursis aux postiers

OTTAWA (CP) — Le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, a annoncé hier que le gouvernement avait décidé de ne pas sévir immédiatement contre les employés des postes en grève illégale, pour leur donner le temps nécessaire de se plier à la loi ordonnant leur retour au travail.

Le ministre de la Justice, M. Otto Lang, a fait entendre un tout autre son de cloche à Ottawa cependant, en annonçant que son ministère proposait de prendre aujourd'hui ou samedi les mesures qui s'imposaient pour obliger les grévistes à retourner au travail. Le ministère de la Justice, semble-t-il, pense à toute une gamme de "remèdes", dont des injonctions.

On tient de bonne source au DEVOIR que le gouvernement ne sévira toutefois pas avant lundi pour permettre aux grévistes de décider à tête reposée de reprendre le travail, comme la loi spéciale adoptée d'urgence mercredi, l'exige.

Malgré cette loi, les membres du Syndicat des postiers du Canada ont fait savoir hier dans les grandes villes du pays qu'ils écouteraient plutôt les recommandations de leur président, M. Jean-Claude Parrot, qui les a exhortés à continuer d'exercer leur droit de grève "jusqu'à ce qu'une convention soit conclue entre le syndicat et le Conseil du trésor".

Après s'être entretenu hier avec son collègue de la Justice, le ministre des Postes, M. Lamontagne, a annoncé que les postiers retournaient graduellement au travail. La grande majorité des 23,000 grévistes est cependant demeurée dans la rue, défiant le gouvernement.

M. Lamontagne a expliqué hier qu'il ne voulait pas appliquer rigoureusement la loi dès la première journée de son entrée en vigueur pour donner aux grévistes qui désiraient retourner au travail le temps de réfléchir et de vaincre leur crainte des lignes de piquetage illégales.

Le ministre de la Justice, a-t-il ajouté, est à prendre les mesures nécessaires pour que les postiers désireux de rentrer au travail puissent traverser sans encombre les lignes de piquetage qui ont été établies.

Plus tôt dans la journée, M. Lamontagne avait déclaré que les forces policières du pays avaient été avisées d'accorder leur appui si nécessaire aux grévistes qui désiraient franchir les lignes de piquetage. Le ministre des Approvisionnements et services, M. Jean-Pierre Goyer, a déclaré lui aussi que le gouvernement comptait sur la police et les tribunaux pour faire respecter la loi.

Le cabinet, a précisé M. Goyer, étudie la possibilité de faire émettre des injonctions puisqu'il sera difficile autrement pour la police de faire respecter la loi.

Le leader conservateur, M. Joe Clark, a demandé au gouvernement aux Communes quand il entendait nommer un arbitre-médiateur pour régler ce conflit.

M. Ouellet, ministre du Travail par intérim, l'a assuré que le gouvernement faisait tout en son pouvoir pour nommer cet arbitre-médiateur le plus tôt possible.

Le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, a répondu hier aux accusations lancées la veille par le président du Syndicat des postiers du Canada, M. Jean-Claude Parrot.

"La loi, a déclaré M. Lamontagne, a été adoptée pour continuer à assurer à nos employés la protection que leur accorde une convention collective de travail et pour éviter les conséquences désastreuses qui découlent inévitablement d'une grève nationale aux postes".

"Nous estimons, a-t-il poursuivi, que nos employés reconnaîtront le bien fondé de cette législation conçue dans l'intérêt commun et qui est tout à fait nécessaire pour restaurer le service que réclame le peuple canadien. Nombre d'employés, a ajouté le ministre des Postes, ont demandé au gouvernement d'intervenir comme il vient de le faire, afin de remettre le service en marche le plus tôt possible. Je m'attends donc à ce que les employés retournent au travail comme la loi l'exige. Toutes nos installations sont d'ailleurs ouvertes et prêtes à les accueillir".

L'appel de M. Lamontagne semblait avoir été écouté hier par les seuls employés des postes de Sarnia, en Ontario. Les chefs syndicaux des postiers dans cette ville ont en effet recommandé à

Voir page 6: Ottawa

Le projet de loi déposé sous peu

Une réserve protégera les sols cultivables

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Le premier ministre, M. René Lévesque, a lui-même mis un terme hier à la confusion qui semblait entourer depuis quelques semaines la question du zonage agricole en affirmant que le cabinet s'était finalement entendu sur le contenu de la législation et qu'elle serait présentée sous peu à l'Assemblée nationale.

Selon divers renseignements recueillis hier par LE DEVOIR, ce projet de loi, qui comptera parmi les pièces législatives les plus importantes de cette session parlementaire, reposera sur les grandes données suivantes:

- l'essentiel des bonnes terres agricoles du Québec — soit environ 6 millions d'acres actuellement classés par le ministère de l'Agriculture dans les catégories 1 à 5 — sera appelé à faire partie de ce que le projet de loi appellera "la réserve agricole du Québec". Protégées par ce texte législatif, ces terres devront donc à l'avenir être consacrées exclusivement à la production agricole;
- les terres arables actuellement sous spéculation — plus de 800,000 acres selon les statistiques de 1975 — devront obligatoirement être retournées à l'agriculture. Toutefois les municipalités seront consultées dans la détermination de leur périmètre urbain, là où se retrouvent évidemment la majorité des terres arables aux mains des spéculateurs;
- l'Etat créera, à même les deniers publics une banque de terres agricoles. Cette banque sera constituée à partir des terres qui, pour une raison ou pour une autre, ne pourront trouver immédiatement preneur sur le marché. Ces terres pourront, par la suite, être soit louées ou revendues à des agriculteurs;
- le contrôle de toute l'opération reviendra à une Régie d'Etat qui verra à l'application concrète du projet de loi. Cette régie, qui aura le dernier mot dans la détermination des zones à protéger, devra toutefois tenir compte des représentations des municipalités;
- le projet de loi sera enfin accompagné d'une série de mesures, non dévoilées pour l'instant, visant à développer la production agricole et assurer un meilleur revenu aux agriculteurs.

Il est important de signaler que cette dernière disposition rencontre le point de vue exprimé par l'Union des producteurs agricoles du Québec au moment de la consultation menée par le ministre Jean Garon.

L'UPA qui, à la surprise de certains, avait exprimé son plein accord à un projet de loi protégeant les terres agricoles, avait cependant exprimé le souhait que le gouvernement dévoile parallèlement plusieurs mesures destinées à favoriser le développement de l'agriculture et inciter les cultivateurs à conserver leurs terres.

En revanche cependant, et même si les municipalités seront certes heureuses d'apprendre que le projet de loi leur réserve un certain rôle dans la détermination des zones agricoles, il en va tout autrement des conseils de comté qui avaient réclamé, à leur récent congrès, le pouvoir d'appliquer la législation gouvernementale.

En fait, les conseils de comté, qui seront appelés à jouer un rôle déterminant au moment où le gouvernement fera connaître sa politique en matière de décentralisation et d'aménagement du territoire, rejetaient l'hypothèse d'une Régie d'Etat et souhaitaient que le pouvoir d'application de la loi du zonage agricole leur soit confié immédiatement.

A cet égard, les renseignements recueillis indiquent que le gouvernement a décidé de trancher dans le vif et de ne pas attendre cette éventuelle politique d'aménagement du territoire pour procéder

Voir page 6: Une réserve



Un policier de la capitale fédérale tente de "convaincre" un postier en grève de quitter sa ligne de piquetage, hier à Ottawa. En dépit d'une loi adoptée au Parlement les forçant à reprendre le travail, les postiers canadiens ont décidé de poursuivre leur grève. (Photolaser CP)

AU SOMMAIRE

- Le procureur de la Commonwealth Plywood a payé une note du syndicat
- La CECM ne fera pas la chasse aux élèves "inadmissibles" — page 3
- Un mandat pour Blakeney: un éditorial de Jean-Claude Leclerc
- La loi d'urgence: trop fort et trop vite: un commentaire de Michel Roy — page 4
- Desmarais abandonne son projet d'acquérir Argus — page 13
- Bouchard devra choisir entre le hockey et les affaires — page 25

L'aviation rhodésienne frappe un camp nationaliste en Zambie

Des appareils de l'armée de l'air rhodésienne — quatre à six selon les témoins — ont bombardé hier matin un camp de nationalistes rhodésiens situé à 20 kilomètres de Lusaka, la capitale zambienne. Selon le gouvernement zambien, il s'agissait d'un camp de réfugiés de l'Union populaire africaine Zimbabwe (ZAPU) de M. Joshua Nkomo, à Chimkumbi. D'après l'état-major de Salisbury, cette base constituait "le principal état-major à partir duquel sont préparées les opérations terroristes de la ZAPU contre la Rhodésie."

Ce raid aurait fait au moins entre 400 et 500 morts, apprend-on de source hospitalière dans la capitale zambienne. On indique de même source que des corps de maquisards, morts ou blessés sont amenés sans cesse dans les différents hôpitaux de la ville, faisant craindre un bilan plus élevé encore.

Des témoins ont vu de nombreux blessés gagner tant bien que mal le commissariat de police de Nyerere, certains avait perdu une jambe, d'autres un bras. En revanche, les premiers blessés arrivés à l'hôpital de Lusaka à bord de jeeps, landovers et automobiles, tous des jeunes gens, pieds nus en uniforme kaki, ne semblaient pas grièvement atteints. Les journalistes, que des maquisards de la ZAPU en armes empêchaient de gagner le camp, n'ont vu que des hommes parmi les victimes. Priées d'expliquer comment il se faisait qu'autant d'hommes en uniforme aient été blessés dans un camp de réfugiés, les autorités zambiennes ont avancé que ce camp était peut-être gardé par des maquisards. Les journalistes ont vu sortir de la brousse des hommes armés de fusils d'assaut AK-47 de fabrication soviétique.

Le commandement rhodésien a affirmé dans un communiqué avoir averti à l'avance la Zambie qu'un raid serait lancé contre des bases de combattants nationalistes sur son territoire.

"Les forces de sécurité rhodésiennes ont pris des mesures appropriées pour avertir les autorités zambiennes que l'attaque visait seulement la base terroriste et qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une attaque contre la Zambie. En vue d'éviter une interférence accidentelle de l'aviation zambienne, il fut requis que tout le trafic aérien civil soit détourné du secteur, ce qui fut fait," indique le communiqué, sans autre précision à ce sujet.

Il déclare par ailleurs que l'attaque a duré moins d'une demi-heure. "Il est prouvé que cette opération a effectivement coupé l'état-major de la Zipra de ses forces et a infligé à celles-ci de lourdes pertes", ajoute le commandement rhodésien qui précise que les forces rhodésiennes ayant participé à ce raid sont "retournées saines et sauves à leur base".

M. Nkomo a déclaré à l'agence Reuter que des hommes armés étaient cantonnés autour du camp pour protéger les réfugiés.

Les raids rhodésiens en Zambie et au Mozambique constituent un "grave élargissement" du conflit rhodésien, a déclaré M. Tom Reston, porte-parole du département d'Etat. "Nous déplorons cette escalade de violence, qui nous préoccupe", a-t-il déclaré. "Ce renouvellement de violence, a ajouté le porte-parole, confirme notre conviction de la

Voir page 6: L'aviation

La C. de commerce définit la "troisième voie"

par Michel Nadeau

Insatisfaite des propositions de "fédéralisme renouvelé" et de "souveraineté-association", la Chambre de commerce de la province de Québec a décidé de définir cette fameuse "troisième voie" dans le débat sur l'avenir politique du Québec.

Le conseil d'administration de cet organisme vient d'adopter les grandes lignes d'un projet de réorganisation constitutionnelle qui prévoit des changements majeurs dans "l'association fédérale canadienne".

Ce document confidentiel, dont LE DEVOIR a obtenue copie, sera soumis à l'assemblée générale lors du congrès annuel au début du mois prochain.

La proposition de la Chambre accorde nettement plus de pouvoirs aux provinces. Les principales modifications seraient les suivantes:

- confier aux législatures des provinces les pouvoirs résiduaires de la nouvelle constitution;
- attribuer aux provinces l'exercice d'un droit d'option de l'administration des secteurs où le gouvernement fédéral aura la compétence législative exclusive à l'exception de la monnaie, la défense nationale, de la politique extérieure et des Postes. L'exercice de ce droit comporte évidemment le pouvoir de percevoir directement les impôts nécessaires.
- soumettre l'élaboration des politiques monétaires et tarifaires, dont la compétence relèvera d'Ottawa, à des consultations formelles avec les provinces. Ces politiques devront tenir compte des opinions formulées, de la diversité de l'état de développement de l'économie des provinces;
- soumettre les politiques fiscales des gouvernements fédéral et provinciaux à des consultations formelles.

La Chambre de commerce est également d'avis que le pouvoir déclaratoire du gouvernement fédéral (celui de déclarer qu'un projet est d'intérêt national) devrait être soumis à l'approbation formelle d'une majorité des provinces dont ferait partie obligatoirement l'Ontario, le Québec et la province concernée, s'il y a lieu.

Il est également possible qu'une province décide de réorganiser son économie. La Banque du Canada devrait alors accorder un régime de conditions spéciales pour le financement de cette réorganisation économique.

Cette position, adoptée par la direction de la Chambre le 21 septembre, a été préparée par un comité de douze membres présidé par M. Roger B. Hamel, premier vice-président et dirigeant de la Compagnie pétrolière Impériale au Québec. Deux anciens présidents, MM. James N. Doyle et Paul-Gaston Tremblay faisaient également partie du comité.

En préambule, le comité a étudié le contenu économique de trois propositions de "fédéralisme renouvelé".

En ce qui concerne *Le temps d'agir* mis de l'avant par MM. Trudeau et Lalonde, on mentionne "Le contenu économique de cette option est impossible à analyser. Elle ne laisse cependant prévoir aucun changement aux politiques actuelles."

On déplore également le manque de clarté de la position du Parti libéral du Québec. Cependant, le nouveau partage des compétences, comme M. Ryan l'a laissé entrevoir, "aurait pour effet d'accroître les retombées fiscales et les pouvoirs d'intervention économique du gouvernement du Québec."

Enfin on constate que la "régionalisation" réclamée par les provinces de l'Ouest reste encore à définir.

Au total, le Comité remarque que "la dynamique du gouvernement central fait qu'il s'accapare d'une part toujours croissante des compétences provinciales à la fois par l'implantation de "normes nationales" et avec l'appui de son pouvoir de dépenser.

Au passage, la Chambre fait allusion au

Voir page 6: La C. de commerce

Santé et sécurité au travail

Le Livre blanc reconnaît le droit de cesser de travailler

par Gilles Provost

Chaque année, un travailleur québécois sur huit est victime d'un accident ou d'une maladie provoquée par son travail. Environ 8,000 restent handicapés pour la vie tandis que de 250 à 280 autres y laissent leur peau, selon les années. Bon an mal an, ces tragédies entraînent au moins la perte de huit millions de jours de travail, l'équivalent de 31,000 hommes à temps complet à longueur d'année. L'an dernier, les employeurs québécois ont dû verser plus de $400 millions en dédommagement aux victimes qui avaient le "bonheur" d'être admissibles aux maigres prestations de la Commission des accidents du travail (CAT).

Tel est l'énorme problème social et économique auquel s'attaque le Livre blanc sur la santé et la sécurité au travail qu'a publié hier à Québec le ministre de l'Etat au développement social, M. Pierre Marois. Il doit présenter un projet de loi dans quelques semaines pour concrétiser les réformes qu'il vient de mettre de l'avant.

Les principales réformes proposées sont les suivantes:

- D'abord, il proclame le droit et le devoir des travailleurs de veiller à leur propre sécurité, par exemple en cessant de travailler sans risque de sanction s'il y a danger imminent pour leur santé et leur vie ou celle de leurs camarades Tout ce qui peut constituer une atteinte immédiate et irréversible à la santé est considéré comme danger "imminent";
- le Livre blanc affirme aussi qu'il revient au milieu de travail lui-même de régler ses propres problèmes (évidemment avec l'aide du gouvernement) et il propose la création, dans chaque entreprise de plus de 10 employés, d'un comité paritaire de santé et de sécurité dont au moins la moitié des membres seraient nommés par les employés;
- il propose l'abolition des "médecins de compagnie" et leur remplacement par des spécialistes deux fois plus nombreux rattachés organiquement au système de santé public. Ces "médecins du travail seraient choisis par le comité paritaire de l'entreprise ou, à défaut d'accord, par les responsables provinciaux. Le personnel para-médical (infirmières) nécessaire aux services de santé dans l'industrie serait aussi doublé et rémunéré, comme les médecins, par le gouvernement. Les fonds nécessaires viendraient d'une cotisation spéciale versée à l'assurance-maladie par les employeurs;
- les services d'inspection industriels, responsables de surveiller le respect des lois et d'imposer des améliorations ou même des sanctions, seraient unifiés et restructurés sous la responsabilité directe du ministre du Travail;
- l'actuelle Commission des Accidents du travail sera complètement repensée et chargée non seulement de fournir des dé-

Voir page 6: Le Livre blanc

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est, rue
Sainte-Catherine
près de Saint-Denis
288-2441

chez VITO
Cuisine Italienne
authentique
La meilleure cave
à Montréal
ATMOSPHÈRE. TRADITION.
EXCELLENCE
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

Bill Bennett

Être flexible, mais au sein d'un seul pays

par Daniel Raunet
correspondance particulière au DEVOIR

Dans cette entrevue exclusive le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bill Bennett, répond aux questions du correspondant du DEVOIR dans cette province, sur les positions du gouvernement colombien rendues publiques mercredi sur la réforme constitutionnelle.

■ **Vous venez de proposer une réforme constitutionnelle basée sur le concept de la représentation de cinq régions au sein du Sénat. Cette réforme accroitrait les pouvoirs des provinces. Mais dites-moi si je me trompe en lisant dans vos propositions qu'une province comme le Québec n'aurait pas plus de pouvoirs ou de champs de compétence que la Colombie-Britannique?**

— Oui, le Québec aurait les mêmes pouvoirs que maintenant. En outre, chaque région jouirait d'un droit de veto parce qu'il faudrait l'accord de toutes les régions pour tout projet de loi d'intérêt provincial. Le Québec aurait donc exactement les mêmes pouvoirs. Mais au lieu d'accorder à l'Ouest, qui soit dit en passant correspond à la moitié du pays, un quart des pouvoirs régionaux, nous en aurions les deux cinquièmes, ce qui reflète mieux la réalité géographique, démographique et le cours de l'histoire.

■ **Pensez-vous qu'il soit nécessaire d'accorder au Québec une juridiction supplémentaire dans certains domaines auxquels les autres provinces n'auraient pas accès? Etes-vous en faveur d'un statut spécial?**

— Non. En lisant les propositions de la Colombie-Britannique, vous verrez qu'elles répondent aux différences régionales. Elles permettent aux différentes régions de ne pas être soumises de façon rigide aux décisions fédérales dans de nombreux domaines. Elles prévoient l'expression de différences régionales telles que la langue et la culture, où les intérêts économiques. Elles permettent d'être flexible, mais au sein d'un seul pays. C'est bien plus précis que ce que nous avons maintenant, tout en accordant des possibilités bien plus grandes d'influencer les décisions centrales. Cette consultation des provinces au niveau fédéral n'a pas eu lieu jusqu'à présent. Les deux types de veto que je propose (veto absolu pour les projets "revêtant une importance cruciale pour les provinces", veto suspensif pour les autres) ne seraient pas utilisés avec exagération. Dans d'autres pays de système fédéral, l'existence de ce droit garantit le recours à la consultation.

■ **Vous éprouvez de sérieuses réticences à inclure dans la constitution de nouvelles garanties concernant les droits linguistiques. Quoique cette position ait un certain sens dans une province qui ne compte qu'un virgule six pour cent de francophones, pensez-vous que votre point de vue réponde suffisamment au problème de l'unité nationale?**

— Ce que je dis, c'est qu'il y a de grandes différences entre les diverses provinces du Canada. Mes propositions leur permettent de légiférer. Nous avons déjà une législation fédérale concernant les droits linguistiques. Chaque gouvernement provincial devrait pouvoir faire face à ses propres besoins en matière linguistique en plus des domaines déjà garantis par le gouvernement fédéral. Ce système satisferait le Québec, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Ecosse, Terre-Neuve, toutes les provinces, en répondant, je répète, ont des besoins spécifiques. Besoins qui pourraient d'ailleurs changer avec le temps. Si vous incluez cette question dans la constitution, vous présupposez qu'il n'y aura jamais de changement.

■ **Les Québécois ont souvent l'impression qu'ils peuvent obtenir des négociations avec Ottawa et les autres provinces quelque chose de plus qu'un débat sur la constitution. Quelles sont vos réactions aux récentes précisions données par M. Lévesque sur son concept de souveraineté-association?**

— Je rejette ce concept de souveraineté-association. Je l'ai déjà rejeté avec mes collègues sous la forme d'un motion de la conférence des premiers ministres de l'Ouest. Je maintiens cette position. Je suis un fédéraliste parce que je suis un Canadien. Je suis Canadien, je suis né Canadien, mais mes attaches sont en Colombie-Britannique, tout comme d'autres Canadiens ont leurs attaches ailleurs. Etre Canadien, c'est vouloir faire partie d'un grand pays. Ce que je dis, c'est qu'il y a des sentiments d'aliénation dans ce pays, des disparités régionales dont peuvent rendre compte un système de gouvernement plus moderne, un Sénat restructuré, une représentation régionale, une participation aux nominations des responsables des diverses commissions et offices fédéraux.

■ **En ce qui concerne le dialogue avec le Québec, est-ce que vous pensez qu'il est possible d'accomplir des progrès avec le présent gouvernement provincial. Je relève en particulier une de vos déclarations où vous disiez: si M. Lévesque ne comprends pas, nous négocierons avec ses successeurs.**

— J'espère que M. Lévesque comprendra. Il a exprimé une série d'objectifs qui, selon les sondages effectués au Québec, deviennent de moins en moins réalisables et qui correspondent de moins en moins à ce que les Québécois souhaitent, si je comprend bien les sondages, et je pense qu'ils sont exacts. S'il veut répondre aux aspirations des québécois, il devra reconsidérer sérieusement les moyens d'oeuvrer de concert, plutôt que de chercher à nous diviser. Je crois que les Québécois ont un grand avenir au sein du Canada, tout comme les habitants de la Colombie-Britannique. Si ce n'était pas ce que je pense, je ne passerais pas tant de temps à essayer d'améliorer les mécanismes de la collaboration entre les différents gouvernements.

■ **Vous avez maintenant amplement eu l'occasion de rencontrer directement M. Lévesque. Est-ce que vous pensez qu'il est homme à modifier ses positions, à mettre en quelque sorte de l'eau dans son vin?**

— Je ne sais pas. Je l'aime bien en tant que personne. Quand on aime bien quelqu'un sur le plan personnel, on espère toujours pouvoir le faire évoluer sur le plan politique, ou trouver des compromis. J'aime également M. Ryan et bien d'autres...

■ **Mieux que M. Lévesque,**

— Non. J'aime tout le monde au même degré. Tout ce que



je recherche, c'est un traitement équitable dans ce pays.

■ **Vous avez récemment qualifié le gouvernement de M. Trudeau de canard boiteux. Quel est votre appréeiation des résultats des élections partielles?**

Mes propos sévères n'étaient pas de nature personnelle. Ils visaient n'importe quel gouvernement qui en est à sa cinquième année et qui aux yeux du public n'est plus mandaté. C'est ce que j'appelle un gouvernement canard boiteux. Tout gouvernement qui en est à sa cinquième année et qui sera forcé de déclencher une élection générale s'il ne le fait pas rapidement n'a plus de mandat et n'est plus considéré comme un gouvernement solide par la population. C'est là une source d'incertitude.

■ **Et vous-même, avez-vous écarté la possibilité d'une élection provinciale cet automne?**

— Je ne m'interdis jamais certaines options. J'ai encore un long mandat devant moi, mais je ne me lierais pas en disant j'irai aux urnes plus tard plutôt que maintenant. J'y irai quand ce sera dans l'intérêt de la population de la Colombie-Britannique.

24 heures dans la vie du pape Jean-Paul II

CITE DU VATICAN (AFP) — Jean-Paul II a transporté au Vatican ses habitudes de l'Europe centrale.

Au troisième étage du palais apostolique, peu avant huit heures, flotte dans les loges de Raphaël le parfum inhabituel des oeufs sur le plat qui, avec du café noir, du jambon cru ou de la viande, constituent le premier repas du nouveau pape, d'ailleurs préparé par trois religieuses de l'ordre des Servantes du Sacré-Coeur, originaires de l'archidiocèse de Cracovie.

Jean-Paul II se lève très tôt. A cinq heures, les deux fenêtres de sa chambre sont déjà ouvertes. Comme son prédécesseur, il préfère l'air frais à l'air conditionné.

Il célèbre la messe à 7 heures avec son secrétaire particulier, Mgr Stanislaw Dziwisz. Mais sa méditation spirituelle commence bien avant: pendant une heure, dès son lever, il lit prières et textes religieux.

Il trouve très agréable de se promener en lisant sur la grande terrasse que Paul VI a fait construire sous le toit du palais apostolique. Là, le pape porte le costume noir qu'il a emporté de Cracovie. Il ne passe la soutane qu'à son retour dans sa chambre.

Après avoir lu les journaux, envoyés par le marchand de la Place Saint-Pierre, il commence à exercer son "métier" pape à son bureau. Il feuillette très rapidement les dossiers. Il peut lire à grande vitesse et a une très bonne vue. Contrairement à ses précédesseurs, il n'a pas besoin de lunettes.



Jean-Paul II

Chez le pape, on déjeûne à 13 heures, de plats toujours très simples. On parle beaucoup à table, assurent ceux qui ont eu le privilège de partager ces repas. Le traditionnel verre de bière polonaise est parfois remplacé à Rome par un verre de vin blanc.

L'après-midi, le rythme est à peu près semblable à celui du matin. Le pape consacre beaucoup de temps à la prière, avant de se rendre à son bureau. Il est en train d'écrire les discours qu'il adressera aux ambassadeurs, aux journalistes, aux missions extraordinaires qui assisteront à la messe d'intronisation.

Jean-Paul II écrit toujours à la main, d'une écriture régulière que les dactylos de la secrétairerie d'Etat n'ont aucun mal à déchiffrer. Il se lève souvent de son bureau pour consulter des livres.

Il n'aime pas rester longtemps assis, et l'a prouvé en recevant les cardinaux debout et en refusant le trône qui lui était proposé par Mgr Jacques Martin, préfet de la maison pontificale.

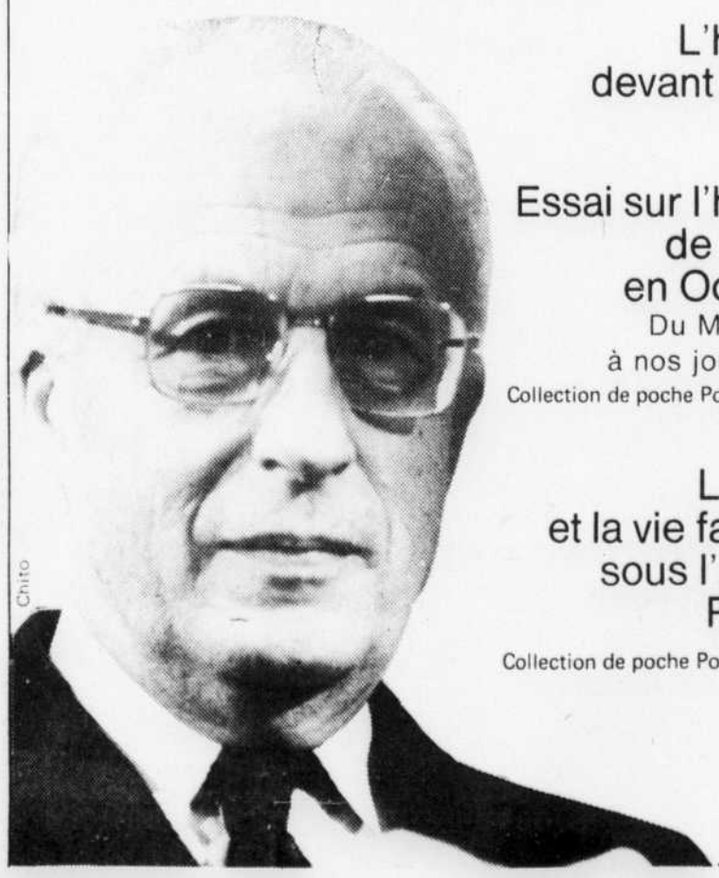
Il se sert souvent du téléphone. Il a ainsi appelé ses anciens collaborateurs de Cracovie pour leur annoncer son intention de les retrouver le 8 mai prochain, pour l'anniversaire de la mort de saint Stanislas.

Le soir, Jean-Paul II dine à 8 heures, encore une fois avec des proches qui restent avec lui le repas terminé. Ensuite seul, le chef de l'Eglise lit encore pendant une heure environ. Les lumières de sa chambre s'éteignent vers onze heures.

Dans ce programme des premiers jours, Jean-Paul II n'a pas encore placé les "pauses sportives" qui lui sont chères. Personne n'ose avancer d'hypothèses sur les futures activités sportives du chef de l'Eglise. "Il est probable qu'il devra les sacrifier en grande partie", commente-t-on.

Pourtant, les jardiniers du Vatican sont en train de soigner les allées, le court de tennis, les aires réservés au jeu de boules et au volley-ball, ce dernier sport étant très apprécié du pape.

Philippe ARIÈS
a publié
aux Editions du Seuil



L'homme devant la mort
$ 22.95

Essai sur l'histoire de la mort en Occident
Du Moyen âge à nos jours $ 9.30
Collection de poche Points $ 3.95

L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime
Collection de poche Points $ 4.95

Le Canada à l'heure de CPAir

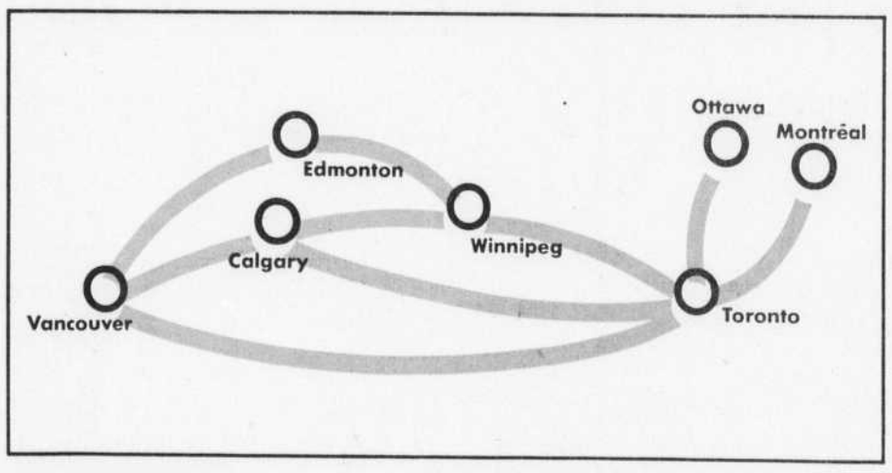


Pour vous, de Montréal

VANCOUVER
7h30 Vol quotidien avec petit déjeuner et collation. Ou encore, correspondance 747 sans escale à Toronto (en DC8, le lundi). Petit déjeuner et déjeuner.
10h45 Vol quotidien avec repas. Le samedi, départ à 10h10.
18h15 Vol quotidien. Collation et dîner.

CALGARY
7h30 Vol quotidien. Petit déjeuner et déjeuner.

EDMONTON
7h30 Vol quotidien. Correspondance à Toronto. Petit déjeuner, déjeuner et collation.
16h45 Vol quotidien avec dîner l'après-midi.



TORONTO
7h30 Quotidien. Petit déjeuner.
10h45 Quotidien. Rafraîchissements. A 10h10, le samedi.
16h45 Quotidien. Rafraîchissements.
18h15 Quotidien. Collation.

WINNIPEG
7h30 Quotidien. Correspondance sans escale à Toronto. Petit déjeuner et collation.
16h45 Vol quotidien. Dîner.

Appelez votre agent de voyages. Ou encore, si vous êtes dans la région de Montréal, communiquez avec CP Air: 931-2233. Dans certaines parties du Québec, composez 1-800-361-8026 sans frais.

CP et ◄ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

On vole à votre service
CP Air

Le monde de CP Air à votre portée: Canada, Europe, Mexique, Amérique du Sud, Californie, Hawaï, Fidji, Australie, Orient.

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, vendredi 20 octobre 1978

Le dossier n'a pas bougé d'un pouce

Plus de gratuité des soins dentaires d'ici dix jours

par Marie Laurier

Il ne reste plus que dix jours avant que la désaffiliation des dentistes du régime de gratuité des soins dentaines ne prenne effet.

C'est en effet le 30 octobre prochain que les parents des enfants de moins de 14 ans devront défrayer eux-mêmes les frais encourus pour les traitements dentaines qui sont couverts par la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Les négociations entre le ministère des Affaires sociales et l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ) ne sont pourtant pas rompues et même une rencontre est prévue aujourd'hui. Mais le dossier n'a pas évolué d'un pouce sur les clauses litigieuses qui portent, rappelons-le, sur la tarification des actes.

Pire, les deux parties s'obstinent toujours dans les mathématiques modernes, à savoir l'interprétation du pourcentage d'augmentation consentie d'une part, sur la hausse globale qu'elle représentera d'autre part.

D'un côté, les dentistes assurent que cette hausse n'est que de 7,8%, tandis que le MAS répète qu'elle se compare à celle accordée aux autres professionnelles de la santé, et l'évalue à 28%. Mais le ministère concède, et cela a été confirmé à l'Assemblée nationale mercredi par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, que les calculs n'incluent pas les soins de prévention.

Or, c'est justement sur cette question que le dossier achoppe, les dentistes voulant conserver ce droit de dispenser les soins préventifs aux moins de 14 ans, le MAS en réduisant la fréquence et par conséquent les revenus des practiciens.

Le MAS ne cache pas non plus son intention de confier éventuellement ces traitements à des hygiénistes dentaires qui sont à l'emploi de l'Etat, ce qui diminuerait évidemment les coûts.

Dans plusieurs cabinets de dentistes d'ailleurs, du moins ceux qui retiennent les services de personnel auxiliaire, les traitements préventifs sont dispensés par ce dernier.

Entre-temps, la menace de la non-participation de 1,550 dentistes pèse toujours comme une épée de Damoclès sur la tête des citoyens, puisque ce sont eux qui devront payer la note de ce conflit dans dix jours. Et à cet égard, un appel a été lancé à ces professionnels mercredi à l'Assemblée nationale, les incitant à se montrer raisonnables et compréhensifs.

C'est M. Maurice Martel, député péquiste de Richelieu, adjoint parlementaire du ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, qui a répondu aux questions que lui posait M. Fernand Grenier (UN-Mégantic-Compton), en tant que député et "parent", sur l'évolution du dossier. M. Martel a répété l'interprétation du MAS sur les offres salariales, ce que devait réfuter le député indépendant de Pointe-Claire, M. William Shaw, lui-même dentiste.

L'Association des chirurgiens-dentistes du Québec, par la voix de son président, le Dr Claude Chicoine, s'empressait hier de faire une mise au point, qualifiant d'absolument "fausse et dénuée de fondement" la mathématique du gouvernement, vue et corrigée pourtant par M. Parizeau. Le président de l'ACDQ dénonce également la prétention du MAS sur la parité salariale avec les médecins omnipraticiens.

"Il est vrai que les médecins omnipraticiens ont obtenu 28% d'augmentation sur l'ensemble de leur plan, souligne le Dr Chicoine. Ce que le gouvernement offre aux dentistes, c'est 28% d'augmentation sur une partie du plan et 24% de diminution sur l'autre partie" (la prévention). "Compte tenu de la fréquence des actes posés en 1977 poursuit-il, ceci donne une augmentation réelle de 7,8% sur l'ensemble du plan pour une période d'application de quatre ans".

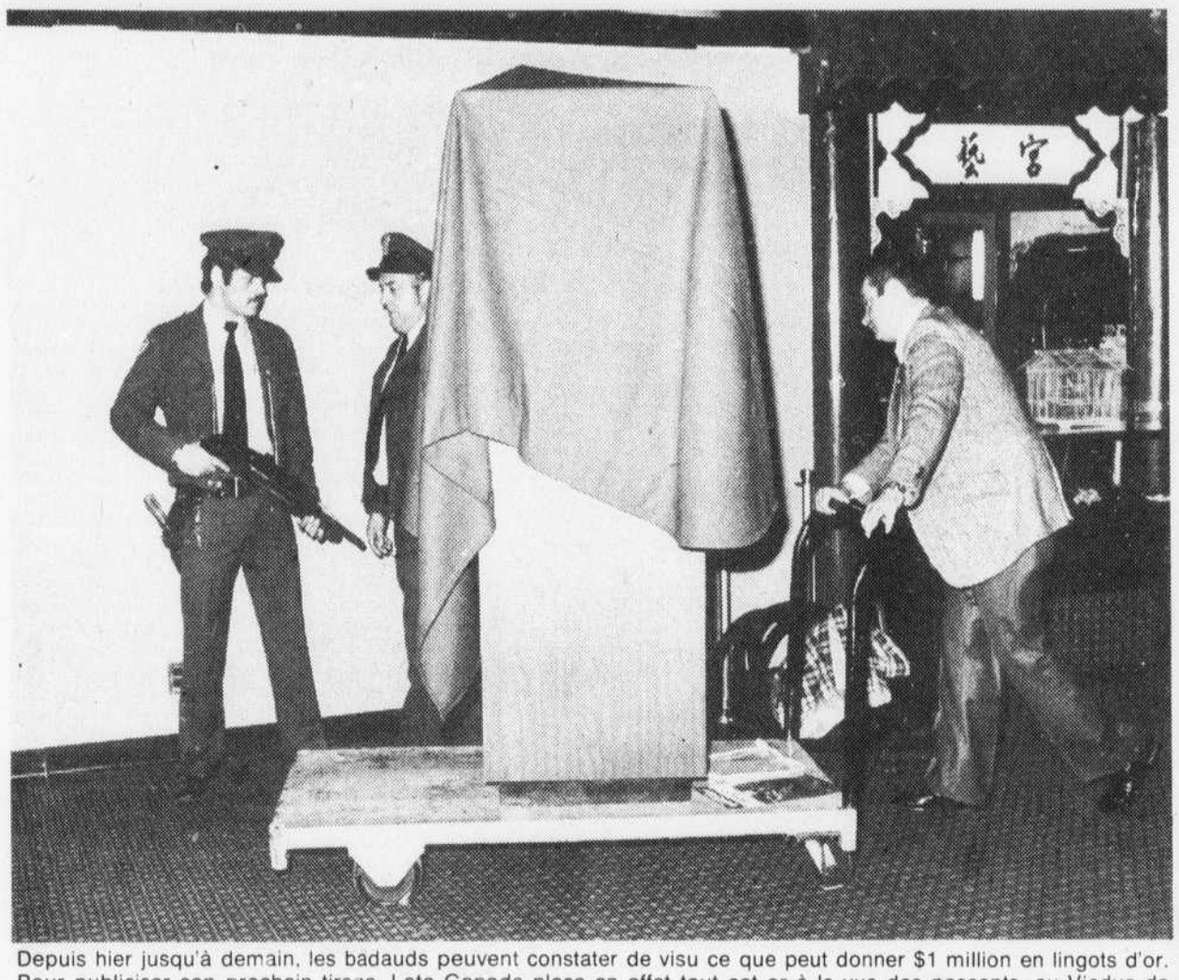
Le Dr Chicoine calcule que les dentistes gagneront 20% de moins que les médecins omnipraticiens "en ce qui concerne le paiement à l'acte et, pour les dentistes à salaire et à la vaction, le gouvernement omet de dire qu'il offre 5% de moins".

"Nous sommes loin de la parité proclamée par la partie patronale, soutient le Dr Chicoine, autrement nous accepterions immédiatement l'augmentation qui a été consentie aux médecins".

M. André Tremblay, conseiller juridique de l'ACDQ, a appris au DEVOIR hier que 1,486 formules de desaffiliation ont été signées par autant de dentistes et il s'attend à ce que d'ici le 30 octobre, ce nombre soit porté à 1,550.

"Ce n'est pas de gaité de coeur que nous devons prendre cette attitude", a indiqué Me Tremblay en regrettant les inconvénients qu'elle causera à la population.

La séance de négociation prévue cet après-midi pourrait peut-être dénouer l'impasse pendant qu'il en est encore temps?



Depuis hier jusqu'à demain, les badauds peuvent constater de visu ce que peut donner $1 million en lingots d'or. Pour publiciser son prochain tirage, Loto Canada place en effet tout cet or à la vue des passants, au Viaduc de Place Bonaventure. Le transport s'est évidemment effectué selon toutes les normes sécuritaires en vigueur.
(Photo Jacques Grenier)

Pas de chasse aux élèves "inadmissibles" à la CECM

par Paule des Rivières

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) n'envisage aucune mesure spéciale ou nouvelle afin de détecter la présence d'élèves inadmissibles dans ses classes anglaises.

Telle est la conclusion qui se dégage du débat autour de l'application de la loi 101 auquel se sont livrés hier les commissaires montréalais, inauguré par une déclaration du président Luc Larivée. Ce dernier s'est principalement employé à réduire l'importance du phénomène des illégaux dont le nombre, a-t-il dit, tend à diminuer.

Le président a rappelé que "compte tenu des difficultés qu'elle a vécues lors de l'application de la loi 22 et de la loi 101, l'an dernier, la commission a opté pour la temporisation en choisissant une attitude 'administrative' afin de dépolitiser dans la mesure du possible tout le débat entourant l'application de la loi 101".

Aucune donnée précise n'a pu être fournie quant au nombre d'illégaux qui se trouveraient actuellement dans les écoles anglaises et M. Larivée a surtout élaboré sur la situation qui existait l'année dernière. Par ailleurs, pour la première fois, il a cru opportun de distinguer entre les inadmissibles dont on connait le nom et les "clandestins" dont les noms ne figurent nulle part et qui "pourraient se trouver dans notre secteur anglais".

"Peut-être n'y en a-t-il pas du tout; en tous cas il y en a très peu (d'enfants dits clandestins) mais s'il s'en trouve 15, 20 ou 25, la commission doit savoir comment procéder", déclarait M. Larivée après la discussion.

Afin de "procéder", les commissaires ont finalement adopté une résolution visant à demander à ses services de lui fournir "dans les plus brefs délais" les moyens, s'il y en a, qui permettraient de retracer les enfants "contraignables" qui ne sont officiellement dans aucune école.

Le commissaire Robert Sauvé devait pour sa part émettre l'opinion que la seule manière de retracer ces enfants était dedemander leurs noms aux directions d'écoles anglaises. Il a ajouté: "il faut être idiot ou aveugle pour ne pas admettre qu'il y a des illégaux et des clandestins dans nos écoles". M. Sauvé estime de toutes façons "qu'on ne pourra rien faire avec de telles données".

Les données citées par le président de la CECM fournissent quelques renseignements sur la situation actuelle mais dont on ne peut tirer aucune conclusion déterminante ou définitive.

Il a précisé que la commission avait reçu cette année 3,839 nouvelles demandes d'admission pour son secteur anglais, dont 175 seulement ont été refusés et 91 sont encore à l'étude, c'est-à-dire auxquelles il manque une réponse de la commission d'appel ou des dossiers.

Le nombre d'enfants jugés inadmissibles à recevoir l'enseignement dans la langue anglaise est beaucoup moins élevé que celui enregistré l'année dernière et il est permis de supposer que certains ont suivi l'invitation des directeurs et enseignants anglo-catholiques et se sont présentés directement à l'école.

Sans faire de lien clair entre le nombre d'illégaux qu'on retrouve cette année et celui observé l'année dernière, M. Larivée a bien défini la situation en 1977-78 alors que la commission a reçu 3,720 nouvelles demandes pour son secteur anglais et que 1,060 d'entre elles furent jugées inadmissibles. De ce dernier nombre il faut d'abord soustraire 206 enfants que la CECM décidait par résolution d'accueillir parce que leurs parents avaient complété au moins trois ans de leur cours primaire en anglais puis un autre 182 qui furent en cours d'année absous en cours d'année.

"Il reste cependant 672 élèves qui en 1977-78, n'ont pas reçu leur certificat d'admissibilité et qu'on ne retrouve pas, comme cela devrait être, dans nos écoles françaises", de dire M. Larivée en présumant qu'une partie s'est inscrite au BEPGM, une autre partie a pu choisir l'école privée, qu'un troisième groupe qui n'était pas d'âge scolaire a pu rester à la maison une autre année et qu'enfin certains ont pu quitter le territoire de la commission.

"A l'heure actuelle, notre service du contentieux étudie la possibilité d'actions face au refus des parents d'inscrire leurs enfants d'âge scolaire dans les écoles françaises. Il n'est pas dit que de telles possibilités existent mais la commission, consciente de ses responsabilités, explore toutes les avenues possibles d'actions à sa disposition dans ce domaine".

En fait, toutes les suppositions sont permises au sujet de la situation actuelle dans les écoles anglaises; chose certaine, il reste encore beaucoup d'inconnues à clarifier tant au sujet en ce qui a trait à l'endroit où se trouvent les inadmissibles de l'année derniere qu'au nombre de "clandestins".

Une proposition du président Larivée à l'effet de rappeler aux directeurs les dispositions de la loi et de demander au directeur general adjoint du secteur anglais de prendre les moyens pour informer les parents fut battue parce que jugée redondante et synonyme d'une pression additionnelle mal venue.

"Nous leur donnerions l'impression de les bousculer" devait dire le commissaire Angelo Montini dans un fervent plaidoyer en faveur de la tolérance, dont il puise le meilleur exemple dans le gouvernement actuel qui "nous envoie des dossiers et même de l'argent pour favoriser l'intégration mais ne nous presse pas inutilement".

Il fut néanmoins décidé, sur une proposition de la vice-présidente Mme Colette Biche, de poursuivre les actions déjà entreprises auprès des parents, directeurs, etc.

La Commonwealth Plywood

Le procureur de l'employeur a payé une note du syndicat

par Louis-Gilles Francoeur

QUEBEC — Le président de la société Intercommunica, M. Yvon Turcot, a reconnu hier devant la commission parlementaire du Travail qu'une partie des dépenses entourant l'organisation d'une conférence de presse du syndicat des employés de la Commonwealth Plywood avaient été acquittées par l'étude légale Byers, Casgrain et Associés, qui représente cet employeur.

Cette révélation, qui établit un lien direct entre la compagnie et le syndicat qui a supplanté la CSN faisait suite à un long interrogatoire par la commission du président et de la secrétaire du syndicat, ainsi que du représentant de l'Union internationale des rembourreurs, au cours duquel le député Guy Chevrette a tenté de démontrer que la compagnie s'était délibérément engagée dans un processus de négociation avec un groupe d'employés qui n'était pas accrédité par le commissaire enquêteur au Travail.

La compagnie, interrogée pour la première fois hier, a tout juste eu le temps de déposer son mémoire, qui explique comment elle en est arrivée à mettre à pied 118 de ses employés, en septembre 1977, à cause de ses difficultés économiques.

Les révélations de M. Turcot ont toutefois dominé les travaux de la commission. L'ancien correspondant parlementaire de Radio-Canada a d'abord expliqué le travail qu'il avait effectué pour l'étude Byers, Casgrain, dont les services sont retenus depuis plus d'un an par la compagnie Commonwealth Plywood.

La conférence de presse du 2 mai dernier, organisée par le syndicat, assisté alors et hier par l'étude Robinson, Cutler, Sheppard et Associés, a surtout retenu l'attention des parlementaires. Le 3 mai 1978, le DEVOIR établissait un lien entre la société de communication retenue par les avocats de la compagnie et l'organisation de cette conférence de presse, au cours de laquelle les employés à l'intérieur devaient refuser publiquement la médiation spéciale proposée par le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson.

M. Turcot a expliqué qu'il avait été convoqué par Me Pierre Langlois, de l'étude Cutler-Sheppard, pour une rencontre dans cette affaire.

Le matin même, a précisé M. Turcot, "j'ai rencontré M. Caine et Me Bazin (Byers-Casgrain) au bureau de ce dernier. Ils ont passé en revue les événements des derniers mois et m'ont fait part que les employés avaient le projet de tenir une conférence de presse pour exposer leur version de la situation à Commonwealth Plywood. Ils m'ont demandé si, au besoin, ils pourraient leur recommander Intercommunica. Je n'y ai pas vu d'objection".

Le président d'Intercommunica, Me Langlois, M. Donat Thériault, le président du syndicat se sont alors rencontré pour mettre au point le texte et l'organisation de cette conférence de presse.

"Je peux vous dire cependant, a poursuivi M. Turcot, que l'avis de conférence de presse a été émis des bureaux d'Intercommunica, que les arrangements pour la location de la salle et d'autobus pour transporter les employés ont été également faits des bureaux d'Intercommunica et pour le compte et au nom de Cutler, Sheppard et Al. En revanche, la facture d'Intercommunica pour les services relatifs à l'organisation de la conférence de presse a été adressée à l'étude Byers, Casgrain, qui l'a acquittée. Merci."

Me Cutler s'est porté à la défense de son bureau et a demandé à M. Turcot s'il avait discuté avec Me Pierre Langlois de paiements d'honoraires éventuels en provenance de la compagnie.

M. Turcot a alors répondu: "Il n'a jamais été question entre Me Langlois et moi du paiement de nos services ou de la rétribution de nos services (organisation et textes de la conférence de presse). Il a cependant été question de savoir à qui devaient être envoyées les factures et à quel nom devaient être loués les autobus et la salle de conférence. Il a été convenu par Me Langlois que cela allait se faire sous le nom de l'étude de Me Cutler. Quant à la partie de la rémunération, il n'en a pas été question. Et s'il n'en a pas été question, quelqu'un, quelque part, devait tout de même assumer que quelqu'un, quelque part, était pour payer."

Me Cutler a répliqué qu'il n'était pas satisfait de cette réponse sur un sujet aussi "grave" et que, pour sa part, il avait "l'intention d'aller plus loin".

Le président de la Commonwealth a par la suite lu son exposé de 16 pages sur les difficultés financières de sa compagnie, qui expliquent à son avis le congédiement de ses 118 employés l'an dernier. La thèse de la Commonwealth contredit d'un bout à l'autre celle de la CSN, qui impute ce congédiement massif à son maraudage réussi, en septembre dernier, aux dépens de l'Union des rembourreurs, l'ancien syndicat en place.

Un incendie a complètement détruit les installations de la Commonwealth, en 1973, et William Caine a raconté que devant les pressions du milieu de Sainte-Thérèse et par souci pour ses employés, il avait pris la décision de reconstruire une usine neuve. Des problèmes techniques, l'instabilité du marché et des difficultés d'approvisionnement, qu'il impute à l'ancien responsable des Terres et Forêts, l'a amené à considérer, à l'été 1977, la possibilité d'une fermeture immédiate et définitive ou celle du congédiement massif, hypothèse finalement retenue. M. Caine a nié avoir fait appel à des scabs et produit les listes d'ancienneté utilisées pour ces mises à pied. Il a aussi fait état des menaces, tracas et violences de tout sorte dont ses employés et son usine ont fait l'objet après l'arrivée du syndicat CSN chez lui.

Répliquant à la thèse patronale du congédiement pour activités économiques, le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, a déclaré de son côté que M. Caine avait plutôt "pris peur" devant l'arrivée de la CSN, d'où cette négociation entreprise par l'employeur avec des gens qui n'étaient pas accrédités, qui le savaient et qui utilisaient le nom du syndicat officiel dont ils n'avaient même pas signé les vrais cartes d'adhésion.

D'autre part, Me Phil Cutler a révélé hier qu'il avait suggéré la veille à la CSN la tenue d'un vote parmi les employés à l'intérieur et ceux en grève, dont le commissaire-enquêteur Charles Devlin jugerait bon d'inscrire les noms sur la liste de votants. Me Culter a dit qu'il soumettrait une telle demande au commissaire, qui doit se prononcer le 30 octobre sur une requête présentée par l'Union des rembourreurs cet été pour reprendre son ancien fief.

Le conseiller spécial de l'exécutif de la CSN, M. Marcel Pepin, a confirmé la tenue de ces rencontres exploratoires récentes avec la compagnie et l'Union des rembourreurs. Il a toutefois ajouté que la CSN avait proposé à l'Union des rembourreurs de retirer sa demande d'accréditation, pour ne pas relancer le conflit dans une deuxième guerilla juridique, car, a-t-il dit, la CSN ne peut accepter que, par un vote aux résultats incertains, les droits légaux des grévistes soient remis en question après un an de bataille désespérée.

Rivière polluée, eau potable en DANGER!

ASSOCIATION QUEBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JOURNAL LE DEVOIR

Nous, soussignés, lecteurs assidus du journal Le Devoir, désirons manifester notre appui au mouvement actuel en faveur de la nomination de monsieur Michel Roy, à la direction de ce quotidien, et ce, dans les plus brefs délais.

J.-René AUMAIS, représentant
Jeannine BÉLANGER, traductrice
Richard BÉLEC, philosophe
Gui CARON, administrateur
Denis CHAGNON, relationniste
Lise CLOUTIER-TROCHU, professeur
Gaston CÔTÉ, professeur
Gaétan DESHAIES, médecin
Bob DUNCAN, cinéaste
Louise V. GOBEIL, traductrice
Ron GRANT, rédacteur
Francine GUAY, secrétaire
Suzanne FORTIN HAMEL, professeur
Marcel THÉORET, relationniste-conseil
Pierre HAREL, médecin
Marcelle HAREL, ménagère
Fernand LABROSSE, relationniste
Marthe LAFORTUNE, infirmière
Ernest LAFORTUNE, rentier
Pierre LAURIN, représentant
Pierre LEMIEUX, relationniste
Michel LESAGE, médecin
Michèle LESSARD, professeur
Jean LESSARD, médecin
Jeanne MARANDA, recherchiste
Jacques PAYAC, journaliste
Lomer PILOTE, LL.L. médecin
Louis TROCHU, biochimiste

Cet espace a été retenu et payé par les signataires.

FAUT ÊTRE PRÊT!
Souscrivons AU PARTI LIBÉRAL du Québec

Campagne de financement du Parti Libéral du Québec
La campagne est en marche
Faites parvenir votre contribution à:
Montréal: 460 Gilford (station Métro Laurier) 284-1212
Québec: 626 ouest, St-Cyrille, Québec 688-8910

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Rédacteur en chef: Michel Roy

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loignon

Trésorier: Bernard Larocque

Montréal, vendredi 20 octobre 1978 ■ 4

Un mandat pour Blakeney

LES gouvernements tombant les uns après les autres au Canada, la théorie du "mécontentement" populaire semblait devoir faire à chaque nouvelle élection un nouveau gain, sinon une nouvelle victime politique. La dernière élection de la Saskatchewan vient de montrer qu'il n'en est rien ou, à tout le moins, que le courroux présumé du peuple sait s'exprimer avec plus de nuance que lui en prêtent les tenants de cette théorie à la mode.

Il en va de même du présumé courant de droite qui aurait tout balayé sur son passage ces dernières années, ici comme à l'étranger, comme si le renversement du régime Bourassa au Québec, pour ne prendre qu'un exemple, était dû à une révolte conservatrice! La géographie politique reste plus variée qu'il n'apparaît, plus riche aussi, et c'est heureux pour le dynamisme et l'avenir du pays.

La victoire du NPD en Saskatchewan est à cet égard fort intéressante, comme devraient aussi l'être les résultats des élections générales du Nouveau-Brunswick lundi prochain.

■

Après deux mandats, le gouvernement du premier ministre Allan Blakeney aurait été heureux d'un troisième, fût-il obtenu de justesse. L'administration néo-démocrate au contraire a été reportée au pouvoir avec une autorité et une vigueur qui auront étonné le NPD lui-même. Les raisons de base de ce succès électoral tiennent certes à l'intégrité et à l'esprit modéré de l'administration Blakeney et à l'ascendant qu'a pris le leader néo-démocrate ces dernières années. Mais d'autres motifs, plus actuels, expliquent sans doute aussi le caractère spectaculaire des gains du NPD en Saskatchewan. Il faut les chercher dans la volonté des habitants de cette province de maîtriser leur avenir économique et constitutionnel à l'heure des changements qui s'annoncent au Canada.

En réclamant un mandat pour préserver les richesses naturelles de la Saskatchewan et la prospérité qu'en attend cette province pauvre des Prairies, et en faisant endosser un programme économique anti-centralisateur, sinon anti-fédéral, M. Allan Blakeney comptait sur un mécontentement politique capable de se montrer aussi créateur et positif. Sans disputer à la Cour suprême du Canada le bien-fondé proprement juridique de sa récente décision sur le contrôle de la potasse, les électeurs de la Saskatchewan ont néanmoins rendu un jugement populaire qui ne fait guère de doute. En matière de ressources naturelles, les provinces pauvres sont mûres, au besoin, pour des nationalisations.

L'électorat de la Saskatchewan, comme celui de l'Ouest, se méfie toujours, mais avec une expression plus ferme de ses sentiments, des théories constitutionnelles qui permettent au gouvernement central, contrôlées par les provinces riches, et d'abord l'Ontario, de centraliser la richesse et de régionaliser la dépendance économique et politique. Venant après l'affaire du pétrole, celle de la potasse illustre, votes à l'appui, que les citoyens découvrent de plus en plus clairement le lien qui existe entre les enjeux constitutionnels et le sort bien concret qui est fait à leur situation. Voilà un incontestable progrès.

Sur le plan politique, il est vrai, la disparition des libéraux n'a pas manqué de frapper les esprits, survenant après la défaite du gouvernement Trudeau aux partielles et le balayage du gouvernement Regan en Nouvelle-Ecosse. En réalité, les libéraux provinciaux déclinaient depuis leur renversement en 1971, et ils se sont fait gruger peu à peu mais régulièrement par leurs adversaires depuis ce temps, les conservateurs les supplantant dans des partielles, les néo-démocrates eux-même tendant à occuper le centre en exerçant le pouvoir. L'électorat libéral n'est pas disparu, puisque près de 15% des suffrages lui sont restés; mais le retour au bipartisme apparaît inéluctable. C'est à la prochaine élection que le gouvernement Blakeney sera en danger.

Entre-temps, la victoire néo-démocrate va rapporter quelques dividendes politiques au NPD canadien, qui en avait rudement besoin. Elle va surtout confirmer dans leur conviction les partis et les hommes politiques qui se mettent à l'heure des provinces, du respect qui leur est dû, et du rôle accru qui devra leur être reconnu dans les structures politiques de demain. Ces retombées restent encore modestes. Elles s'ajoutent cependant aux autres indications qui annoncent des progrès politiques encourageants au pays. Le Canada ne se résume pas aux capitales d'Ottawa et de Québec; le leadership politique est mieux réparti. On devrait s'en rendre davantage compte après les prochaines élections fédérales.

■

Quand la crise économique du monde occidental a commencé de frapper durement le Canada, les gouvernements ont été tentés, cédant à un premier courant de conservatisme, de couper dans les programmes sociaux et de s'en remettre aux entreprises privées pour sortir le pays du chômage et relancer la production. Depuis, apparemment, les gens se sont ressaisis, et si la petite et la moyenne entreprises trouvent encore la faveur générale, par contre l'on n'attend plus de miracles des multinationales, en particulier de celles à qui il faudrait céder nos ressources naturelles. Les derniers sondages Gallup indiquent que la venue de capitaux étrangers n'est plus souhaitée comme la panacée économique qu'on y avait vu ces dernières années. Dans ce contexte, deux courants devraient reprendre de la vigueur: le contrôle public des ressources et l'importance des provinces dans leur exploitation.

Le pétrole de l'Alberta va-t-il enrichir les Albertains d'abord ou les industries ontariennes? La potasse de la Saskatchewan va-t-elle sortir cette province de sa pauvreté séculaire ou enrichir quelque Noranda Mines? Dans le premier cas, un gouvernement conservateur a pris un ascendant considérable; dans le second, un gouvernement néo-démocrate. La préservation de l'avenir économique des régions passe autant par la gauche que par la droite. Elle passe par la réélection des gouvernements qui se tiennent debout autant que par leur renversement aveuble. Bref, les élections ne sont pas automatiquement des abattoirs. Le jugement du peuple vaut bien celui des gouvernants.

Jean-Claude LECLERC



Les offres de M. Parizeau au secteur public

La loi d'urgence: trop fort et trop vite

Comme s'il cherchait à convaincre le pays qu'il sait encore gouverner avec fermeté, qu'il peut même se montrer répressif au besoin, le gouvernement s'est engagé aux Postes dans une aventure fâcheuse qui pourrait se révéler coûteuse. Les ministres ont conclu hâtivement à la nécessité d'une loi d'urgence pour mettre fin à une grève qui avait à peine commencé, qui n'avait pas été officiellement déclarée et qui, au surplus, avait tous les attributs de la légalité. Les risques sont évidents: les postiers, en très grande majorité, n'obéissent pas à la loi; le mouvement syndical cautionne le défi des grévistes; la situation ainsi créée complique et retarde le règlement du différend.

Premier et inévitable recul du gouvernement hier soir: un sursis est accordé aux postiers contre lesquels ne seront pas lancés dès maintenant des injonctions et des mandats d'arrestation. M. Otto Lang prévoit que les autorités commenceront d'appliquer la loi aujourd'hui. M. Gilles Lamontagne, moins pressé, s'accorde un délai de 24 heures. En réalité, il faut prévoir que le gouvernement ne passera pas à l'action avant lundi. Les esprits seront-ils calmés après le week-end? Ou doit-on plutôt prévoir que les grévistes, enhardis par le succès de leur résistance, continueront de défier la loi la semaine prochaine? Si l'affrontement se produit, que la police intervient, comment pourra-t-on éviter la violence? On voit mal dans ces conditions en quoi la loi d'urgence aurait hâté le rétablissement du service postal.

Il est vrai que le ministère des Postes est au gouvernement ce qu'étaient les écuries d'Auglas à Hercule. Mais le demi-dieu de la légende avait une puissance exceptionnelle tandis que le gouvernement actuel est faible; et les événements électoraux des jours derniers n'augmentent ni sa force ni son autorité.

Or les mesures d'exception, surtout quand elles ont pour effet de suspendre l'exercice d'un droit reconnu au nom d'un bien supérieur et commun, ne sont applicables et ne s'appliquent vraiment que si le gouvernement qui les adopte jouit d'une grande autorité morale. On dira avec raison que les néo-démocrates et les conservateurs se sont ralliés au projet de loi d'urgence et que le Parlement tout entier porte la responsabilité de cette action. Mais l'Opposition peut toujours répondre et répond souvent en pareils cas qu'elle se borne à ratifier des mesures que l'incurie du gouvernement a rendues inéluctables.

Au cours de l'année qui vient, le gouvernement donnera suite à son engagement et mettra sur pied la nouvelle Société des Postes du Canada, société de la Couronne dont le personnel syndiqué relèvera du Code du travail, non plus de la Loi des relations de travail dans la fonction publique. Ce que cette dernière loi empêche de régler présentement, en particulier au chapitre des changements technologiques, le nouveau régime permettra d'y apporter des solutions attendues impatiemment depuis des années. Peut-on en outre souhaiter que la direction et les cadres supérieurs de la future Société des Postes adoptent à l'égard des relations de travail une conception et des attitudes différentes de celles qui ont prévalu au ministère et qui ont contribué au pourrissement de la situation.

Situation à ce point dégradée que le ministre intérimaire du Travail, M. Ouellet, n'a pas réussi à faire accepter par les délégués syndicaux dans la soirée de lundi une formule de compromis qui, tout compte fait, offrait des avantages importants et certaines garanties aux postiers. Et pourquoi le ministre a-t-il échoué? Parce que la confiance n'existe plus: les postiers sont convaincus que le ministère n'applique pas de bonne foi la convention collective et que celle-ci, même révisée et améliorée, ne sera pas mieux appliquée à l'avenir.

M. Ouellet en était par conséquent venu à la conclusion qu'il ne servait plus à rien d'explorer de nouvelles avenues de négociations, que tous les moyens avaient été épuisés et que, faute de confiance entre les parties, les formules de compromis n'aboutiraient pas davantage à de meilleurs résultats. Au surplus, avec ses collègues du Cabinet, il constatait à juste titre qu'une grève postale survenant à quelques semaines de la période des fêtes entraînerait des perturbations considérables, surtout dans le secteur de la petite entreprise et parmi les compagnies et maisons d'affaires qui sont tributaires des Postes.

Admettons que cette analyse soit juste. Le gouvernement aurait dû respecter durant quelques jours, une semaine environ, le droit syndical de faire grève après d'aussi longues négociations. Les quelques jours d'interruption auraient permis aux parties et au médiateur de rechercher une dernière fois la solution de compromis. En cas d'échec ultime, le recours à la loi d'urgence devenait légitime.

Croyant gagner du temps, le gouvernement a opté pour la manière forte et précipitée. On peut craindre au contraire que la paralysie du service ne dure plus longtemps, que le rétablissement soit plus laborieux et que les postiers soient encore plus mécontents.

Michel ROY

Quand un ministère publie une revue...

Quand un gouvernement se mêle d'information, malgré toutes protestations de bonne foi, il vaut toujours mieux y regarder avec un sain scepticisme, y eût-il parmi ses membres quelques journalistes de bonne renommée. L'actuel gouvernement du Québec a quelque prétention à échapper à la règle. Il a par exemple inventé un "comité d'information", objectif et indépendant qui pourra lui dire ses quatre vérités aussi bien qu'aux syndicats lors des prochaines négociations dans le secteur public. On en jugera au temps chaud. Il publiait jusqu'à tout récemment une revue intitulée "L'école coopérative" qui, bien qu'imprimée, coordonnée et diffusée entièrement en puisant aux fonds publics, pouvait se permettre de "n'engager que les auteurs" des articles et non le pourvoyeur désintéressé, le ministère de l'Education. La mésaventure qu'a encourue avec cette revue l'Association québécoise pour l'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux (AQADER) vient de replacer les choses dans leur juste perspective. Le ministère de l'Education n'est pas plus désincarné qu'un autre.

La revue "L'école coopérative" avait commandé à l'AQADER un dossier sur la "dissidence" religieuse scolaire au Québec. Même équilibré par un texte du président du comité catholique du Conseil supérieur de l'Education, le numéro allait ressembler à la thèse fondamentale de l'AQADER, qui soutient qu'il y a de plus en plus contradiction, au Québec, entre le statut public et le statut confessionnel des écoles, et qui ne se contente plus de réclamer la simple application du droit reconnu à l'exemption.

Les mois ont passé, les textes sont restés "au cabinet du ministre" et on annoncera définitivement dans quelques jours que le numéro de "L'école coopérative", qui meurt pour renaître sous un autre titre et une autre orientation, ne paraîtra pas. Ce n'était "pas opportun", reconnaît-on d'ailleurs assez facilement, de publier un dossier qui aurait contredit au moment même de sa parution un "livre vert" gouvernemental évitant de remettre en question la confessionnalité des écoles.

Les textes de l'AQADER n'étaient tendres ni pour le ministère ni pour les pratiques scolaires. Le ministre a exercé son droit d'éditeur et en a empêché la publication. Il n'y a pas là de "censure" au sens propre du terme puisqu'une revue gouvernementale n'est pas un medium indépendant. Il y en aura moins encore quand le ministère aura accepté de se départir de textes dont il a la possession par contrat, ce qu'il fera sans doute.

Mais il y a là une leçon quant aux limites de la liberté quand on l'obtient par générosité gouvernementale. Trop de groupes de pression, de groupes communautaires, au cours des dernières années, se sont laissés insensiblement enfermer dans une dépendance de cet ordre et se retrouvent démunis quand le mécène décide de retirer ses billes. Tant qu'avec sa belle mise en pages et sa forte apparence d'autonomie, "L'école coopérative" a existé, les milieux d'éducation ne se sont donné aucune revue de la même importance et on se demande bien où l'AQADER pourrait désormais publier entièrement son dossier. Tout est à refaire.

■

Non seulement l'incident dessille-t-il bien des yeux, s'il le fallait, sur les inévitables réalités de l'information gouvernementale mais dans le cas précis de l'AQADER, il soulève des doutes sur la façon dont on entend aborder le dossier chaud de la confessionnalité.

La danse rituelle et élégante autour des problèmes semble devenue une façon de les solutionner au ministère de l'Education. Déjà le livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire se contentait de rappeler que les écoles du Québec sont confessionnelles, sans en discuter. A peine pouvait-on soupçonner "entre les lignes" comme le veut le style de la maison, que le fait qu'il y ait des écoles catholiques et protestantes n'excluait pas la possibilité d'existence d'écoles "autres" ou non-confessionnelles, une impression que le ministre semblait confirmer en commission parlementaire.

Depuis que le problème du dossier de l'AQADER a éclaté, au début de l'été, ni le ministre ni ses adjoint n'ont émis le moindre accusé de réception aux missives qu'on leur a expédiées pour demander quelque éclaircissement. Comme si la sourde oreille, les métaphores et les délais pouvaient enlever de la charge à une question explosive. Pour la transparence et l'information, décidément ce gouvernement est bien comme les autres.

Lise BISSONNETTE

BILLET

Science sans conscience

A force de se voir malmenée par ceux qui prétendent connaître les enfants, l'école a été entraînée à s'ajuster à ce que l'on nomme "les réalités de la vie".

Ces réalités tombent sous le sens. Ce sont l'argent, le sexe, le pain et quelques autres "quotidienneries" d'une vulgarité à faire rougir les premiers homo sapiens.

Qu'y peut-on? La vie, c'est la vie, dirait ce cher La Palice qui constatait sans jamais contester. Le professeur doit donc se résigner, à partir du secondaire, à déniaiser l'enfant, à écarter de lui la tentation du monde imaginaire.

L'écolier, depuis peu, s'initie aux mystères de sa sexualité. Peu après, on lui dévoilera les secrets de la science de l'économie. Il le faut, dit-on, puisque le milieu social où il évolue, les lui révèle avec une impudeur troublante.

Sachant de quoi le monde adulte qui l'attend est fait, instruit de ses manoeuvres, le jeune homme en puissance ne sera plus dupe. Il rêvera d'imposer son idéal d'un monde où l'homme est un loup pour l'homme.

Comme cet âge est sans pitié, qu'attendre d'un être prématurément désillusionné, c'est-à-dire réaliste? Il sera cynique: saura le prix de tout et la valeur de rien.

Albert BRIE

LETTRES AU DEVOIR

■ Le zonage agricole en Colombie-Britannique

M. le directeur,

Je tiens à corriger l'impression que peuvent avoir vos lecteurs de l'expérience vécue en Colombie-britannique en matière de zonage agricole, suite à de nombreux articles qui sont parus dernièrement dans LE DEVOIR, dans le cadre du débat québécois sur ce même sujet. Tous vos collaborateurs ont laissé l'impression que le fait d'avoir introduit une loi sur le zonage agricole en Colombie a été nuisible aux fortunes électorales du gouvernement néo-démocrate de cette province. Or, en tant que Colombien britannique qui a suivi de près ce dossier depuis bien des années, je peux vous dire qu'il n'en est rien. Je trouve dommage qu'aucun de vos collaborateurs n'ait cru bon de présenter la politique globale du gouvernement Barrett pour la préservation des terres agricoles. Si vous le permettez, je tenterai d'esquisser très brièvement cette politique que vos lecteurs trouveront, je l'espère, instructive.

Le gouvernement Barrett s'est rendu très vite compte qu'une loi sur le zonage agricole n'est que la moitié d'une véritable politique en cette matière. Il ne suffit pas simplement d'empêcher les gens d'user de la terre comme bon leur semble; il est indispensable, comme l'a constaté d'ailleurs l'Union des producteurs agricoles du Québec "de jumeler la question du zonage à celle de la rentabilité de l'agriculture".

Le NPD y est arrivé par le biais d'un régime de stabilisation des revenus des agriculteurs qui s'est basé sur les coûts réels de la production. Le taux de base était déterminé annuellement par voie de négociation entre le gouvernement et la Fédération agricole de la Colombie britannique, et les coûts se partageaient entre le gouvernement et les agriculteurs eux-mêmes. Une fois le revenu des agriculteurs stable et le rendement des fermes assez élevé, la terre agricole est devenue désirable en tant que telle plutôt que pour des fins de spéculation.

C'est ainsi qu'on a pu constater deux effets d'une très grande importance à peu près un an après la mise en marche de la politique du gouvernement. D'abord, les terres désignées par le gouvernement comme agricoles et surtout celles à proximité des milieux urbains, après avoir accusé une baisse de valeur assez significative pendant les premiers mois, ont par la suite connu une revalorisation surprenante et leur valeur ne cesse de s'accroître, de telle sorte que le prix d'une ferme aujourd'hui est relativement le même que ce qu'on paie pour d'autres sortes de terres non-contrôlées.

Deuxièmement, pour la première fois depuis de nombreuses années, le nombre d'agriculteurs travaillant la terre, au lieu de diminuer, s'est accru en Colombie britannique, quoique d'une façon minimale.

Or, en ce qui concerne la défaite du NPD en 1975, je peux assurer à vos lecteurs que la politique gouvernementale dans le domaine de la préservation des terres agricoles, loin d'être considérée comme un point de faiblesse, constituait son plus grand atout auprès de l'électorat. Même cinq ans plus tard, tout le monde est d'accord pour dire que la pièce maîtresse législative du gouvernement Barrett est le "Land Commission Act". La preuve? Le gouvernement créditiste actuel, bien qu'il ait mené une campagne électorale assez virulente contre toutes les réalisations dites "socialistes" du gouvernement Barrett, n'a pas osé toucher à la loi, sauf pour des changements tout à fait mineurs. L'opinion publique en Colombie britannique ne tolérerait pas que la loi soit remise en question ou même amendée de façon à ce qu'elle soit rendue inefficace.

Quant aux vraies raisons de la défaite du NPD, cela revient à quelque chose qu'un auteur québécois a déjà appelé "la peur de faire peur à ceux qui font peur". Que le bilan législatif du gouvernement Barrett, aussi formidable qu'il ait été, n'ait pas été suffisant pour assurer la réélection de ce dernier, devrait être fort instructif pour le gouvernement québécois actuel. J'espère qu'il saura en tirer une leçon.

Brian CROWLEY

Québec, le 27 septembre 1978

■ Pour identifier les électeurs

(Lettre à M. Guy Tardif, ministre des Affaires municipales du Québec)

A la suite d'une élection, qu'elle soit scolaire, municipale, provinciale ou fédérale, l'on entend souvent le commentaire suivant de la part des candidats défaits: "Ce ne sont pas les électeurs qui me font perdre, c'est la machine électorale que contrôlait l'organisation de mon adversaire".

Au niveau municipal, sans vouloir "jouer aux purs", ces candidats défaits affirment souvent que, s'ils sont élus à une prochaine élection, ils mettront en vigueur les dispositions de l'article 172 de la Loi des Cités et Villes qui stipule: "Le Conseil peut, par règlement, ordonner qu'une carte d'identité avec photographie soit délivrée à chaque électeur aux frais de la municipalité..."

Toutefois, l'application d'une telle règlementation à Longueuil, évaluée à $5.00 l'électeur, en plus des services administratifs, coûterait près d'un demi-million ($500,000.00) aux contribuables.

Le Conseil a d'autres priorités et d'élection en élection rien ne change.

Le deuxième paragraphe de l'article 221 de la Loi des Cités et Villes stipule: "En entrant dans le bureau de votation, le votant doit décliner son nom et dire sa profession."

L'électeur n'a pas à s'identifier d'aucune façon sauf que les officiers d'élection et les représentants de candidats peuvent demander l'assermentation, ce qui ne gêne en rien les "passeurs de télégraphes".

L'on retrouve un texte exactement identique à l'article 221 aux Statuts Refondus de l'année 1925, chapitre 102, article 221.

L'on retrouve également des textes similaires dans des Lois remontant aussi loin que le Régime de la Reine Victoria (Lois de 1873 — 1874 36-37 Victoria, chapitre 9, article 43); (Lois de 1875 — 38 Victoria, chapitre 7, article 165) etc..

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le texte n'a pas évolué beaucoup depuis plus d'un siècle.

En 1873, le Législateur a été "sage" dans sa rédaction étant donné que les électeurs ne possédaient pas de cartes d'identités. Ils voyageaient à pied ou à cheval et ne possédaient qu'un certificat de baptême, lorsqu'ils en avaient...

En 1978, chaque résidant est identifié, numéroté, codé, folioté, pour autant de régimes qu'il existe de Lois Sociales. Dans les grandes agglomérations, même les personnes de l'Age d'Or ne peuvent monter dans un autobus sans produire une carte d'identité. Il n'y a sûrement aucune personne au Québec qui ne possède pas l'une des cartes d'assurance maladie; assurance sociale; de permis de conduire; de certificat d'immatriculation; certificat de maniement d'armes; permis de chasse; carte d'assurance chômage, carte de bien-être social, etc.. etc..

Nous devons posséder un permis pour traquer un animal mais il n'est pas nécessaire de s'identifier pour élire nos Gouvernants.

L'identification serait pourtant facile.

Il me semble que le deuxième paragraphe de l'article 221 de la Loi des Cités et Villes pourrait facilement être remplacé par un autre exigeant: "qu'en entrant dans le bureau de votation, le votant doit décliner son nom, son adresse, sa profession et produire une carte d'identification emise soit par la municipalité ou un gouvernement supérieur".

Un tel article aurait l'avantage de permettre l'identification positive des électeurs sans occasionner de déboursés quelconques aux municipalités.

Dans un document remis lors de la dernière conférence Québec-Municipalités, le Gouvernement affirmait son intention "de rendre d'avantage démocratiques et transparentes les institutions politiques locales" (livre No 1 — La revalorisation du pouvoir municipal — page 4). L'article 221 de la Loi des Cités et Villes modifié pour exiger l'identification des électeurs permettrait à la population de croire que les édiles municipaux (Maire et Conseillers) sont réellement élus par les électeurs de la municipalité et non pas par des 'machines électorales'.

Une telle disposition pourrait peut-être accroître l'intérêt des électeurs et augmenter le faible taux de participation populaire aux élections municipales.

J'espère que vous serez en mesure d'introduire et de faire adopter une telle modification à l'article 221 de la Loi des Cités et Villes lors de la prochaine session d'octobre 1978 avant les prochaines élections municipales de novembre 1978.

Veuillez considérer la présente comme étant soumise dans un esprit d'amélioration de la démocratie municipale.

Claude GAUTHIER,
greffier de la Ville
de Longueuil
et président d'élection.

Longueuil,
le 20 septembre 1978

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année; six mois: $33; trois mois $21. À l'étranger: $65 par année; six mois: $36; trois mois: $24. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

Propos sur le Québec à San Francisco

par Serge Gagnon

Professeur au département des sciences humaines de l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'auteur a participé, avec Mme Nicole Deschamps, à la Semaine culturelle du Québec à San Francisco au début d'octobre. Notre collègue Nathalie Petrowsky, dépêchée en Californie pour l'occasion, a rendu compte des conférences d'une manière qui a déplu au professeur Gagnon. Nous l'avons invité à s'expliquer ici.

Dans LE DEVOIR du vendredi 6 octobre, un chroniqueur du spectacle a rapporté assez curieusement les propos de deux conférenciers — Nicole Deschamps et le soussigné — invités à présenter le Québec à Berkeley. C'est seulement de retour au pays que j'ai pu apprendre, à la lecture du reportage de Madame Petrowski, la "couverture" de l'événement par le journal. Un reportage qu'un lecteur rapide peut trouver astucieux et provocant, voire même impoli. En relisant, je me suis ravisé, convaincu que la journaliste n'était pas forcément malhonnête ou méchante, mais simplement incapable de parler de ce qu'elle ne connaît pas. Car enfin, nous n'allions pas, madame Deschamps et moi, faire concurrence à Pauline Julien. L'université étant le lieu de la réflexion critique, nous voulions simplement, à titre d'universitaires, expliquer à l'auditoire certains aspects de la réalité québécoise. S'il eût peut-être mieux valu, comme l'écrit Petrowski, inviter Yvon Deschamps à notre place, c'est au ministère des affaires intergouvernementales qu'il faut adresser ces doléances. S'il y a eu maladresse en cette affaire, ce n'est pas aux conférenciers invités d'en porter l'odieux, surtout pas en comparant leurs performances à celles des vedettes du spectacle et du "sport" de la politique.

Analysant la littérature québécoise dans une "lecture" claire, cohérente et fort bien rendue, Nicole Deschamps a recouru à une approche comparatiste visant à déprovincialiser le regard sur les créateurs d'ici. La journaliste désapprouve: "elle n'a pas laissé de place à l'improvisation", ce que j'ai précisément fait, invité à la dernière minute, et misant sur l'expérience, ayant déjà pratiqué ce genre d'intervention, hors du Québec, des dizaines de fois. Il n'en fallait pas davantage pour que vous vous en preniez non pas à l'austérité du discours scientifique, mais au simplisme et autres accusations du genre. Comme dans mon cas, vos calomnies frisent la diffamation, je me vois contraint de vous répondre publiquement.

Les rapports que j'ai établis entre l'évolution démographique, celle de la langue et du politique constituaient l'essentiel d'un laïus destiné à susciter questions et échanges. Que la période de questions ait duré au moins trois quarts d'heure est peut-être un indice de l'intérêt que le sujet a pu susciter. Mais là n'est point l'objet de ma réplique. Les universitaires de toute façon sont presque professionnellement tenus d'être ennuyants. Etant historien de métier, j'ai abordé la question du Québec dans une perspective diachronique. J'ai raypelé les effets traumatisants de la conquête, la tentative avortée de décolonisation de 1837, et la stratégie de survivance et de repli élaborée par les clercs dans le siècle qui a suivi la rébellion. A ce propos, j'ai souligné que la "revanche des berceaux" était une des clés de voûte du système, songeant à l'intitulé d'un ouvrage du démographe Henripin sur la fin de la revanche des berceaux. Pour la journaliste, ce sont là des boniments, de vieilles rengaines, des clichés, des lieux communs. Je dois lui rappeler que je ne m'adressais pas à des Québécois, mais à des gens qui nous ignorent à peu près complètement, si bien qu'il faut d'abord commencer par dire des banalités.

Je suis, paraît-il, suivant la journaliste, assez loin des thèmes du PQ. J'ignore si je dois prendre la remarque pour un compliment. En tout cas, je n'allais certes pas là-bas pour mimer l'exploit d'un certain général français, ou pour servir d'amplificateur à la voix de M. René Lévesque. Prendre un certain recul par rapport au discours politique, lorsque l'on respecte son métier, c'est tout simplement satisfaire aux exigences éthiques les plus élémentaires, à moins d'entrer carrément dans l'arène, et d'être reconnu comme tel, ce qui est une option que je respecte bien entendu. En revanche, si madame Petrowski a voulu me donner, ou me faire donner par ses lecteurs, une leçon de fidélité, de loyauté québécoise, j'aime autant lui dire qu'elle n'a pas de leçon à me servir de ce côté. J'aurais bien pu confesser à l'auditoire mes préférences et sympathies de citoyen, mais cela n'eût pas éclairé beaucoup sur la dynamique québécoise contemporaine.

Recourant à un minimum de données chiffrées, j'ai préféré caractériser l'évolution des rapports de force sociolinguistiques. M'étant volontairement tenu à égale distance de l'acte de foi ou d'espérance et du cauchemar apocalyptique, j'ai évidemment rendu difficile sinon impossible la tâche de m'étiqueter. A une question de l'auditoire me demandant qu'elles seraient les conséquences économiques de l'indépendance, vous rapportez à vos lecteurs, ce qui est exact, que j'ai répondu n'en rien savoir, vous empêchant du même coup de me faire porter les armes du terrorisme économique. Or j'avais bien précisé que je comptais faire saisir l'articulation de la législation linguistique québécoise à des données bien concrètes, souvent méconnues à l'étranger ou déformées par les médias: j'ai invoqué alors la baisse du taux de natalité, l'intégration historique des néo-québécois à la minorité anglaise, le processus d'anglicisation des mondes du travail, du loisir et de la consommation, la menace de réclusion de la langue française dans un "espace folklorique", celui de la fête, du souvenir ou de la vie privée. Pour légitimer mon argumentation, j'ai alors fait allusion au processus d'intégration de zones "franglophones" canadiennes à la majorité anglaise, en dehors du territoire québécois. Ce faisant, j'ai pu mieux dégager les fondements du principe de territorialité qui est à la base de la politique linguistique québécoise.

Là dessus, nos compatriotes canadiens-anglais — ils sont deux — interviennent dans le débat qui est désormais triangulaire. Mais enfin, dira l'un, les efforts de Toronto à l'égard du français sont-ils vains? A quoi je réponds que l'on ne peut pas raisonnablement entrevoir la francisation de la ville reine. Un autre de me faire remarquer: et les francophones du Nouveau-Brunswick ne sont-ils pas la preuve du dynamisme des communautés françaises hors Québec? Je réponds (un peu rapidement, il est vrai, mais nous étions en train de discuter) que j'ignore si la qualité et l'usage du français au Nouveau-Brunswick ont progressé depuis une douzaine d'années. Et le journaliste de conclure que j'oublie de mentionner le réveil acadien. Quel réveil? Ce n'est pas parce qu'il existe cinq ou dix écrivains et chansonniers acadiens de réputation nationale que la quotidienneté à Moncton est plus française qu'il y a dix ou quinze ans. Il faudrait pour le savoir posséder des études qualitatives en sociolinguistique et non plus seulement des indications statistiques sur la langue maternelle et la langue d'usage.

Une auditrice américaine reprend la parole. Le sourire aux lèvres, elle semble néanmoins un peu troublée par ma légitimation d'un certain unilinguisme: "Mais il est si enrichissant d'être bilingue", me dit-elle. Ce à quoi je réponds: je ne vous l'envoie pas dire, madame (sous-entendu, mais là n'est point la question) et heureusement que je connais votre langue pour vous traduire la nature du problème nationale québécois. En fait, tout le monde savait dans la salle que le sens de mon exposé et de mes répliques ne menait précisément pas à l'orgasme du bilinguisme. En omettant délibérément le contexte, madame Petrowski enchaîne pourtant, heureuse de pouvoir me tourner en dérision: "Gagnon déclara qu'il était fier de pouvoir parler anglais, de venir ainsi à Berkeley..." Vous savez fort bien madame, que j'ai parlé du bilinguisme comme d'une nécessité de communication avec l'extérieur ou le groupe minoritaire en territoire québécois. Je ne l'ai pas érigé en principe ou en vertu politique. Mais par hostilité et disons-le, malice, vous m'avez fait passer pour un petit provincial, le périphérique qui se prétend déluré, venu dire aux gens de la supermétropole qu'il parlait la langue des Blancs. Je laisse aux bilingues qui s'en prévalent leur complexe assez naïf de supériorité, et vous signale pour ma part que même les péquistes les plus dévôts savent la nécessité de l'usage de l'anglais dans des secteurs facilement identifiables. On n'a pas encore aboli, que je sache, l'apprentissage de la langue anglaise dans les écoles françaises du Québec.

(Dommage que Monsieur Serge Gagnon n'ait pas été aussi clair et consistant à Berkeley: ça lui aurait épargné bien des ennuis. N.P.)

LIBRE OPINION

La partie d'échecs

par Pierre Vadeboncoeur

Le Québec n'est pas encore fixé sur son avenir. Le reste du Canada par conséquent demeure en suspens mais ce n'est pas la seule raison: de larges fractions du Canada, dans l'Ouest, s'interrogent aussi jusqu'à un certain point pour elles-mêmes, indépendamment du Québec. Le Canada est une idée reçue, une idée plus précaire qu'il n'y paraît, comme il semble que l'évolution soit en train de le montrer. L'Ontario aurait peu d'objection à une centralisation fédérale maintenue ou même encore accrue puisque la centralisation se fait à son profit, mais il se contente de se mettre d'accord avec les autres provinces puisqu'il risquerait davantage à rompre seul le front de ces dernières. Ce front constitue, pour l'Ontario, une manière de jouer le jeu de la fédération, un jeu qui lui est important car il le domine; mais, pour ce qui est de l'Ouest, il exprime autre chose: il signifie en tout cas que les provinces occidentales, face à l'Etat central, entendent peut-être avoir une politique...

Nous aurions tort de prévenir par des attitudes peu subtiles le mûrissement de vérités politiques de cette nature, plus ou moins éclipsées jusqu'ici par les dieux communs fédéralistes et l'habitude du statu quo. L'Ouest se rend déjà vaguement compte qu'il est captif comme nous et il demandera peut-être les raisons de cette sujétion. Le jugement récent de la Cour suprême à propos de la potasse indispose une de ces provinces, et une autre encore se sent visée pour son pétrole. Ces frustrations ne seront pas déterminantes, bien entendu, mais elles ébranlent de vieux clichés fédéralistes.

Deux situations se dessinent donc, par où glisser notre idée de souveraineté-association: la résistance des provinces à l'endroit du fédéral et l'avantage apparu pour l'Ouest de mener jusqu'à un certain point son propre jeu.

De tels éléments extérieurs n'ont pas pour nous une importance négligeable. Le temps qu'il faut là-bas pour les assimiler et pour en tirer certaines conclusions ne doit pas être tenu ici pour du temps perdu. De même, chez-nous, le temps que la réalité nous force de toute évidence à mettre pour arriver à nos fins n'est pas du temps gaspillé. Il faut que l'opinion mûrisse encore, ici même, et que les gens conçoivent encore lentement dans leur esprit les nouvelles formes qu'on leur propose. En ce sens, la durée du processus, dont quelques-uns s'impatientent, joue en notre faveur. En outre, un vote de principe en faveur de la souveraineté-association, n'eût-il que la signification d'un mandat d'aller négocier celle-ci comme le propose le gouvernement Lévesque, affermirait d'un important degré de plus notre propre conscience collective de la chose.

La fédération tend à devenir une idée un peu plus relative, dans le reste du Canada. Au Québec, parallèlement, la souveraineté devient progressivement une idée peu surprenante et mieux assimilée. Au Québec, il y a progrès de nos idées dans l'opinion et dans le sentiment des citoyens; hors du Québec, il y a régression du dogmatisme et relativisation des conceptions constitutionnelles. Cette dernière est un atout, mais il faut savoir comment l'amener.

Je me disais justement qu'il fallait, quant à nous, considérer davantage les choses dans une perspective plus large que nous n'en avons l'habitude. En aucun cas, de toute façon, le référendum ne sera la fin brusque d'une époque, ni le terme définitif, heureux ou malheureux, de la cause souverainiste. En tout état de cause, il faudra négocier; j'espère que personne n'en doute. Autant en prendre acte et pousser carrément les choses vers la négociation. La discussion sur l'association elle-même rendra moins rébarbative l'idée de souveraineté, dédramatisera celle-ci et en montrera même la plausibilité non seulement à nos réfractaires mais aussi peut-être à nos vis-à-vis. Dire que l'on refusera là-bas de négocier est une idée d'imbécile. M. Ryan ferait bien de ne pas la prendre trop souvent à son compte. Il y aura également un autre avantage: c'est que nous garderons l'initiative des opérations, laquelle ne pourra pas passer aux mains de ceux qui voudraient nous court-circuiter par des "rapatriements de constitution", des "renouvellements de fédéralisme", et autres sirops pour le rhume. Il faudra donc être là, et avec un mandat majoritaire.

La stratégie du gouvernement m'apparaît donc non seulement comme explicable mais comme essentielle. Elle est exactement adaptée aux faits actuels. Les adversaires s'acharnent à la représenter comme un "recul" et l'on voit bien pourquoi: c'est qu'elle les embête infiniment plus qu'une position pratique plus absolue et qu'ils veulent au moins tirer profit de la déclaration de M. Lévesque pour répandre le doute parmi nos militants. Les libéraux devraient s'en réjouir, selon l'idée qu'ils disent s'en faire. (Ils crient aussi au séparatisme, il est vrai, mais cette fois pour effrayer un autre public, les non-militants, et cette contradiction ne les gêne pas...) Or, ils sont plus de mauvaise humeur que jamais et plus in-

Voir page 6: La partie

Des failles du PLQ aux duperies du PQ

par Lawrence Wilson

Président du Parti libéral du Québec, l'auteur commente ici les réactions qu'un article récent de lui a suscitées chez un lecteur.

■

Dans une lettre signée de Monsieur Provencher sous le titre "Les failles du PLQ", et parue dans l'édition du DEVOIR, du samedi, 7 octobre dernier, l'auteur prétend que le Parti libéral du Québec flatte la population pour ne pas voir "la faiblesse culturelle et linguistique des Québécois francophones". Encore une fois, les péquistes prennent un malin plaisir à diminuer, pour ne pas dire écraser, leurs concitoyens de façon à leur enlever toute initiative qui pourrait leur permettre de continuer à s'épanouir comme ils le font depuis plusieurs années.

Il faut être aveugle, ou de mauvaise foi, pour ne pas voir que notre vie culturelle est en pleine effervescence: notre littérature, notre théâtre et notre cinéma n'ont jamais été aussi prolifiques. J'avoue que nous n'avons pas encore déniché un Balzac ou un Chaplin mais pour un peuple aussi jeune que le nôtre, le chemin parcouru est des plus encourageants. On peut certes affirmer sans fausse pudeur que nous sommes en avance sur nos concitoyens de langue anglaise dans ces domaines. Sur le plan économique, les Québécois s'affirment de plus en plus: l'Hydro-Québec, le projet de la baie James, le mouvement Desjardins, Bombardier, Vachon, Provigo... sont des preuves irréfutables. Monsieur Provencher, la majorité des Québécois de langue française n'est pas constituée de citoyens de seconde zone.

Dans une seconde proposition, Monsieur Provencher me fait dire que "le Québec a fait de la langue française un élément important de promotion sociale au Canada et sur son territoire". Or, c'est faux. Une telle affirmation est fondée sur certains passages de ma réponse à M. Pierre Vadeboncoeur pris hors contexte. J'ai écrit, et je cite: "Le Québec a fait de la langue française un élément important de promotion sociale et économique sur son territoire." J'ai ajouté que dans un fédéralisme renouvelé en profondeur, les francophones pourraient continuer "à s'épanouir dans leur langue au Québec... dans certaines régions de d'autres provinces et au niveau du gouvernement central".

Au Québec, depuis la Loi 22, qui avait pour but de promouvoir la langue française, les francophones ont fait des gains sensibles en tenant compte de la réalité économique et sociale du continent nord-américain. La loi 101, malgré ses teintes de racisme, a également permis de poursuivre la lutte parce que lutte il y a. Il ne faut pas avoir peur des mots. La législation sur la langue est devenue nécessaire à cause du manque de respect à l'égard de la culture et de la langue française manifesté par certains anglophones du Québec. Tant et aussi longtemps que ce respect ne sera pas assuré, une législation, toutefois moins oppressive que la Loi 101, sera nécessaire.

Au Canada, comme aux Etats-Unis d'ailleurs, l'immense majorité des citoyens a toujours cru et croit encore que la langue anglaise est la langue universelle. C'est le grand défaut des nord-américains. Alors, Monsieur Provencher, lorsque vous déclarez que les anglophones ne veulent pas nous écouter dans notre propre langue, vous ne m'apprenez rien. Croyez-vous qu'une fois séparés, les Québécois auront un meilleur auditoire? Le récent périple de nos artistes québécois en Californie et j'inclus le premier ministre, en est la preuve la plus tangible.

Pour répondre à une autre de vos propositions, Monsieur Provencher, je ne vois vraiment pas comment nous pourrons transiger les richesses canadiennes après une séparation. Votre essentiel me fait sourire. Dites-moi comment, après avoir abandonné ces richesses canadiennes par la séparation, nous serons en mesure de bénéficier de ces mêmes richesses qui, à ce moment-là, appartiendront à d'autres? La nouvelle option du PQ prise par ses dirigeants ces derniers jours est la meilleure preuve que la séparation du Québec sans l'assurance d'une association économique avec le reste du Canada est une voie sans issue. J'irai jusqu'à admettre qu'enfin les dirigeants péquistes ont au moins l'honnêteté de le reconnaître. Mais ne s'agit-il pas d'un net recul sur l'essentiel de la politique du PQ, sur sa raison d'être, soit l'indépendance pure et simple du Québec.

Puisque la séparation et l'association sont indissolubles, je demande à Monsieur Provencher de me dire ce qui arrivera, si "nos ennemis les anglais, devenus nos amis canadiens", dixit René Lévesque, refusent l'association ou même la négociation?

TÉMOIGNAGE

Pourquoi je suis revenu au Québec

par Michel Emard

Médecin d'origine franco-ontarienne, l'auteur s'est établi dans la région gaspésienne au début de 1976.

■

Quand j'étais tout petit garçon, j'empruntais la rue Cumberland à Ottawa, ma ville natale, afin de me rendre à l'école Garneau, aujourd'hui disparue, et c'est dans cette école ontarienne française que l'on m'apprit les vérités fondamentales sur notre triste histoire. La belle épopée de la Nouvelle-France, puis comme le dira René Lévesque aux représentants de l'Assemblée nationale française, l'autre histoire, celle d'après la conquête, pour laquelle l'intérêt se perdait presqu'entièrement. Et paradoxalement dans cette même école où chaque matin on nous faisait réciter un "serment d'amour et de fidélité à la patrie", on nous enseignait avec la même assurance et conviction que notre souverain bien-aimé était Georges VI monarque d'Angleterre. En rangs serrés on nous conduisait tantôt à la confession obligatoire du vendredi, tantôt à la rencontre de la mairesse Charlotte Whitton, tantôt sur le parcours d'un digne représentant de la couronne britannique. C'est dans ce petit hâvre de pureté aux idéaux incertains que l'on nous forgeait des âmes canadiennes-françaises. Nos parents payaient double taxe pour nous faire instruire: une obligatoire aux écoles publiques ontariennes, et une volontaire aux écoles séparées catholiques françaises. Je me souviens très bien des processions de la Fête-Dieu entre la cour de l'Université d'Ottawa et celle de l'église Sainte-Anne dans la basse-ville, et de cette parade de la Saint-Jean-Baptiste que l'on organisa à Aylmer, village québécois anglophone, qui coïncida avec celle des Anglais célébrant la victoire de Guillaume d'Orange sur les papistes, et qui faillit dégénérer en bataille rangée.

Je me souviens des "speak white" quotidiens que l'on nous servait gratuitement dans les magasins d'Ottawa, des "God Save the King" à la fin des représentations publiques, de l'humiliation d'être Canadien-français. Et pourtant, nous nous sentions à l'abri dans nos paroisses franco-ontariennes, véritables ghettos socio-économico-culturels; - nous étions des Québécois en exil. Le Québec!... C'était le berceau, la patrie, la terre promise... Et pas n'importe lequel Québec: celui de Maurice Duplessis, s'il vous plaît. Plus tard les bons Oblats de l'Université d'Ottawa continuèrent dans la bonne tradition, et dans une institution qui n'avait de billingue que le nom, on continuait à transmettre le feu sacré de la fierté canadienne-française: nous pouvions tout, tout était à notre portée... à condition d'être billingues. Nous, nous étions bien meilleurs que les autres car nous pouvions tout faire tout ce que les Anglais faisaient tout en restant français, c'est-à-dire en travaillant en anglais, en faisant les choses sérieuses de la vie en anglais, et en gardant précieusement le français comme folklore domestique pour la famille, l'amour ou la religion.

Il ne m'a pas été difficile de m'adapter à ce monde, car c'était notre lot et il ne fallait pas songer à en sortir: la seule sortie c'était l'anglicisation. Quand je suis venu au Québec pour la première fois, ce fut un choc terrible pour moi, qui m'étais préparé le coeur à vibrer au rythme de ce que j'imaginais être le berceau sacré des ancêtres. On comprendra qu'arrivant d'Ottawa, on entre au Québec par Montréal, ce qui veut dire que le berceau de la Nouvelle-France était pas mal loin via l'ouest de Montréal... Ainsi donc, tout ce qui avait bercé ma tendre enfance comme rêve d'un pays s'effondrait d'un coup. Pourquoi nous avoir tant menti et tant illusionnés, pourquoi nous avoir fait croire que l'on vivait encore au Québec comme à l'époque de Maria Chapdelaine? Fallait pas être niaiseux ordinaire.

Etant parfait(?) bilingue je n'ai donc pas eu de difficulté à étudier la médecine à l'Université McGill, qui n'était pas plus au Québec que l'Université de Hong Kong. Cependant, en bas de la ville il y avait comme un travail d'enfantement qui se préparait: les gars de Lapalme, la marche McGill français, le FLQ, le FRAP puis octobre 1970. J'ai vécu ces événements de façon trop intense pour en relater ici toute la charge, mais c'est sans doute à ce moment-là que j'ai senti le plus la douleur profonde de cet héritage qui était le mien: celui d'être Canadien français en train de devenir Québécois.

Toujours est-il que pour des raisons multiples je me suis retrouvé comme médecin de campagne à Rockland, Ontario, petit village du comté de Russell, près de Hull-Ottawa. Mais, il s'était opéré un glissement, une mutation dans mon esprit sans doute, puisqu'il m'était impossible à ce moment-là de m'identifier comme Franco-ontarien; plus j'analysais leurs schèmes de pensée, et plus je percevais une distance entre leurs idéaux et ceux des Québécois des années 70. Il fallait revenir chez soi, dans ce Québec où Drapeau, Bourassa et Trudeau étaient au pouvoir, et où un certain René Lévesque commençait à bâtir sa crédibilité. Ainsi par un beau printemps de 1976, j'ai émigré au Québec, aussi loin qu'on pouvait se rendre, en Gaspésie, afin que le retour soit en quelque sorte irréversible.

Puis vint le 15 novembre 1976, pour confirmer et rallumer cette petite flamme vacillante qui brûlait en nous et qu'avaient entretenue à force de sacrifices nos parents et éducateurs d'Ontario dans leur naïveté que l'histoire appellera désormais du patriotisme.

Mais qu'en est-il des francophones hors Québec? Plusieurs événements récents ont montré la gravité et l'urgence de leur situation précaire. J'en viens véritablement à supporter l'idée esquissée par des interlocuteurs de l'émission "Le Manitoba ne répond plus" selon laquelle il conviendrait au gouvernement du Québec de développer une politique d'incitation au retour pour les francophones hors Québec. Jean-Marc Léger en a parlé dans un commentaire de cette émission paru dans LE DEVOIR du 2 septembre dernier. Il s'agirait de faciliter leur retour au Québec par des avantages, bénéfices et exemptions diverses incluant le paiement des frais de déménagement, des prêts sans intérêt, des exemptions d'impôt, etc. Le gouvernement anglais avait agi ainsi pour relocaliser au Canada plusieurs centaines de loyalistes américains, et cette politique a créé l'Ontario tel que nous le connaissons. Il nous paraît de plus en plus clair que la volonté de survie des francophones hors Québec dépend d'eux premièrement d'une part, et dans la mesure où cette volonté de vivre en français existe, dépend du Québec et de ses structures d'aide et d'accueil d'autre part. Il est quand même dommage de constater qu'il aura fallu l'agonie de leurs frères hors Québec pour que les Québécois prennent conscience de leurs responsabilités à leur égard et agissent. Pour notre part, nous n'avons pas attendu une loi favorisant notre retour ni même le 15 novembre 1976 pour revenir chez nous, et nous avons la certitude que nous ne fûmes pas seuls.



Anjou QUÉBEC

Le pionnier de la boucherie charcuterie française à Montréal.

Maison fondée en 1953

SPÉCIAUX CHAQUE SEMAINE



"BOEUF, CANADA CATÉGORIE A RUBAN ROUGE"
Rosbif Parisien, steak faux filet, fondue bourguignonne, fondue chinoise.

"VEAU EXTRA"
Rôti de veau, escalopes, paupiettes de veau, poitrine de veau farcie

"AGNEAU FRAIS DE L'OUEST CANADIEN"
Gigot, côtes d'agneau, épaule en canard.

CHOUCROUTE GARNIE CUITE

• POULETS • LAPINS • CAILLES
• CANARD DE BARBARIE
• FAISANS • PINDATES

POUR ACCOMPAGNER VOS VIANDES NOUS VOUS OFFRONS MAINTENANT LES VINS DE LA S.A.Q.

"CHOIX DE PLATS CUISINÉS SPÉCIALITÉS MAISON"
CHARCUTERIE... SAVOUREUSE... EXCLUSIVE
Produits d'importation, fromages choisis, pain français.

"SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE"

807 est, rue Laurier (métro station Laurier) 272-4065/86

FIDUCIE CANADIENNE ITALIENNE

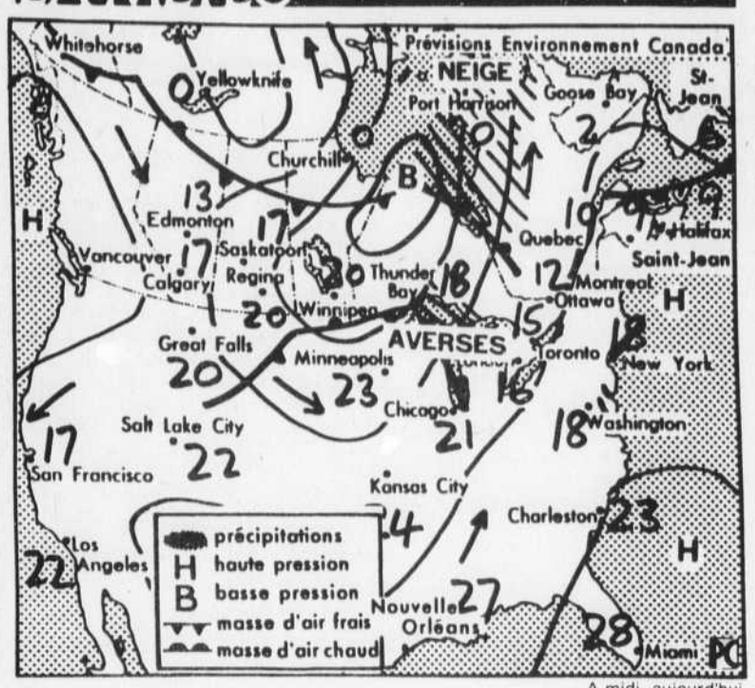
1455 ouest, rue SHERBROOKE 937-9387
7390, rue PAPINEAU 725-5268
5720 est, rue JEAN-TALON 253-9986
1590, rue DOLLARD, LASALLE 364-1252

CERTIFICATS DE DÉPÔT GARANTIS
5 ANS — INTÉRÊT ANNUEL — MAXIMUM $30,000 PAR CLIENT

MEMBRE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔT DU QUÉBEC
CHAMBRE D'IMMEUBLE DE MONTRÉAL

10 1/4 %

LA MÉTÉO



A midi, aujourd'hui

Abitibi, Chibougamau, Nord de Pontiac-Témiscamingue: passages nuageux et vents modérés. Plus doux. Maximum de 7 à 10. Aperçu pour samedi: quelques averses et doux.

■

Sud de Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux et plus doux. Maximum de 8 à 10. Aperçu pour samedi: quelques averses et doux.

■

Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est: ensoleillé avec passages nuageux et plus doux. Maximum de 10. Aperçu pour samedi: nuageux et doux.

Québec, Trois-Rivières: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 7. Aperçu pour samedi: quelques averses.

■

Saguenay-Lac Saint-Jean: ensoleillé avec passages nuageux et plus doux. Maximum de 7. Aperçu pour samedi: quelques averses et doux.

■

Baie-Comeau, Rimouski: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 5. Aperçu pour samedi: quelques averses.

■

Sept-Iles, Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 3 à 5. Aperçu pour samedi: quelques averses.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Ottawa

leurs membres de retourner au travail, ce qui fut fait.

Ailleurs, dans les grands centres, personne ne s'est présenté au travail, des lignes de piquetage ont été érigées partout et même les facteurs, qui ne sont pas en grève, ont eu de la difficulté à se présenter à leur travail. A Ottawa, une trentaine de grévistes qui cherchaient à traverser les lignes de piquetage ont été pris à parti par leurs camarades, et sept personnes ont été arrêtées.

Quant à la menace d'amendes que laisse planer sur les chefs syndicaux la loi adoptée mercredi soir, elle ne semble pas peser lourd. La plupart des chefs syndicaux interrogés ont laissé entendre qu'ils ne pourraient pas de toute façon payer ces montants et qu'ils étaient prêts à aller en prison.

◆ Une réserve

dans la question du zonage agricole.

Le premier ministre, M. René Lévesque, a d'ailleurs convenu hier, en réponse à des questions de l'opposition, qu'il s'agissait-là de l'une des difficultés auxquelles s'était heurté le gouvernement au moment de la préparation de ce projet de loi.

"Il fallait, a-t-il dit en substance, concilier deux objectifs. Un premier objectif était d'arriver à quelque chose de cohérent dans le secteur de l'aménagement et de l'urbanisme. L'autre objectif était de pouvoir harmoniser cette politique — dont les premières étapes seront également connues d'ici la fin de cette session — avec la politique de protection du territoire agricole."

Il semblerait par ailleurs qu'au ministère de l'Agriculture lui-même, un peu tout le monde était fatigué de traîner cette question depuis des années et ne voulait plus attendre qui après la réforme fiscale qui après une politique de l'aménagement du territoire pour aller de l'avant avec la protection des terres arables.

Quoi qu'il en soit, le premier ministre a de son côté indiqué hier que le moment était venu de protéger les terres agricoles, après des années "de placotage et de tournage en rond" et que, quant à lui, il n'avait pas du tout l'intention de promettre ce projet de loi dans un troisième discours inaugural de suite. On sait que cette question avait été mentionnée, non seulement dans le programme électoral du PQ, mais dans les discours inauguraux de 1977 et 1978.

Par ailleurs, M. Lévesque, même s'il s'est refusé à donner dès hier le contenu détaillé de la législation, n'en a pas moins indiqué clairement l'esprit qui a présidé à la décision gouvernementale.

"Il ne s'agit pas, a-t-il dit, d'étouffer littéralement toute la société sous un zonage à n'en plus finir qui technocratiserait toutes les solutions mais ce sera en retour une protection ferme, assurée par législation et renchaussée par d'autres mesures dont les agriculteurs ont besoin de façon à ce que cela ouvre un horizon pour l'agriculture d'aujourd'hui et préserve en même temps le patrimoine."

Le premier ministre a conclu son intervention en souhaitant la pleine collaboration de tous les partis d'opposition afin que ce projet de loi fort délicat, qui ne manquera pas de soulever plusieurs débats, puisse être adopté d'ici l'ajournement des Fêtes.

◆ La C. de commerce

secteur de l'automobile, un domaine qui lui tient à coeur: rappelant les conclusions d'une étude du Conseil économique du Canada, elle mentionne: "Les répercussions en Ontario des retombées industrielles de la politique canadienne de l'automobile ont probablement eu plus de portée depuis 1968 que toutes les subventions du ministère de l'Expansion régionale aux régions sous-développées au Canada."

De la souveraineté-association, la Chambre s'inquiète surtout de la baisse éventuelle du niveau de vie qui pourrait en découler: En raison de tarifs douaniers, les consommateurs québécois accepteront-ils les augmentations concernant les prix des biens importés?

"De combien diminuera le niveau de vie des Québécois au cours des années qui suivront la souveraineté-association, constitue une question presque impossible à chiffrer essentiellement à cause des inconnues dans deux groupes de questions distinctes: les premières sont économiques et elles influent sur les deuxièmes qui sont sociales."

Par ailleurs, la Chambre rappelle que "le fédéralisme actuel, quoiqu'il ait largement contribué au niveau élevé de vie des citoyens québécois, comporte aussi un prix élevé: tensions souvent acrimonieuses et stériles, génération d'insatisfaction, dédoublement des administrations, inefficacité résultant du manque de cohérence."

Le choix d'une plus grande décentralisation s'explique par des raisons d'efficacité et de contrôle.

"Il est généralement reconnu accepté que les gouvernements des provinces, étant plus près de leurs comettants, sont mieux en mesure de satisfaire leurs besoins."

La Chambre affirme également que le Canada est actuellement la seule fédération où les pouvoirs résiduaires sont allés au gouvernement central... "Les confier aux provinces établierait un meilleur rapport de force pour l'avenir."

A l'intention de leurs vis-à-vis de langue anglaise, les hommes d'affaires québécois soutiennent: "En plus des améliorations constatées, les Canadiens anglophones devront intensifier, par des gestes concrets, leur démonstration qu'ils acceptent pleinement les Canadiens francophones en partenaires et ne poser aucune entrave à leur accession aux postes de direction..."

La Chambre rappelle également ses positions antérieures sur le sujet constitutionnel. En 1954, elle dénonçait devant la Commission Tremblay "les chevauchements inutiles et demandait au fédéral de respecter l'intégrité des compétences provinciales."

"Autonomiste, la Chambre l'est non seulement en matière constitutionnelle mais même au niveau de son fonctionnement interne ou, depuis 1951, de par sa propre volonté, elle se distingue de ses consoeurs des autres provinces par son autofinancement."

◆ Le Livre blanc

dommagements aux victimes mais aussi de rassembler et fournir toute l'information technique et l'expertise nécessaire au bon fonctionnement des comités paritaires dans l'entreprise. Cette nouvelle "commission de la santé et de la sécurité au travail" serait aussi responsable de mettre en place un programme de recherche suffisant dans ces domaines et de réévaluer constamment l'effet des réformes entreprises;

■ enfin, le Livre blanc de M. Marois, qui a fait l'objet d'une consultation sans précédent pendant les trois années nécessaires à son élaboration, propose aussi une réforme du système de dédommagements pour les accidentés du travail. Il s'appliquerait à tous les travailleurs québécois qui le désirent, sans exception, et tiendrait compte non seulement de l'incapacité mais aussi du salaire perdu, comme le fait déjà l'assurance-automobile.

A l'heure actuelle, l'effort monétaire consenti pour le dédommagement partiel des victimes d'accidents ou de maladies industrielles est au moins dix fois plus important que les sommes consacrées à tout l'effort provincial de prévention même si l'on y inclut la recherche (presque inexistante), les services d'inspection de quatre ministères, les services de santé des industries en usine, les premiers soins, les efforts patronaux et syndicaux d'information et de formation, etc.

Sans renverser complètement la vapeur, les réformes proposées par le gouvernement québécois donneraient aux ouvriers des moyens de défense bien plus efficaces pour prévenir les accidents ou maladies et multiplieraient par quatre les fonds consacrés à la prévention. En chiffres absolus, la dépense atteindrait $100 millions... sans inclure les $400 millions versés en dédommagements.

La réforme de l'indemnisation des victimes est abordée très succintement dans le Livre blanc qui souligne la nécessité d'études supplémentaires avant de mettre de l'avant un programme bien structuré.

Par rapport au projet qui avait circulé assez librement à la fin de l'été, le document publié hier précise un bon nombre de points obscurs. Par exemple, il précise le caractère consultatif des comités paritaires qui devront être créés dans les entreprises et réaffirme que la responsabilité ultime de la santé est dans les mains de l'employeur. On veut ainsi éviter que des désaccords au sein du comité ne servent de prétexte pour paralyser tout effort réel d'amélioration.

En même temps, on précise que les représentants des travailleurs pourront manifester leur désaccord par écrit et exiger des réponses écrites de leur employeur. Ces documents pourront être communiqués aussi bien au service d'inspection qu'à la commission provinciale de santé et sécurité et ces deux organismes pourront intervenir si la situation leur paraît anormale.

Le comité paritaire pourra faire des recommandations sur l'ajustement aux normes légales, sur l'élaboration d'un code de sécurité adapté à l'établissement et sur les choix de l'équipement de protection individuelle, le cas échéant. Il aura aussi le droit de surveiller la situation sur les lieux de travail, "par tous les moyens appropriés", de se prononcer sur les cas où les ouvriers pensent que leur santé est menacée, analyser les rapports d'accidents, etc. Il nommera le médecin du travail attaché à l'entreprise et les représentants des deux parties chargés d'accompagner les inspecteurs lors d'une visite de l'établissement.

Le texte final est plus discret que la version précédente sur la situation des entreprises où les ouvriers ne sont pas syndiqués. Normalement, les ouvriers devraient quand même nommer eux-mêmes leurs représentants au comité paritaire mais il y a peu de détails sur les procédures.

Le Livre blanc prévoit aussi des associations paritaires sectorielles mais il est très prudent à l'égard de leur rôle exact. Ces organismes serviraient à la mise en commun et à la concertation des efforts entre diverses entreprises qui rencontrent des problèmes semblables.

Le Livre blanc est aussi assez imprécis à l'égard des structures médicales qu'on entend mettre en place pour surveiller l'état de santé des ouvriers. Le médecin du travail (dont on a déjà parlé) pourrait par exemple être rattaché institutionnellement aussi bien à un bureau privé qu'à un hôpital ou à un Centre local de services communautaires.

La coordonation du travail médical serait cependant confiée au département de santé communautaire qui est déjà, par la loi, responsable de la santé publique sur le territoire. On prévoit aussi que des médecins pourraient être obligés à une période de recyclage ou de perfectionnement.

Evidemment, on admet ne pas avoir suffisamment de personnel qualifié pour tout faire d'un coup mais le document gouvernemental prévoit une période de transition plus ou moins longue pendant laquelle on formerait de nouveaux spécialistes. On commencerait aussi par implanter les comités paritaires dans les entreprises les plus menacées, par exemples celles qui ont plus de six accidents par 100 travailleurs, niveau qui est déjà inférieur à la moyenne.

Les services de santé au travail travailleraient dans une perspective précise: Ils chercheraient d'abord à dépister précocement les symptômes des maladies qu'on sait liées aux agresseurs présents dans le milieu de travail. Ils chercheraient aussi à évaluer ces risques particuliers lorsqu'ils ne sont pas connus. De plus, ils s'occuperaient des premiers soins et, finalement, évalueraient dans quelle mesure la santé des travailleurs les rend aptes à une tâche précise.

Contrairement au projet de l'été dernier, le Livre blanc se penche sur le problème particulier de l'industrie de la construction où l'on trouve une majorité de petits chantiers temporaires, ce qui n'est pas facilement compatible avec les comités paritaires.

Dans ce cas, il prévoit que certains programmes de construction ne seraient autorisés qu'après l'approbation d'un programme de prévention. Il prévoit aussi la mise en place de comités de chantier chargés de surveiller l'application de ce plan de prévention. Sur ce comité de chantier seraient représentés l'entrepreneur général ou son responsable de la sécurité, chacune des associations syndicales ayant des membres sur le chantier, chacun des entrepreneurs sous-traitants et le concepteur des travaux.

Les comités paritaires ordinaires devraient exister lorsqu'un même employeur a plus de dix employés dispersés sur plusieurs chantiers.

◆ L'aviation

nécessité d'un progrès vers un règlement négocié du problème rhodésien."

Ces raids seront évoqués lors des entretiens que les quatre membres du gouvernement intérimaire rhodésien actuellement en visite aux Etats-Unis, auront aujourd'hui au département d'Etat avec des responsables américains et britanniques, a-t-il ajouté.

Deux des membres du gouvernement intérimaire, M. Ian Smith et Mgr Abel Muzorewa, ont déclaré que l'attaque contre "des bases de guérilla" en Zambie était nécessaire.

Pour le premier ministre rhodésien, ce raid n'éloignera pas l'éventualité, d'une conférence de toutes les parties directement intéressées au problème de la colonie sécessionniste.

"Il pourrait même faire comprendre à certaines gens que le conflit n'est pas une affaire à sens unique."

Pour Mgr Muzorewa, le raid était justifié parce que dirigé contre le camp de guérilla jugé responsable de "la cruelle attaque" du 3 septembre contre un avion civil rhodésien.

Les autorités de Salisbury ont révélé le mois dernier que des forces rhodésiennes opéraient régulièrement en territoire zambien. Mais c'est la première fois que l'armée de l'air attaque aussi près de Lusaka, à quelques 150 kilomètres de la frontière rhodésienne. L'attaque, qui s'est produite à 8 h 30, a apparemment pris les occupants du camp par surprise. Des témoins ont vu les bombes exploser et tracer des éclairs de couleur orange. Trois ou quatre fortes explosions ont été entendues jusqu'à Lusaka suivies d'explosions plus sourdes comme si des dépôts de munitions avaient été touchés. Une dizaine de minutes ont probablement suffi aux appareils rhodésiens pour franchir la frontière au-dessus du lac Kariba, venir larguer leurs bombes et repartir sans que l'armée de l'air zambienne ait eu le temps de les intercepter. Annonçant cette "attaque surprise", le gouvernement zambien a déclaré qu'elle avait été repoussée par les forces zambiennes et assuré que la situation était redevenue normale.

De la route, on pouvait voir des bâtiments en feu et une colone de fumée s'élever dans le ciel. Trois camio... transportant des militaires zambiens se sont rendus sur les lieux suivis de cinq autres vides, apparemment pour transporter les victimes, ont indiqué des témoins.

L'Armée révolutionnaire populaire zimbabwe (ZIPRA), l'aile militaire de la ZAPU, dont les effectifs sont d'environ dix mille hommes, dispose d'au moins quatre camps dans la région de Lusaka. Il est possible que ce raid ait été décidé en représailles de l'attentat contre un Viscount d'Air Rhodésie, que des maquisards de M Nkomo ont abattu en territoire zambien, le mois dernier, quelques semaines après les entretiens secrets infructueux que M. Nkomo avait eus en Zambie avec M. Ian Smith.

Il y a seulement deux semaines, le président Kenneth Kaunda annonçait la réouverture partielle de la frontière entre la Zambie et la Rhodésie pour faciliter le transport des exportations (cuivre) et importations (engrais) zambiennes.

Le chef de l'Etat zambien a indiqué par le passé qu'il serait peut-être contraint de faire appel à l'Union soviétique et à Cuba pour défendre son pays. Dans les milieux diplomatiques non alignés de Lusaka, on indique que des armes soviétiques sont récemment parvenues en Zambie, y compris des roquettes Katyoucha de 122 apparemment destinées à la ZAPU et des canons anti-aériens et missiles sol-air SAM-3, à l'intention probablement des forces zambiennes.

La Zambie a également déclaré qu'elle tiendrait la Grande-Bretagne responsable de toute opération des forces rhodésiennes sur son territoire. A Londres, un porte-parole du gouvernement britannique a condamné toute escalade de la guerre et déplore toute action susceptible de rendre plus difficile un règlement négocié.

Depuis ses entretiens avec M. Mugabe, M. Nkomo a adopté une attitude de plus en plus militante et l'on peut penser que des pressions vont s'exercer sur lui pour qu'il jette un plus grand nombre d'hommes dans la bataille. M. Robert Mugabe, qui co-préside avec M. Nkomo le Front patriotique, dispose de bases au Mozambique qui, elles aussi, ont été attaquées par l'armée rhodésienne. Selon les informations fournies à Salisbury, une opération est en cours depuis mercredi contre des bases de M. Mugabe.

Ces raids en Zambie et au Mozambique, estime-t-on à Salisbury, répondent à un triple objectif:

— porter la guerre jusque dans les camps de maquisards dans l'espoir de détruire leurs lignes de communications et de les affaiblir avant l'offensive traditionnelle de la saison des pluies;

— gagner du temps pour permettre à l'administration intérimaire rhodésienne d'organiser des élections au suffrage universel malgré la décision du Front patriotique de tout faire pour s'y opposer par des moyens militaires.

— rehausser le moral de la population blanche de Rhodésie entamé ces dernières semaines par l'opération menée contre un Viscount d'Air Rhodésie, abattu par des maquisards de M. Nkomo, et le pilonnage de la ville frontalière d'Umtali par d'autres maquisards basés au Mozambique.

◆ La partie

Suite de la page 5

quiets, c'est évident. Militants péquistes: prière d'en prendre note pour l'évaluation des stratégies.

Autre chose. M. Michel Roy, pour sa part, impute en passant des motifs "électoralistes" au gouvernement. Or, il est clair que la réélection du PQ est d'une indiscutable nécessité si l'on estime que l'initiative de la politique constitutionnelle doit rester entre les mains des Québécois. Les Libéraux, eux, auraient tôt fait de faire entrer chez-nous toutes les machines de Troie qui attendent à la porte. S'il y a une préoccupation électoraliste, elle est là et je la partage d'emblée.

L'impatience excessive place constamment un certain nombre de militants des échéances apocalyptiques et tout proches: l'apocalypse pour dans un an... Rien de mieux pour fausser idées et calculs, aussi bien que les stratégies et la compréhension de ces dernières. Je professe, moi aussi, que la situation historique des Québécois est dramatique, mais il faut tout de même savoir placer son inquiétude au bon endroit et dans le cadre d'une certaine durée. Notre lutte est aussi une partie d'échecs et celle-ci est très serrée. Jusqu'ici elle a été menée avec beaucoup d'intelligence. Dans ce jeu, il est important de réfléchir. Ce n'est pas la place pour des coups de tête.

L'Hydro-Q. expose un nouveau type de pylône

Un type nouveau de pylône, conçu et mis au point par l'Hydro-Québec, sera en vedette à la conférence internationale de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers tenue cette semaine à Montréal.

Le pylône à chaînette se compose de deux mats d'environ 55 mètres de hauteur, espacés d'environ 30 mètres à la base. Les deux mats sont retenus chacun par deux haubans et réunis à leur sommet par une traverse flexible, constituée de câbles d'acier, désignée sous le nom de chaînette. C'est cette traverse flexible qui constitue l'originalité du pylône.

Le pylône à chaînette présente plusieurs avantages techniques et économique.

En effet, ce nouveau pylône nécessite moins d'acier, il peut être installé, réparé ou remplacé beaucoup plus rapidement, il requiert des fondations beaucoup moins imposantes et son impact visuel est beaucoup moindre que celui des pylônes utilisés jusqu'à maintenant.

L'ulisation de ce type de pylône permettra des économies de construction pouvant atteindre $40,000 par mille de lignes, comparativement aux autres types de pylônes utilisés pour les lignes à 735 kv.

La première utilisation pratique de ce pylône se fera sur la troisième des cinq lignes en provenance des centrales de la baie James, sur le tronçon allant de LG 2 à Clova, ainsi que sur la ligne qui reliera les centrales LG 3 et LG-4.

Les travaux de construction de ces deux tronçons d'une longueur totale de 1,000 km, seront effectués sur une période de deux ans, allant de août 1979 à l'été 1981.

Avant d'être adopté par l'Hydro-Québec, le pylône à chaînette a fait l'objet d'études approfondies et de multiples essais, notamment sur une ligne expérimentale érigée au nord de Montréal.

Erigée en 1976, cette ligne de 3km a permis d'expérimenter et de mettre au point diverses méthodes d'installation et d'entretien, de soumettre la ligne et ses pylônes à des conditions météologiques naturelles et simulées et d'en analyser le comportement dynamique.

L'Hydro-Québec entend maintenir cette ligne expérimentale encore plusieurs années, dans le but de faire une évaluation des effets à moyen et long terme, ainsi que pour procéder à d'autres tests qui pourraient s'avérer nécessaires.

Le pilote de la KLM est tenu responsable

MADRID (AFP) — Une "erreur" du commandant est à l'origine de la plus grande catastrophe de l'histoire de l'aviation, survenue le 27 mars 1977, sur l'aéroport de Tenerife (Canaries), dans laquelle 579 personnes ont trouvé la mort, affirme un rapport officiel, publié hier à Madrid par le ministère espagnol des Transports.

Ce document révèle que le pilote néerlandais a lancé son avion sur la piste, contrairement à un ordre de la tour de contrôle qui lui avait demandé de ne pas décoller en raison de la présence d'un autre appareil sur la piste. Son avion, un Boeing 747 de la KLM, devait percuter de plein fouet et à grande vitesse un autre jumbo de la Panam immobilisé sur l'une des pistes de l'aéroport, 248 occupants de l'avion hollandais (234 passagers et 14 membres de l'équipage) et 326 personnes de l'appareil américain (317 passagers et sept membres d'équipage) furent tués.

Selon les conclusions du rapport espagnol, la responsabilité du commandant du Boeing de la KLM serait totale. Dans leur document, les autorités espagnoles s'interrogent sur les raisons de "l'erreur" du pilote hollandais, "pourtant expérimenté", et avancent des explications "socio-psychologiques".

La cuisine chinoise rend "fou"

BOSTON (AP) — D'après un psychiatre américain, le Dr Arthur Colman, la tristesse et la mélancolie de sa femme sont dues à la cuisine chinoise.

Le Dr Colman, professeur à la Faculté de médecine de Californie, fait en effet dans un courrier adressé au New England Journal of Medicine, une revue spécialisée, le rapprochement entre l'état dépressif de son épouse et le glutamate de sodium, un assaisonnement fréquemment utilisé dans les restaurants chinois.

D'après ce psychiatre, cette substance rend "un peu fou: Vous êtes déprimé, mais vous savez qu'il n'y a aucune raison à cela".

Sa femme, dit-il, "a été profondément déprimée, son visage s'est fermé, ses mouvements se sont ralentis, elle a eu des fantaisies lugubres et parfois, de soudains accès de rage".

Il attribue également à ce produit l'hyperactivité de son fils, âgé de neuf ans et laisse entendre que d'autres personnes en sont victimes.

Cependant, la revue reconnaît qu'une réaction au glutamate de sodium, le 'syndrôme du restaurant chinois', est assez courante. Elle se manifeste par l'apparition de taches sur le cou et le visage, des rougeurs, une sensation de brûlure dans la poitrine et des troubles gastriques. Ces symptômes, qui touchent 30 pour cent des consommateurs de cuisine chinoise, apparaissent en quelques heures.

Toutefois, d'après un pharmacologue américain, le Dr Andrewert, de la William Underwood, société qui produit du glutamate de sodium, les conclusions du médecin californien sont sans fondement.

Le glutamate de sodium est actuellement en vente libre aux Etats-Unis. La Food and Drug Administration va malgré tout procéder à divers examens.

L'épiscopat canadien rend hommage au pape

OTTAWA (PC) — Le président de la Conférence des évêques catholiques du Canada, Mgr Gilles Ouellet a rendu hommage hier au nouveau pape Jean-Paul II.

"Deux conclaves en moins de deux mois ont fait se réaliser l'inespéré: le choix d'un pape jeune dynamique, un homme d'une grande compétence possédant des talents exceptionnels comme pasteur, un polyglotte venant d'une Eglise souffrante située dans un pays de l'Est de l'Europe", a-t-il fait savoir.

Les commentaires de Mgr Ouellet qui se trouve toujours à Rome, où il aura une audience avec le pape le 28 octobre, ont été transmis hier par la Conférence des évêques catholiques du Canada, hier à Ottawa.

"C'est vraiment l'homme choisi par l'Esprit pour l'Eglise d'aujourd'hui", a indiqué le président des évêques.

Le message de Mgr Ouellet indique que "l'Eglise démontre qu'elle est capable de s'adapter à la société dans laquelle elle vit, et qu'elle est de plus capable de bâtir des ponts par déjà des idéologies politiques qui divisent le monde."

Mgr Ouellet a déjà eu le plaisir de rencontrer le nouveau pape, le cardinal Wojtyla lorsqu'il a participé au dernier Synode à Rome. La Conférence des évêques précise que le cardinal Wojtyla l'avoir même invité à se rendre dans son diocèse en mai prochain.

Tête-à-tête Joron-Gillespie

QUEBEC (PC) — Le ministre fédéral de l'Energie, M. Alastair Gillespie, était hier à Québec, où il s'est entretenu pendant une heure et demie avec son homologue québécois, M. Guy Joron.

Qu'ont pu se dire les deux hommes d'Etat? Aux journalistes qui l'interrogeaient à l'issue de cet entretien, M. Joron a haussé les épaules en disant avec découragement: "J'ignore pourquoi il est venu".

Quand M. Joron a demandé si Ottawa avait décidé de laisser tomber tout le projet, M. Gillespie a répondu par la négative, ajoutant que cette question et d'autres "d'intérêt mutuel" avaient été discutées, mais aucune décision d'en finir avec l'usine d'eau lourde n'avait été prise.

M. Gillespie a dit ensuite que la fermeture de l'usine était "dans l'intérêt du Québec et des consommateurs québécois" puisqu'en fermant La Prade, l'Hydro-Québec pourrait s'approvisionner en eau lourde auprès des usines de Glace Bay et de Port Hawkesbury, en Nouvelle-Ecosse, à meilleur marché.

AU FIL DES MOTS

Réponses aux lecteurs

par Louis-Paul Béguin

On me demande si LE DEVOIR a eu raison de conserver son trait d'union au nom du pape défunt, Jean-Paul 1er. Naturellement. Les raisons de l'absence de trait d'union ne sont pas convaincantes du tout. Surtout quand on ajoutait "premier". Qui était le premier, Jean ou Paul? Quant à la raison logique, de s'aligner sur la France, elle tombe vite: en effet dans le Monde, on voit les deux graphies et dans le Nouvel Observateur, du 9 octobre, un article d'une page entière est intitulé: *Le successeur de Jean-Paul 1er*, avec le trait d'union chaque fois que le pape est mentionné par son nom. On ne connait pas la France si l'on croit vraiment que les Français se sont concertés pour savoir s'il fallait ou pas un trait d'union. La preuve est là: petit à petit, la graphie, à la française, reprenait ses droits. Il est triste de penser que le règne de Jean-Paul 1er fut si court. C'était aussi le pape des francophones, et son nom venu d'un nom italien ou latin, sans trait d'union, en se francisant, devait s'écrire comme tous les Jean-Paul du monde entier. Celà dit, et j'ai attendu un certain temps avant d'en parler, n'aimant pas l'indécence de faire, vite, sur les grands de ce monde qui disparaissent, des commentaires alors qu'ils ne sont pas encore enterrés Cela pour Elvis, Bref, aussi bien que pour le pape.

Un lecteur me reproche d'avoir "condamné" *Achetez québécois*. Jamais de la vie; j'ai simplement voulu signaler l'abus de cette forme. Je sais très bien que c'est français. Mais l'interjection, dans le métro, qui nous ordonne de "Pensez goût" ne me plait pas du tout. L'excès en tout est un défaut.

Je suis fatigué de lire dans les annonces concernant les platines tourne-disque, l'expression table tournante. Ce n'est pas français et certainement pas à tolérer. La table ne tourne pas, c'est un fait. Quant à syntonisateur, au lieu de *tuner*, mot qui se prononce comme révolver, voilà encore un exemple de la peur de l'anglais. Incorrect également: 40 watts RMS. Il faut dire *40 Watts efficaces*, quand on parle de la *puissance efficace* d'un amplificateur de puissance.



Le premier ministre réélu de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, salue ses partisans de son large chapeau de cow-boy, en compagnie de sa femme, Mme Anne Blakeney. (Photolaser CP)

La victoire du NPD renforcit les revendications des provinces

REGINA (CP) — Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, réélu mercredi avec une majorité accrue, s'attend à ce que les provinces en arrivent rapidement à un consensus sur la nécessité de modifier la constitution de façon à préserver le contrôle des provinces sur leurs ressources naturelles.

Lors d'une conférence depresse au lendemain de son élection, M. Blakeney a fait remarquer que politiquement, M. Trudeau ne pouvait négocier trop de compromis avec les provinces. M. Blakeney profitera donc de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, qui doit se dérouler à la fin du moins d'octobre, pour présenter à M. Trudeau l'accord intervenu entre les premiers ministres provinciaux en 1976 et entériné lors de la conférence de Regina au mois d'août.

Cette entente prévoit que les provinces peuvent taxer directement et indirectement leurs ressources naturelles et visent à tirer au clair les pouvoirs du fédéral en matière d'industrie et de commerce pour assurer aux provinces le contrôle de leurs ressources.

La victoire de mercredi, de préciser M. Blakeney, nous place en excellente position pour negocier avec Ottawa. Le mandat que j'ai reçu des électeurs me permettra d'établir avec plus de force encore les revendications qui sont les nôtres, a déclaré M. Blakeney.

Tous les membres de son cabinet, à l'exception d'un seul, l'ex-ministre de l'Education, ont été réélus. Le NPD a remporté la victoire dans 44 sièges, les conservateurs ont remporté 17 circonscriptions et les libéraux ont littéralement été effacé de la carte.

Les néo-démocrates ont reçu 47.5% du vote populaire, en comparaison de 40% lors des élections de 1975 et de 55% lors des élections de 1971 qui avaient porté M. Blakeney et son parti au pouvoir.

Les conservateurs ont réussi une remarquable percée quand on considère qu'en 1971, ils n'avaient réussi qu'à recueillir 2.1% des suffrages. Cette proportion du vote populaire était passé à 27.6% en 1975 et elle a atteint 37.6% mercredi soir.

Pour les libéraux, la débandade a été de taille. Eux qui avaient administré la province de 1964 en 1971, sont passés de 42.8% du vote populaire en 1971 à 31.7% en 1975 et à 14.9% mercredi soir.

Leur chef, M. Ted Malone, a annoncé son intention d'abandonner le leadership, en précisant que le parti libéral n'était pas pour autant mort. "Nous sommes toujours revenus de l'arrière", a-t-il déclaré.

Le leader national du NPD, M. Ed Broadbent, s'est réjoui hier à Ottawa de cette victoire néo-démocrate tandis que le ministre fédéral des Transports et de la Justice, qui représente aux Communes une circonscription de la Saskatchewan, a déclaré que le le parti libéral redoublerait d'efforts pour vaincre cette polarisation qui s'est manifestée mercredi soir et qui place les conservateurs à la droite et les néo-démocrates à la gauche.

Deux ex-premiers ministres néo-démocrates, MM. Ed Schreyer du Manitoba et Dave Barrett de la Colombie-Britannique ont qualifié d'historique cette victoire de M. Blakeney. Pour M. Barrett, toutefois, il est encore trop tôt pour évaluer la portée de cette victoire, qui ne s'inscrit pas dans la tendance qu'ont les électeurs de rejeter leurs gouvernements provinciaux.

Les électeurs de la Saskatchewan, pense M. Barrett, ont peut être décidé d'avoir un gouvernement qui met l'accent sur une politique économique saine plutôt que d'avoir un gouvernement qui se repose sur ses lauriers et se gargarise de belles paroles.

Pour les sénateurs

Une constitution devrait être un document historique durable

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le comité du Sénat sur la constitution, qui s'est penché sur le projet de réforme constitutionnelle du gouvernement Trudeau au cours de la dernière session, a divulgué hier ses conclusions provisoires, en attendant de connaitre ce que seront les nouvelles propositions gouvernementales.

Les sénateurs cependant expriment déjà à certains égards des idées très fermes. Ainsi, le comité affirme que "avant toute chose il faudrait, tenter de s'entendre avec les provinces sur une procédure d'amendement dans le cadre des pourparlers qui se poursuivent sur l'essence de la réforme constitutionnelle".

Ce comité, comme l'autre formé de sénateurs et de députés dont le rapport a été rendu public récemment, estime que la rédaction du projet de loi C-60 laisse beaucoup à désirer. Il note toutefois que le discours du Trône la semaine dernière annonce l'intention du gouvernement de présenter un nouveau projet de loi revisé.

"Une constitution, disent les sénateurs, devrait être un document historique durable que le profane comme l'étudiant pourrait comprendre facilement autant que faire se peut. Si le libellé de l'Acte de l'Amérique du nord britannique est obscur et son style lourd et peur inspirant, comme le prétend le document préparé par le gouvernement et intitulé *Le temps d'agir*, le projet de loi n'apporte pas beaucoup d'amélioration à cet égard".

Par ailleurs, le comité sénatorial reconnaît qu'une réforme du Sénat s'impose. Pour l'instant, les sénateurs ne vont guère plus loin que l'acceptation de ce principe. Que devrait devenir cette deuxième Chambre? Là-dessus le comité en est encore à l'étape préliminaire, c'est-à-dire qu'il se pose de nombreuses questions pour lesquelles il n'a pas de réponses.

Il faut noter au fait qu'un nouveau comité sur la constitution a déjà été mis sur pied, puisque l'ancien a été dissout en même temps que la session parlementaire prenait fin. Le nouveau comité se demande actuellement s'il devrait poursuivre ses réflexions à partir du bill c-60 ou attendre le projet de loi revisé, qui vraisemblablement ne viendra pas avant la tenue de la conférence constitutionnelle et la parution du rapport Pépin-Robarts.

Parmi les autres opinions fermes exprimées par les sénateurs, le comité formule le souhait que toutes les modifications constitutionnelles ne devraient être faites qu'en consultation étroite avec les gouvernements provinciaux, même si la Cour suprême devait reconnaitre la compétence exclusive du gouvernement fédéral d'agir en certains domaines. Il prévoit donc que les échéances du gouvernement seront retardées.

Dans le rapport présenté hier, qui fait suite à deux mois et demi de travail, le comité ne parle pas du partage des pouvoirs. Il fait cependant des commentaires sur plusieurs autres aspects de la constitution.

Ainsi, il accueille avec satisfaction l'inclusion d'une déclaration des objectifs dans la constitution, ainsi qu'une déclaration des droits. Il souligne que certaines interprétations des propositions relatives à la monarchie ont été exagérées, mais propose quelques précisions pour éliminer toute ambiguité. Il recommande l'adoption d'une proposition portant sur la durée du mandat du gouverneur et ne croit pas que l'on doive conférer à ce dernier le titre de commandant en chef des Forces canadiennes.

Le comité se dit d'accord avec le gouvernement sur l'approche au problème des inégalités régionales; il ne favorise pas l'augmentation du nombre de juges à la Cour suprême et n'accepte pas l'idée de l'approbation par le procureur général d'une province, pas plus qu'il n'adhère à la proposition voulant que la nomination des juges soit ratifiée par la seconde Chambre.

Comme on pouvait s'en douter, le comité consacre plusieurs lignes aux propositions sur la Chambre de la fédération, mais ses observations sont essentiellement négatives, c'est-à-dire qu'il soulève des objections. Le comité constate que les nominations seraient plus complexes que maintenant et qu'elles ne seraient pas nécessairement meilleures. Il considère que cette Chambre deviendrait une tribune exclusivement régionale, ce qu'il n'accepte pas.

Quoi qu'il en soit, le rapport présenté hier ne doit, tout comme celui du comité mixte, être considéré comme un document préliminaire.

Chaput ne comprend plus rien au PQ

QUEBEC (PC) — "Quand vous me demandez ce que je pense du PQ, je n'en sais rien. C'est la confusion totale. On ne sait plus ce qu'il veut. Ministres ou députés disent quelque chose et se dédisent le lendemain ou sont contredits par Lévesque. Quelle est la vraie position du PQ? Moi, j'ai toujours pensé que l'article premier du programme péquiste n'était pas négociable".

Ces propos de Marcel Chaput, qui a déjà jeûné pour la cause indépendantiste, rejoignent les inquiétudes exprimées par trois autres pionniers irréductibles de l'indépendance, à la suite des dernières déclarations du premier ministre René Lévesque selon lesquelles le prochain référendum portera non plus sur la souveraineté tout court, mais bien sur un mandat d'aller négocier la "souveraineté-association".

Qualifiant de "non-sens" cette dilution de l'article premier du programme du PQ, M. Chaput a reproché aux dirigeants péquistes "d'avoir à peu près tout dit de contradictoire" depuis qu'ils sont au pouvoir.

"Si vous voulez faire librement une association, il faut que vous soyiez d'abord souverain", a-t-il souligné.

On ne peut plus parler de souveraineté-association mais bien d'une "association-souveraineté", a affirmé de son côté le fondateur de l'Alliance laurentienne, en 1957, M. Raymond Barbeau, au cours de la même entrevue.

L'autorité des parents est menacée au Japon

TOKYO (AFP) — Parents et éducateurs au Japon sont désemparés et inquiets devant un phénomène qui se répand depuis quelques années: les enfants qui battent leurs parents.

Dans un pays où l'organisation sociale repose sur le respect des aînés, et des supérieurs, les changements du mode de vie semblent en effet menacer l'autorité traditionnelle des parents sur leurs enfants.

Takeshi Miyamoto, un lycéen de 16 ans, était pour ses voisins un garçon tranquille et souriant. Mais à la maison, il avait coutume de rouer quotidiennement de coups ses père et mère, dans des crises inexpliquées de rage et de violence. Une nuit, son père à bout de patience l'a étranglé dans son sommeil.

Les psychologues et travailleurs sociaux qui se sont penchés sur ce problème nouveau sont encore incapables d'estimer le nombre des familles où les enfants font régner la terreur mais pensent que le phénomène est plus fréquent qu'il ne semble à première vue. "C'est encore un problème caché," déclare Mme Shigeko Sasahara qui dirige la section des questions juvéniles de la police de Tokyo.

"Les parents sont encore très réticents pour avouer que leurs enfants les battent. Ils ne veulent pas leur créer de problèmes ni les voir devenir l'objet de scandale", explique Mme Sasahara. Elle précise que son bureau a eu à connaitre cent affaires de parents battus rien qu'en six mois cette année, soit 40.8 pour cent de plus que pour les six premiers mois de l'an dernier! "Ce n'est que le dessus de l'iceberg", ajoute-t-elle, car il est possible que ce soit le cas dans une famille sur vingt.

Récemment, une femme de 37 ans a perdu un oeil, crevé par le doigt de son fils de 14 ans en proie à un accès de rage. Un homme de 45 ans qui essayait de protéger sa femme des coups de leur fils est tombé dans un escalier et s'est brisé cinq côtes. Une jeune femme a reçu de son fils de 16 ans un coup de poing dans la bouche.



ANTIQUITES FRANCAISES
une bonne adresse
est toujours difficile a trouver!
venez nous voir,
vous ferez des affaires.

• Fauteuils: Henri II, Louix XV, Louis XVI, Voltaires, armoires, buffets, commodes, vitrines,secrétaires, tables de fermes, chaises, bureaux et meubles en pin.

vente: jeudi, vendredi de 10 h à 21 h
et samedi de 10 h à 19 h

S.I.A.F. Importation d'antiquités françaises
354 rue de l'inspecteur, suite 1109A — Montréal.
NB: Direction Notre Dame, entre Peel et University.

tel: 866-0572

A l'époque, aller en Floride, c'était se rendre jusqu'à Old Orchard.

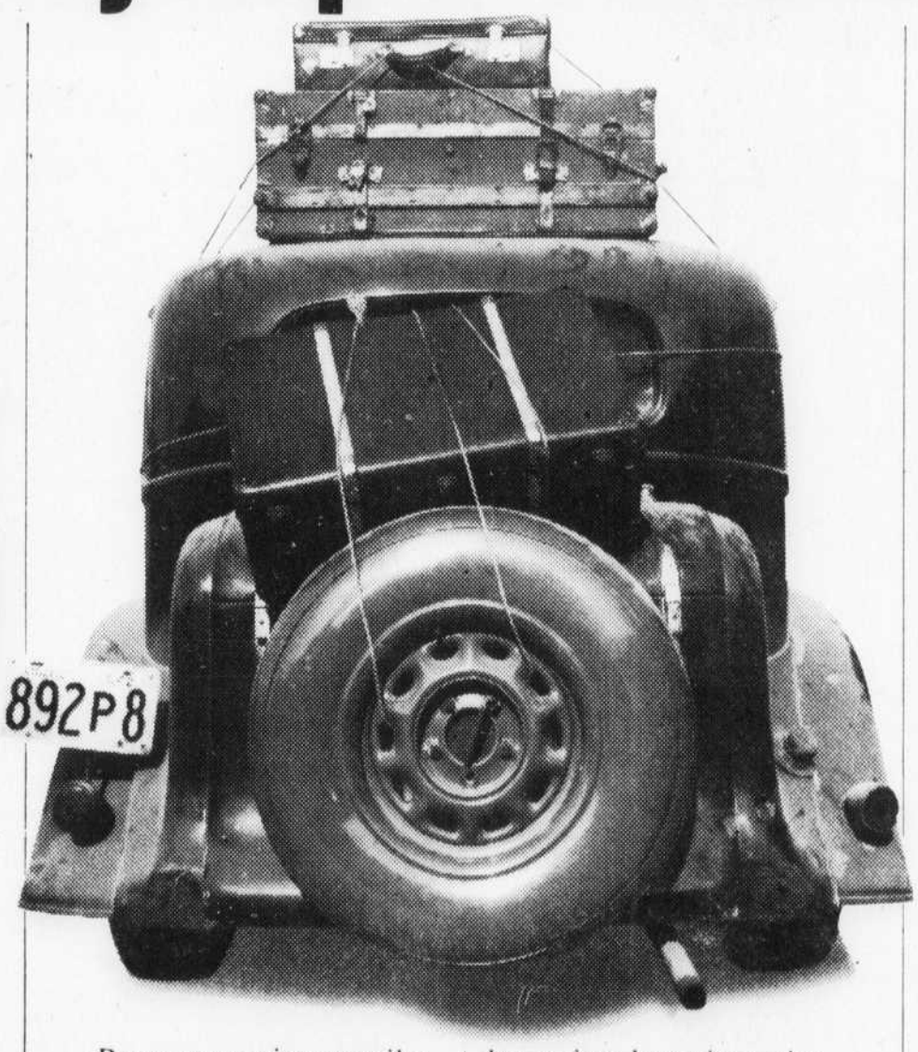
Vous souvenez-vous de cette époque où un voyage en Floride représentait une véritable expédition? Vous souvenez-vous de l'interminable chemin à peine asphalté, étroit et à deux sens, des détours, des routes de



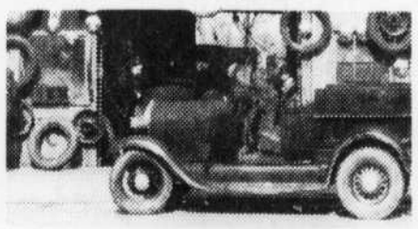
campagne qui mettaient les pneus à rude épreuve. Et vos nerfs aussi, si bien que vous finissiez par passer vos vacances à Old Orchard.

C'était bien avant les autoroutes. C'était l'époque où le dollar canadien était aussi reconnu que de l'argent de Monopoly.

Les choses ont bien changé depuis, à tous les points de vue. En Floride, maintenant on peut échanger des devises canadiennes, encaisser des chèques et effectuer toutes sortes de transactions bancaires.



Parce que maintenant il y a des banques du Trust Royal un peu partout dans l'état de Floride. C'est un peu comme si vous aviez des amis sur place pour vous dépanner. En effet, les banques du Trust Royal en Floride vous offrent une gamme complète de services bancaires: virements de fonds, opérations de change en argent américain, encaissement de chèques en devises canadiennes, comptes d'épargne, comptes de chèques, prêts, et bien entendu le même service personnalisé que le Trust Royal vous offre ici même. Le Trust Royal compte 17 banques un peu partout en Floride, situées dans toutes les grandes villes, comme Fort Lauderdale, Palm Beach, St-Petersburg, Jacksonville, Miami, Boca Raton, Tampa et Orlando.



Pour de plus amples renseignements sur la Floride et sur les banques du Trust Royal qui s'y trouvent, consultez la Floridathèque à la succursale du Trust Royal de votre choix. Vous y trouverez une foule de renseignements qui vous aideront à faire de votre séjour en Floride une expérience des plus mémorables.

Trust Royal. On vous offre bien plus que des bons souvenirs.

Montréal* Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Saguenay/Lac Saint-Jean.
*17 bureaux pour mieux vous servir dans la région de Montréal.
Pour renseignements, appelez 876-2525.

Le RCM et le GAM

Deux projets de relance économique diamétralement opposés

par Rodolphe Morissette

Les deux parties d'opposition à l'hôtel de ville de Montréal présentent, en vue de l'élection du 12 novembre, deux programmes diamétralement opposés de relance économique pour la métropole. Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) propose d'axer la relance sur les quartiers, tandis que le Groupe d'action municipale (GAM) préconise des réformes entreprises par le haut.

Si le RCM a déjà fait connaître l'ensemble de son programme électoral depuis un certain temps, le GAM a rendu public hier la premier de cinq volets du sien, qui porte sur le développement économique de Montréal. Le Groupe a formé l'été dernier cinq comités chargés de préparer des propositions concrètes sur les sujets principaux de la campagne et le comité qui s'est appliqué à préciser le programme de relance économique de Montréal était quant à lui animé directement par le candidat du parti à la mairie, M. Serge Joyal. Quant au programme du maire sortant de Montréal, M. Jean Drapeau, il reste inconnu à ce jour, en cette matière comme en toutes les autres, tandis que se poursuivent à un rythme plutôt accéléré les travaux de voirie dans les rues de Montréal.

Le RCM et le GAM offrent des programmes de relance économique qui s'opposent au premier chef quant à la gestion du développement économique.

Le RCM, en effet, veut réorganiser les quartiers de Montréal (des unités de quelque 20,000 habitants chacun) en unités d'initiative, de décision et d'organisation des ressources locales, physiques et humaines. Quant au rôle que le parti réserve à l'Organisme central de gouvernement municipal, il est de distribution des ressources financières disponibles et ses interventions viseraient d'abord à assurer à la ville de Montréal un contrôle plus grand sur toutes les décisions de l'entreprise privée et des autres paliers de gouvernement qui sont susceptibles d'affecter la vie sociale et économique des Montréalais.

Le GAM, au contraire, prévoit une structure pyramidale de "mécanismes" d'où les quartiers comme tels sont absents. Au sommet, un membre du comité exécutif de Montréal répondrait devant le conseil du développement économique de la ville. De plus, le conseil se donnerait une commission permanente chargée de faire se concerter les agents économiques et de mettre en oeuvre un plan de développement donné. Ensuite, Montréal se donnerait un commissariat industriel et commercial qui ferait rapport au conseil tous les trois mois. Enfin, le GAM s'engage, s'il est élu, à tenir un "sommet" réunissant tous ses partenaires économiques et sociaux afin d'arrêter orientations et priorités.

Si le GAM veut "doter Montréal d'un plan de développement économique et social", le RCM propose de procéder d'abord à un inventaire des ressources communautaires disponibles dans chaque quartier. Dans un second temps, les quartiers se réorganiseraient de manière à recycler les biens publics (terrains, immeubles, équipements), à favoriser et à développer le commerce local, à créer des coopératives de production et de consommation dans tous les domaines possibles, toutes mesures qui doivent garder à vue l'objectif de créer de nouveaux emplois permanents au sein des organismes communautaires ainsi mis sur pied. Bref, il s'agit de remette les quartiers au travail et de leur redonner l'initiative du jeu. Le but de l'opération est d'intégrer les fonctions résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle de la ville.

Ces objectifs respectifs étant définis, le rôle du gouvernement municipal central serait différent selon l'un et l'autre parti, quoique les deux s'accordent pour chercher à obtenir que le pouvoir de taxation de Montréal soit utilisé plus systématiquement (que la charte de la ville ne le permet) pour orienter des décisions des grandes entreprises, notamment dans le sens de la création d'emplois.

Pour le GAM, l'organisme central de gouvernement municipal exercera des pressions sur les grands agents économiques afin de redorer le blason économique de la métropole; Elle utilisera "son poids politique" pour susciter des initiatives dans le domaine de l'industrie manufacturière; pour attirer à Montréal des "entreprises d'avenir" (télécommunications, recyclage, énergie, etc.); pour revendiquer une participation aux décisions (fédérales) touchant les activités du port de Montréal et de l'aéroport de Mirabel, pour attirer ici le tourisme de congrès, pour garder et attirer à Montréal de grands sièges sociaux, etc.

Le RCM, quant à lui, définit plutôt les interventions de l'organisme central de gouvernement municipal par rapport à l'intérieur. Suivant son programme "la ville" interviendrait dans trois domaines principaux de l'activité économique: elle statuerait sur les localisations industrielles et commerciales de manière à préserver les emplois existants et à en créer de nouveaux; elle redistribuerait les ressources financières mises à sa disposition par les instances supérieures de gouvernement pour le développement industriel; enfin, elle utiliserait son pouvoir fiscal pour orienter les grandes décisions économiques.

Sur des points particuliers de relance, le GAM et le RCM s'opposent également. Dans le domaine du tourisme, par exemple, le GAM parle de favoriser le tourisme de congrès en réévaluant le fardeau fiscal de l'industrie hôtelière. Le RCM propose, lui, de miser sur les qualités permanentes — historiques, culturelles, de site physique, etc. — de la ville et d'offrir, grâce à la création d'une Agence municipale de tourisme, des services d'accueil aux visiteurs et d'hébergement des Québécois issus des autres régions et en visite à Montréal.

Deux programmes fort opposés, en somme: celui du GAM vise à replacer Montréal dans le circuit des grandes villes prospères et influentes, tandis que la priorité de celui du RCM est de reconstruire Montréal en commençant par l'intérieur, quartier par quartier.

Pour Charles Marion, Jeanne et Claude Valance sont de parfaits inconnus

par Bernard Morrier

Pour M. Charles Marion, Jeanne et Claude Valance sont de parfaits inconnus.

Témoignant hier au procès de ces derniers, le gérant de crédit de la Caisse populaire de Sherbrooke-Est, a déclaré en réponse à une question du procureur de la Couronne, Me Pierre Sauvé, qu'il ne connaissait pas le couple Valance, qu'il ne l'avait jamais rencontré avant son enlèvement, pas plus qu'il ne pouvait l'identifier maintenant comme étant parmi ceux qui avaient été mêlés à son enlèvement et à sa séquestration de 82 jours, l'année dernière.

Puis, après s'être fait rappeler par Me Sauvé qu'il avait sûrement entendu la voix de ses gardiens et que la police lui avait fait également entendre des enregistrements de conversations après sa libération, M. Marion a révélé qu'il avait reconnu une voix, mais il n'a pas été invité à élaborer davantage.

Plus tôt, le témoin avait été appelé à identifier une foule de communiqués que les enquêteurs avaient mis en preuve la semaine dernière. M. Marion a soutenu qu'il ne connaissait pas la teneur de tous les documents, même si sa signature apparaissait sur certains à sept reprises.

"Si ma signature est là, a-t-il expliqué, c'est qu'on m'avait fait apposer mon nom sur des feuilles vierges". Quant aux lettres manuscrites de sa propre main, le contenu lui en avait été dicté mot à mot par un de ses ravisseurs.

D'autre part, M. Marion a affirmé qu'il n'avait jamais donné son consentement pour que ses biens soient vendus ou hypothéqués pour amasser la rançon de $50,000 qu'on réclamait contre sa libération.

Quant à certaines cassettes qu'on a fait entendre, l'ex-kidnappé déclare que c'est bien sa voix, que ce sont les paroles qu'il a prononcées du fond de sa cache de Gould mais que tout cela lui était dicté mot à mot. "Si on écoute avec attention, a-t-il fait remarquer, on se rend compte que le dictaphone a été arrêté à plusieurs reprises lors des enregistrements".

Alors que les journées antérieures de son témoignage avaient été consacrées à son enlèvement et aux conditions dans lesquelles il vécut sa séquestration, M. Marion est passé hier à la phase finale de son aventure, celle de sa libération.

Ce 27 octobre 1977, il avait été informé qu'il ne restait plus qu'une question d'heures avant qu'il sorte de son trou et que son fils Pierre le rejoigne. Mais, devant cette nouvelle, M. Marion crut plutôt que sa dernière heure avait sonné.

Il accepta toutefois de revêtir certains vêtements propres, des chaussettes et des bottes et se laissa conduire dans les bois avoisinant, la tête recouverte d'une cagoule. Celle-ci devait être ensuite remplacée par des verres "noircis", puis on mit un casque de motard sur sa tête, tout en l'invitant à prendre place sur une motocyclette.

La moto se mit en marche et on roula pendant plus d'une heure sur une route asphaltée. Mais M. Marion n'avait cependant pas abandonné l'idée qu'on allait probablement l'abattre d'une balle à la tête et que son cadavre serait jeté dans un bois ou un fossé.

Il précise qu'en cours de route, il a senti une odeur de moulin à papier et que celle-ci lui a rappelé qu'il pouvait être dans la région d'East Angus.

Plus tard, M. Marion devait être abandonné à l'orée d'un bois et c'est là qu'il fut retrouvé par son fils Pierre, son beau-frère et un agent de la Sûreté du Québec.

Il devait être conduit en toute hâte à l'hôpital, où il fut gardé durant plusieurs semaines.

Quelques minutes avant la fin de l'audience hier, la Couronne déposait les vêtements propres que M. Marion avait portés le jour de sa libération, de même que la chemise et le sous-vêtement dont il ne s'était jamais départi durant sa captivité.

La chaine qui le retenait au fond de sa cache est également venue rejoindre les autres exhibits fort nombreux, accumulés depuis le début du procès des Valence, il y a maintenant trois semaines.

Coupables d'avoir autorisé un débrayage illégal à CJRP

Dans une série de jugements qu'il vient de rendre, le juge Paul E. Fortin, de la Cour des sessions de la paix, reconnait coupables la section locale 691 du Syndicat canadien de la fonction publique et l'un de ses conseillers, M. Gilles Charland, d'avoir autorisé une grève illégale à la station radiophonique CJRP, de Québec, le 18 mars 1977. Pour sa part, Alain Pelletier, président du local de ce syndicat à CJRP, a été déclaré coupable de participation à une grève illégale.

A CJRP, qui fait partie du réseau Radio-Mutuel, la grève avait été déclenchée le 18 mars 1977 mais elle était devenue légale le 14 avril suivant.

Ces derniers jugements s'inscrivent dans le même sens que ceux antérieurement rendus à l'endroit d'autres grévistes de CJRS, Sherbrooke, et CJTR, Trois-Rivières, deux autres stations de Radio-Mutuel.

Notons que des accusations semblables ont aussi été portées contre des grévistes de CJMS, Montréal, faisant également partie du même réseau, et que le juge Cyrille Morand doit bientôt rendre une décision.

Quant au juge Fortin, il imposera ses sentences le 25 courant. Le syndicat est passible d'une amende quotidienne de $1,000 pour chaque jour de grève illégale, tandis que son conseiller pourrait être pénalisé d'un montant de $10,000. Enfin, M. Pelletier pourrait se faire imposer une amende de $1,000.

Un divorce invalidé

Le juge Raymond Landry, de la Cour supérieure, a refusé hier de reconnaitre la validité chez nous d'un divorce décrété en Haïti, en faveur d'une personne ayant son domicile au Canada.

C'est un homme d'origine haïtienne qui avait demandé à la Cour supérieure de confirmer son nouveau statut de célibataire. Mais le juge Landry lui a immédiatement opposé l'article du code civil qui soumet aux lois canadiennes ceux qui ont domicile chez nous.

C'est au cours d'un voyage dans son pays d'origine que l'Haïtien avait obtenu son divorce. Ce voyage toutefois, aux yeux du tribunal, n'est pas suffisant pour prouver que le requérant n'a plus de domicile au Québec. Selon la loi, l'homme demeure toujours uni à son épouse par les liens du mariage.

Deux détenus coupables de méfaits

Guy Young et Costa Saradakis, deux des huit détenus qui avaient été accusés de méfaits, à la suite de saccage à la prison de Bordeaux, dans la nuit du 4 septembre dernier, ont reconnu leur culpabilité, hier, devant le juge Monique-P. Dubreuil.

Ils ont expliqué que c'est la dépression qui les avait incités à briser le lavabo et la tuyauterie de leurs cellules, causant $192 de dégâts dans chacune d'elles.

Représentant Young, Me Clément Bluteau a expliqué que celui-ci avait tenté de se défouler sur un mur mais que, trouvant ça trop dur, il s'en était pris à son lavabo.

Young, qui est incarcéré pour un vol à main armée commis l'année dernière, et Saradakis, qui purge une sentence pour trafic de stupéfiants, s'en sont tirés avec une peine additionnelle de 15 jours.

En imposant cette peine qui, au premier abord, peut sembler minime, le juge Dubreuil a tenu compte que, vu leur plaidoyer de culpabilité, les deux prévenus se trouvent maintenant privés des remises statutaires qu'ils avaient accumulées depuis leur incarcération.

Notons que les six autres prévenus également accusés dans cette affaire devraient subir leur procès sous peu.

Injonction accordée à Jardin et Boeuf Mérite

Le juge Maurice Lagacé, de la Cour supérieure, a émis hier une injonction interlocutoire, valide jusqu'à vendredi prochain, à l'endroit du local 501 de l'Union des employés de commerce, dont les membres ont déclenché la grève contre Jardin Mérite Limitée et Boeuf Mérite Limitée, deux entreprises respectivement situées au 11,671 et 11,701, rue Albert-Hudon.

L'injonction interdit notamment toute forme de piquetage devant ou à proximité des deux établissements et ordonne aux syndiqués de s'abstenir d'obstruer ou d'intimider toutes personnes ou véhicules qui désirent y entrer ou sortir.

PROGRAMMES D'ÉTUDES AVANCÉES HIVER 1979

De nouveaux étudiants pourront être admis dans les programmes suivants pour la session d'hiver 1979.

MAÎTRISES

Arts plastiques	Tél.: (514) 282-4663
Biologie	-7102 — 7379
Chimie	-7151 — 4740
Economique	-6950 — 6916
Etudes des arts	-4946
Etudes littéraires	-7159
Histoire	-7825
Linguistique	-7301 — 8106
Mathématiques	-6904
Philosophie	-7218
Sciences de la terre	-7343 — 7213
Sciences de l'environnement	-7229
Sciences politiques	-4641 — 4920
Sciences religieuses	-7051
Sociologie	-4700 — 7393

DOCTORATS

Administration (programme offert conjointement avec l'Ecole des Hautes études commerciales, l'Université McGill et l'Université Concordia)	-7934
Histoire	-7825
Psychologie	-7107

LES DEMANDES D'ADMISSION DOIVENT PARVENIR AU PLUS TARD LE 1er NOVEMBRE 1978 AU:

Service de l'admission
Bureau du registraire
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Case postale 8888, Succursale "A"
Montréal, Qué. H3C 3P8

Tél.: (514) 282-7161 (1187, rue de Bleury)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT DU PROGRAMME CONCERNÉ.

Université du Québec à Montréal

AVIS AUX RETRAITÉS

CN

Le Canadien National a pris les dispositions suivantes afin d'assurer la distribution de ses chèques de pension, en l'absence du service postal:

1. Les retraités du Canadien National et leur ayants droits domiciliés sur l'île de Montréal et à Ville de Laval pourront venir chercher leurs chèques de pension dans l'entrée principale du siège social du CN, 935 ouest, rue Lagauchetière, sur semaine, du mardi 24 octobre au mardi 31 octobre, entre 9 h et 16 hrs., inclusivement.

   Après le 31 octobre ils pourront venir chercher leurs chèques au service des Régimes de retraite, 7e étage, édifice du siège social, entre 9 h et 16 hrs.

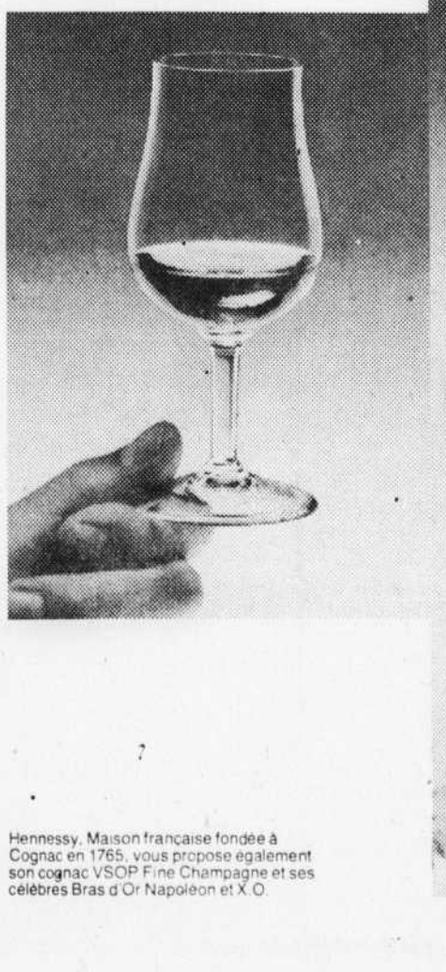
2. Les retraités habitant d'autres régions du Québec sont priés de cueillir leurs chèques au bureau du Canadien National le plus rapproché de leur domicile.

3. Les chèques qui sont portés directement aux comptes des retraités dans les succursales bancaires du Québec seront expédiés directement aux sièges sociaux des banques pour redistribution à leurs succursales.

NOTE: Si une personne autorisée vient chercher le chèque à la place du retraité, cette personne doit fournir le nom, l'adresse et **le numéro de pension du retraité**. Pour de plus amples renseignements, composez le 877-4631.

CN

Hennessy
vous propose
son cognac V.S.
Pour vous l'offrir, Hennessy a puisé dans ses réserves de cognac les plus vieilles et les plus grandes au monde.





Hennessy. Maison française fondée à Cognac en 1765, vous propose également son cognac VSOP Fine Champagne et ses célèbres Bras d'Or Napoléon et X.O.

Un "Québec des contradictions" où la gauche est à droite et la droite à gauche

par Françoy Roberge

"L'une des contradictions flagrantes du Québec contemporain, c'est que la droite a pris la place de la gauche et la gauche a tendance à défendre des valeurs de droite, a soutenu hier le député libéral d'Outremont à l'Assemblée nationale du Québec, M. André Raynauld".

M. Raynauld participait en compagnie de l'économiste Pierre Harvey, son adversaire aux élections, à un débat portant sur la social-démocratie et le libéralisme. Il s'est fait le défenseur ardent de l'économie de marché, ou à tout le moins de la liberté de marché.

M. Harvey, de son côté, s'est porté à la défense du levier de l'Etat dans le reversement de la situation historique des Québécois de langue française.

"Dans certains cas, a précisé M. Harvey, seul l'Etat a les moyens nécessaires à une intervention efficace dans l'économie".

Quant à M. Raynauld, il s'est dit d'avis que l'intervention de l'Etat a été trop massive depuis quelques années et qu'elle a été plutôt désastreuse ou carrément inutile. "Dans des domaines comme la protection de l'environnement, par exemple, on se demande à quoi l'Etat est parvenu en multipliant les services".

"Aujourd'hui, a ajouté l'économiste, il est étonnant de constater que massivement au Québec la gauche défend des valeurs traditionnelles, autrefois l'apanage de la droite. C'est la gauche ici qui dit halte à la croissance, les ressources sont limitées, protégeons ce que nous avons acquis. La droite, elle, défend des valeurs qui étaient autrefois celles de la gauche, comme l'utilisation maximale des ressources afin de mettre le progrès à la portée des plus pauvres".

"De fait je crois que ce qui me paraît le plus à gauche actuellement c'est le néo-libéralisme. C'est là que l'on retrouve le plus de confiance en la capacité de l'humanité de développer des solutions ingénieuses à ses problèmes successifs. La droite est optimiste et finalement en ce moment, c'est la gauche qui est pessimiste et défaitiste".

Au cours de l'après-midi, quelques universitaires ont poursuivi un débat généralement académique sur le thème du colonialisme économique. Il s'agissait d'une séance visant à démystifier et à déstabiliser le mythe du colonialisme en rapport avec la question francophone.

MM. Pierre Laporte (modérateur) Gérald Bernier, Arnaud Sales et Yvan Allaire, ces trois derniers professeurs d'université ont mené un débat d'où les évidences perçaient peu.

On s'est demandé en quelques phrases où en étaient les Québécois francophones dans l'appropriation de leur économie. Pour M. Allaire, compte tenu de circonstances historiques qui ont souvent retardé la progression des francophones, la situation n'est pas si mauvaise. M. Allaire a fait remarquer par exemple qu'il y avait une limite à la formation comme à l'embauche des cadres francophones.

M. Arnaud Sales pour sa part a affirmé qu'il ne fallait pas trop insister sur les caractéristiques culturelles des francophones pour expliquer leur peu de pénétration dans la grande entreprise. M. Sales comme tous les autres invités a semblé considérer comme sans fondements les jugements qui font de l'homme d'affaire du Québec une caricature en "noir et blanc" soit un nègre blanc (terme générique pour tous les Québécois) soit un petit homme d'affaires pressé d'aller finir ses jours sur la plage de Miami ou d'Acapulco et incapable de sortir du contexte familial.

"La réalité, c'est que la métropole londonienne a fourni un puissant support structurel au développement du commerce et des banques contrôlés par des anglophones au cours des 100 dernières années et même plus tôt."

Un intervenant, professeur à l'UQ à Hull est venu pour sa part relancer le débat en disant que les francophones ne constituent encore en moyenne que de 7 à 10% des cadres de la grande entreprise au Québec. Le portrait moyen des hommes qui forment ce pourcentage; un homme plus vieux que jeune qui a étudié dans des universités anglophones.

Les recenseurs du PQ n'ont pas violé la loi, estime le président des élections

par
Bernard Descôteaux

QUEBEC — Les pratiques du Parti québécois à l'occasion du récent recensement électoral, telles que les avaient dénoncées le Parti libéral, ne comportent aucune infraction à la loi électorale du Québec.

Consulté à cet effet par celui qui avait dénoncé ces pratiques, soit M. Jean-Noël Lavoie, le président général des élections, Me Pierre-F. Côté, a émis cet avis dans une lettre qui a été rendue publique hier à Québec.

Il ressort de cette lettre qu'aucun reproche ne peut être en effet adressé au Parti québécois en vertu des dispositions de la loi électorale, et que si certaines réserves sont émises par M. Côté, elles justifient tout au plus le Parti libéral à demander la révision de certains aspects de cette loi.

C'est en plein milieu de l'opération de recensement électoral que le leader parlementaire du Parti libéral, M. Jean-Noël Lavoie, avait dans une conférence de presse reproché au Parti québécois certaines pratiques des recenseurs péquistes. Par un manuel sur le recensement et d'autres instruments de travail telles des fiches à remplir, les recenseurs péquistes étaient invités en quelque sorte à vérifier en cas de doute la capacité d'électeurs des citoyens recensés. Selon M. Lavoie, une telle pratique était discriminatoire, outrepassait le mandat confié par la loi aux recenseurs et pouvait conduire à une violation de la loi.

Me Côté prend tout d'abord la peine de dire qu'en son titre de directeur général des élections il n'entre pas dans ses attributions d'émettre des avis juridiques sur divers sujets se rapportant à la loi électorale. Aussi pour l'essentiel, sa réponse à M. Lavoie sera qualifié de "réflexions personnelles."

Auparavant il fait le point cependant sur l'attitude qu'il a prise dans cette affaire! Dès qu'elle fut soulevée, il a en effet pris la peine de donner à chacun des présidents d'élection de chaque comté une directive demandant un rapport sur les faits allégués! Même si tous ces rapports ne lui sont parvenus, il précise qu'aucun recenseur n'a été démis de ses fonctions pour cause, donc qu'il n'y aurait pas eu infraction à la loi.

M. Côté précise aussi que le recensement se divise en deux étapes distinctes, soit la période de recensement d'une part, et d'autre part la période de révision qui elle débutera le 23 octobre pour se terminer le 4 novembre.

"L'unique et véritable remède aux irrégularités qui auraient pu être comises par un ou plusieurs des 34,000 recenseurs réside dans le 'recours de correction' que constitue la période de révision prévue dans la loi", de dire le président qui souligne que selon lui il s'agit là d'un système efficace.

Quant à ses "réflexions personnelles", Me Côté les fait porter sur chacun des éléments des pratiques douteuses soumises par le Parti libéral.

Ainsi à propos du Manuel du recenseur que le Parti québécois remettait à ses recenseurs, il se dit d'avis qu'il s'agit d'une "synthèse assez fidèle des textes de loi et des instructions approuvées par le lieutenant-gouverneur en conseil en ce qui concerne le recensement".

Il devait ajouter que même si cette synthèse avait contenu des inexactitudes ou des dispositions contrevenant à la loi directement ou indirectement, il n'aurait pu y voir aucune infraction qui entre dans le champ de sa juridiction. Le manuel étant en réalité des conseils aux recenseurs qui représentent le Parti québécois, comme le prévoit la loi puisque les recenseurs sont choisis par le parti au pouvoir et l'opposition. S'il arrivait que des directives erronées étaient données, M. Côté précise qu'il ne pourrait intervenir qu'au niveau du recenseur qui applique ces directives et non au niveau de ceux qui les donnent.

Quant à savoir si les recenseurs ont le droit d'utiliser certaines formules pour noter leurs remarques, le président fait valoir que les recenseurs de par la loi comme de par le serment qu'ils prêtent ne sont pas tenus à la confidentialité des renseignements recueillis, surtout que pour la plupart les renseignements recueillis seront contenus dans la liste électorale qui elle est publique.

Le fait de remplir une formule pour transmettre au parti certains renseignements ne constitue pas une infraction à la loi, pas plus que de faire des commentaires sur le travail du deuxième recenseur. Tout au plus, M. Côté croit-il qu'il pourrait demander aux recenseurs d'accomplir leurs devoirs avec plus de rigueur.

Enfin dernier point crucial soulevé, celui du droit de soulever lors du recensement la qualité d'électeur, à savoir notamment la question de la citoyenneté et de la capacité intellectuelle de voter.

Selon lui, ces questions peuvent et doivent être soulevées par un recenseur "étant donné qu'il s'agit-là des qualités exigées par la loi pour l'inscription sur la liste électorale.

Pour autant, le recenseur n'a pas à se faire juge de la question et refuser d'inscrire les personnes qu'il ne croirait pas remplir les conditions d'électeurs. Selon M. Côté, les recenseurs qui sont toujours deux ne peuvent agir à l'encontre de l'avis l'un de l'autre. S'il y a un doute, une formule peut alors être remplie pour référer le cas au président d'élection. Pour le président, le manuel du Parti québécois est sur ce point conforme à la pratique normale. Le seul doute qu'il entretient a trait à une question sur la capacité physique de voter.

L'initiateur de toute cette affaire, M. Jean-Noël Lavoie devait réagir très prudemment à cette lettre du président des élections. Dans un communiqué il relève et interprète en sa faveur certains points de la réflexion de Me Côté.

Ainsi assez curieusement il affirme que Me Côté confirme que le Manuel du recenseur contiendrait des inexactitudes, voire des dispositions contrevenant à la loi. Il relève aussi les réserves faites par Me Côté sur la rigueur des recenseurs ainsi que sur le fait qu'un recenseur ne peut juger de la qualité d'électeur.

AFFAIRES SOCIALES

■ Lutte contre le tabagisme

Le Conseil québécois sur le tabac et la santé dont l'objectif général est la promotion de la santé du fumeur et du non-fumeur, tiendra son premier colloque à Montréal, au Centre marial montfortain, 5875 est, rue Sherbrooke, les 20 et 21 octobre. Ce colloque qui a pour thème "La protection du consommateur et le tabac" regroupera plusieurs professionnels oeuvrant dans le domaine de la lutte contre le tabagisme. M. Marcel Léger, ministre délégué à l'Environnement, prononcera la conférence d'ouverture ce matin et c'est le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, qui expliquera demain la politique de son ministère dans le domaine du tabagisme.

■ Humaniser l'accueil

Humaniser le service d'accueil de l'ensemble du réseau et fournir une meilleure information sur la nature et l'organisation des services sociaux et des services de santé au Québec. Telles sont les deux principales recommandations soumises par le Conseil des Affaires sociales et de la famille (CASF) dans son rapport annuel remis au ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, et déposé à l'Assemblée nationale. Notant que "de nombreux Québécois sont encore désemparés devant cet édifice qui leur apparaît d'une grande complexité" et qu'un "grand nombre d'entre eux ne savent pas où s'adresser lorsqu'ils sont dans le besoin", le rapport soutient que "les nouvelles voies d'accès aux services sont encore fort peu familières à la population" et que "l'existence même des services est souvent ignorée". Le CASF constate qu'on trouve facilement dans les premières pages des bottins téléphoniques tous les renseignements nécessaires pour composer directement un numéro de téléphone dans un quelconque pays d'outre-mer, mais qu'on cherche en vain les numéros des principaux services des Centres de services sociaux. L'organisme para-gouvernemental suggère d'identifier dans les bottins téléphoniques la nature des services socio-sanitaires "sous des vocables qui sont ceux de la population". Le CASF est un organisme d'étude et de consultation placé sous la responsabilité du ministre des Affaires sociales qui lui confie des travaux de recherche et d'analyse.

■ La boîte de l'UNICEF

Les écoliers seront de nouveau mobilisés le soir du 31 octobre pour recueillir des sous en faveur des enfants qui vivent dans les pays sous-développés. Cette coutume lancée par l'UNICEF il y a 23 ans a permis de ramasser $11 millions qui ont servi à améliorer le sort de milliers d'enfants. A l'aube de l'Année internationale de l'enfant, il convient de rappeler la Déclaration des Nations unies faite en 1958 stipulant que "l'enfant a droit à l'affection, l'amour et la compréhension; à une alimentation et des soins médicaux appropriés; à l'éducation gratuite, au plein accès au jeu et aux loisirs, à un nom et une nationalité, à une attention spéciale pour les handicapés", etc. L'UNICEF implore tous les citoyens à se montrer généreux le soir de l'Halloween.

■ Fleury agrandi et rénové

Les travaux de réfection et d'isolation à l'hôpital Fleury devraient être terminés en décembre 1978, tandis que l'ensemble des autres travaux d'agrandissement, de rénovation et de réaménagement devraient se terminer à l'été 1980. C'est en octobre 1975 que le Centre hospitalier Fleury était autorisé par le Conseil des ministres à procéder à ces travaux hautement nécessaires pour le bien-être des malades et pour mieux répondre aux besoins de la population qu'il dessert. La direction avait toutefois dû sensibiliser l'opinion publique et rappeler cette entente au ministère des Affaires sociales avant que l'on se décide à procéder à ces travaux.

D'abord
CBF-690*

D'économie, de sciences et d'art
le samedi à la radio

L'Éconothèque
12h15 à 13h30

La Science et vous
13h30 à 15h

Au Fil des Arts
15h à 17h

* Si vous en avez assez des radios avec publicité, qui effleurent les sujets

Quand j'écoute j'écoute CBF-690

LE VOTE SYNDICAL C'EST MAINTENANT UN CHOIX LIBRE

C'est:
Choisir la **qualité** de ses services;
choisir l'organisation qui propose le meilleur **esprit syndical** à ses membres et aussi aux autres travailleurs;
choisir l'organisation qui est la plus susceptible **d'améliorer** le prochain décret.

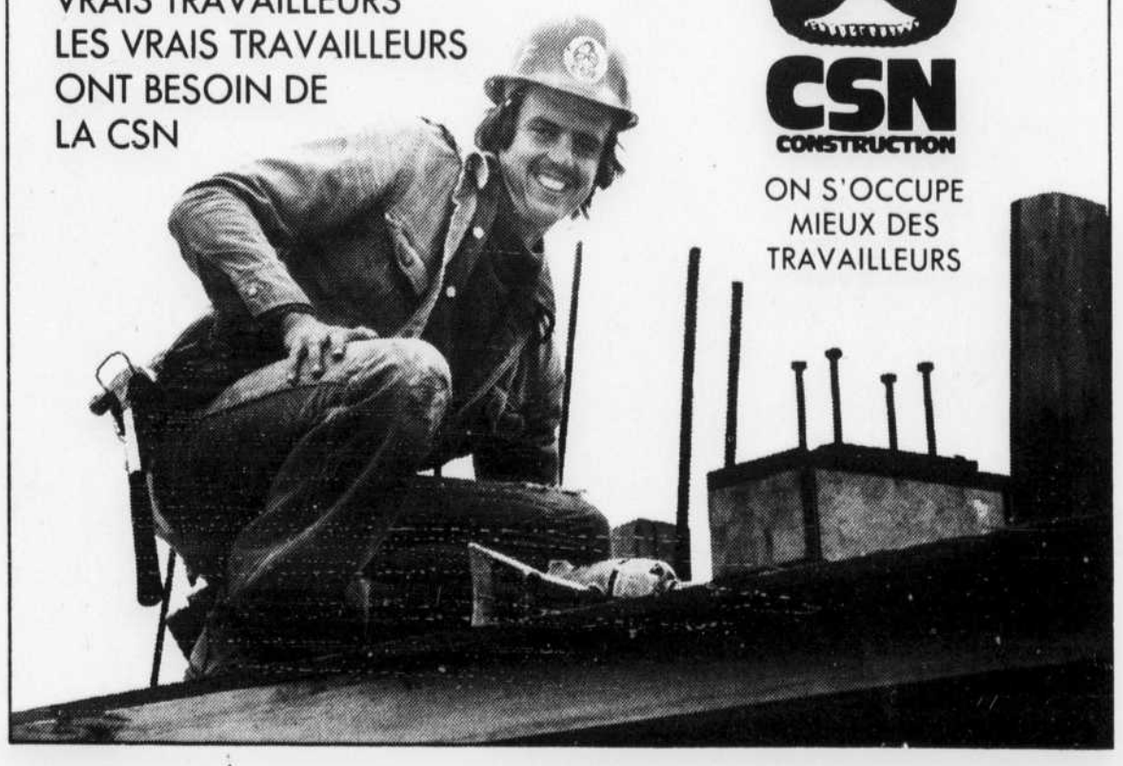
PRENDS LE TEMPS D'Y RÉFLÉCHIR
Tu viens de vivre 3 années de construction avec un décret gagné par les patrons parce que des dizaines de milliers de vrais travailleurs de la construction n'étaient pas représentés à la table des négociations.
Déjà plusieurs milliers de vrais travailleurs des autres centrales ont donné ouvertement leur appui à la CSN parce qu'ils croient:

- que le comité provincial des métiers de la CSN est un bon moyen de donner un vrai pouvoir aux travailleurs, pas juste à certains groupes;
- que l'esprit syndical est plus favorable aux gars de la construction;
- que les services y sont meilleurs;
- qu'ils ont une meilleure chance de faire valoir leur revendication personnelle.

Enfin, ils ne veulent plus appartenir à des locaux en tutelle et à une centrale qui les a laissé tomber avec leurs outils en préparant mal le dernier décret.

LA CSN A BESOIN DES VRAIS TRAVAILLEURS
LES VRAIS TRAVAILLEURS ONT BESOIN DE LA CSN

CSN CONSTRUCTION
ON S'OCCUPE MIEUX DES TRAVAILLEURS



Un plan difficile à "vendre" à l'ONU

Namibie: Pretoria accepte un compromis plutôt boiteux

PRETORIA (d'après Reuter et AFP) — Les négociations que les responsables des diplomates des cinq pays occidentaux membres du Conseil de sécurité ont eues pendant trois jours avec le gouvernement sud-africain au sujet de la Namibie n'ont abouti qu'à un compromis aux termes duquel chacune des deux parties s'en tient à son plan, sans faire obstacle à celui de l'autre.

Selon un communiqué conjoint publié jeudi à Pretoria au lendemain de la fin des négociations, les Occidentaux considéreront comme nuls et non avenus les résultats unilatéralement organisés en décembre en Namibie par l'Afrique du sud mais ne s'y opposeront pas.

De son côté, l'Afrique du sud s'engage à user de son influence pour persuader les vainqueurs de ce "processus interne pour élire des dirigeants" d'oeuvrer de concert avec les Nations unies "qui envisagent l'organisation d'une consultation ultérieure", pour obtenir une reconnaissance internationale de l'indépendance de la Namibie.

Plusieurs importantes formations politiques de Namibie, dont l'Organisation des peuples du Sud-Ouest africain (SWAPO), ont fait savoir qu'elles boycotteraient les élections organisées par Prétoria et il apparaît, dans ces conditions, que le scrutin sera remporté par l'Alliance démocratique de la Turnhalle (ADT) groupe multiracial, sous direction blanche auquel vont les faveurs sud-africaines.

Prié hier, au cours d'une conférence de presse, de dire s'il garantissait que les vainqueurs de scrutin de décembre soutiendraient le plan occidental, endossé par l'ONU, M. Pieter Botha, premier ministre sud-africain, a répondu: "Comment pourrais-je certifier que j'arriverai à convaincre quiconque".

M. Dirk Mudge, dirigeant, blanc, de l'ADT, a été plus direct en affirmant aux journalistes: "Le plan Waldheim reste inacceptable pour nous". A moins qu'il ne soit amendé, l'ADT ne participera pas au scrutin parrainé par l'ONU, a-t-il ajouté.

Sans attendre, les Occidentaux ont décidé de demander aux Nations unies de poursuivre la mise en oeuvre de leur plan. Ils vont demander à M. Kurt Waldheim de renvoyer son représentant spécial, M. Martti Ahtisaari (Finlande), en Namibie afin d'y reprendre les pourparlers avec l'administrateur général sud-africain, le juge Marthinus Steyn, en vue de "mettre au point les modalités des élections proposées sous le contrôle des Nations unies et de fixer une date pour ces élections".

Le secrétaire général des Nations unies doit rendre compte lundi prochain au Conseil de sécurité des progrès dans l'application du plan de l'ONU. Bien que MM. David Owen et Hans Dietrich Genscher, chefs des diplomaties britannique et ouest-allemande, se soient félicités hier à Bonn des "progrès" obtenus à Pretoria, on estimait de source diplomatique occidentale que ce "compromis plutôt boiteux sera difficile à vendre" aux Nations unies, où le groupe africain pourrait bien, ne s'en satisfaisant pas, réclamer des sanctions contre l'Afrique du Sud. Comme on lui demandait s'il pensait avoir fourni aux Occidentaux suffisamment d'arguments pour résister à cette éventualité en opposant leur veto, M. Botha a répondu: "Je n'ai pas peur. Je ne vois aucune raison pour des sanctions si les consultations se poursuivent".

A Genève, M. Cyrus Vance a déclaré au cours d'une conférence de presse que le communiqué commun publié à Pretoria n'était que l'une de trois propositions dont les Occidentaux avaient laissé le choix à l'Afrique du Sud à leur départ. Celle qui a été choisie par Pretoria n'était "ni la meilleure ni la pire du point de vue occidental", a-t-il ajouté. Prié de dire si on pouvait présumer que les élections supervisées par l'ONU se tiendraient bien l'an prochain, le secrétaire d'Etat américain a déclaré "Il n'y en a aucune assurance pour le moment". Il a reconnu en outre que les Occidentaux avaient échoué dans leurs efforts pour convaincre Pretoria de reconsidérer sa politique.

De son côté, à Pretoria, M. Botha s'est déclaré favorable à la poursuite des consultations avec les Etats-Unis. Il a déclaré avoir établi de bons rapports avec M. Vance, au cours des négociations. "J'espère que cela conduira à de nouvelles discussions", a-t-il ajouté. La presse sud-africaine croit savoir que seule une rencontre privée entre MM. Vance et Botha a permis d'éviter la rupture entre Occidentaux et Sud-Africains mardi dernier. M. Botha a par ailleurs accepté l'invitation conditionnelle du président Carter de se rendre à Washington. Celle-ci, remise par M. Vance, était notamment soumise à l'acceptation préalable par Pretoria des élections organisées par les Nations unies

Par ailleurs, alors que le commandement sud-africain faisait état de l'attaque d'une centrale électrique dans le nord de la Namibie, apparemment par des combattants de la SWAPO basés en Angola, le gouvernement a réaffirmé hier qu'il ne retirerait pas ses troupes de Namibie avant que les hostilités y aient cessé.

Les 15.000 à 20.000 soldats sud-africains qui y sont stationnés doivent en grande partie être rapatriés avant les élections supervisées par l'ONU, selon le plan occidental. Dans un document distinct du communiqué commun, le gouvernement sud-africain précise que "la poursuite de la violence peut donc interrompre et retarder indéfiniment la réduction des troupes sud-africaines et, par voie de conséquence, la tenue d'élections" sous supervision de l'ONU. M. Botha a précisé que ce document avait été préalablement montré aux ministres occidentaux.

Cependant, les cinq ont rejeté la thèse de Prétoria. Dans une déclaration unilatérale diffusée à Londres, en réponse à la déclaration du gouvernement sud-africain, les cinq (France, Etats-Unis, RFA, Grande-Bretagne et Canada) soulignent que le retrait de ces forces devrait s'effectuer après notification au secrétaire général de l'ONU d'un accord sur le cessez-le-feu.

La déclaration ajoute: "Aucune des parties concernées ne saurait être autorisée à retarder unilatéralement la tenue d'élections sous la surveillance de l'ONU".

La déclaration précise enfin que les cinq s'engagent à "appuyer toute action nécessaire au sein du Conseil de sécurité" si les propositions sur ses élections ne sont pas respectées.

Dans l'immédiat, la principale inconnue porte sur l'attitude qu'adoptera le Conseil de sécurité lorsque le secrétaire général Kurt Waldheim rendra compte de la mission des "cinq" d'ici le 23 octobre prochain.

M. Vance a eu plusieurs contacts hier avec M. Waldheim, mais on ignore la position de ce dernier. Il a eu également un entretien téléphonique avec le président d'un des pays africains de "première ligne", auquel il a exposé la situation au cours de son voyage de retour la nuit dernière.

M. Vance a refusé d'indiquer quelle serait l'attitude des "cinq" au cas ou ce semi-compromis serait rejeté et des sanctions économiques réclamées par les pays africains.

Second grand point d'interrogation: quelles seront les conséquences des élections de décembre? Certes, le gouvernement de Pretoria reconnaît qu'il s'agira seulement d'un processus interne et qu'il pressera les futurs élus d'aller de l'avant avec des élections sous garantie de l'ONU. Mais on ne sait s'il parviendra à persuader les dirigeants des partis namibiens pro-sud-africains de minimiser leur rôle pour permettre une solution constitutionnelle acceptable internationalement.

SALT: Vance craint des obstacles à Moscou

GENEVE (AFP) — Des difficultés pourraient encore surgir et retarder la conclusion des négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques (SALT-2) dont la prochaine session s'ouvrira dimanche à Moscou, indiquait-on hier à Genève dans l'entourage du secrétaire d'Etat, M. Cyrus Vance.

Rompant avec l'optimisme manifesté le mois dernier à l'issue des derniers entretiens Vance-Gromyko sur les SALT à New York et Washington, certains des principaux conseillers du secrétaire d'Etat estiment maintenant qu'il y a moins d'une chance sur deux pour que Américains et Soviétiques parviennent à régler les derniers problèmes empêchant la signature d'un accord.

Outre les difficultés techniques à résoudre, les observateurs estiment que l'annonce faite mardi par l'administration Carter de la mise en production de certains éléments de la bombe à neutrons, risque d'avoir des conséquences directes sur les négociations de dimanche et lundi et que Moscou manifestera son déplaisir en dressant de nouveaux obstacles à la conclusion du traité.

Au début du mois, Washington avait annoncé officiellement que le principal négociateur américain pour les SALT, M. Paul Warnke, démissionnerait peu après les négociations de Moscou.

Cette décision avait été unaniment interprétée comme la plus solide indication que la fin du marchandage se déroulant maintenant depuis six ans entre les Etats-Unis et l'URSS pour parvenir pour la première fois à une réduction modérée et équilibrée de leurs arsenaux stratégiques nucléaires, était proche.

Considéré comme une "colombe" par de nombreux sénateurs, M. Warnke n'était pas en effet aux yeux de la Maison-Blanche le meilleur avocat d'une ratification des accords SALT par le Congrès. C'est probablement le secrétaire à la défense, M. Harold Brown, qui sera chargé pour l'essentiel de cette tâche, une fois le traité signé.

Les principaux points de désaccord entre Washington et Moscou portent, croit-on savoir, sur la modernisation des systèmes d'armements nucléaires existants, le déploiement des missiles de croisière et les limitations à apporter au rôle stratégique du bombardier soviétique Backfire.

Les conversations qui vont s'engager à nouveau à Moscou entre MM. Cyrus Vance et Andrei Gromyko seront sans doute un test crucial du réchauffement des relations entre Moscou et Washington.

On note en outre que l'administration américaine a levé le moratoire qu'elle avait imposé sur les voyages de hauts fonctionnaires américains en Union soviétique, a-t-on appris de source autorisée.

Le "chirurgien général" des Etats-Unis, M. Julius Richmond, le plus haut fonctionnaire dans le domaine de la Santé, se rendra en principe à Moscou la semaine prochaine pour participer à une réunion avec des dirigeants soviétiques de ce secteur, précise-t-on de même source. Il n'est pas question non plus d'ajourner le déplacement que doit faire à Moscou en décembre le secrétaire au Trésor, M. Michael Blumenthal, dans le cadre des entretiens économiques annuels entre les deux pays, ajoute-t-on.

Ces voyages, témoignent de l'atténuation de la tension entre les deux pays qui avait suivi les condamnations de plusieurs dissidents soviétiques et les poursuites lancées par Moscou contre deux journalistes et un homme d'affaires américains.

Cette tension, atténuée depuis par le progrès enregistrés dans les négociations SALT, s'était soldée par l'annulation des voyages en URSS de plusieurs membres de l'administration, dont le secrétaire à la Santé, M. Joseph Califano, et le conseiller scientifique de la Maison-Blanche, M. Frank Press.

"Oui mais" des alliés à la bombe à neutrons

BRUXELLES (AFP) — Les ministres européens de la Défense réunis mercredi et hier à Bruxelles dans le "groupe de planification nucléaire" de l'OTAN ont réaffirmé leur "oui mais" à la décision du président Carter de préparer certaines armes nucléaires pour les équiper éventuellement d'ogives à neutrons.

Le communiqué signé conjointement par les pays représentés à Bruxelles (Allemagne fédérale, Belgique, Danemark, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Italie et Turquie) ont aussi lancé un nouvel avertissement à Moscou en soulignant "la nécessité, pour l'URSS, de faire preuve de modération dans le déploiement de ses forces nucléaires qui menacent les membres européens de l'OTAN".

Mais M. Hans Apel, ministre de la Défense de l'Allemagne fédérale, pays qui en tirerait le plus grand profit (l'arme à neutrons étant conçue avant tout pour arrêter la progression de larges formations blindées), a rappelé en réunion et devant la presse les conditions essentielles qu'il formulait.

"Nous ne sommes pas une puissance nucléaire et ne voulons pas le devenir. La décision de produire l'arme à neutrons ne peut être prise que par le président Carter lui-même".

"Si la production est décidée, nous voulons que cette nouvelle arme serve de monnaie d'échange dans des négociations de désarmement dans les deux ans qui suivraient la décision, a déclaré M. Apel. Quant à nous, nous préférerions l'échanger contre une réduction du nombre de chars soviétiques en Europe".

"Si cela ne donne aucun résultat, nous admettrons le stockage de cette arme sur notre territoire mais nous ne voulons pas être les seuls en Europe".

M. Apel n'a pas dit quels autres pays seraient amenés à devoir aussi l'accepter mais, dans les milieux de l'OTAN, on estime que seuls les pays du bénélux pourraient être concernés.

Malgré ces objections, partagées, semble-t-il, par les autres pays présents, les ministres ont décidé de moderniser les armes nucléaires tactiques (de courte portée) en Europe (Missile sol-sol Lance et obus de 8 pouces) d'ici à 1980 et de prévoir, d'ici à 1990, une nouvelle version du missile Pershing pour en doubler la portée qui est aujourd'hui de 750km.

La prochaine réunion du "groupe de planification nucléaire" se tiendra au printemps 1979 aux Etats-Unis.

De son côté, le gouvernement des Pays-Bas a pris connaissance avec préoccupation de l'avis du gouvernement américain jugeant nécessaire d'en arriver à la production d'éléments de la bombe à neutrons", déclare le ministère des Affaires étrangères à La Haye dans un communiqué publié après la décision du président Carter.

On souligne au ministère des Affaires étrangères que la décision du président des Etats-Unis ne porte encore que sur la modernisation des fusées Lance et des obus de huit pouces, et qu'elle ne concerne pas formellement les éléments essentiels de la bombe à neutrons.

Le communiqué rappelle que le gouvernement néerlandais considère la production de la bombe à neutrons comme une affaire américaine mais que son introduction dans l'arsenal atlantique doit être évitée par des négociations sur le désarmement.

Ces précisions, remarquent les observateurs, sont destinées essentiellement à l'opinion néerlandaise très hostile à la bombe à neutrons. Il y a deux semaines, le porte-parole du groupe parlementaire démocrate-chrétien (gouvernemental), M. Willem Aantjes, avait déclaré à un journal que si l'OTAN incluait la bombe à neutrons dans son arsenal les Pays-Bas devraient envisager de quitter cette organisation.

Londres veut modifier le système monétaire européen

BONN (AFP) — Les consultations germano-britanniques qui se sont déroulées mercredi et hier à Bonn n'ont pas permis d'apporter une réponse positive quant à la participation de la Grande-Bretagne au projet franco-allemand de création d'un nouveau système monétaire européen.

Certes, le premier ministre britannique James Callaghan a réaffirmé l'intérêt de la Grande-Bretagne à ce projet au cours de ses entretiens en tête-à-tête avec le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt.

Les questions monétaires n'ont cependant pas été examinées "dans le détail" à cette occasion et la Grande-Bretagne n'a pas encore pris de décision concernant sa participation à ce projet, a-t-il déclaré devant la presse avant de regagner Londres.

Pourtant le chancelier Schmidt s'est de son côté déclaré "convaincu" à l'issue de ces entretiens que le nouveau système monétaire européen pourrait entrer en vigueur comme prévu le 1er janvier prochain. Seuls quelques problèmes techniques restent à résoudre, a-t-il précisé.

Dans les milieux informés de Bonn, on précise que les négociations germano-britanniques concernant le nouveau système monétaire européen achoppent sur la question de la nature des interventions des banques centrales.

Le gouvernement britannique souhaite que la Banque centrale dont la monnaie enregistre une hausse importante par rapport au panier de référence intervienne automatiquement pour freiner cette hausse et éventuellement racheter les monnaies qui ne pourraient suivre ce mouvement.

Le gouvernement ouest-allemand de son côté ne peut accepter le caractère automatique de ces interventions dans la mesure où la Bundesbank est autonome en RFA.

Pour Bonn, de telles interventions ne devraient avoir lieu qu'après consultations entre les ministres des Finances et les représentants des banques centrales des pays concernés.

Du côté allemand, cependant on ne doute pas de la bonne volonté de la Grande-Bretagne à participer au système.

Ces consultations, malgré l'absence de résultats concrets, ont été qualifiées d'"extrêmement utiles" par MM. Schmidt et Callaghan.

En dehors des questions monétaires qui ont également fait l'objet de discussions entre le chancelier de l'Echiquier Denis Healey et le ministre fédéral des Finances, M. Hans Matthoefer, les problèmes des pêcheries et de l'Airbus ont été évoqués.

En ce qui concerne le deuxième point, M. Callaghan s'est contenté de réaffirmer que la Grande-Bretagne était prête à participer au programme européen de construction aéronautique. Londres, a-t-il souligné, peut apporter une contribution importante et les négociations avec la France et la Grande-Bretagne devraient bientôt aboutir.

Tito allège ses obligations

BELGRADE (AFP) — Le maréchal Tito, 86 ans, a décidé d'alléger ses obligations en désignant, hier, un "président en exercice" de la présidence de la Ligue des communistes de Yougoslavie (LCY).

Cette fonction a été confiée pour un an à M. Branko Mikulic, 50 ans, représentant de la Bosnie-Herzégovine au sein de la présidence de la LCY, annonce-t-on officiellement.

Le président en exercice de la présidence de la LCY exécutera, par procuration du maréchal Tito, président, les tâches qui lui sont confiées et présidera les sessions de la présidence en cas d'empêchement du chef du parti, indique en substance un communiqué diffusé par l'agence Tanjug.

Jusqu'à présent, c'est en règle générale le maréchal Tito qui présidait les sessions de la présidence de la LCY. En cas d'absence ou de maladie, il confiait cette tâche soit à M. Stane Dolanc, "numéro deux" de la LCY, soit à l'un des 22 membres de la présidence.

Aux clients du Trust Royal

Avis important

Suite à la grève des postiers, les chèques d'intérêts ou de remboursement de certificats de placement garanti seront gardés aux succursales du lieu d'enregistrement des dépôts où ils pourront être remis directement à nos clients.

RUFFINO

CHIANTI

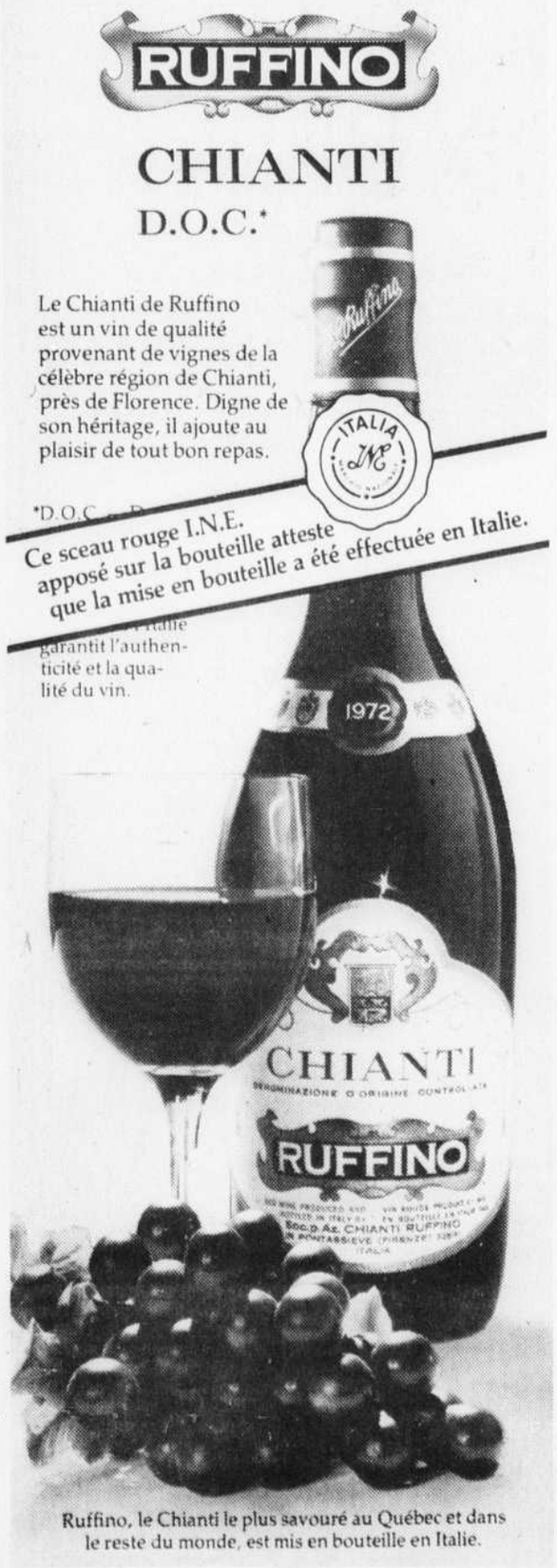
D.O.C.*

Le Chianti de Ruffino est un vin de qualité provenant de vignes de la célèbre région de Chianti, près de Florence. Digne de son héritage, il ajoute au plaisir de tout bon repas.

*D.O.C. = D...

Ce sceau rouge I.N.E. apposé sur la bouteille atteste que la mise en bouteille a été effectuée en Italie.

...Italie garantit l'authenticité et la qualité du vin.



Ruffino, le Chianti le plus savouré au Québec et dans le reste du monde, est mis en bouteille en Italie.

L'AFRIQUE AU COEUR DE MONTRÉAL

BOUTIQUE MERVEILLES AFRICAINES

La seule place dans Montréal et sa banlieue qui vous invite à découvrir l'Afrique et ses merveilles légendaires.

— ARTISANAT
— VÊTEMENTS AFRICAINS
— BIJOUX
— MENUS ARTICLES
— CADEAUX
— LIVRES
— COSMÉTIQUES AFRO-AMÉRICAINS
— DISQUES NÉGRO-AFRICAINS (À VENIR)
— TRESSES AFRICAINES SUR DEMANDE.



1432, rue MacKay Tél.: 931-6856 Montréal, Québec
(entre Maisonneuve et Ste-Catherine Métro: Guy)

Certificats de placement garanti de 5 ans

10¼% par année

Intérêt versé annuellement

10% par année

Intérêt versé semi-annuellement

Capital et intérêt garantis par le Trust Royal pour la période du dépôt. Aucuns frais ni honoraires. Taux sujets à confirmation.

Trust Royal

17 bureaux pour mieux vous servir dans la région de Montréal.
Pour renseignements, appelez: 876-2525.

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Blair House: un problème que seuls Begin et Sadate peuvent résoudre?

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — M. Moshe Dayan, ministre israélien des Affaires étrangères, a laissé entendre hier que des difficultés survenues dans le cours des négociations de paix de Washington sur le Proche-Orient ne pourraient être résolues qu'au niveau de MM. Begin et Sadate.

"Ce n'est pas comme à Camp David avec les chefs d'Etat. Il est très douteux que l'on puisse obtenir un changement de position des délégations présentes", a déclaré M. Dayan au début d'un déjeuner réunissant à Blair House les délégations égyptienne, israélienne et américaine en présence du président Jimmy Carter.

Le président a simplement reconnu que le fait que ces pourparlers en vue de rédiger le traité de paix israélo-égyptien se poursuivaient à un niveau ministériel "était l'un des problèmes".

Les pourparlers israélo-égyptiens ne se heurtent à "aucun problème particulier," a déclaré pourtant le président Carter à l'issue du déjeuner de travail.

Prié par un journaliste de dire si les pourparlers en étaient au point mort, le chef de l'exécutif américain a répondu sèchement: "non".

M. Carter avait décidé inopinément de convier les deux délégations à ce déjeuner de travail, annulant du même coup le compte rendu que la Maison-Blanche devait faire sur l'état des négociations.

En outre, le retour pour consultations en Israël de M. Moshe Dayan ou du ministre de la Défense, M. Ezer Weizman, ou des deux, sera étudié ce matin à Jérusalem, au cours d'une réunion extraordinaire du Conseil des Ministres, rapporte le correspondant politique de la télévision israélienne citant une source proche de la présidence du conseil.

Ces consultations, qui pourraient avoir lieu au milieu de la semaine prochaine, ont été rendues nécessaires, semble-t-il, par les difficultés apparues à Washington au cours des négociations de paix israélo-égyptiennes, et qui paraissent requérir la prise de décisions au plus haut niveau.

On estime à Washington, selon diverses sources, que ces négociations butent sur la façon de lier ces pourparlers israélo-égyptiens au second accord-cadre de Camp David concernant l'avenir de la Cisjordanie et le problème palestinien. L'autre difficulté porterait sur la nature des relations qu'établiraient Le Caire et Jérusalem sitôt le premier retrait militaire israélien du Sinaï.

On apprend de bonne source à la Maison Blanche que le chef actuel de la délégation américaine, M. Alfred Atherton, aurait prévenu dans la matinée le chef de la Maison-Blanche qu'il y avait "quelques problèmes".

C'est M. Dayan qui avait également, il y a deux jours, évoqué pour la première fois depuis le début de ces négociations, il y a une semaine, l'existence de "quelques difficultés". M. Carter avait peu après affirmé qu'en fait "tout allait bien".

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Jody Powell, s'est appliqué hier, après les propos tenus par M. Dayan, de souligner que ces pourparlers n'étaient nullement dans l'impasse.

M. Powell a recommandé la plus grande prudence dans l'interprétation des propos de M. Dayan, "une déclaration informelle qui n'a pas la valeur d'une affirmation diplomatique soigneusement préparée".

Beyrouth: le repli de la FAD remis en cause

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Le plan de sécurité adopté hier à Beyrouth pour éviter la reprise des combats entre troupes syriennes et milices chrétiennes a été remis en cause hier, lorsque le Soudan a réaffirmé son intention de retirer la semaine prochaine son contingent de la Force arabe de dissuasion (FAD).

M. Salah Salman, ministre de l'Intérieur, qui rentre d'une visite à Khartoum, a confirmé au Micro de Radio-Beyrouth, que les Soudanais s'en tenaient à leur décision première de retirer leurs troupes à l'expiration de leur mandat, jeudi prochain.

Les unités soudanaises devaient remplacer les Syriens aux deux ponts stratégiques de Beyrout-Est dans le cadre du plan adopté en début de semaine, au cours d'une réunion extraordinaire, par les ministres des Affaires étrangères des pays participant à la FAD.

Les ministres espéraient amener le président Gaafar Nimeiri à changer d'avis. Mais, de source diplomatique soudanaise, on confirme que le départ des soldats commencera dès mardi. Le Soudan a fourni 638 hommes à la FAD depuis la fin de la guerre civile libanaise, en novembre 1976. Les Soudanais ont déploré un mort et douze blessés, dont quatre handicapés à vie.

Le président Nimeiry avait annoncé dans le courant de l'été qu'il n'accepterait pas un renouvellement du mandat de ses "casques verts" au Liban le 26 octobre. Il avait donné pour explication qu'il n'était pas satisfait de l'action de la Force arabe de dissuasion.

Cependant, de source bien informée, on apprend que des contacts ont déjà commencé entre l'Arabie séoudite et le Soudan pour amener ce dernier à revenir sur sa décision. Le plan de sécurité, ajoute-t-on enfin de même source, n'est pas remis en cause mais retardé de 48 heures, le contingent des Emirats arabes unis devant remplacer demain matin les soldats syriens qui contrôlent les deux ponts commandant la sortie nord de Beyrouth.

Selon des diplomates arabes, des unités d'Arabie séoudite et des Emirats arabes unis sont arrivés à la Tour Rizk, l'immeuble le plus élevé de Beyrouth, pour y relever les troupes syriennes qui y disposaient de lance-roquettes.

Selon la radio phalangiste, toutefois, ces unités ne devraient pas être en place avant aujourd'hui, et un correspondant de Reuter qui a visité le secteur n'y a remarqué aucune activité particulière.

Outre qu'il a déjà retardé le "redéploiement" prévu, le départ soudanais déséquilibre encore plus la Force arabe de dissuasion qui ne compte plus que 2,200 soldats non syriens (Arabie séoudite et Emirats Arabes unis) sur 30,000 hommes.

Au Sud-Liban, les milices chrétiennes ont annoncé qu'en signe de protestation contre les propos de M. de Guiringaud.

De Guiringaud remplacé dans 2 mois par Jean François-Poncet

PARIS (d'après AFP et Reuter) — "L'affaire Guiringaud" continue à susciter des remous dans certains milieux politiques français et la plupart des observateurs pensent que le ministre français des Affaires étrangères sera prochainement remplacé par l'un des "hommes de confiance" du président Giscard d'Estaing.

On pense généralement que M. Louis de Guiringaud quittera son poste avant la fin de l'année et que M. Jean François-Poncet actuellement secrétaire général à la présidence de la république, sera appelé à lui succéder.

Toutefois, ce remplacement, estime-t-on, paraît avoir été prévu depuis plusieurs mois et n'aurait aucun rapport avec les réactions provoquées par les propos de M. de Guiringaud, rejetant sur les milices chrétiennes libanaises la responsabilité des récents bombardements syriens sur Beyrouth.

Le ministre, entendu à ce sujet hier matin par la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a déclaré à la presse qu'il n'avait "pas l'impression d'avoir été désavoué" par le premier ministre Raymond Barre dans l'intervention que ce dernier a faite mercredi devant l'Assemblée nationale.

On note que cette intervention, prononcée sur un ton ému et compatissant à l'égard du Liban, n'a pas constitué un désaveu de M. de Guiringaud, pas plus d'ailleurs qu'elle n'a paru justifier ses propos.

Pour l'essentiel, M. de Guiringaud a précisé qu'il avait cherché hier par ses explications devant la commission "à apaiser les inquiétudes exprimées par un grand nombre de parlementaires et les rassurer sur les sentiments du gouvernement français vis-à-vis de la population chrétienne du Liban".

Le ministre a souligné qu'il fallait replacer ses récentes déclarations devant la presse anglo-américaine dans le cadre de la politique française au Liban. Il a rappelé "qu'il avait eu l'occasion, devant les Nations unies, à New York, de s'exprimer sur l'attitude des Syriens dans la bataille de Beyrouth" et qu'il n'avait pas jugé utile de rappeler à nouveau ces condamnations devant les journalistes étrangers.

Le président de la commission, M. Maurice Couve de Murville, s'est félicité de son côté de la "franche explication" qui a eu lieu hier. Il a estimé que cette affaire avait permis "d'un bout à l'autre" de l'Assemblée d'affirmer "les sentiments d'affection, d'amitié et de fidélité à l'égard de la population chrétienne du Liban".

Les députés RPR (gaullistes) membres de la commission ont renouvelé cependant avec vigueur leurs critiques contre M. de Guiringaud. M. Roger-Gérard Marcus (Paris) a comparé les milices chrétiennes du Liban à la résistance française pendant la seconde guerre mondiale et a estimé que les déclarations du ministre des Affaires étrangères pouvaient justifier tous les génocides. "On a déjà connu cela à Oradour-sur-Glâne", a-t-il dit.

Plusieurs visites à Paris dans les prochaines semaines, notamment celles de MM. Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, le 25 octobre, et Moshe Dayan, ministre israélien des Affaires étrangères, le 30 octobre, rendent improbable un départ précipité de M. de Guiringaud.

Il semble également que ce dernier participera à des entretiens franco-japonais à Tokyo au début du mois prochain.

Le successeur propable de M. de Guiringaud est l'un des collaborateurs les plus proches du président Giscard d'Estaing, ainsi que l'un des représentants les plus caractéristiques de la nouvelle classe politico-administrative française.

M. Jean François-Poncet, qui aura 50 ans le 3 décembre prochain, est le fils de l'ancien ambassadeur de France à Berlin et à Rome, avant la seconde guerre mondiale.

Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères en 1976 dans le gouvernement de M. Chirac, M. François-Poncet a également été, à moins de 30 ans, secrétaire-général de la délégation française chargée de négocier les traités de Rome.

La nomination de M. François-Poncet au quai d'Orsay coïnciderait, enfin, avec la présidence de la France du conseil des ministres de la CEE et l'ouverture de la campagne pour les élections à l'Assemblée parlementaire européenne.

ca

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions

680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone : (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés,
800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés.

AUDET, GOSSELIN, LAPOINTE, MOREAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Cremazie, Suite 700
Montreal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mtl.
284-1117

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec
C.C. Bismuth, C.A. — C.W. Bissegger, C.A.
T.R. Burpee, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
M.G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A.
M.M. Domanski, C.A. — G. Fréchette, C.A.
S.R. Gagné, C.A. — R. Germain, C.A.
G. Gingras, C.A. — J.P. Graveline, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. — G. Limoges, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A. — G.S. Wells, C.A.
Bureaux à:
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
R. Landori-Hoffmann, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
Irwin Tobenstein, C.A.
Julia F. Witkowski, C.A.
3901 Jean-Talon ouest, suite 214
Montréal, Québec H3R 2G5
Tél.: (514) 731-7851
—
265, avenue Carling, suite 500
Ottawa, Ontario K1S 2E1
Tél.: (613) 238-4224

COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Huben Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Bert, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montreal, Quebec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montreal, Quebec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & ERNST
Comptables Agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Langley, Vancouver, Victoria et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

FINE, BLATT & CIE
Comptables Agréés
Montréal - Toronto
C. BLATT, C.A. — E. FINE, C.A.
J. DOLNIK, C.A. — S. TARAN, C.A.
1310 Ave Greene, suite 500
Montréal, Québec H3Z 2B2
(514) 932-1152

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montreal H2M 1L8 — 384-1430

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux à: Montréal
Repentigny
Iles de la Madeleine

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
914, Édifice Sun Life
Montréal H3B 2V6
514-866-4375

GRIGNON, CAMPBELL & ASSOCIÉS
Campbell, Sharp
Comptables Agréés
715 Carré Victoria - 845-7211
Montréal, Ottawa, Toronto, Orillia, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Grande Prairie, Peace River, Kelowna, Langley, Vancouver, New Westminster
Pannell Kerr Forster & Company

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.P. 153
Montreal H5B 1E8,
Tel.: 281-1555
Société nationale Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax
Affiliation internationale
"FOX, JOSOLYNE, FIDES"

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montreal, Que. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
1 Complexe Desjardins
Montréal
Téléphone 281-1850
Bureaux: Québec, St-Jérôme, Montmagny, Ste-Agathe-des-Monts
Firme nationale: Ward, Mallette & Co.
Affiliation internationale
Binder, Seidman & Co.

MERCURE, BÉLIVEAU & CIE
Comptables Agréés
1420, Tour de la Bourse
Place Victoria, Montréal, H4Z 1G1
(514) 879-1094

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C.C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A.
Robert Houde, B.A.C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C.C.A.
André Montgrain, L.S.C.C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Biondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montreal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Telephone (514) 844-4445
Bureaux à
Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Bureaux affiliés
Québec, Lévis, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Chicoutimi, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie
Siège social
1010 Sherbrooke ouest,
Suite 2010
Montréal, Québec - H3A 2R7

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
1320 Boul. Graham
Suite 100
Mont-Royal, H3P 3C8
Tél.: 735-4647

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptable Agréés
1200 McGill College
Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montreal H3N 1X1 — 274-2797

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17eme etage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
(514) 878-2691
350 est, boul. Charest
Québec G1K 3H5, Québec
(418) 647-3151

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Iles, Coaticook, Matane
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1H8
(514) 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Region des Caraïbes
Representation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Marvin H. Taffler, C.A.
Barry A. Tissenbaum, C.A. — Gerald A. Slan, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Dartchman, C.A.
Brahm D. Levine, C.A. — Morrie L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A.
Jack Altman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112

Les titres de noblesse du vin d'Italie

Les vins d'Italie qui portent le sceau rouge de l'Institut National d'Exportation (INE) que vous trouvez dans les magasins de la Société des Alcools du Québec sont tous des vins de qualité mis en bouteille en Italie. Il y a certes des vins plus prestigieux que d'autres, des régions de production mieux connues que d'autres mais tous les vins portant le sceau rouge INE sont francs, naturels et d'un prix raisonnable.



Le gouvernement d'Italie surveille et assume la qualité des vins portant le sceau rouge INE et c'est la meilleure garantie que vous puissez avoir.
La noblesse des vins mis en bouteille en Italie date de plusieurs siècles. Déjà François Ier, roi de France, fin connaisseur, importateur de la Renaissance Italienne en vieille France avait dans ses bagages des sculptures, des peintures certes, mais aussi des échantillons des meilleurs vins italiens.
Dès lors, la renommée des vins d'Italie devait s'étendre au-dèla des frontières et grandir de siècle en siècle.

Aujourd'hui, ici au Québec, les vins d'Italie portant le sceau INE sont connus comme étant de bons vins, à un bon prix, ce sont les vins qui vous en donnent le plus pour votre argent.



Herdt & Charton
591 A - $6.55 - 750 ml

Asti Spumante - Cinzano

Un vin mousseux blanc d'une grande élégance, à robe étincelante d'or pâle, au bouquet incomparable. On dit de l'Asti Spumante qu'il est "un vin de noces". Vin de dessert, l'Asti est la boisson de fête qui marque d'un cachet distingué toutes les réceptions joyeuses. Il doit être bu frais et non glacé, à 7° C environ, soit 45° F., dans une flûte dont le calice se prolonge dans le pied.



Distilleries Schenley du Canada Limitée
548 A - $4.50 - 1 litre

Chianti - Antinori

Depuis trois mille ans, La Toscane est la terre privilégiée de la viniculture. Les collines et les petites montagnes historiques des environs de Florence produisent le Chianti, vin rouge célèbre dans le monde entier. Servi chambré, il a assez de corps et de subtilité pour accompagner toutes les viandes.



La Distillerie Meagher Limitée
635 E - $3.50 - (blé)

Valpolicella "Classico Superiore" - Ruffino -

Robe de rubis, 12% d'alcool, bouquet délicat et riche, ce sont les caractéristiques du Valpolicella "Classico Superiore", indiscutablement le meilleur vin de Vénétie, région située au nord-ouest de l'Italie. Valpolicella de la célèbre maison Ruffino est un vin rouge sec, charmant et léger. Il convient bien avec pratiquement tous les mets.



Les Distilleries Dumont
545 D - $3.10 - 720 ml

Vecchi Castelli Romani - Vinitalia

Le Latium qui entoure la ville de Rome est connu depuis des millénaire pour la variété de ses vins qui diffèrent d'une commune à l'autre. L'héritage de l'antiquité en matière de vin est ici encore plus présent que n'importe où en Italie. Le Vecchi Castelli Romani, excellent vin de table est à son mieux avec les viandes grillées et en sauce.

DE BONS VINS DE TRADITION MIS EN BOUTEILLE EN ITALIE

TORONTO

Chute des cours

L'éternelle inquiétude des joueurs est à l'origine de la cinquième défaite d'affilée qu'a subie la Bourse de Toronto hier alors que depuis 17 séances on n'avait pas vu de marché aussi plat.

Au sein de l'indice composé qui perd 5.35 à 1,262.01, les mines dégringolent de 24.9 à 1,098.27 et les pétroles abandonnent 4.25 à 1,627.52. Mais les finances montent de 3.57 à 1,177.86 et les industries de 0.91 à 1,037.47.

Signalons l'écroulement du secteur des aurifères, qui recule de 62 points environ à la suite de la baisse des cours du lingot dans les marchés internationaux.

Parmi les titres industriels Noranda Mines A descend de 1 3-8 à $34, Asbestos Corp. de 1 1-4 à 44, GSW A de 1 1-4 à 6 1-2, Westcoast Petroleum A de 1 à 21 et Trizec de 1 à 15 7-8.

Montreal Trust monte de 3-4 à $21, Dome Petroleum de 1 1-2 à 85, Shell de 1-4 à 15 1-4, Abitibi Paper de 1-8 à 18 et Ashland Oil de 1-8 à 32 5-8.

Dans le secteur minier, Agnico-Eagle tombe de 5-8 à $6 1-2, Lacana Mining de 1-4 à 6 1-2 et McIntyre Mines de 1-4 à 26 3-4. Par contre, Denison Mines avance de 1 à $79 et Ego Resources de 1-4 à 8.

Enfin parmi les pétroles, Numac Oil perd 3-4 à $27 1-2, Chieftain Development 1-2 à 25 1-2 et Bonanza 1-2 à 32 1-2. Merrill progresse de 1 1-4 à $22 et PanCanadian Petroleum de 3-4 à 34 3-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	1271	260	250	260	+10
Abacus	300	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Aby Gln w	3000	325	320	325	
Abitibi	68932	$18¾	17⅞	18	+ ⅛
Abitbi 7½p	z20	$49	49	49	
Acklands	4000	$13	13	13	
Advocate	300	325	325	325	+25
Afton Min	1400	$11½	11⅜	11⅜	+ ⅛
Agnico E	12413	$7	6½	6½	— ⅜
Agra Ind A	2025	$6¾	6½	6¾	
Albany	6000	55	54	54	+ 2
Alt Energy	2050	$16	15⅞	16	+ ¼
Alta Gas A	52240	$15⅜	15¼	15¼	— ⅛
Alta G C p	z65	$73	73	73	
Alta G E p	200	$27	27	27	
Alta G F	z95	$28¼	28⅛	28¼	
Alta G 9.76	770	$28	28	28	
Alta G 7.60	500	$27	26⅝	27	+ ¾
Alta Nat	200	$44	44	44	— 1
Alcan	42641	$39¾	38½	38½	— ¼
Algo Cent	270	$19	19	19	
Algoma St	3630	$25	24⅝	24⅝	— ⅛
AStel p	200	$27⅞	27⅞	27⅞	+ ⅛
Allarco Dv	2300	$32	32	32	
Almin 4½ p	z15	$38⅜	38⅜	38⅜	
Am Bonza	5145	$33¼	32½	32½	— ½
Am Larder	37000	43	40	40	— 2
Am Eagle	6600	230	226	227	+ 1
Am Leduc	7400	27	26	26	— ½
Andres W	1400	$23¾	23⅜	23⅜	— ⅜
Ang U Dev	7500	400	390	390	—10
Aquitaine	4112	$19	18⅜	18¾	— ½
Argosy	500	15	15	15	— 5
Argus	z50	$38¾	38¼	38¾	
Argus B pr	200	$35¾	35½	35¾	+1¼
Argus C pr	3433	$16¼	15	16¼	+1¾
Asamera	40240	$19½	18⅞	18⅞	— ⅜
Asbestos	1675	$45¾	44	44	—1¼
Ashland C	22100	$32¾	32⅜	32⅜	+ ⅛
Asoc Porc	1139	109	101	101	— 4
Atco A	5550	$15¾	15¼	15¾	+ ¾
Atl C Cop	z29	39½	39½	39½	
Ato Hard A	500	$21½	21½	21½	+ ¼
BC Sugar A	z92	$29	28⅞	28⅞	
BC Sugar P	z20	$13½	13½	13½	
BP Can	6036	$17⅞	17¾	17¾	
Banister C	1380	$11½	11	11	— ⅜
Bank BC	280	$38⅜	38⅜	38⅜	— ⅛
Bank Mtl	20970	$25	24⅝	24⅝	+ ⅛
Bank N S	10103	$22¾	22¼	22¾	+ ¾
Bankeno	1100	220	219	219	—11
B Cdn Nat	2519	$17¼	17	17	— ⅜
Bary Expl	100	92	92	92	— 8
Baton B	5100	$13	12⅞	12⅞	— ⅛
Belding A	210	340	340	340	—20
Bell Canad	21716	$61¼	60⅝	60⅝	— ⅛
Bell A pr	z42	$60⅜	60⅜	60⅜	
Bell B pr	z50	$60⅝	60⅝	60⅝	
Bell C pr	1500	$30¾	30¾	30¾	+ ¼
Bell D pr	750	$61½	61	61	— ⅛
Bell 2.28	650	$31⅜	31¼	31¼	— ⅛
Bell 1.80	1200	$24	24	24	+ ⅛
Bell 1.96	5530	$26⅞	26⅜	26⅞	+ ¼
Black P A	1000	$13½	13½	13½	+ ¼
Bombr	1150	$10¼	9¾	9¾	— ⅜
Border C	900	300	300	300	
Bovis Cor	3300	67	66	66	— 1
Bow Valy	2135	$44⅛	43	43¼	— ½
Bow-m pr	z50	$42	42	42	
Bralor Res	2400	$8¾	8½	8½	— ⅛
Bramalea	5350	$13⅛	13	13⅛	— ⅛
Brameda	1839	160	155	155	— 5
Brascan A	15019	$17¼	17	17¼	+ ⅛
Brscn 8½	100	$27½	27½	27½	
Brenda M	2900	$13⅜	13¼	13⅜	+ ⅛
Brdg Tank	100	400	400	400	— 5
Bright A	100	$13⅜	13⅜	13⅜	
Brinco	350	$7	7	7	
BCFP	1000	$19¼	19	19	— ¼
BCFP pr	z20	$38¼	38¼	38¼	
BC Phone	7650	$17¼	16⅞	17¼	+ ⅜
BCPh 5.15	z50	$62½	62½	62½	
BCPh 6 pr	z5	$76¾	76¾	76¾	
BCPh 6.80	100	$21⅜	21⅜	21⅜	+ ⅛
BCP 7.04 p	200	$24	24	24	+ ¼
BCP 10.16 p	750	$28½	28¼	28¼	— ¼
BCP 2.32 p	160	$33¾	33¾	33¾	— ¼
Broul Reef	2000	36	36	36	— 2
Brunswk	7250	$5⅛	490	490	—10
Budd Auto	700	$9	8⅞	9	
Burns Fds	1920	$17¼	17⅛	17⅛	— ⅛
CAE A	425	$17⅜	17⅜	17⅜	
Cad Frv	3700	$9⅞	9⅝	9⅝	— ¼
Cad Frv A	z276	$10¼	10	10¼	
Cal Pow A	3650	$38⅞	38½	38½	— ⅛
Cal P 4 p	z10	$55¼	55¼	55¼	
Cal P 7 p	z10	$98¾	98¾	98¾	
Cal P 9.75	130	$111	110	111	— ¼
Cal P 2.36	600	$29⅞	29½	29⅞	+ ⅜
Calvert	5500	56	55	55	— 3
Cam Mine	1000	28½	28½	28½	—1½
Camflo	5100	$16	15¾	15¾	— ⅛
C Chib A	1600	$6½	6½	6½	+ ⅛
Camp RL	700	$42½	42½	42½	— ¾
Can Cem A	13440	$12⅝	12¼	12¼	— ¼
CDC pr B	248	$106¾	105½	106½	+ ½
C Nor West	8000	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
C Pakrs C	3125	$23⅜	23⅛	23⅛	— ⅛
Can Perm	12175	$19	18¾	18¾	— ⅛
CPerm 6¾	1000	$27¼	27¼	27¼	
C Safway p	z10	$85	85	85	
CS Pete	16650	$5⅞	5¾	5⅞	
Can Trust A	5211	$25¼	24⅞	25⅛	+ ¼
C Trust 7¼	1100	$21	21	21	— ¼
C Tung	679	$24⅛	24	24	— ¼
Cdn Arrow	2031	18	18	18	+ 1
CCablesy A	400	$17	17	17	
C Cable w	2600	56	55	56	— 2
Cdn Cel	2850	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
C Curtis	1000	76	73	73	— 7
C Formost	800	$6½	6½	6½	
C Found pr	200	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
CGE	600	$28⅛	28⅛	28⅛	
CG Invest	700	$25	25	25	
C Hidrogas	6800	395	390	390	
C Homestd	7933	$9⅞	9¼	9¾	+ ½
C Hydro	200	$12¼	12¼	12¼	— ¼
Cl Bk Com	12062	$30⅛	29⅝	30	+ ¼
CIL	500	$21⅜	21⅛	21⅜	+ ¼
CIL pr	100	$45	45	45	+ 1
C Lencour	1000	10	10	10	
C Merrill	2200	$22	20¾	22	+1¼
CNat R	17600	370	325	360	+30
C Occental	3653	$20	20	20	
C Ocdntl p	200	$28⅜	28⅜	28⅜	
CP Inve	6390	$23	22⅞	23	
CP Inve pr	100	$16¼	16¼	16¼	+ ⅛
CP Ltd	62026	$23¼	22¾	22⅞	— ⅛
CPL A p	13300	$10½	10½	10½	
C Reserve	600	$11¾	11½	11½	— ¼
Cdn Sup O	1729	$62¼	61¾	62¼	+ ⅛
Cdn Tire	z50	$25	25	25	
Cdn Tire A	1145	$25¼	24⅞	25¼	+ ¼
C Utilties	7275	$16	15¾	15¾	+ ¼
C Util 4¼ p	z3	$55½	55½	55½	
C Util 5 pr	z20	$64¾	64¾	64¾	
CUtil 6 pr	z25	$78½	78½	78½	
CU 10¼	780	$28⅜	28¼	28¼	— ⅛
C Util 9.24	700	$28¾	28½	28½	
C Util 7.30	500	$25¾	25⅜	25¾	— ¼
CWN G 4 pr	100	$10⅛	10⅛	10⅛	— ⅜
Canbra	150	405	405	405	— 5
Candel Oil	100	$22¼	22¼	22¼	
Canray	7800	172	165	170	— 5
Canron A	1211	$26⅞	26¾	26¾	
Care	350	$23	22¾	23	
Carl OK	4650	410	405	410	
Carl A p	125	$26	26	26	— ¼
Carl B p	100	$32¼	32¼	32¼	
Carma A	800	$16¼	16⅛	16⅛	
Cassiar	4175	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Casidy A p	400	$7	7	7	
Celanese	24250	410	385	395	+20
Ctl Est A	399	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅜
Cent Pat	150	130	130	130	—10
Centurion	200	$5¼	5¼	5¼	
Chnclr	3034	190	190	190	
Chib M	1000	35½	35½	35½	—2½
Chieftan D	6700	$26¼	25½	25½	— ½
Chieftain p	100	$98½	98½	98½	—3½
Chimo	100	125	125	125	— 3
Chromaco	z15	215	215	215	
Chrysler	1078	$13	13	13	
CHUM	100	$12	12	12	
CHUM B	400	$12¼	12¼	12¼	— ½
C S 10¾	900	$11¾	11¾	11¾	
Cty Sv 8.32	100	$10	10	10	+ ⅛
Cty Sav 8¾	1500	$8⅜	8¼	8⅜	+ ⅛
Coch Will	4500	71	70	70	
Coch-Dun	z100	$9¼	9¼	9¼	
Cockfield	100	420	420	420	— 5
Comb Met	1000	32	32	32	— 1
Cominco	8947	$32¼	31⅜	31⅜	— ¼
Cominco A	200	$28½	28½	28½	
C Holiday I	1300	$7⅞	7⅜	7⅜	— ⅛
CHIns A p	100	$25	25	25	+ ½
Compr Ap	z50	$13¼	13¼	13¼	
Comtech	200	275	275	275	—10
Conuco Ltd	5000	495	470	490	+15
Con Bath A	5025	$36	35½	35⅝	+ ¼
Con Bath p	570	$19⅛	19⅛	19⅛	— ⅜
C Bath 68 w	1875	$16	15	16	+ 1
Con Bldg	200	375	375	375	—15
Con Fardy	2906	310	305	305	— 5
C Durham	19500	90	85	87	— 5
C Marben	15000	60	60	60	
C Morisn	2000	170	165	165	— 5
Cons Prof	3061	32½	30	32½	+ ½
Con Textle	7300	365	345	355	+25
Con Distrb	13365	$17¾	17¼	17⅜	+ ⅜
Cons Gas	18481	$17¾	17½	17½	
Con Gas B	z5	$77⅛	77⅛	77⅛	
Con Glass	z50	$23	23	23	
Control F	600	$5⅛	5⅛	5⅛	
Conwest	1000	$5⅜	5¼	5¼	
Cop Fields	1326	370	360	360	—10
Corby B	100	$26	26	26	+ ½
Coseka R	9700	$5⅜	5¼	5¼	
Costain Ltd	100	$13	13	13	— ½
Courvan	1000	14	14	14	
Craigmt	17575	$6⅛	6	6	
Crain R L	4500	$11½	11½	11½	+ ¼
Crestbrk	5300	$10¾	10⅝	10¾	
Crown 8¾	200	$22½	22½	22⅛	
C Zelrba A	z40	$23⅝	23⅝	23⅝	
Crush Intl	600	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅛
Cuvier M	12500	44	42	42	— 3
Cyprus	900	$9¾	9⅝	9¾	+ ⅛
Czar Res	10000	$7¾	7¼	7½	— ⅜
DRG Ltd A	4920	$6⅛	6	6	— ⅛
Dalmy A	500	$8½	8½	8½	
Daon Dev	5000	$13⅛	13	13	+ ⅛
Daon A	1300	$6⅞	6⅞	6⅞	
Debhld B p	z25	$68	68	68	
D Eldona	6800	105	102	104	+ 3
Delhi Pac	500	12	12	12	
Denison	7053	$79¼	77¾	79	+ 1
Dicknsn	450	$6⅝	6⅝	6⅝	
Discovry	500	95	95	95	+ 5
Doman I	3100	$8⅝	8⅛	8¼	— ¼
Dome Mine	950	$99⅜	97	97	— 5
Dome Pete	12680	$85½	83⅞	85	+1½
D Bridge	112	$26¾	26¾	26¾	+ ¼
D Citrs A	2500	$12¼	11½	12	+ 1
DExplor	z250	20½	20½	20½	
Dofasco A	6218	$29¾	29⅜	29½	+ ⅛
D Scotish p	z25	$29½	29½	29½	
Dom Store	850	$17	16¾	16¾	— ¼
D Textie A	6910	$12⅛	11⅞	12⅛	— ⅛
Domtar	9087	$22⅝	22⅛	22¼	+ ⅛
Domtar pr	220	$13½	13½	13½	
Dr Mc C A	500	$18	18	18	
Dunde Pal	1000	38	38	38	+ 1
Dunraie	1000	29	29	29	— 1
Du Pont	423	$16	15½	16	
Dustbane	1550	$8½	8½	8½	— ⅛
Dylex L A	900	$11½	11⅜	11½	+ ⅛
Dynamar	4511	150	145	145	— 2
E-L Fin w	2690	100	92	100	+10
East Sul A	1000	235	234	235	+ 1
Estn Prov	300	495	495	495	— 5
Ego Res	53725	$8½	8	8	+ ½
Electro A	500	455	455	455	+ 5
Elks Stors	200	$13½	13½	13½	+ ¼
Emco	200	$8	8	8	+ ⅛
Extndcar	300	$13⅛	13	13⅛	+ ⅛
Extd wt	500	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
Falcon C	5585	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
Flbrg Nik A	24932	$34¼	34	34	
Fed Ind A	z50	$5⅜	5⅜	5⅜	
Fed Pion	175	$33	33	33	— 1
Fidelity Tr	1300	455	440	455	
Finning T	100	$25	25	25	
Foodex p	1725	$8	7⅞	8	+ ⅛
Ford Cnda	980	$82	82	82	+ ½
Francana	600	$9	9	9	
Fraser A	100	$40¼	40¼	40¼	— ½
G&H Steel	700	300	280	280	—25
G M Res	300	395	390	390	+ 5
GSW Cl A	500	$6½	6½	6½	—1¼
Gaz Metr	590	$5¾	5½	5½	— ⅛
G Distrb w	1000	215	215	215	
GMC	644	$74½	74¼	74¼	— ½
Genstar L	10430	$34	33⅜	33¾	
Giant Yk	108	$14¼	14¼	14¼	— ½
Gibraltar	2200	$6	5¾	5¾	— ¼
Goldund M	15703	66	63	63	— 3
Graft G	500	$33⅜	33⅞	33⅞	+ ½
Granduc	8030	62	60	60	— 7
Gt Oil Sds	2495	$9⅛	9	9	— ⅛
GL Paper	369	$35¼	35	35¼	+ ⅜
GL Pap w	16000	$6¼	5¾	5¾	— ⅜
Gr Fonc	130	$90	90	90	—2¼
Dofasco a	16600	$29½	29⅜	29½	+ ⅛
D Texa	7200	$12⅛	12	12⅛	— ⅛
Domtar	2040	$22½	22¼	22¼	
Donohue Pr	160	$17¾	17¾	17¾	— ¼
Dumgmi	4900	230	230	230	
DynMn	7000	90	89	90	+2
Fal Nck a	1600	$34¼	34	34¼	+1
Fic Fund	100	$10	10	10	
FCA Inter	1900	310	305	310	
Genstar L	2959	$34	33¾	33¾	— ¼
Gulf Can	2300	$32	31¾	32	+ ¼
Hand An	120	$7¼	7¼	7¼	— ¼
Holl a	200	$40¾	40¾	40¾	— ¼
HomeA	100	$42¼	42¼	42¼	+1
Huds Bay a	825	$22½	22⅜	22⅜	
H Bay Co	375	$21¾	21¾	21¾	
Imp Oa	2161	$21⅞	21½	21½	— ¼
Imasco A	100	$36¾	36¾	36¾	+ ¼
Indal	10000	$14½	14½	14½	
Inland Gas	500	$11	11	11	
Inco a	27967	$21⅜	19¾	19¾	—1½
IU Int	1800	$13¾	13⅝	13⅝	— ¼
IPL a	1350	$16⅞	16⅞	16⅞	
Ivaco a	2700	$11	11	11	—1
Kaiser Re	4700	$15½	15½	15½	— ⅛
Kiena	570	269	269	269	—1
Labatt a	388	$20¾	20⅜	20⅜	— ¼
Lau Fin	1535	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
La Vrdy	185	$10	10	10	— ¼
MB Ltd	4050	$23⅜	23	23	— ⅜
Mass Fer	2000	$12¾	12⅛	12⅛	— ¼
Mas F b	650	$18⅞	18¾	18⅞	
Mercantl	100	$13¼	13¼	13¼	— ¼
Midepsa	2500	25	25	25	+4
Molson A	100	$22⅛	22⅛	22⅛	+ ⅛
Monenco A	400	$13¾	13¼	13¾	— ⅛
Mnt Trst	900	$20¾	20	20⅜	+1⅜
Moore	500	$36⅜	36⅜	36⅜	+ ⅜
Mt Jamie	58000	54	48	52	
Muscoch	7000	45	42	42	— 1
Nat Trust	15050	$20¼	20¼	20¼	+ ¼
NB Tel	346	$21¾	21⅜	21⅜	— ⅜
Nfld pr f	300	$11½	11½	11½	— ⅛
Nfl T b	100	$21½	21½	21½	— 1
N Insco	1000	52	52	52	+2
Nocana	5400	148	138	148	+8
Normick	200	$5½	5½	5½	— ⅛
Noran a	1865	$35¾	34¼	34¼	— 1
Nordair a	350	$9¾	9¾	9¾	
Norcen	1252	$16	15⅞	15⅞	
Norsemn	1000	60	60	60	
Nor Tel	1357	$38¼	38	38¼	+ ¼
Nor T w	1200	$16¾	16¾	16¾	
Oshawa A	300	$6¾	6¾	6¾	— ¼
PacPete	2100	$41½	1½	1½	— 1
Pancan	1500	$34	34	34	— ½
Petrofina	106	$20¾	20¾	20¾	+ ¼
Phoenix	1100	365	365	365	—1
Phoenix wts	100	105	105	105	—1
Placer	1900	$26	26	26	+ ¼
Pow Ca	1467	$20½	20⅜	20½	+1
Prefa Ca	1000	110	105	105	—5
PriceCom	2035	$22⅜	22⅜	22⅜	
Quebecor	300	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Que Uran	2000	6	6	6	+ ½
Queenstn	1000	51	51	51	+1
Redpa a	100	$16¾	16¾	16¾	+ ⅜
Reitman A	100	$17¾	17¾	17¾	— ¼
Roll 4?p	100	$47½	47½	47½	
Royal Bank	9861	$36¾	36½	36½	— ¼
Ry Trt a	1220	$19	18½	18½	+ ⅛
St L Cem A	1000	$20	20	20	—1
Seagramc	700	$31½	31¼	31¼	— ½
Shell Can	1225	$15¼	15	15¼	+ ¼
Sil Stack	20700	191	175	180	—1
Simpsons	200	$6⅜	6⅜	6⅜	
Sthama	500	$26½	26½	26½	+ ½
Stafrd	17000	60	58	60	+1
Stelco a	2532	$27⅜	27⅜	27⅜	
Steinbg A	300	$21	21	21	
Tele Met b	300	$43⅛	13⅞	13⅞	— ⅜
Texasgulf	1700	$25⅞	25⅞	25⅞	
Thom A	16600	$14¾	14¾	14¾	
Tiw Ind	1800	455	455	455	—3
Tor Dm Bk	2352	$21⅜	21¼	21⅜	— ⅛
TD Rlt un	21000	$26¼	26¼	26¼	— ¾
Tot Pet A	500	$15	14⅜	14⅜	— ⅜
Tr Can PL	8670	$18	17¾	18	+ ¼
Tr G C	1050	$23	23	23	
Unigesco b	8150	210	200	200	—5
Union G a	15400	$11¼	11¼	11¼	
UNC corp	600	$14⅛	14⅛	14⅛	
Viking Res	18000	22	20	22	—3
Walk a	900	$37¼	37¼	37¼	+ ⅛
Woodward	200	$20	20	20	+1⅛
Zellers a	213	$9¼	9¼	9¼	

ÉCHOS BOURSIERS

De piètres résultats forcent Inco à réduire son dividende

N'eut été de la baisse du dollar canadien, l'INCO aurait enregistré une perte au cours du dernier trimestre. Aussi la compagnie torontoise a décidé de couper de moitié son dividende trimestriel qui passe de 20 cents à 10 cents.

Ce geste est motivé par la situation mondiale du nickel, le conflit de travail à Sudbury qui entre dans son deuxième mois et la chute des profits de l'entreprise.

L'INCO a indiqué que ses ventes ont légèrement progressé au cours des derniers mois. Les résultats du troisième trimestre de l'an dernier montraient un chiffre de $452 millions alors que cette année, le volume d'affaires trimestriel a atteint $488 millions.

La compagnie continue d'écouler ses inventaires, qui ont baissé de 50 millions de tonnes en un an. Les stocks n'en demeurent pas moins au niveau de 291 millions de livres de nickel.

Les profits du troisième trimestre ont été de $9.8 millions alors que l'an dernier, ils se situaient à $21.6 millions. Les ajustements attribuables au change ont accru les profits de $10.7 millions. En réalité, la compagnie aurait encaissé une perte de près d'un million de dollars.

Il faut dire que l'INCO profite des ventes de sa filiales américaine, le fabricant de batteries Ray-O-Vac (ESB) qui compte pour 35% du chiffre d'affaires.

Dans son communiqué, la firme torontoise indique que le coût de l'exploitation de ses usines et mines au Guatémala et en Indonésie ont fait baisser ses revenus.

A la Bourse, le titre a perdu 1 3-8 pour fermer à $19 3-4.

■

La compagnie Bruck Mills, une entreprise de fabrication de fibres textiles de Cowansville a été vendue à la firme Consolidated Textile Mills de Montréal.

Les actionnaires japonais de Bruck Mills qui sont parvenus à remettre l'entreprise à flot ont décidé de vendre celle-ci à Consolidated Textile contrôlée par des intérêts britanniques, la société Carrington Viyella Ltd de Londres.

Les investisseurs anglais donneront des actions de Consolidated Textile en retour des actifs de Bruck Mills. Ainsi, les Britanniques verront leur participation dans Consolidated Textile glisser de 64.2% à 50% alors que Toyaba, le groupe nippon, contrôlera environ le quart des actions.

Le reste des titres de Consolidated Textiles s'échangent à la Bourse de Montréal.

Consolidated Textile possède des usines à Coaticook, Montréal, Joliette, Drummondville et Ste-Hyacinthe, de même qu'Alexandria en Ontario.

■

Lochiel Explorations et Petromines signalent avoir trouvé du pétrole de densité moyenne, dans un deuxième puits de compensation situé près du point de découverte annoncé précédemment dans la formation Taber, dans le sud de l'Alberta.

Lochiel détient 25 pour cent d'intérêt et Petromines 12.5 pour cent dans la région, où Star Oil and Gas effectue les travaux d'exploration.

GN Fin	200	170	170	170	+ 5
Gf West S	3800	295	285	285	— 5
G Goose A	z50	$8½	8½	8½	
Greyhnd C	14600	305	300	300	+10
Greyhnd	z15	$20½	20½	20½	
Guar Tr p	620	$20¼	20¼	20¼	+ ¼
Gulf Can	3939	$32	31¾	32	+ ⅜
Gulf Corp	z50	$30	30	30	
Gulfstrem	7000	58	55	55	— 5
HCI Hldg	1000	$9½	9⅜	9½	+ ¼
H Group A	1000	425	425	425	—25
Hardee	1000	75	75	75	— 3
Hard Crp A	6700	320	310	315	
Hard Crp C	500	280	280	280	
Harlequin	7050	$13⅜	13⅛	13⅜	+ ¼
H Wood	1300	120	120	120	
Hatleigh A	2090	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Hatleigh B	5770	$6¼	6⅜	6¾	+ ⅛
Hawker A	9662	$8½	8¼	8¼	— ½
Hayes D A	450	$9¾	9⅝	9¾	
Hedway A	700	455	450	455	
Highmont	600	118	115	118	
Holinger A	376	$40¾	40¾	40¾	— ⅛
Home A	3650	$43	42¼	42⅞	+ ½
Home B	1295	$39	38⅞	38⅞	+ ⅛
H Bramor	100	375	375	375	—10
Hud Bay A	4550	$22½	22⅜	22½	+ ⅛
H Bay Co	31919	$21⅞	21	21¼	— ½
HB Oil Gas	420	$43½	43⅜	43⅜	— ⅛
Husky Oil	550	$42⅜	42¼	42⅜	+ ⅛
Husky B pr	605	$40½	40½	40½	— ¼
Husky E w	800	$23⅛	22⅞	23⅛	—1⅛
Hydra Ex	5560	48	48	48	— ½
Hy's Ltd	1400	295	295	295	
IAC	5005	$19⅜	19⅜	19⅜	
ITL Ind pr	700	$20	20	20	— ½
IU Intl	6406	$13⅞	13⅝	13⅝	— ⅛
Imasco A	2200	$36⅞	36½	36½	— ⅜
Imasco 5 p	z90	$36¼	36¼	36¼	
Imp Oil A	31796	$22¼	21⅜	21½	— ⅜
INCO A	103416	$21⅜	19¾	19¾	—1⅜
Inco 7.85	1000	$25¼

Paul Desmarais abandonne un grand rêve...

Power vend tous ses titres d'Argus

par Michel Nadeau

Le grand rêve de fusion des deux plus importantes sociétés de gestion au Canada, Power Corp. de Montréal et Argus Corp. de Toronto, sous le contrôle de M. Paul Desmarais, ne se réalisera pas.

Hier, M. Desmarais et Power Corp. ont annoncé qu'ils avaient vendu au prix coûtant ($80.5 millions) toutes les actions qu'ils détenaient dans Argus Corp. Les acheteurs sont les frères Conrad et Montegu Black qui contrôlent déjà 61% des titres ordinaires de Argus.

Les frères Black sont les propriétaires de Ravelston Corp. une société privée qui est le principal actionnaire d'Argus avec 61% des titres. Power détenait pas moins de 26% des actions ordinaires et 60% des actions privilégiées de classe "C".

C'est au printemps de 1975 que M. Desmarais décidait de porter un grand coup en faisant une offre publique pour toutes les actions de Argus Corp. qui détient des blocs importants dans cinq grandes entreprises canadiennes: Domtar, Dominion Stores, Massey-Ferguson, Hollinger Mines (Iron Ore) et Standard Broadcasting (CJAD).

Mais c'était sans compter sur la résistance farouche de la veille garde torontoise dirigée par M. "Bud" McDougald. Ce dernier bloqua le projet de M. Desmarais qui ne put acheter que 15% des titres ordinaires en plus des 10% qu'il possédait déjà. Par contre, il réussit à mettre la main sur 60% des actions privilégiées, non votantes.

La mort de M. McDougald le printemps dernier vint changer les perspectives. Un jeune homme de 34 ans, M. Conrad Black évinca tous les représentants de la génération précédente et s'installa aux commandes de la puissante société de gestion torontoise.

Or les déclarations de M. Black ont montré qu'il n'y avait pas de possibilité de composer avec M. Desmarais.

Parallèlement, Power devait supporter le poids de $80 millions d'actions qui ne rapportaient qu'un maigre dividende de 80 cents. Ce faible rendement faisait mal à Power. Les dirigeants d'Argus ne firent aucun effort pour majorer ce dividende.

Aussi, il semble que finalement M. Desmarais a décidé de lâcher prise et revendre aux frères Black, les actions d'Argus.

Les frères Black détiennent maintenant 87% des actions votantes d'Argus. Le reste est aux mains du public.

La transaction d'hier se fera sous la forme du versement au comptant d'une somme de $65 millions et de l'émission d'un billet de $15,478,000.

Un porte-parole de la compagnie a mentionné que cette somme pourrait servir soit à réduire la dette de l'entreprise ou encore à faire de nouvelles acquisitions.

Récemment, Power faisait l'acquisition de toutes les actions du Investors Group qui, à son tour, a racheté tous les titres de sa filiale, la Great West Life Insurance.

Ces deux entreprises peuvent servir de puissants leviers pour d'éventuelles acquisitions car elles détiennent un porte-feuille de valeurs très important.

A la Bourse, Power a de nouveau gagné quelques franctions s'échangeant à $20.63 hier midi.

Pendant ce temps, des rumeurs courent toujours voulant que M. Desmarais ait jeté son dévolu sur une autre société de gestion très puissante, mais celle-là, de Montréal: le Canadien Pacifique. M. Desmarais rentrait récemment d'un voyage en Chine avec le p.-d.g. du CP, M. Ian Sinclair.

La Société nationale de l'amiante sera présidée par Daniel Perlstein

La Société nationale de l'amiante a cessé hier d'être une réalité purement légale pour devenir une entreprise d'Etat dotée d'un premier budget de $4.7 millions et d'un conseil d'administration. Le siège social de la SNA sera situé à Thetford Mines où se trouve la mine de l'Asbestos Corp que le Québec cherche présentement à acheter. (Les actions d'Asbestos reculent ces jours-ci à la Bourse, fermant hier à $44.)

Le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé a déclaré que le conseil d'administration désigné hier sera temporaire et qu'une fois que Québec sera devenu propriétaire de l'Asbestos Corp. de nouveaux administrateurs seraient nommés sur une base plus permanente.

Tous les projets industriels amorcés par le Bureau de l'amiante rattaché au ministère des Richesses naturelles seront transférés à la Société nationale de l'amiante.

Le directeur du Bureau de l'amiante, M. Daniel Perlstein a été désigné au poste de premier président de la Société nationale de l'amiante.

M. Michel Caron du ministère des Finances agira comme président du conseil. Les autres administrateurs seront MM. André Saumier, Claude Tremblay, Firmin Bernatchez, du ministère des Richesses Naturelles, Michel Labonté, du ministère des Finances et Michel Noël de Tilly, du Conseil exécutif.

Parmi les projets que la SNA prendra en charge, on peut noter celui de Lupel-Amiante, au Cap-de-la-Madeleine, où l'on fabriquera du papier d'amiante (endos à linoleum) dans une partie de l'ancienne usine de papier journal Wayagamack. Le ministre Bérubé tient à préciser dans ce cas que les travaux avancent selon l'échéancier prévu et que les coûts sont présentement conformes aux prévisions.

La SNA prendra également en charge plusieurs autres projets industriels amorcés par le Bureau de l'amiante, implantation éventuelle d'une deuxième usine de papier d'amiante, extraction d'oxyde de magnésium à partir des résidus d'amiante, fabrication d'agrégats légers pour utilisation dans le béton, etc...

Afin d'assurer le suivi de ces dossiers, dix fonctionnaires du Bureau de l'amiante ayant participé à leur élaboration seront transférés à la Société nationale de l'amiante pour un maximum de deux ans, et seront remplacés graduellement par les employés engagés directement par la SNA.

Le ministre Bérubé ajoute que le Bureau de l'amiante continuera de fonctionner avec un mandat et un personnel restreints. Il s'occupera surtout de l'implantation du Centre de recherche et de développement sur l'amiante et de la négociation d'ententes de développement avec les sociétés productrices d'amiante. Sur ce dernier point, le ministre Bérubé rappelle que le Bureau de l'amiante doit, avant la fin de 1979, faire rapport au gouvernement des ententes et des politiques de collaboration où il aura réussi à conclure avec les sociétés privées durant les deux années de son mandat.

M. Bérubé a enfin signalé qu'avant l'acquisition de la société Asbestos, les opérations de la SNA à Thetford-Mines seront minimes, mais que par la suite, elles prendront de l'ampleur, pour englober la majeure partie des opérations minières et industrielles de la nouvelle société d'Etat. Le ministre a précisé en outre que la SNA aura des bureaux d'affaires à Québec et à Montréal, afin de faciliter ses relations gouvernementales, financières et commerciales.



Daniel Perlstein

Les profits d'Alcan ont grimpé de 60% au Canada

Les profits de l'Alcan au Canada ont grimpé de 60% au cours des trois derniers mois ce qui a permis à la compagnie d'aluminium de la Place Ville-Marie de majorer de 30% environ ses bénéfices globaux qui ont atteint $69.3 millions au cours du dernier trimestre. L'an dernier, ils étaient de $53.6 millions.

Il s'agit d'un gain de $1.72 par action. C'est le deuxième meilleur trimestre de toute l'histoire de la compagnie après celui du printemps dernier alors que les gains nets ont touché $1.90 par action.

Les usines du Québec principalement et de la Colombie-Britannique ont rapporté un bénéfice trimestriel de $44.7 millions par rapport à $28.7 millions pour le troisième trimestre de l'an dernier.

Au total, les opérations d'Aluminium du Canada ont laissé un profit net de $126.4 millions depuis le début de l'année par rapport à $59.8 millions pour la période correspondante l'an dernier.

Le bénéfice net des neuf premiers mois de 1978 s'établit à $206,2 millions, soit $5,10 par action, au lieu de $138,8 millions ($3,43 l'action) pour la même période de 1977.

Le produit des ventes et le revenu d'exploitation consolidés ont été de $910,7 millions au troisième trimestre, par rapport à $739 millions il y a un an, et de $2,688 millions pour les neuf premiers mois de 1978, contre $2,260,1 millions pour la période correspondante de 1977.

Les livraisons consolidées d'aluminium au troisième trimestre de 1978 ont été de 434,500 tonnes courtes, par rapport à 333,300 tonnes durant la période correspondante de l'an dernier, et de 1,293,200 tonnes pour les neuf mois, contre 1,090,400 tonnes pour la période correspondante de 1977. Les livraisons du troisième trimestre ont été de 30,000 tonnes ou 6% inférieures à celles du second trimestre. Les stocks ont baissé encore une fois durant le trimestre. Les livraisons, aussi bien que de lingots que de produits semi-finis, ont augmenté cette année, la hausse la plus importante ayant touché les lingots. Pour la période de neuf mois, les produits semi-finis ont représenté 62% du total des livraisons.

La compagnie déclare que les ventes sont demeurées fermes au troisième trimestre dans presque toutes les régions géographiques, notamment sur les marchés des Etats-Unis et d'Asie. En Europe, elles ont subi une baisse saisonnière normale et les livraisons au Canada ont été freinées par des grèves à certaines usines de fabrication d'Alcan.

L'usine d'électrolyse Alcan de Beauharnois, Québec (5% de la production totale d'Alcan au Canada) a été fermée le 16 octobre suite à une grève illégale. Le débrayage de sympathie qui a suivi à l'usine principale d'Alcan à Jonquière s'est terminé sans perte de production de métal. La grève de quinze semaines à la principale usine de fabrication Alcan à Kinston, Ontario, a été réglée hier.

Les prévisions de vente pour le quatrième trimestre restent bonnes.

Steinberg: surplus libéré de 25 millions

Après la cloture de l'exercice, les administrateurs de Steinberg Inc. ont adopté — et les actionnaires ratifié — le règlement no 98, par lequel la compagnie a capitalisé 25 millions de dollars de son surplus. Ce règlement sera confirmé par des lettres patentes supplémentaires en date du 17 octobre 1978.

Cette opération ne modifie pas l'actuelle composition du capital de la compagnie et n'entraine aucune sortie de fonds. Cependant, le montant du capital libéré inscrit dans les livres de la compagnie comme considération reçue pour les actions émises et en circulation en date du 29 septembre 1978 est augmenté par le virement d'une partie du surplus équivalent à un montant de 14,323,794 de dollars dans le cas des 4,024,968 actions de classe "A" en circulation de la compagnie, ainsi qu'à un montant de 10,676,206 de dollars dans le cas de ses 3,000,000 d'actions ordinaires en circulation. Dans chaque cas, le capital libéré est accru de 3.5587 de dollars par action.

Le règlement no 98 a été adopté afin de tirer profit de certaines dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu du gouvernement fédéral et de la loi sur les impôts du Québec permettant aux compagnies de distribuer leur surplus de capital en main en 1971 (SCEM) de façon avantageuse pour les actionnaires.

Normalement, ce droit expiré le 31 décembre 1978. Cependant, même si Steinberg Inc. n'entend pas procéder à la distribution de surplus dans l'immédiat, l'adoption dudit règlement ainsi que des élections appropriées faites en vertu des lois fiscales du gouvernement fédéral et de la province de Québec, préservent le droit de la compagnie de distribuer aux actionnaires, au cours des prochaines années, le surplus capitalisé, jusqu'à concurrence de 25 millions, de dollars dans les mêmes conditions actuellement applicables aux distributions du surplus de capital en main en 1971.

Le règlement et les élections susmentionnés n'entraînent, dans l'immédiat, aucune répercussion fiscale pour les actionnaires, à l'exception du fait, que le montant du SCEM en 1971 qui est prêt à être distribué par les compagnies détenant elles-mêmes des actions ordinaires ou de classe "A" de Steinberg Inc. est accru d'un montant de 3.5587 de dollars par action détenue.

FISCALITÉ

La pension alimentaire

par Yves Séguin

Cette chronique sur l'impôt est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification successorale. Elle paraît chaque semaine, le vendredi. Cette semaine M. Yves Séguin, avocat et conseiller en fiscalité chez Normandin, Séguin & Associés traite des conditions nécessaires à la "déductibilité" de la pension alimentaire.

■

Un contribuable qui a l'obligation de payer une pension alimentaire à son conjoint peut en principe en déduire le montant en autant que certaines conditions soient respectées.

Cependant, le conjoint bénéficiaire de la pension alimentaire devra en inclure le montant dans son revenu, car dans tous les cas, ce que la loi accorde à l'un, elle le reprend de l'autre.

La première condition exige que la pension alimentaire soit versée en raison d'un jugement ou d'une ordonnance d'un tribunal compétent, ou en raison d'un accord écrit de séparation. L'accord écrit de séparation n'est pas défini par la loi, mais la jurisprudence et l'expérience en ont tracé un portrait certain. Ainsi, il doit s'agir d'un document par lequel les époux conviennent de vivre séparément et pourvoient notamment à l'entretien des enfants, au paiement du loyer, de la nourriture, etc.

L'entente signée par les parties suffit pour autoriser la déduction de la pension alimentaire si d'une part le montant de la pension est stipulé et si d'autre part, les autres conditions sont remplies.

Un échange de lettres entre les avocats ne pourra jamais constituer un accord écrit de séparation.

Les paiements effectués avant le jugement, l'ordonnance ou l'accord écrit de séparation ne seront généralement pas reconnus aux fins de la déduction.

La deuxième condition veut que la pension alimentaire soit versée pour subvenir aux besoins des enfants, du conjoint ou des deux à la fois, ce qui implique, et c'est très important, que la personne qui reçoit les paiements puisse en disposer selon les besoins qu'elle détermine et non pas selon les exigences de la personne qui paye.

La condition suivante est probablement la plus importante à retenir. En effet, la pension alimentaire doit être payée en versements périodiques, c'est-à-dire en plusieurs versements.

Comme la pension alimentaire est versée pour subvenir aux besoins des bénéficiaires, et que ces besoins ne peuvent être entièrement déterminés à l'avance, elle doit donc être payée tout au long de l'année.

On peut s'interroger sur le bien-fondé d'une telle exigence, car en pratique le montant de la pension alimentaire est établi en fonction des besoins annuels et est réparti sur douze mois.

Si la pension alimentaire est versée une fois dans l'année, elle ne sera pas déductible. Si par contre le même montant est réparti en six versements, par exemple, il sera déductible.

Les époux qui ont l'intention de régler leurs différends par le versement d'un montant forfaitaire devraient tenir compte du fait que ce montant ne sera pas déductible pour le conjoint qui le paye, ce qui signifie en revanche qu'il ne sera pas imposable pour le conjoint bénéficiaire.

Il n'est pas nécessaire que tous les paiements soient identiques, mais chose certaine, ils doivent être effectués plusieurs fois durant l'année.

Ainsi, le paiement annuel visant spécifiquement certains frais, comme ceux résultant de soins dentaires ou médicaux n'est généralement pas reconnu comme pension alimentaire car le paiement n'est pas périodique. Nous reviendrons éventuellement sur le sujet.

Remontée du dollar US

LONDRES (Reuter) — Le cours du dollar est remonté sur la plupart des grandes places financières européennes, jeudi, notamment par rapport au franc suisse, après l'annonce à Berne de l'imposition de contrôles sévères sur la devise nationale.

Réagissant à ce mouvement, le cours de l'or est rapidement tombé, passant de $227 l'once à l'ouverture à Londres à 225,65 dans l'après-midi.

Par rapport au mark, le dollar s'est quelque peu raffermi, bien que la devise ouest allemande ait continué à maintenir ses positions après l'annonce par la Bundesbank qu'elle gonflait de neuf pour cent ses réserves minima. Ces dernières sont constituées par les dépôts des banques commerciales à la Banque centrale.

Le président de la Banque de Suisse, M. Fritz Leutwiler, a déclaré à Berne que son institution s'opposerait à toute tentative visant à faire monter le cours de la monnaie suisse. La surévaluation du franc suisse augmente en effet les prix à l'exportation des produits suisses.

La déclaration de M. Leutwiler semble indiquer que la Banque de Suisse continuera à acheter de grandes quantités de dollars et marks afin de stabiliser sa monnaie.

Quant à la Bundesbank, elle entend limiter la quantité de devises étrangères susceptibles d'être mises sur le marché par les banques commerciales ouest-allemandes. Cela pourrait constituer un contrepoids aux tendances inflationnistes résultant de l'énorme accumulation de devises étrangères dans les banques de RFA.

Ainsi que l'expliquait jeudi le président de la Bundesbank, M. Otmar Emminger, près de 13,5 milliards de DM 6,7 milliards de dollars en devises étrangères ont inondé le marché ouest-allemand au cours des cent derniers jours. Ces achats de la Bundesbank avaient pour but de soutenir le cours des monnaies affaiblies.

Il a précisé que plus de dix milliards de DM 5 milliards de dollars ont servi à acheter certaines devises des Etats membres du serpent monétaire européen, nommément des couronnes danoises, des francs français, des florins, des francs belgo-luxembourgeois, dont les cours avaient respecté les parités établies de l'une à l'autre, tout en flottant par rapport aux autres monnaies.

STEINBERG INC.

Avis de Dividende

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de dix-huit (18¢) l'action sur les actions ordinaires et classe "A" de la compagnie a été déclaré, payable le 1er décembre 1978 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 18 novembre 1978.

Par ordre du
Conseil d'Administration

Le secrétaire,
JAMES N. DOYLE

Montréal,
le 29 septembre 1978.

AVIS

LE CENTRE D'ACCUEIL LA CITÉ DES PRAIRIES INC.

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION

Conformément à l'article 89 du Chapitre 48 de la Loi sur les Services de Santé et les Services Sociaux et, conformément aux règlements du Conseil de la Santé et des Services Sociaux de Montréal-Métropolitain, le Conseil d'Administration de La Cité des Prairies tiendra sa séance publique d'information au

CENTRE D'ACCUEIL LA CITÉ DES PRAIRIES

12,165 - 83e Avenue Montréal

LE JEUDI, 16 NOVEMBRE 1978 À 19:30 HEURES (7:30 HEURES P.M.)

Le public pourra profiter de l'occasion pour visiter l'EXPOSITION DES TRAVAUX D'ARTS PLASTIQUES et D'EXPRESSION MANUELLE effectués par les jeunes de La Cité des Prairies.

Les parents des jeunes pourront de plus visiter l'exposition lors des visites du mercredi 15 novembre et du dimanche 19 novembre.

Pollution
des rivières,
eau potable
en
DANGER!
ASSOCIATION QUÉBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

STEINBERG LIMITÉE

Avis de Dividende

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel d'un dollar et trente et un cents ($1.31) l'action sur les actions privilégiées rachetables 5¼% cumulatif, série "A" de la compagnie, a été déclaré payable le 15 novembre 1978 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 1er novembre 1978.

Par ordre du
Conseil d'Administration
Le secrétaire,
JAMES N. DOYLE

Montréal,
le 29 septembre 1978.

Reynolds

Société d'aluminium Reynolds (Canada) Limitée

Avis de dividende

AVIS est par la présente donné aux détenteurs des premières actions privilégiées 4¾% de SOCIÉTÉ D'ALUMINIUM REYNOLDS (CANADA) LIMITÉE que le conseil d'administration de ladite compagnie a déclaré (au taux de 4¾% par année sur la valeur au pair) un dividende de $1.18 par action sur les premières actions privilégiées 4¾% émises par la compagnie, pour le trimestre se terminant le 31 octobre 1978 et que ledit dividende sera payé le 1er novembre 1978 par chèques adressés aux actionnaires inscrits au régistre le 1er octobre 1978.

MONTRÉAL, Québec,
17 octobre 1978

PAR ORDRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marcel Piché
Secrétaire

L'image d'une institution bien à nous QUÉBECOIS

A La Société d'Assurance des Caisses Populaires, trois (3) services distincts voient à la souscription des risques, soit:
l'assurance des biens qui comprend l'assurance résidentielle, commerciale, maîtres de maison, propriétaire occupant, combinée commerciale, multiples de locataires, etc.
l'assurance automobile qui protège par un contrat toute personne propriétaire ou usager d'un véhicule lorsque la responsabilité de cet assuré est impliquée dans des dommages matériels lors d'un accident d'automobile.
les assurances diverses qui comprennent principalement la responsabilité, la fidélité, le cautionnement ainsi que l'assurance globale.

La S.A.C.P. offre ses services par l'intermédiaire de près de 800 bureaux de courtiers d'assurances répartis à travers la province.



La Société d'Assurance des Caisses Populaires

Siège Social: 100, Rte Trans-Canada est, Lévis, P.Q.
Succursales: Montréal - Québec

Les négociations dans le secteur public

La réplique des centrales syndicales à M. Parizeau

par
la FTQ, la CEQ et la CSN

Texte des commentaires publiés le 16 octobre par la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN) à propos de la déclaration du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, sur le cadre économique et financier des négociations salariales dans les secteurs public et parapublic. Les sous-titres sont du Devoir.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement du Québec prépare et dévoile une à une les pièces du discours sur lequel il entend fonder la crédibilité des offres qu'il devra prochainement faire aux quelque 300,000 salariés des secteurs public et parapublic.

On se souviendra peut-être à cet égard des menaces de "dérattrapage salarial" proférées par le ministre de la fonction publique, monsieur Denis de Belleval. On n'aura certainement pas oublié en tout cas les appels à la modération du dernier discours inaugural de monsieur René Lévesque.

La toute récente déclaration du ministre des Finances monsieur Jacques Parizeau "sur le cadre économique et financier des négociations salariales dans les secteurs public et parapublic" constitue la première synthèse des différents morceaux de ce discours destiné à rendre crédible la politique salariale du gouvernement.

Cette première synthèse est très éclairante. Grâce à elle, on peut maintenant percevoir la désarmante simplicité du discours que le gouvernement entend tenir.

Il se résume en deux propositions: (1) depuis 1975-1976 le Québec s'est appauvri et (2) les travailleurs québécois, ceux du public comme ceux du privé, doivent se résigner à cet appauvrissement.

Monsieur Jacques Parizeau nous assure que cette constatation et l'appel à la résignation qui l'accompagne "reflètent un jugement malaisé, difficile, déchirant dans certains cas à l'égard de la situation économique".

Force nous est de reconnaître qu'il a dû en effet être "malaisé", "difficile", voire même "déchirant" de ne pas voir dans l'évolution de l'économie québécoise certains faits que beaucoup découvrent aisément "par le truchement du simple bon sens".

Appauvrissement et profits

Les travailleurs québécois savent que la situation économique, la leur, celle qu'ils vivent quotidiennement, s'est profondément détériorée depuis 1975-1976.

En effet, depuis la fin de 1976, le pouvoir d'achat des travailleurs a baissé. Les travailleurs québécois se sont donc vus enlever de la "substance économique" pour reprendre la curieuse expression du ministre des Finances.

Cependant — et c'est le premier fait que les économistes du gouvernement ne semblent pas être parvenus à voir —, pendant cette même période, la situation économique des profiteurs (profiteur: quelqu'un qui fait du profit) s'améliorait pronfondément.

Depuis 1976, les profits des entreprises ont augmenté deux fois plus vite que les salaires.

En outre on peut se demander comment ces nouveaux spécialistes de la recherche des iniquités ont pu ne pas découvrir l'existence d'augmentations de profits aussi effarantes que celles présentées au tableau 3. Après tout, le 386% de la compagnie Price, le 194% de la Great Lakes Paper et le 55% de la Total Petroleum sont à première vue au moins aussi frappants que le prétendu 30% d'avance qu'auraient sur leurs camarades du privé certains professionnels à l'emploi du gouvernement.

Quoi qu'il en soit ces chiffres indiquent que la substance économique qui a été enlevée aux travailleurs n'est pas forcément "en Arabie et au Venezuela". Il n'est donc pas du tout évident qu'elle ne soit "plus distribuable" au Québec et qu'il faille se résigner à l'appauvrissement des travailleurs.

Si le gouvernement du Québec prétend n'avoir rien d'autre à offrir aux travailleurs que leur appauvrissement volontaire c'est qu'il a adopté sans grand examen une explication des difficultés économiques actuelles qui lui a été transmise de Bonn et de Washington par l'intermédiaire d'Ottawa.

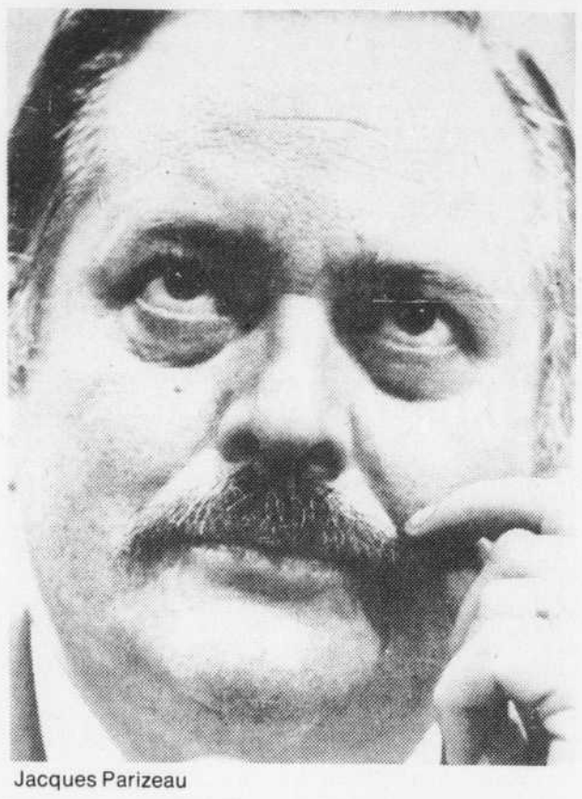
En effet, selon le modèle élaboré dans les pays industrialisés membres de l'OCDE, c'est dans la hausse du prix du pétrole qu'il faut trouver la source des problèmes que connaissent les économies occidentales, canadienne et québécoise.

Suivant ce modèle, tous nos problèmes économiques tiendraient au transfert de "substance économique" vers les pays producteurs de pétrole, transfert qui serait le résultat d'une flambée incontrôlée du prix du pétrole.

Or, on peut se demander s'il y a vraiment eu un tel transfert de richesses des pays industrialisés vers les pays de l'OPEP; en tout cas, s'il y a vraiment eu un transfert de richesses que n'auraient pu combattre les dirigeants occidentaux.

Comment expliquer, dans ce cas, l'appui manifeste de certains dirigeants des pays industrialisés — dans la foulée de ceux des entreprises pétrolières — au maintien d'un niveau élevé du prix du pétrole? S'il est indéniable que la "substance économique" de certaines couches restreintes de la population des pays de l'OPEP s'est gonflée depuis 1974, il est non moins certain que ces transferts de substance ont plus à voir avec l'augmentation effarante des profits des compagnies productrices de pétrole qu'avec un don des citoyens québécois à ceux de l'Arabie et du Venezuela.

Et c'est pourtant cette explication par l'étranger que reprend M. Parizeau, oubliant d'ailleurs, comme le ministre fédéral des Finances Jean



Jacques Parizeau

Chrétien, que le Canada est lui-même un pays exportateur de pétrole...

Québec aligné sur Ottawa

Au demeurant, ces références au prix du pétrole perdent beaucoup de leur importance quand il ne s'agit plus d'expliquer un prétendu appauvrissement de tout le Québec ou de tout le Canada mais, l'appauvrissement des seuls travailleurs québécois ou canadiens.

Les travailleurs québécois savent très bien où situer dans le temps le point de départ de l'accélération du processus de transfert de la richesse au profit des plus riches. Ils le situent au mois d'octobre 1975 au moment où le gouvernement fédéral adoptait la loi C-73 visant le contrôle des salaires. Pourtant c'est là le deuxième fait que les économistes du gouvernement ne semblent pas être parvenus à voir. Là encore, il a dû être "difficile" pour eux de ne pas voir ce point tournant alors que la majorité l'a découvert "par le truchement du simple bon sens".

D'autant plus que les effets réels de la loi C-73 sont aujourd'hui très clairs:

Pendant que le taux d'inflation continue d'osciller autour de 9% par année, de 1975 au deuxième trimestre de cette année, le taux moyen de hausse des salaires est tombé à 6.4%.

Quant aux dirigeants canadiens, loin d'être honteux, ils se félicitent de ce résultat: les chiffres cités proviennent en effet d'une déclaration faite vendredi le 6 octobre (voir LE DEVOIR, page 1) par le Centre d'étude de l'inflation et de la productivité, mis sur pied en juin dernier par le Conseil économique du Canada "à l'invitation de la conférence des premiers ministres" pour prendre la relève de la Commission de lutte contre l'inflation.

D'ailleurs, ces chiffres ont été lancés dans le cadre d'un document se livrant à une charge systématique contre les clauses d'indexation obtenues de haute lutte, là où elles existent, dans le cadre de la campagne pour le maintien du pouvoir d'achat lancé par les centrales syndicales dès 1974.

En ce qui concerne le gouvernement du Parti québécois, on se rappellera sans doute que les hommes qui composent le Cabinet actuel, alors qu'ils étaient dans l'Opposition, blâmaient Robert Bourassa de ramper devant Trudeau en adoptant la loi 64 pour faire écho québécois à la loi C-73.

De plus, en février 1977, quelques mois après son arrivée au pouvoir, le gouvernement du Parti québécois, refusant de remettre en question les gains faits par les travailleurs du secteur public, abolissait la loi 64. Il soulignait alors que, ce faisant, il créait une iniquité à l'égard des travailleurs du secteur privé qui continuaient, eux, d'être assujettis aux contraintes de la loi fédérale.

Il laissait alors entendre que, pour corriger cette iniquité, il fallait obtenir la levée de la loi C-73 et libérer de ses entraves la négociation dans le secteur privé.

Aujourd'hui, changement de politique ou constat d'impuissance, M. Parizeau décrète qu'il faut établir des contraintes dans le secteur public et cherche à convaincre les travailleurs québécois qu'ils doivent accepter de s'appauvrir, après avoir refusé de le faire face aux lois C-73 des libéraux d'Ottawa et 64 des libéraux de Québec.

Pour réussir à convaincre, il tente presque de faire croire que c'est de gaieté de coeur que les travailleurs du secteur privé se sont vus appauvrir par la loi C-73.

Comme il laisse entendre, en cinq tableaux-annexes, que le sort des fonctionnaires fédéraux ou ontariens forcés de signer pour 1978 des conventions collectives ne comportant des hausses de salaires que de 6%, est un sort enviable!

N'est-il pas plus réaliste et définitivement moins tortueux de constater que les travailleurs canadiens et ontariens en sont rendus là parce qu'ils y ont été forcés par la coalition du pouvoir économique du monde des affaires et du pouvoir politique de l'Etat?

Et si, plus précisément, la "déclaration" de M. Parizeau est un préambule au fait que ses offres salariales aux tables de négociation vont s'attaquer aux clauses d'indexation, comment M. Parizeau peut-il s'imaginer que les trois centrales syndicales F.T.Q., C.S.N. et C.E.Q. vont rester muettes alors qu'elles ont mené en 1974 de concert une campagne pour l'indexation des salaires, qu'elles ont combattu en 1975 la loi C-73 et que leurs membres du secteur public et parapublic ont effectivement en 1976, dans le cadre d'un Front Commun, obtenu de telles clauses d'indexation?

Quelle que soit cependant la véritable intention de M. Parizeau, ce qu'il faut à présent constater, c'est que le discours idéologique de M. Parizeau traduit sans conteste la façon à peine déguisée d'un gouvernement nationaliste de s'aligner, en matière de relations de travail, sur des politiques définies, parfois jusque dans le détail, à Ottawa.

En effet, aussi bien l'explication de la crise que la politique de coupure des dépenses publiques (en échange d'hypothétiques baisses d'impôts), que l'alignement des salaires du secteur public sur ceux du secteur privé, que l'attaque contre les clauses d'indexation, que la promesse d'un éventuel revenu minimum garanti, ont originellement été définies par le gouvernement central...

N'est-il pas surprenant de voir qu'un gouvernement qui s'affiche comme nationaliste, c'est-à-dire porteur d'un projet social original pour les québécois, est en train de s'aligner complètement en matière de relations de travail sur les politiques définies à Ottawa par le gouvernement des multinationales?

Les trois centrales syndicales remarquent que le ministre des Finances du Québec est en voie de céder lui aussi à la tentation d'abus de pouvoir qu'il dénonçait quand il était dans l'Opposition. En janvier 1976 par exemple, dans un éditorial publié par le quotidien LE JOUR, M. Jacques Parizeau constatait: "Le gouvernement continue d'avoir les meilleures cartes, le jeu le plus facile".

Aujourd'hui, il prend appui sur des données et un "long exercice statistique" dont personne n'est en mesure (actuellement) de vérifier les résultats, pour lancer diverses affirmations susceptibles de soutenir sa thèse du: "il faut se serrer la ceinture".

Le président du Conseil du Trésor est bien bon de parler de "démarche proprement révolutionnaire" parce que son gouvernement a l'intention "d'ouvrir ses livres et de les garder ouverts".

Il n'en reste pas moins que les premières données transmises à ses interlocuteurs syndicaux ne l'ont été qu'il y a quinze jours et cela malgré des promesses répétées remontant aussi loin que le Sommet économique de LA MALBAIE, il y a 15 mois. De plus, il manque encore plusieurs liasses de renseignements avant que les syndicats puissent disposer des instruments qui leur permettraient de discuter dans le détail les chiffres gouvernementaux.

La "locomotive" du secteur public

Malgré tout cela, nous comprenons fort bien que le patron des employés des secteurs public et parapublic québécois cède à la tentation de poser des gestes solennels pour préparer la négociation avec les membres de la F.T.Q., de la C.E.Q. et de la C.S.N.

C'est probablement sa façon à lui de reconnaître le rôle-clé de ces négociations pour l'ensemble des travailleurs québécois.

Le premier ministre René Lévesque lui-même l'avait reconnu dans son dernier discours inaugural quand il affirmait que les syndiqués des secteurs public et parapublic sont "la locomotive" de la société.

Il sait aussi que s'il réussit à faire reculer cette locomotive, c'est toute la structure des salaires au Québec qu'il va faire reculer.

Et ce travail de freinage, il l'a déjà entrepris l'été dernier par le wagon de queue en refusant d'indexer le salaire minimum légal, là encore en alignant son "Indépendance" sur le Canada tout entier.

En somme, pour les travailleurs du secteur public membres de la C.S.N., de la C.E.Q. et de la F.T.Q., le discours de M. Parizeau reprend d'une nouvelle façon des thèmes patronaux très classiques se résumant en la thèse du "fond du baril".

Ce qui est neuf cette fois, c'est que cette thèse est lancée dans le public 6 mois avant le début des négociations, au lieu de 6 mois après.

Ce qui est nouveau aussi, c'est que cette thèse se travestit dans des prétentions d'une justice sociale qui consisterait, en l'occurrence, à égaliser les revenus des travailleurs en appauvrissant tout le monde.

Ce qui est nouveau enfin et rend l'opération extrêmement dangereuse cette fois-ci, c'est que ce discours est servi dans un contexte économique beaucoup plus hostile que la dernière fois.

Sans compter qu'en annonçant son intention de faire volte-face par rapport aux politiques défendues jusqu'ici par le parti auquel il appartient, M. Parizeau choisit aussi, nous lui en faisons aujourd'hui un premier rappel, de se placer en opposition avec les politiques développées depuis sept ans par le mouvement syndical.

Pourtant, même si le président du Conseil du Trésor persiste dans cette voie et tente démagogiquement de diviser les travailleurs du public et du privé, il ne pourra empêcher les 200,000 travailleurs, membres de la F.T.Q., de la C.E.Q. et de la C.S.N. de construire leur propre politique salariale sur la base des principes de justice qui les ont guidés jusqu'ici:

— maintien du pouvoir d'achat;

— participation à l'enrichissement collectif;

— élimination des discriminations hommes-femmes;

— satisfaction des besoins élémentaires;

et

— amélioration de la qualité des services publics de Santé et d'Education.

Il ne pourra nous empêcher de poursuivre nos débats internes sur des hypothèses de demandes susceptibles de traduire concrètement ces principes.

Il ne pourra nous empêcher de déposer nos demandes détaillées, construites sur ces bases, au début de l'année prochaine, comme nous en avons publiquement exprimé l'intention l'hiver dernier.

C'est d'ailleurs à ce moment-là qu'il sera vraiment possible d'engager la discussion publique sur le bien-fondé respectif de nos revendications et des prétentions patronales.

À SURVEILLER

Le dimanche 22 octobre

L'Office de la langue française organise à l'hôtel Le Quatre-Saisons de Montréal, un colloque socio-linguistique sur l'Etat et la planification linguistique.

■

Il y aura réunion des anciennes élèves des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie au 1420 boul. Mont-Royal.

■

Toutes les anciennes élèves des couvents de Saint-Joseph, Notre - Dame - des - Neiges, Bethléem, Saint-Benoit, Ecole normale de Lajemmeraie, Notre - Dame - de - Liesse, Sainte-Cunégonde et Institut familial, sont attendues à la réunion annuelle de leur amicale au 1185 rue Saint-Mathieu.

■

Le Salon international de l'agriculture et de l'alimentation s'ouvre au Parc olympique.

■

Le Club Félicat de Montréal présente sa seconde grande Exposition de championnat de chats, à la Polyvalente Emile Nelligan, de 9 h 30 à 18 h.

Le lundi 23 octobre

A 20 h, au Centre Troisième Age-Culture, Pavillon Lalement du Collège Brébeuf, 5625 ave Decelles, Philippe Ariès, historien et écrivain, auteur de "l'homme devant la mort" donnera une conférence sur "la famille et la ville".

■

L'Association des hommes d'affaires de Laval tient son deuxième dîner-causerie de la saison. Le conférencier invité sera M. Guy Joron, et le rendez-vous est donné pour 19 h au restaurant Bellevista, Montée Masson à Duvernay.

■

A 20 h 30, l'Institut archéologique d'Amérique (Section de Montréal) présente une conférence publique du professeur Hubert Giroux de l'Université Laval intitulée: "Les anciens grecs font peau neuve." A l'amphithéâtre A, Pavillon des Sciences Sociales, 3200 Jean Brillant.

■

A l'Auberge des Gouverneurs de Trois-Rivières s'ouvre le congrès de l'Association des administrateurs des services hospitaliers de la province de Québec.

■

A 20 h 45 à l'Hôtel Windsor, l'Alliance Française de Montréal présente une conférence de Jean Baillou.

■

Plus de quatre cents experts du monde entier se réuniront à Montréal dans le cadre du 4e colloque international sur les télécommunications numériques par satellite, organisé par Intersat et Téléglobe Canada.

■

A l'hôtel Méridien de Montréal s'ouvre une conférence organisée conjointement par la Banque mondiale et l'Institut Nord-Sud sur l'"aide étrangère aide-t-elle vraiment les populations plus démunies?"

Le mardi 24 octobre

Sous les auspices du département des Communications de l'UQAM, le docteur Henri Laborit, biologiste français, auteur de *"la nouvelle Grille", "l'Homme imaginant", l'homme et la ville"*, donnera une conférence publique à l'auditorium du Gésu, 1202, rue Bleury, à 20 h.

M. André Jacques, psychologue, donnera une conférence sous le thème "Apprendre à relaxer" dans le cadre des rencontres "Vivre gaie: ça vous regarde!". C'est à 19 h 30 au 1187 Bleury.

La Société de philosophie de Montréal présente une conférence de M. Jean-François Lyotard de l'Université de Paris sur "l'imagination et le paradoxe". C'est à 20 h à la salle E-0325 du Pavillon Lionel Groulx, 3200 Jean-Brillant.

La Chambre de commerce de Montréal présente M. Pierre-Marc Johnson, ministre du Travail du Québec, qui s'entretiendra sur la loi 45 lors d'un déjeûner-causerie à midi à l'hôtel Windsor.

Le mercredi 25 octobre

Au 3200 Jean-Brillant, à 20 h, il y aura conférence de J.L. Victor sur "la réincarnation: ses conséquences humaines et sociales".

La Société pour le progrès de la Rive-sud annonce une conférence de M. Jacques Garon, économiste à la Banque Royale du Canada lors du déjeûner-causerie à la Rôtisserie St-Hubert, rue St-Charles, à Longueuil, à 12 h 30.

Le jeudi 26 octobre

Un colloque interdisciplinaire organisé par la revue Critère et portant sur "le pouvoir local et régional" se tiendra au Centre culturel de Trois-Rivières.

A 17 h 30, à l'hôtel Le Quatre saisons, l'Association des magazines canadiens offre un séminaire-dîner sur "la reproduction des couleurs en publicité".

Le Centre de bioéthique présente à l'hôtel Loews La Cité un symposium dont les conférenciers seront Me Paul Crépeau, Mme Sandra E. Oxner, le dr Preston Robb, le dr Robert Gourdeau, le prof. Edward W. Keyserlingk et le dr David J. Roy.

UNE SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION
DU
CENTRE DE SERVICES SOCIAUX JUIFS À LA FAMILLE
AURA LIEU
LE JEUDI, 26 OCTOBRE 1978
DANS LA SALLE KELLERT DU YM-YMHA
5500 WESTBURY, REZ-DE-CHAUSSÉE
20.00 h.
UNE PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES AURA LIEU

FIDUCIE PRÊT ET REVENU
10 1/4 %*
*Taux sujet à confirmation
DÉPÔT GARANTI DE 5 ANS
Minimum $500.00
Intérêts payés annuellement
APPELEZ-NOUS
Québec, 850 Place d'Youville 692
Montréal, 225 ouest St-Jacques 288
Trois-Rivières, 225, des Forges 376
Ottawa, 260, St-Patrick 238
1221
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

ARCHITECTES
DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS
MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE
DES PHOTOCOPIEURS
"MITA"
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE-LOCATION ● LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9à12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Payé par la Fédération nationale des enseignants du Québec (C.S.N.)
ON BARRE CADBURY!

RESTAURANT SIDI BOU
Spécialités Tunisiennes
3496 Ave. Du Parc
844-2223

QUÉBEC
COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

La (les) personne(s) ci-après mentionnée(s) a (ont) demandé le(s) permis suivant(s):

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
CÔTÉ, Gilles (Suite à une vente)	62 rue Laurendeau Montréal Est.	1 Épicerie.
POISSANT, Jean & Jacques Poissant (Formation de société)	5784 St-André, Montréal	1 Épicerie.
VARNAS, Astérios &Christos Balaouras	6985 Lacordaire, St-Léonard	1 Restaurant.
MIKHAIL, George Daoud	2, Canvin Kirkland	1 Épicerie.
REBELOS, Maria "AU BAR D'ELLE INC." (Incorporation)	4255, rue Saint-Denis, Montréal	1 Bar avec danse et spectacles 1 Réception
HO, Tung Nghia (Suite à une vente)	4800, de Grand Pré, Montréal.	1 Épicerie
YANNOPOULOS, Georges	31 Nord Westminster, Montréal Ouest.	1 Restaurant.
ARMAGHANIAN, Mathéos "LES RESTAURANTS MATTY INC."	2075 de la Montagne, Suite 19 Montréal.	1 Restaurant-1 Bar.
SHOHET, Morris "MORCORP LTD"	6585 Chemin Mackle, Côte St-Luc	1 Bar avec danse et 1 Permis de Réceptions + autorisation d'exploiter ces permis en dehors de la pièce conformément à l'article 75 de la loi.
GRENIER, Fernande "CHEZ LINDA LA GASPÉSIENNE INC." (Suite à une vente)	1280, St-André, Montréal.	1 Bar avec danse et spectacles.
BEAUDET, Jeannine (Suite à une vente)	4595 Mentana, Montréal.	1 Épicerie.
SITARAS, Grigorios & Paul (Pavlos) Kliamenakis (Suite à une vente)	4669 rue Hochelaga Montréal.	1 Restaurant.
LACHAPELLE, François "LE CAFÉ EN COIN INC."	323 est Roy, Montréal.	1 Restaurant avec oeuvres musicales.
NAPOLITANO, Orlando "RESTAURANT ORLANDO INC;"	6728-6734, boul. St-Laurent, Montréal.	1 Restaurant

Afin d'être valide, toute objection à cette (ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assermentée dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
1 rue Notre-Dame est, suite 9,200
Montréal, Québec H2Y 1B6

LE DEVOIR

CAHIER 7

TOURISME

Montréal, vendredi 20 octobre 1978

Madras / *L'indolente capitale du Sud de l'Inde*

par
Monique Nuytemans
collaboration spéciale

MADRAS — L'Inde qui est grande comme toute l'Europe moins la Russie, ne se livre point facilement aux visiteurs d'occasion. Il faut, pour la comprendre et l'aimer, y passer de nombreux mois, voire même des années.

Si bien que le touriste moderne, donc pressé, devra fatalement choisir en Inde ces destinations qui lui semblent les plus propices, à la fois à son enrichissement et à son idéal de vacances.

La plupart des visiteurs de l'Inde, après avoir visité Dehli, Agra, Bombay et Calcutta, ont hâte de voir le véritable visage de l'Inde.

Certains le trouvent dans le nord, au Cachemire, réputé pour ses montagnes, son lac, ses châles et ses tapis.

D'autres le découvrent au centre du pays, aux alentours de Jaipur, où ils sont transportés à dos d'éléphant aux temps fasteux des maharadjahs.

D'autres encore ont entendu dire que c'est le sud de l'Inde qui a su conserver son vrai visage. Car les Perses ne vinrent jamais aussi loin et n'ont donc jamais influencé cette partie du pays. Tandis que l'occupation anglaise y fut bien plus une question de forme que de pratique.

En plus, n'ayant été ouverte au tourisme que tout récemment, cette région a su conserver cette candeur, cette simplicité et cette gentillesse désintéressée que l'on trouve seulement chez les peuples que le tourisme de masse n'a point gâtés.

Madras en est le grand centre. Pour la visiter il ne faut pas être un voyageur débutant. Trop de choses rebuteraient. D'abord la chaleur. Car dans le sud de l'Inde il y a deux saisons: la chaude et la torride. Puis il y a la nourriture qui y est encore plus épicée qu'ailleurs en Inde. Les autobus sont peu confortables et les routes semblent avoir été tracées autour des nids de poules. Quant à la ponctualité, autant dire que ce mot n'existe pas dans le vocabulaire des chauffeurs et des guides. Heureusement que quelques bons hôtels ponctuent la côte du golfe du Bengale, pour mettre un baume sur nos sensibilités occidentales à fleur de peau.

Madras a la réputation d'être la ville la plus verte et la plus "lente" de l'Inde. Ses environs évoquent un peu les Antilles ou la Polynésie à cause des plages, des cocotiers et des lagons qu'on y rencontre. Mais soudain une image typique rappelle au visiteur qu'il est en Inde. Voici un jeune garçon qui lave sa vache dans un ruisseau; tandis qu'un autre fait nager la sienne dans un étang.

La vache étant le plus sacré des animaux en Inde, elle a droit à toutes les attentions de la part de son maître. On la lave et la caresse; on lui décore les cornes et on la laisse rentrer dans les maisons...

Ici et là on remarque des excréments de vache plaqués en galettes régulières sur les façades chaulées des habitations à toit de palmes. Ces curieux pâtés serviront bientôt de combustible pour cuire le riz.

Typique aussi du sud est cette habitude qu'ont les cultivateurs d'épandre leur récolte de grain sur les routes, laissant ainsi aux automobilistes le soin, en roulant dessus, de séparer le grain du son. Système sans doute unique au monde que certains d'entre nous veulent immortaliser sur pellicule.

L'autobus s'arrête donc. En descendent ses occupants munis de caméra et s'apprêtant à prendre en photo le grain sur la route et l'autobus lui servant de séparateur. Et voilà que sortant de nulle part, les gens de l'endroit entourent l'autobus, cherchant à voir ce qui a tant attiré l'attention de ces touristes caucasiens. Sans doute en sont-ils encore à se demander de quelle autre façon on pourrait bien séparer le grain ailleurs...

On roule toujours et cette fois on longe le golfe du Bengale qui expose les plus belles plages du monde. Pourtant personne ne s'y baigne, car en Inde du sud la baignade est un rite religieux et non un divertissement ou un sport.

Tant pis, quelques-unes d'entre nous décidons d'enfiler maillot ou bikini et de nous faire bercer par les vagues. Jamais baignade n'eut autant de succès! Elle attira curieux, badauds et fervents qui sauf à la faveur de la noirceur et de la tendresse, n'avaient, de leur vie, vu des cuisses nues! Et il fait peu de doute, qu'à Temple Bay, le calendrier est refait et que tout commence désormais à partir du jour où les Américaines se sont baignées dans le golfe du Bengale...

C'est au musée de Madras que l'on trouve les bronzes les plus célèbres de l'Inde, datant de la dynastie des Cholas. Ces originaux de statues qui ont été reproduites à l'échelle mondiale.

C'est là notamment que se trouve l'original de Nataraja Shiva, le Dieu à plusieurs bras dansant dans un cercle cosmique, symbolisant l'éternel recommencement de la croyance hindoue.

C'est aussi à Madras que l'on trouve des artisans remarquables travaillant le bois de teck avec incrustation d'ivoire.

Ceci n'a rien d'étonnant quand on sait que Madras est le centre culturel de l'Inde et qu'elle est réputée pour ses danses et sa musique classiques ainsi que pour son industrie cinématographique.

Cette dernière a d'ailleurs donné lieu à un art typique: celui des affiches peintes. A Madras, elles sont si grandes et si éclatantes de formes et de couleurs qu'Hollywood en serait justement éberluée.

Puis soudain, à la faveur d'un tournant, apparaît cette relique architecturale hindoue qu'est la façade en forme de pyramide tronquée du temple de Kapaleeswarar. Elle soulève l'admiration et l'étonnement, ornée qu'elle est, de haut en bas, de sculptures de déités hindoues. Cette forme très spéciale d'architecture est une des raisons qui rendirent le sud de l'Inde célèbre.

A environ une heure de route au sud de Madras se trouve Mahabalipuram, un ensemble de sites architecturaux qui comptent parmi les plus spectaculaires en Inde et qui sont le but recherché de tout voyage au sud du pays.

C'est une révélation grandiose que de découvrir, au creux d'une dune — qui était autrefois un port antique — ce groupe de cinq temples hindous datant du VIIème siècle, règne de la dynastie des Pallavas.

Chacun de ces cinq temples est gardé par un animal — éléphant, taureau ou lion — magistralement sculpté dans le roc et d'une taille presque aussi conséquente que celle du temple dont ils gardent l'entrée.

Ces temples, tous différents de conception, n'accusent pourtant pas leur âge.

La raison est qu'en Inde, on ne laisse pas un temple se détériorer. Pour les Hindous, c'est une obligation morale que de réparer et de restaurer ces habitations des dieux.

A Mahabalipuram, certaines parties des temples, les toitures en particulier, étaient de bois. Mais devant leur détérioration causée par l'âge, on remplaça ces parties de bois par le granit, tout en reproduisant fidèlement les formes originales.

A proximité du grand ensemble architectural de l'endroit se trouve le "Temple de la Plage". Datant du VIIème siècle, il est situé, comme son nom l'indique, tout au bord de la mer. On a même dû construire un rempart pour le protéger des flots du golfe du Bengale qui envahissait de plus en plus l'emplacement.

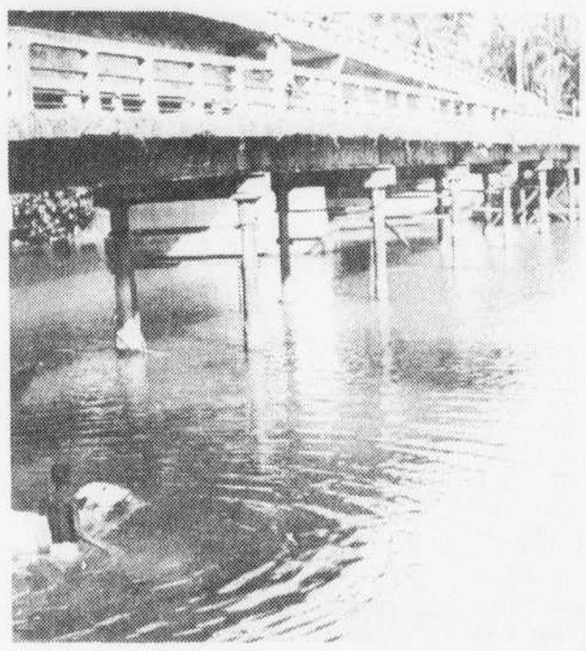
Ce temple divin entre tous, est complètement ceinturé de vaches sculptées. A l'intérieur du sanctuaire principal, faisant face à la mer, se trouve le Lingam sacré, représentation phallique en pierre du symbole de vie.

Une autre étape sur la route des trésors architecturaux de l'Inde conduira au plus grand bas-relief au monde. Appelé "le jeûne d'Arjuna", ce bas-relief de pierre a 80 m. de longueur. Il offre à la vue du spectateur émerveillé l'image de deux immenses tableaux sculptés de 400 sujets d'animaux dont un groupe d'éléphants presque de grandeur nature. Les deux tableaux sont séparés par une crevasse naturelle symbolisant le Gange au bord duquel se tient un squelettique Arjuna au sortir de son jeûne prolongé.

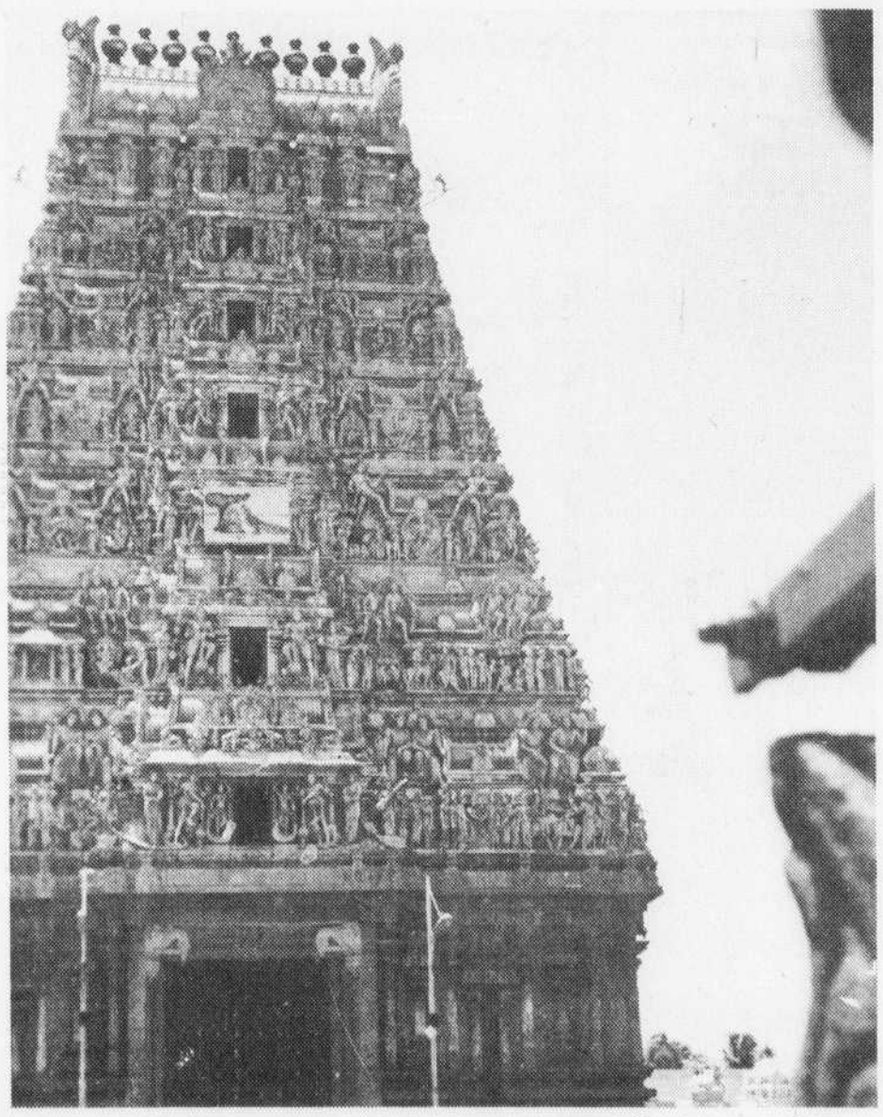
Cette promenade fait à elle seule oublier tous les ennuis de la chaleur, des épices et de... la lenteur du sud de l'Inde. Et elle insuffle une vie nouvelle au désir d'explorer et de connaître davantage ce pays merveilleux dont on a à peine effleuré la surface.



La sérénité du sud de l'Inde.



La vache sacrée qu'on baigne dans les eaux de la ville la plus verte et la plus lente de l'Inde.



La façade du temple Kapaleeswarar à Madras.

1/3 du prix au retour!

Les tarifs aller-retour VIA.

Aller-retour 3 jours

Les trois conditions de base pour en profiter:
1. Le prix de l'aller simple ne peut dépasser $36.
2. Le retour doit être entrepris avant minuit le 3e jour.
3. L'aller peut se faire tous les jours sauf: le vendredi; durant la période du 18 décembre au 4 janvier; ainsi que le jeudi saint et le lundi de Pâques.

Montréal Québec (Sainte-Foy)	$16
Montréal-Ottawa	$12
Montréal-Toronto	$30

Aller-retour 7-30 jours

Les trois conditions de base pour en profiter:
1. Le prix de l'aller simple doit être d'au moins $37.
2. Le retour peut s'effectuer à partir du 7e jour, et ce, jusqu'au 30e jour, minuit.
3. L'aller peut se faire tous les jours, du 16 septembre au 14 juin, sauf: le vendredi; durant la période du 18 décembre au 4 janvier; ainsi que le jeudi saint et le lundi de Pâques.

Montréal-Halifax	$57
Montréal-Winnipeg	$89
Montréal-Vancouver	$159

Pour plus de renseignements sur les conditions à respecter, adressez-vous à un agent de voyages ou aux bureaux des ventes VIA ou CP Rail.

Les tarifs aller-retour VIA, l'invitation au voyage.

VIA Rail Canada

Les Tours Chantecler inc.

présentent pour l'hiver prochain



Séjour au NOVOTEL, sur la mer, avec plage et piscine, équipement sportif complet, etc.

Une semaine à compter de **$499.00**

incluant transport, hôtel, petits déjeuners américains, taxes et service.

CHANTECLER. SYMBOLE DE LA QUALITÉ

Demandez la brochure à votre agent de voyages.

LES VOYAGES HONE

Le métro à notre porte
Station McGill-Union
1460, av. Union,
Montréal,
845-8221
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

AGENCE DE VOYAGES VIAU
Détenteur d'un permis du Québec

3428, rue SAINT-DENIS	842-1751
GALERIES D'ANJOU	353-7650
1218, RUE UNION	866-9381
CARREFOUR LAVAL	688-6211
PLACE VERTU	332-4210
FAIRVIEW	694-2343
ST-BRUNO	653-1862

Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.
1255, rue Université
suite 1220
Montréal H3B 3W9
"Qui dit voyages, dit Malavoy" 861-2485
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

Excursionix

Les enfants de Pausanias

par
Louis-Martin Tard
collaboration spéciale

Les Romains de l'Antiquité étaient de grands voyageurs. L'étendue de leur possessions forçait, outre les grands, soldats et petits administrateurs à se déplacer sans cesse de la lointaine Arabie à l'Angleterre, de l'Afrique saharienne à la mer du Nord et il était d'usage, pour ces missions lointaines, d'amener femmes et enfants. On partait aussi en voyage pour des raisons religieuses, pélerinages aux sanctuaires, pour des raisons médicales, cures dans les stations thermales; on parcourait aussi les pays lointains par plaisir. Goût du dépaysement, amour des Romains pour la nature, recherche de souvenirs historiques et mythologiques.

En somme, déjà le tourisme existait et pour le vacancier romain (il pourrait s'appeler à la manière d'Uzerdo et Gosciny "Tourix-Excursionix") rien ne valait la Grèce. Existaient déjà des guides de tourisme.

Un des auteurs de ces ouvrages est Pausanias, Grec d'Asie mineure, auteur d'une "Periégèse de la Grèce" qui a décrit minutieusement les paysages et curiosités hellèniques, mêlant à son récit des réflexions personnelles, des rappels des grands faits authentiques ou mythiques. Pausanias n'a été longtemps connu que des archéologues par ces précieux témoignages sur la Grèce d'autrefois. Un de ces spécialistes, Jacques Laccarière a eu l'idée de traduire le géographe lydien dans le style "guide touristique" et d'y ajouter des digressions actuelles. Ainsi se présente "Promenades dans la Grèce antique" publié par Hachette; il constitue pour le voyageur en quête de culture ancienne un passionnant prélude à une visite de la terre des Grecs. Car Pausanias nous montre ce qui existait encore de son temps et dont il ne reste plus souvent que des vestiges. Lacarrière sait faire le point entre passé et présent.

Dans le tas des guides que je reçois, voici, à l'opposé, "La Grèce en jeans". La description de la colline de l'Acropole, par exemple, remplit à peine deux pages et indique, dans un style haché, ce qu'il faut au moins y avoir vu. En revanche, les "tuyaux" sont nombreux: comment se débrouiller en arrivant à Athènes, où manger, boire, dormir, se divertir à bon compte. Cette série d'ouvrages de poche comprend plusieurs titres: Montréal, Londres, Paris, Les U.S.A., Amsterdam, la France, Rome "en jeans".

Encore plus décontractés, les "Guides du Routard". Le routard, c'est le gars ou la fille, souvent les deux ensemble, qui voient le plus de pays à moindre coût. C'est le piéton qui, sac au dos, fait du "pouce", va à vélo; à la rigueur, il achète avec des copains une voiture d'occasion, ne voyage en bateau qu'en "classe-pont" ou à bord d'un cargo mixte. S'il doit prendre l'avion, il recherche toutes les réductions possibles (l'avion, dit le G.D.R., n'est cher que pour ceux qui ne savent pas s'en servir et rappelle, preuve à l'appui, que sur l'Atlantique Nord, le prix d'un voyage aérien peut varier de un à huit).

Arrivé dans un pays, le routard, s'il n'a pas apporté sa tente, sait trouver les auberges de jeunesse, les hôtels bon marché, les restaurants universitaires, les bistrots "sympa" et surtout les lieux où se concentrent les copains routards pour échanger de fines indications. De ces expériences à travers le monde sont nées une série de guides ou plutôt de manuels de la débrouille que récrivent tous les ans Philippe Gloaguen et Michel Duval, car notent-ils, les guides, c'est périssable comme les yaourts. Et le voyage, c'est l'aventure. Ils proposent pour la vivre six bouquins bourrés de judicieuses astuces, rédigés dans un style direct. Exemples: (En Espagne) "La guardia civile est particulièrement chiante quand il s'agit de dormir dans les halls de gare". (A Istamboul, à propos de "dolmus" ou taxis collectifs d'avant-guerre (celle des Dardanelles) "la seule utilité des feux rouges est d'éclairer les rues". (A Amsterdam) "Où dormir? Vu le nombre des routards fauchés en quête de lits pas chers, il est conseillé d'arriver tôt et de se mettre à chercher dès le matin". (A Copenhague): tout est fermé pendant 5 jours à Pâques ... même les flics ne sortent pas. Exception toutefois: magasin de la gare centrale". (A Montréal): "Rappelez-vous toujours que l'accent français (ici ce sont les Français qui ont un accent) est vite insupportable quand il sort d'une bouche rapide à passer des jugements".

Mais il faudrait tout citer, non seulement les conseils pratiques utiles aussi aux non-routards, mais également les raccourcis sur les endroits à voir. Exemple: (A Florence): "La chapelle du palais Medicci-Riccardi, de Benozzo Gozzoli. Le mec n'est pas très connu, mais c'est beau".

A l'inverse, dans un genre très cérébral, fort cultivé, imprégné de géosociologie, ne consacrant que les quelques pages de la fin aux renseignements utiles, les livres de la collection Petite Planète du "Seuil" demeurent la lecture obligée de "l'honnête homme" en route pour une contrée. Plus de cinquante ouvrages consacrés à autant de pays et désormais de villes, telles Venise, Amsterdam, Hong-Kong, New-York, qui s'efforcent surtout de présenter l'âme des nations et des gens.

Parmi les grands classiques de la littérature touristique, les Guides Bleus ont su se rajeunir dans le fond et la forme, abandonnant leurs longues rubriques savantes confiées à des agrégés en archéologie ou en histoire. Ces tartines d'autrefois sont remplacées par des avant-propos lisibles, mais le désir de tout dire des auteurs fait encore de ces ouvrages d'énormes briques difficilement maniables. La dernière édition pour la seule Italie du Nord compte 7222 pages, poids 980 grammes. Le nouveau Guide bleu de la France 1978 est aussi obèse. Il est vrai qu'il donne une description de tous les grands axes routiers, des indications précises sur tous les itinéraires possibles à travers le pays et pour chaque agglomération les renseignements souhaités sur les hôtels et restaurants (mais sans jugements définitifs et distributions d'étoiles ou de toques, comme le font le guide Michelin et le Gault et Millau).

Dans cette même série, l'excellent guide spécialisé des musées de Paris et de sa banlieue proche est un copieux ouvrage. Il est vrai qu'il est exhaustif dans ses descriptions et que la métropole française compte 121 musées.

L'éditeur se rattrape sur la série "Guides bleus A" dont la rédaction est confiée à des journalistes de tourisme au style alerte qui savent mettre les lecteurs dans l'ambiance en moins de 200 pages très lisibles. Cette collection s'enrichit régulièrement de nouveaux titres. Les derniers: San Francisco et la Californie du Nord, la Côte d'Azur, la Bourgogne.

Cette province française fait aussi l'objet d'un guide, édité par le Livre de poche. On trouve aussi dans cette collection d'autres livres consacrés aux régions de France (mais aussi l'Espagne, la Grèce, Londres et la Tunisie). Ecriture vivante, assez classique, riche de détails historiques et de notations gastronomiques.

Dans le même genre, de format encore plus réduit, les guides Voyage-Conseil spécialement destinés à ceux qui partent en voyage organisé. On ne s'étonne donc pas de ne pas trouver dans ces petits ouvrages bien rédigés, tout ce qui a trait aux moyens de transport et à l'hébergement. C'est le simple vade mecum pour qui n'a que le souci de bien profiter de son séjour vacancier.

Les enfants de Pausanias, on les trouve aussi au Québec. Pierre Dupont vient de lancer aux Editions Quinze un "Guide de Montréal". En dehors de deux zones bien décrites par Danielle Tremblay et Françoise Deroy-Pineau, une partie du centre-ville et du vieux Montréal et la rue Duluth, il s'agit surtout de renseignements généraux sur la ville et des notes sur ses restaurants et lieux de culture et de plaisir et, sous forme "éditoriale", un chapitre sur les milieux homosexuels et la "lutte" des gais(e) pour la défense et l'illustration de l'inversion (avec détails pratiques sur les endroits ou s'amuser et "draguer"). Excellentes photos de Montréal d'Alain Renaud qui mériteraient un album spécial.

"Prenez l'tour du Québec" est une plaquette du ministère provincial du Tourisme, distribuée gratuitement, très bien mise en page, richement illustrée qui présente 46 idées de voyages-vacances dans la Province. Il faut souhaiter qu'à partir de cette formule, les responsables de cette publication éditent autant d'ouvrages sur les 18 régions touristiques, tout justes esquissées dans ce guide et décrites dans un style télégraphique qui n'arrive pas à faire entendre le plus en en disant le moins.



Trois touristes seront remboursés

La cour des petites créances du district de Montréal vient de donner raison ces jours-ci à trois citoyens qui réclamaient le remboursement de leur séjour au Negril Club de la Jamaïque.

Les trois jeunes enseignants avaient acheté un forfait offert par la maison Unitours pour un séjour de 15 jours au Club Negril de la Jamaïque, sorte de formule du genre Club Méditerranéen, mis sur pied il y a deux ans à une quarantaine de milles de Montego Bay.

Après avoir adressé une mise en demeure au grossiste Unitours cette maison offrait un séjour de 15 jours aux trois plaignants gratuitement mais sans transport aérien inclus. Les demandeurs s'adressaient à la cour des petites créances pour obtenir un remboursement au moins de la somme maximale des litiges recevables devant ce tribunal, soit $500. En gros les trois plaignants ont argué qu'ils n'avaient pas reçu les services et les équipements tels qu'annoncés dans les brochures et les représentations publicitaires des vendeurs. Le juge a effectivement trouvé que ces consommateurs avaient été trompés et n'avaient pas eu droit à ce dont ils étaient en droit de s'attendre à la Jamaïque.

courrier

Le Maroc à courte vue

Le nouveau discours touristique sur les pays du tiers monde se veut de plus en plus "sociologisant". Plus souvent qu'autrement, on nous tient malheureusement des propos peu éclairés, superficiels et naïvement paternalistes. L'article "Le Maroc, c'est le Far West de l'Afrique" (LE DEVOIR, 6 octobre) donne beaucoup à réfléchir sur la lucidité et l'utilité de ce nouveau regard.

D'abord le titre, que veut-il dire? Sous quels aspects peut-on assimiler le Maroc d'aujourd'hui aux plaines de l'Ouest Américain du 19ème siècle? Il faut avoir la vue bien courte pour comparer l'organisation primaire et l'anarchie guerrière du Far West avec l'état d'un pays qui a connu depuis la Haute Antiquité les civilisations puniques, puis la colonisation romaine, et qui par la suite fut successivement dirigé par des dynasties arabes, berbères et chérifiennes qui y ont développé des institutions politiques et une vie culturelle urbaine depuis plus de 10 siècles.

Selon l'article, le Maroc est "la destination parfaite pour un daltonien", signifiant par là que le paysage y est monochrome. L'auteur est-il bien certain d'avoir visité le Maroc, ce pays dont les montagnes et les forêts sont réputées pour leur végétation remarquablement riche et variée? L'auteur a-t-il admiré la multitude des fleurs sauvages qui couvrent les plaines au printemps? A-t-il marché dans les champs, ou même en bordure des routes où abondent les plants de lavande, de thym et de menthe sauvage? S'est-il reposé près des cours d'eau dont le tracé sinueux est souligné par la discrète beauté des tamaris, des myrtes et des lauriers roses? C'est précisément le contact avec l'exubérance et la chaleur des paysages marocains qui a insufflé à l'oeuvre de Delacroix et de Matisse une luminosité nouvelle. Peut-on les taxer de daltonisme?

Au-delà du manque d'information et des déclarations sans nuances de l'article, c'est son ton ostensiblement naïf et ingénument paternaliste qui choque. On y trouve tous les lieux communs du discours irresponsable et profondément indifférent de l'occidental face aux conditions de vie des masses du tiers monde. Les Macorains sont pauvres, "mais ils n'ont pas l'air malheureux pour autant". "La coupure entre riches et pauvres est franche et nette... mais on y peut rien... le Maroc, c'est le pays des contrastes". Que penseraient de ces affirmations irréfléchies les Marocains qui militent dans les partis d'opposition, les centaines de prisonniers politique, les intellectuels et les artistes neutralisés parce que leur pensée ou leur art était jugé subversif? Auraient-ils consenti au sacrifice de leur jeunesse, voire de leur vie pour une cause jugée impossible?

L'étonnement candide de l'auteur devant l'état pitoyable des denrées consommées par le peuple, ainsi que sa révolte momentanée devant l'écart qui sépare les classes sociales ne dépassent malheureusement pas les vieux clichés auxquels s'alimente un discours misérabiliste stérile. En nous présentant le Maroc comme la réponse à un "besoin" de "dépaysement", et comme "un bon coup de tiers monde" l'auteur nous donne à penser que les promoteurs touristiques ont découvert une utilité nouvelle au tiers monde: soulager la névrose et l'insatisfaction des occidentaux par le spectacle de la misère d'autrui, thérapie cynique s'il en est!

Le procédé est original, mais il n'est malheureusement pas de nature à favoriser la prise de conscience et l'analyse lucide des réalités du tiers monde. La preuve nous en est d'ailleurs donnée à la fin de l'article où il est recommandé aux voyageurs éventuels "d'apporter un lunch" et de s'armer de "patience" afin de supporter le retard possible dans le trajet Montréal-Casablanca. Si les touristes se sentent incommodés par un délai de deux heures dans leur très confortable trajet en avion, on peut se demander dans quelles dispositions, et surtout avec quelle ouverture d'esprit ils affronteront les réalités de leur séjour là-bas?

Louise LASSONDE
département de démographie
Université de Montréal

Club Méditerranée

Vacances en français aux 4 coins du monde

NASSAU / PARADISE ISLAND	$645
MEXIQUE / PLAYA BLANCA	$680
MEXIQUE / CANCUN	$680
GUADELOUPE / CARAVELLE	$760
GUADELOUPE / FOR ROYAL	$760
MARTINIQUE / BOUCANIERS	$760

ET VOTRE NOUVEAU CLUB POUR 1979
BAHAMAS / ELEUTHERA
à compter de $645

Sunflight



LA NOUVELLE BROCHURE HIVER 1978-79 EST ARRIVÉE ! DEMANDEZ LA À UN DE NOS 7 BUREAUX

LE NUMÉRO UN DES VACANCES SOLEIL
88 pages, 20 destinations dont:
Miami, Orlando, Clearwater, St-Pete, Nassau, Freeport, Barbade, Puerto Rico, Haiti, Sainte-Lucie, Jamaique, Cuba, Cancun, Acapulco, Hawaii et les Croisières aux Antilles de l'Amerikanis et l'Angelina.
CARTE CHARGEX/VISA ACCEPTÉE

AGENCE DE VOYAGES VIAU

3428, RUE ST-DENIS	842-1751
GALERIES D'ANJOU	353-7650
1218 RUE UNION	866-9381
CARREFOUR LAVAL	688-6211
PLACE VERTU	332-4210
FAIRVIEW	694-2343
PROMENADES ST-BRUNO	653-1862

PERMIS DU QUÉBEC 1978
Regardez chaque dimanche au Canal 10 à 5:30h. Informations voyages avec Robert Viau

Demandez notre nouvelle brochure
VOYAGES D'HIVER 1978



N'hésitez pas à demander notre brochure gratuite vous offrant l'éventail complet de tous nos produits d'hiver. Vous serez en un tour de main, renseignés sur les **mille et une destinations** qui s'offrent à vous. Il y a sûrement un itinéraire qui convient à vos goûts et à votre budget. Nos experts demeurent toujours à votre service pour toute information supplémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

AGENCE DE VOYAGES ATLAS
1821 est, Sherbrooke
Montréal H2K 1B4
Tél.: 527-8881
PERMIS DU QUÉBEC

altitude

Agence de voyage

2085 de Salaberry, Montréal, Qué. H3M 1K6 (514) 332 1970	1233 de la Montagne, Montréal, Qué. H3G 1Z2 (514) 866 4666

SPÉCIAL NOËL À "RIO"
encore disponible
Départ: 24 décembre - Retour: 7 janvier
$1,215.00 Can.
Incluant: Avion — Transfert — Déjeuner Brésilien
hôtel "Gloria" — Tour de ville ½ journée
Accompagné de Montréal par ANDRÉ SOUMIS

SKYLARK

PORTO RICO	1 sem. à partir de	$359.00	occ. dble
PUERTO VALLARTA	" " "	$459.00	
HAWAII	2 sem. " "	$759.00	
ACAPULCO + IXTAPA	2 semaines	$619.00	

TREASURE TOUR
ARUBA 1 sem. $499. occ. double
2 sem. $709. occ. double
Tarif selon les choix d'hôtel et la date de départ.

TOURS MONT-ROYAL
1 semaine circuit — 11 repas inclus
2ème semaine Acapulco — à partir de
$839.00 selon l'hôtel réservé
VOYEZ NOS EXPERTS

Réservez tôt.
Enregistrez-vous dès maintenant pour ces séjours ou pour tout autre programme.
Permis 13419429 — 1601

CROISIÈRES

Stella Oceanis: au départ de San Juan, 14 jours de croisière vers les Antilles, l'Amérique Latine et le fleuve Orinoco à partir de $1,265 U.S.

Stella Solaris: au départ de Galveston (7 à 16 jours) vers les Antilles, le Grand Cayman, le Mexique, etc. 7 jours à partir de $675 U.S.

SS DORIC — 10 départs au choix de Port Everglades (9 à 14 jours) du 20 déc. 78 au 26 mars 79. 9 jours: $655 U.S.

SS OCEANIC — 9 départs au choix de New-York (9 à 16 jours) du 21 déc. 78 au 26 mars 79. 9 jours: $730 U.S.

Un choix illimité de croisières vous sont proposées à travers le monde par Les Voyages Hone, depuis toujours les spécialistes de ces vacances en Mer. Consultez un de nos conseillers.

LE MAROC — AGADIR
Nouveau cet hiver
2 semaines à partir de $479
HÔTEL-CLUB PLM "LES DUNES D'OR"
Du 16 déc. départs toutes les semaines incluant des transferts et tous les repas, transport aérien en sus à partir de $420.
Aussi: choix de circuits des villes impériales et des Mille et une Kasbahs.

AFRIQUE FRANCOPHONE
Sénégal et Côte d'Ivoire
Nouveau cet hiver:
programme de séjours et circuits
$1,269 Can.
Incluant le transport aérien et la majorité des repas.

LES ANTILLES FRANÇAISES
LA GUADELOUPE
Studios et appartements "Le Trois Mats" équipés de cuisinettes
1 semaine à compter $659
Hôtel PLM Arawak
plan continental
1 semaine à compter de $549
ST-BARTHELEMY
la plus nouvelle des îles
Hôtel PLM Jean Bart
choix de cuisinettes ou de plan MAP
1 semaine à compter de $599
(Les prix comprennent le transport aérien par AIR CANADA et les transferts)

VOYAGES GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL

EN AMÉRIQUE DU SUD
En novembre, c'est le printemps
4 au 25 novembre - Voyage de 3 semaines
Colombie - Bogota, 2 jours
Pérou - Lima, 2 jours
Cuzco, Machu Picchu et Puno, 3 jours
La traversée du Lac Titicaca en hydro-glisseur avec visite de Copacabana et de l'île au Soleil
Bolivie - La Paz, 2 jours
Argentine - Buenos Aires, 3 jours, une journée dans un ranch - Les Chutes Iguassu, 2 jours
Brésil - Rio de Janeiro, 5 jours sur la plage Copacabana à l'hôtel Méridien.
Aller/retour par AEROLINEAS ARGENTINAS qui a inauguré en avril des vols de Montréal
Arrangements terrestres $1,155 U.S.
Transport aérien $892 Can.

EXTRÊME-ORIENT
du 2 au 25 nov. — 23 jours
JAPON/HONG KONG/BALI/ SINGAPOUR/THAÏLANDE/ PHILIPPINES/HAWAII



Arr. terrestres $1450. U.S.
Billet d'avion: $1409. Can.

LES VOYAGES hone
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 65 ans.
1460, AV. UNION — TÉL.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
le métro à notre porte — station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8.30 à 18h.
Le jeudi jusqu'à 21h.
Le samedi, de 09h30 à 13h.
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC-1978

L'AVENTURE PORTUGAISE
Une aventure inoubliable à un prix incroyablement bas!

1 semaine	2 semaines	3 semaines
$409.75	$559.50	$656.25

Ces prix sont par personne à raison de deux occupants par chambre dans des hôtels de 1ère classe et comprennent aussi l'avion aller/retour, les petits déjeuners, une voiture de location pour les séjours de 2 et 3 semaines.

AFRIQUE FRANCOPHONE
Un programme de séjour et de circuits au SÉNÉGAL et en CÔTE D'IVOIRE

SÉNÉGAL	Séjour 12 jrs pension complète	$1269
	Séjour et circuit demi-pens.	$1489
CÔTE D'IVOIRE	Circuit et séjour demi-pension	$1679
	Séjour 12 jrs, pension complète	$1339
SÉNÉGAL ET CÔTE D'IVOIRE	Séjour 12 jrs, demi-pension	$1359

Ces prix comprennent l'avion aller-retour, les transferts, le logement en chambre pour 2 personnes, les repas tels qu'indiqués, les taxes et service.

DEMANDEZ LES DÉPLIANTS

Une destination annoncée vous attire? Le prix publié vous sourit? Faites appel à nos services pour vous y rendre

voyages SELECT ltée.
620 RUE CATHCART, SUITE 555
MONTREAL H3B 1M1 QUEBEC, CANADA
TÉL. (514) 866-3345 et 866-1083

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18 h
Le jeudi jusqu'à 20 h.
Détenteur du Permis du Québec

Le Mexique du Yucatan

Les secrets de Chichen-Itza

par
Marcel Brouillard
collaboration spéciale



Ces Indiens, dignes descendants des Mayas, vous les verrez partout dans les rues de Merida.

Il y a belle lurette que les Québécois sont amoureux du Mexique. C'est un fait si l'on tient compte du nombre de touristes qui se rendent annuellement à Mexico et à Acapulco pour échapper aux rigueurs de notre hiver. Il y a aussi Guadalajara et Puerto Vallarta, mais laissez-moi vous convaincre de vous envoler vers le Yucatan, en plein monde des Mayas.

Il y a douze ans, Howard Hughes demandait au gouvernement mexicain de lui trouver un endroit favorable où bâtir un centre de villégiature. Par voie d'ordinateur, le lieu choisi fut Cancun, dans les Caraïbes. C'est dans ce paradis qu'il y a le plus de soleil par an. La température de l'eau, le dégré de chaleur et d'humidité, le sable plus fin et plus blanc sont des atouts du Mexique. Le village champignon est à une quinzaine de milles de l'aéroport international que l'on vient de construire en pleine forêt vierge.

A part les grands et merveilleux hôtels Camino Real, Playa Blanca, Aristos, Maja Caribe, El Presidente, il y a le soleil et la mer la plus limpide du monde, selon l'illustre commandant Cousteau, et la grande paix souhaitée par les touristes éreintés en quête d'un repos bienfaisant et du luxe à prix abordable.

A Cancun, vous ferez, si le coeur vous en dit, de la plongée sous-marine, de la culture physique, du Yoga, de la voile et vous traverserez en bateau à la petite île Mujeres. L'île "des femmes", tout comme l'île voisine Cozumel, où l'on chasse le chevreuil et le jaguar, baigne sa carapace rocheuse dans des eaux transparentes. Carrefour de l'histoire, elle a accueilli les peuples mayas qui l'ont parée d'un petit sanctuaire entouré de statues féminines presque toutes disparues. Plus tard, un corsaire y cacha son trésor dans un repaire que l'on croit hanté.

Dans ce petit village de pêcheurs, vous trouverez deux ou trois hôtels confortables et une dizaine de petites pensions permettant un bref séjour très agréable sur cette île sans ombre du Yucatan. Vous verrez que les coquillages ont des parures de naïades et que les cocotiers au tronc plus élancé surmontent des faisceaux de feuilles que l'on voudrait voir comme seul vêtement des femmes envoûtantes de l'île que les vrais chasseurs mâles finissent par séduire quand le soleil descend, en fin d'après-midi. C'est à ce moment que vous devenez ensorcelé à la pensée de la douceur de la nuit et vous rêvez d'un crépuscule doré que l'on retrouve uniquement à Mujeres.

Une fois revenu de vos émotions et de votre excursion dans l'île, il est à conseiller de louer une petite voiture et de partir de Cancun en empruntant l'autoroute 180 qui vous mène jusqu'à Mérida, la capitale du Yucatan où s'affaire une population de 200,000 habitants. Siège d'une université importante, d'une cathédrale construite au XVIème siècle, d'une grande prison, d'un gouvernement régional, de nombreux musées et couvents, cette métropole semble différente des autres villes mexicaines par ses odeurs de pain frais, de hamacs tressés, de guitares, de tissus neufs, de cuir, de porte-monnaie en lézard, de sandales, de sacs à main, de cirage de souliers et aussi par les bruits étourdissants des crieurs de journaux et des vendeurs de crème glacée, de billets de loto et pacotille qui tapent sur leur clochette et crient à tue-tête la qualité de leur marchandise.

Toute promenade à pied ou en voiture vous conduit aux nombreux marchés où l'on vend de tout, depuis la tomate à quelques sous la livre jusqu'aux plus beaux vêtements brodés aux coloris flamboyants et aux bijoux ciselés les plus recherchés. Là, comme au Maroc, il faut savoir discuter du prix suggéré par ces Indiens, dignes descendants des Mayas disparus. De Mérida, il est facile de visiter les innombrables ruines de la péninsule, que ce soit à Uxmal, Labna, Sayil, Kabah, Isamal, Tulum, Dzibilchaltun.

En passant par Chichen-Itza, situé en tre Cancun et Mérida, vous essaierez de comprendre les mystères de cette ville fondée, selon le livre sacré Chilam Balam, vers l'an 450 avant Jésus-Christ et rebâtie par les Toltecs.

La culture maya a été et demeure l'objet d'études et de recherches de la part des historiens, des anthropologues et des archéologues. Depuis plus d'un siècle, ils travaillent à découvrir la plupart des secrets de cette grande civilisation, vivant exemple du savoir et de l'organisation de cette époque.

A l'intérieur de ce grand univers maya qui s'étend du Mexique au Guatémala, la ville de Chichen-Itza, qui signifie "bouche de puits d'Itza", a été peut-être une des plus étudiées par les experts et celle qui garde le plus jalousement des secrets qui permettraient une connaissance de ce morceau d'histoire d'Amérique.

Objet d'invasions, d'occupations, de destructions par d'autres tribus, Chichen-Itza a connu des époques de splendeur et de décadence. Peu de siècles avant l'arrivée des conquérants espagnols, la tribu Itza avait abandonné sa somptueuse ville pour se disperser dans tout le territoire du Yucatan. L'arrivée des troupes espagnoles mit un point final à la présence Itza après des combats acharnés et une campagne de destruction et d'extermination. Les survivants émigrèrent au Guatémala où ils s'établirent définitivement.

Telle qu'elle est aujourd'hui, cette ville offre une image partielle de la culture maya et toltèque dont quelques structure bien conservées portent encore le témoignage. Malgré l'état de délabrement et des continuelles déprédations dont elle est victime, les historiens sont d'accord pour assurer qu'elle fut la ville sacrée la plus importante du Yucatan.

Parmi les constructions les plus impressionnantes figure la Plateforme des Tigres et des Aigles, d'origine toltèque, le Temple des Guerriers, encore en bon état, qui était dédié au culte des Tigres et des Aigles d'après les sculptures dont il est orné, le Château en forme de pyramide, voué au culte du soleil, Chichan-Chob, la maison colorée où l'on adorait la pluie et qui est l'expression la plus authentique de l'époque classique maya. Enfin, la Caracol (l'escargot), preuve indiscutable que les Mayas et les Toltèques avaient de profondes connaissances en astronomie, car cette construction n'est pas autre chose qu'un observatoire ayant des caractéristiques tout à fait similaires à celles de notre époque.

Un des lieux les plus curieux de Chichen-Itza est le Cenote sacré (Cenote, en maya, signifie puits et est en réalité un lac de petite dimension mais très profond) présente une forme ronde d'une soxantaine de mètres de diamètre. Ses parois atteignent vingt mètres de haut. Le fond est constitué par une couche de limon de plus de trois mètres. On assure que les Mayas et les Toltèques y accomplissaient leurs principales cérémonies rituelles, spécialement les sacrifices humains et les offrandes aux dieux. C'est sur ce lieu que se sont concentrées les fouilles à cause des incalculables richesses que l'on jetait à l'eau pour apaiser les esprits et les dieux.

Certains chercheurs ont tout simplement pillé ce lieu, dérobant au patrimoine historique du Mexique des joyaux inestimables. Le cas d'Edward Thompson, consul des Etats-Unis au Yucatan de 1910 à 1914 est bien connu. Il acheta les terrains où se trouve Chichen-Itza et procéda à l'exploration de Cenote avec des dragues et autres équipements. Il s'appropria ainsi de nombreux objets d'art mais aussi de nombreux restes humains. Plus tard, le gouvernement mexicain racheta la ville sacrée, mais non les joyaux et reliques pillés.

Depuis 1967, l'archéologue mexicain Roman Pina Chan, aidé par diverses institutions, est responsable des recherches à Chichen-Itza. Par une sérieuse étude de tous les documents, on réussit à obtenir un véritable panorama d'une civilisation qui étonna les conquérants par ses arts, ses connaissances techniques et scientifiques ainsi que son organisation politique et sociale. Il faudrait des milliers de pages pour raconter ce pays où chaque quartier et chaque habitant est différent.

Le Pérou illimité pour $99

Dans ses efforts pour conquérir le marché nord-américain, la compagnie aérienne nationale du Pérou, Aéro Peru, propose un étonnant forfait de $99 donnant droit à un titre de transport valable durant 15 jours pour 25 destinations péruviennes depuis les côtes du Pacifique jusqu'en Amazonie en passant par les hauts lieux historiques que sont Matchu Picchu, Cuzco et Nazca. Pour avoir droit à ce forfait il faut se rendre au Pérou ou y revenir sur les ailes d'Aéro Peru qui a des liaisons sur Miami et Los Angeles.

SUEZ
MOTEL
FACE À L'OCÉAN
182ième rue
MIAMI BEACH, FLA. 33154
SPÉCIAL D'AUTOMNE
7 JOURS - 7 NUITS
1 À 4 PERSONNES
DE $98.00 À $162
par chambre, par semaine
suivant la chambre
24 avril au 18 déc.
le prix inclut
GRATUIT
* Tennis sur place
* Une partie de golf gratuite - terrain tout près - adultes
* Une admission au Calder Race Course - adultes
* Cocktail gratuit
* Saucissons gratuits
2 piscines et piscine spéciale pour enfants - plage privée
loisirs organisés - Club de nuit
Restaurants - face à l'océan
Bob Lucan — Prop.-gérant
FRAIS VIRES: (305) 947-6748
VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES
Telex no. 51-8883

SKYLARK TRAVELAIDE TREASURE TOURS TRAVELAIDE TOURS MT-ROYAL TRAVELAIDE AIR FRANCE TRAVELAIDE AIR CANADA TRAVELAIDE AIR MAROC TRAVELAIDE

ATC Permis du Québec
* Parking gratuit
** Parking à proximité
IATA

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

AU BON ACCUEIL DES CANADIENS DEPUIS 48 ANS
La grande agence du Canada français
Venez consulter notre abondante documentation à nos bureaux.

Vacances SkyLark

Obtenez gratuitement à une Agence Travelaide notre nouveau catalogue de voyages Hiver 1979. 112 pages d'intéressantes suggestions pour vos prochaines vacances; renseignez-vous et réservez tôt pour obtenir votre choix.

Vers le soleil... les Bahamas, la Barbade, Floride, Jamaïque, Puerto Rico, Espagne, Croisières Air / Mer.

Parmi ses nombreuses destinations. Nous vous suggérons:

LA JAMAIQUE
Une semaine ..... $329 à $669
Deux semaines ... $549 à $1059

Les vacances Skylark en Jamaïque par Air Canada. Repas sans frais à bord de l'avion. Transferts entre l'aéroport et l'hôtel et manutention des bagages. Logement pour 7 ou 14 nuits en Jamaïque. Tous les repas, les frais de service et taxe d'hôtel au Trelawny Beach Hotel seulement. Cocktail et réception de bienvenue. Services d'un représentant local. Sac de plage.

LE MEXIQUE
ACAPULCO
IXTAPA
PUERTO VALLARTA
Une semaine ..... $329 à $659
Deux semaines ... $389 à $689

On peut combiner les séjours.

Les vacances Skylark au Mexique comprennent:
- Transport aller-retour de Montréal, en Jet 707 de Québecair.
- Repas et consommations sans frais à bord de l'avion.
- Transferts entre l'aéroport et l'hôtel et manutention des bagages.
- Logement pendant 7 ou 14 nuits.
- Cocktail et réception de bienvenue
- Services d'un représentant.
- Sac de plage.

CLUB MEDITERRANEE
Ici, on parle français!

BAHAMAS
Eleuthera $645
Paradise Island $645

MEXIQUE
Cancun $680
Playa Blanca $680

ANTILLES FRANÇAISES
Martinique $760
Guadeloupe $760
Sont compris dans le tarif, le transport aérien de Montréal, les transferts, le logement, une semaine, (deuxième semaine facultative), 3 repas par jour avec vin à volonté, tous les sports et un programme de divertisssements varié.

SAINT-BARTHELEMY
Les Antilles françaises
Une dépendance de la Guadeloupe, cette île est une nouveauté sur le marché touristique. Le tourisme de masse y est inconnu. Logement au nouvel hôtel PLM JEAN BART*** en demi-pension ou en chambre avec cuisinette.
1 sem. ..... $599 à $819
2 sem. ..... $849 à $1249
Avion compris de Montréal. Départs hebdomadaires du 18 décembre au 26 mars.

SENEGAL
C'est la «Californie» du continent. Température idéale de décembre à mai. C'est une nouvelle destination soleil pour les Québécois cet hiver. Voyage de 12 jrs à partir de $1289, avion compris de Montréal. Aussi circuits touristiques et voyages sur la Côte d'Ivoire. Départs hebdomadaires du 16 décembre au 28 avril.

TOURS MT-ROYAL

MARTINIQUE
Nos hôtels:	1 sem.	2 sem.
CALALOU	$489-629	$649-859
LATITUDE	529-679	729-959
LA BATELIERE	499-869	669-1329
MADININA	419-579	519-749
BAKOUA	579-809	809-1189
FRANTEL	519-689	749-1139
MERIDIEN	529-889	729-1369
MARINA	439-579	549-749

GUADELOUPE
Nos hôtels:	1 sem.	2 sem.
ALIZES	$429-609	$539-809
COPATEL	439-589	549-779
GALLINAGO	439-609	549-819
ECOTEL	439-569	549-739
ARAWAK	449-729	579-1099
SALAKO	539-849	759-1299
MERIDIEN	599-879	869-1329
FRANTEL	449-669	569-929

Départs les samedis et dimanches du 29 octobre 1978 au 22 avril 1979. Le prix comprend: avion, transferts, logement, certains repas, certains pourboires, sac de plage, services d'un représentant. Voyage combinant les 2 îles pour 2 semaines de
$569-$809

VOYAGES TRAVELAIDE

CROISIERES

SS MARCONI
Joignez-vous à nos groupes à bord du SS Marconi, un magnifique paquebot de 27,900 tonnes partant de New York pour des croisières de 9 et 10 jours l'hiver prochain. Transport de Montréal par autobus spécial. Escales: San Juan, St-Thomas, Martinique, St-Marteen, Antigua.
Départs: 18 déc. (Noël) 27 déc. (Jour de l'An) et régulièrement en janvier, février, mars, avril et mai.

MS MERMOZ
De Miami, M.S. Mermoz vous conduit vers des sites enchanteurs.
Croisière de 10 jours - Antilles et Pays des Mayas, Nassau, Montego Bay, Grand Cayman, Cozumel, plus Santo Tomas de Castilla et Playa del Carmen, portes d'entrée des ruines de Tikal et de Chichen-Itza.
Départs: 4 et 25 jan., 15 fév., 8 et 29 mars. Tarifs: de
$750 à $1560
Croisière de 11 jours - Iles Enchanteresses. St-Domingue, Ponce, Martinique, Ste-Croix, St. Maarten, Nevis et St. Kitts.
Départs: 14 jan., 4 et 25 fév., 18 mars. Tarifs: de
$185 à $1710
Croisière de 13 jours - Noel / Nouvel An Ste-Lucie, Haiti, Nassau, St-Maarten, Martinique, Nevis et St-Kitts, Ste-Croix, St-Domingue.
Départ: 22 déc. Tarifs: de
$1055 à $2110

AUTRES PAQUEBOTS
Cunard Princess, 1 sem. de ... $869
Cunard Countess, 1 sem. de ... $939
Sun Princess, 1 sem de $799
Mardi Gras, 1 sem. de $569
S.S. Britanis, 1 sem. de $549
S.S. Oceanic, croisières de 9 à 16 jrs de $730
S.S. Doric, croisières de 9 à 14 jours de $655
S.S. Statendam, croisières de 7 à 13 jrs de $460
La plupart des croisières d'une semaine peuvent se compléter d'un séjour d'une semaine à Miami, Puerto Rico et autres ports.
Certains prix comprennent le transport aérien de Montréal au paquebot et retour.

Treasure Tours

Obtenez gratuitement à nos agences le catalogue de vacances pour l'hiver 1978-79.

ELEUTHERA
ISLANDIA HOTEL
Info-Vacances
Un plan de repas comprenant 7 petits déjeuners complets et 7 diners peut être acheté à l'hôtel pour $84 US (taxes et pourboires non inclus). Cocktail d'accueil.
1 semaine -PE: 2 personnes par chambre $409
2 semaines - PE: 2 personnes par chambre $549

FREEPORT
SHALIMAR HOTEL
Info-Vacances
Tennis et transport à la plage gratuits. Cocktail offert par l'hotel.
1 semaine - PE: 2 personnes par chambre $329
2 semaines -PE: 2 personnes par chambre $429

ARUBA
ARUBA BEACH CLUB
Info-Vacances
Cocktail offert par l'hôtel
1 semaine -PE: 2 personnes par chambre $519
2 semaines -PE: 2 personnes par chambre $709

CANCUN
DOS PLAYAS
Info-Vacances
Les appartements et suites à une chambre à coucher comportent une cuisinette.
1 semaine - PE: 2 personnes par chambre $449
2 semaines - PE: 2 personnes par chambre $589

CARREFOUR MT-ROYAL** 4454 St-Denis 845-8225 Métro Mt-Royal
CENTRE-VILLE** 1010 ouest, Ste-Catherine 861-7272 Métro Peel
PLAZA ST-HUBERT** 911 est, Beaubien 273-7755 Métro Beaubien
GALERIES NORMANDIE* 2634 de Salaberry 331-9971
CENTRE DOMAINE* Sherbrooke et Langelier Métro Langelier 254-9969
CENTRE LAVAL* Laval 688-5310
PLACE LONGUEUIL* Longueuil 679-3777
PLACE PORTOBELLO* 7350 boul. Taschereau 672-5353
PEEL-STE-CATHERINE** Dominion Square 861-7277
ET AUTRES VILLES

SUNFLIGHT MERMOZ OLYMPIC SABENA CP AIR ALITALIA QUEBECAIR NORDAIR VARIG CUNARD PRINCESS
TAP DORIC OCEANIC ROTTERDAM KLM QUEEN ELIZABETH

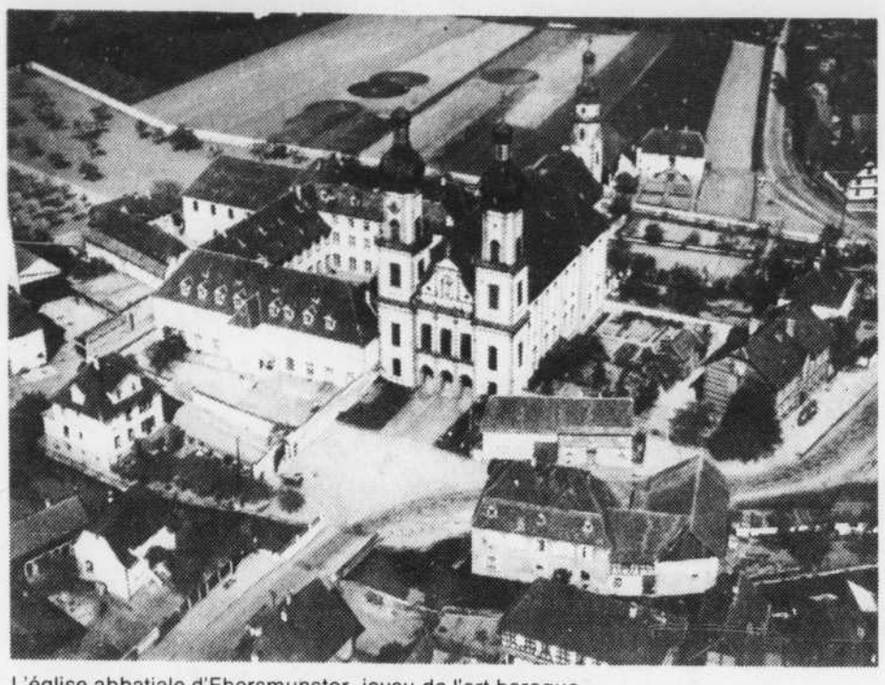
L'église d'Ebersmunster / *Une merveille alsacienne*

par
Pierre-Olivier Mazel
collaboration spéciale

EBERSHEIM — Située à une vingtaine de milles au Sud de Strasbourg, sur la route de Colmar, l'église abbatiale d'Ebersmunster est un joyau de l'art baroque, spécimen unique en terre d'Alsace.

Plus de 250 années d'existence ne l'ont pas altérée, et ses trois flèches à bulbe dominent la bourgade de 500 habitants. Le village d'Ebersheim que d'aucuns comparent à la Petite Venise rustique de l'Alsace, est planté sur des îlots formés par la rivière "L'Ill" et ses multiples bras. Sa réputation pour la chasse et la pêche datent du bon vieux temps du Roi Dagobert. Une vieille légende parle d'un sanglier qui aurait blessé mortellement le fils du roi Dagobert, Sigebert, dans la forêt d'Ebersheim. Le roi Dagobert lui-même aurait prié l'évêque de Strasbourg de ressusciter son fils Sigebert. L'évêque, Saint Arbogast, opéra ce miracle et il fut comblé de biens par le roi. On changea même le nom celtique de "Noviento" en celui actuel d'Ebersheim qui veut dire demeure des sangliers. Mais ce n'est là que pure légende nous dit-on. Une foule de récits légendaires se sont ainsi constitués autour de l'Abbaye dont les armes parlantes représentent un sanglier portant une haute terrasse d'or sur laquelle est posée une Eglise d'argent.

Jusqu'à la révolution de 1789, ce furent les moines bénédictins d'Ebersmunster qui administrèrent la paroisse. Le courant architectural baroque, venu d'Italie, via l'Allemagne, a permis d'ériger l'Eglise actuelle qui a subi 3 destructions depuis sa première construction à la fin du VIIème siècle. Il s'agit surtout ici d'un baroque léger, classique, aux lignes harmonieuses, issu de l'esprit de la Contre-Réforme Tridentine. Un premier coup d'oeil en entrant dans l'Eglise vous donne une perspective convergente vers le Tabernacle. Conçue pour accueillir 250 fidèles, elle pourrait aisément doubler ce chiffre avec un petit réaménagement.



L'église abbatiale d'Ebersmunster, joyau de l'art baroque et spécimen unique en terre d'Alsace.

L'actuelle église fut reconstruite dès 1717. Plus de 200 ouvriers et compagnons y auraient travaillé jusque vers 1760. Le style baroque ici cherche la masse et l'espace plus que la ligne ascendante et la hauteur vertigineuse des voûtes; il cherche surtout un mouvement violent spasmodique oratoire, théâtral. L'architecture reprend la prééminence qui lui revient de droit. La majesté de la nef, la hauteur de ses coupoles, tout dirige vers le maître-autel monumental; tant de luxe éblouit.

Mais dans cette Eglise originale se trouve un non-moins original Orgue de Silbermann qui date de 1731.

Après qu'il se fût initié à la facture parisienne, André Silbermann, bien que Saxon d'origine, a construit en Alsace des orgues dans le style français. Ainsi conçu, l'orgue d'Ebersmunster est le fidèle serviteur de la musique française des Couperin, Daquin, Balbastre...

Des tailles généralement larges et une merveilleuse acoustique sont unies à Ebersmunster pour donner à l'instrument un moelleux incomparable et en faire ainsi un des plus beaux instruments d'Alsace. L'instrument a conservé toute sa tuyauterie ancienne, sa soufflerie, ses sommiers.

Faut-il ajouter que les concerts d'orgue donnés en l'Eglise abbatiale d'Ebersmunster sont fortement courus et que plus d'un musicien aimerait tâter de cet orgue prestigieux?

Le couvent jouxtant l'Eglise est devenu un foyer de jeunes filles et ce sont les soeurs de St-Marc qui s'en occupent. Quant aux bâtiments proprement dits, ils nécessitent de sérieuses réfections (surtout l'Eglise) dont la quote part municipale est plus que lourde à porter par les quelques 100 foyers de l'endroit.

Laissera-t-on s'éteindre ce chef-d'oeuvre en péril qui a affronté par le passé bien des infortunes?

Vacances SuperAubaines

Vacances SkyLark

Économisez jusqu'à $150 par couple

DÉPARTS DE MONTREAL

Partez avant la foule de l'hiver, envolez-vous vers le soleil avec Vacances SkyLark sur une vacances d'automne à prix d'aubaine. Tous les avantages sont les mêmes qu'un séjour à prix courant!

Puerto Rico
(départ le dimanche via Québecair 727)

El San Juan Towers
Moderne, première classe, logement en appartement en bordure de la plage, près des divertissements.

1 SEMAINE
12, 19, 26 nov. 10 déc.

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$359	**$329**	**$60** par couple

2 SEMAINES
12, 19 nov.

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$449	**$419**	**$60** par couple

2 SEMAINES
10 déc.

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$519	**$489**	**$60** par couple

Condado Beach
Un hôtel qui allie le style traditionnel de l'Espagne et le confort du modernisme.

1 SEMAINE
12, 19, 26 nov. 10 déc.

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$359	**$319**	**$80** par couple

2 SEMAINES
12, 19 nov.

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$469	**$429**	**$80** par couple

10 déc.

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$589	**$549**	**$80** par couple

Carib Inn
Recommandé aux amateurs de tennis et à ceux qui recherchent des vacances de détente économiques.

1 SEMAINE
12, 19, 26 nov., 10 déc.

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$349	**$299**	**$100** par couple

2 SEMAINES
12, 19 nov.

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$439	**$389**	**$100** par couple

10 déc.

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$499	**$449**	**$100** par couple

Les vacances SkyLark comprennent:
- Vol aller-retour de Montréal à destination
- Repas et consommations sans frais à bord de l'avion
- Transferts entre l'aéroport et l'hôtel et manutention des bagages
- Logement pendant 7 ou 14 nuits
- Cocktail et réception de bienvenue
- Services d'un représentant SkyLark
- Sac de plage SkyLark

Non-inclus: Taxe de départ canadienne de $8 par personne. Taxes locales et frais de service.

Barbade
(Départ les vendredis par Wardair 707)
(24 nov. & 8 déc. — 2 semaines)



Coconut Court
(départ du 8 déc.)
Idéal pour ceux qui désirent passer leurs vacances dans un appartement simple et confortable à proximité de tout.

2 SEMAINES

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$439	**$389**	**$100** par couple

Merriville
(départs 24 nov. & 8 déc.)
Un emplacement idéal, près de la plage, des boutiques et des restaurants.

2 SEMAINES

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$449	**$409**	**$80** par couple

Blue Horizon
(départs 24 nov. & 8 déc.)
Cet hôtel-appartements agréablement meublé se dresse de l'autre côté de la rue qui longe la plage Rockley Beach.

2 SEMAINES

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$489	**$449**	**$80** par couple

Espagne
2 SEMAINES — DÉPARTS du 29 oct. & du 13 nov.
(Départ les dimanches en 747 de Wardair)

Contraste Espagnol & Méandre Marocain
Contraste Espagnol
Une excursion d'une semaine en autocar, à la découverte des contrastes qui marquent la campagne et les villes de l'Espagne, suivie d'une semaine à Torremolinos.
Méandre Marocain. Excursion d'une semaine en autocar, vers le Maroc, plus une semaine au Melia Costa del Sol, à Torremolinos.

2 SEMAINES
Départ du 29 octobre

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$709	**$634**	**$150** par couple

2 SEMAINES
Départ du 13 novembre

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$699	**$624**	**$150** par couple



Acapulco
(Départ les samedis par jet 707 de Wardair)
(11, 18, 25 nov. — 2 semaines)



Villa Los Arcos
Un excellent hôtel de type économique et à l'ambiance chaleureuse.

2 SEMAINES

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$409	**$379**	**$60** par couple

El Matador
Le choix des Canadiens en particulier des amateurs de tennis.

2 SEMAINES

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$409	**$369**	**$80** par couple

Continental
départ 11 nov.
Le paysage somptueux de cet hôtel de luxe en fait l'endroit idéal pour les vacances.

Prix courant	Prix d'aubaine	Économisez
$469	**$409**	**$120** par couple

Profitez de ces prix d'aubaine dès maintenant! Les prix cités sont par personne (occupation double) et varient selon la date de départ, la durée du séjour et le logement choisi. Ces programmes sont sujets aux termes et conditions de la brochure SkyLark automne-hiver 78/79. Détenteur d'un permis du Québec

communiquez avec
l'AGENCE DE VOYAGES GINGRAS

1966, boul. Graham
735-2702

1954, boul. Rosemont
274-2421

Vous pouvez
GAGNER
1 semaine pour 2
au Club Med de
VITTEL



Gagnez une journée à Paris et 7 jours au Club Med de
VITTEL

- vol Montréal-Paris aller-retour et séjour payés pour deux personnes
- hôtel de luxe
- casino, night-club
- cure thermale
- golf
- équitation
- piscine
- tennis
- escrime
- tir à l'arc, etc.
- fin du concours: le 20 déc. 1978 (cachet postal faisant foi)
- tirage: le 15 janvier 1979
- date des voyages: (à confirmer) du 22 juin au 1er juillet 1979 incl.

ReVITTELisez-vous... et participez le plus souvent possible!
(Chaque inscription doit être postée séparément.)
Inscrivez vos nom et adresse en lettres moulées à l'endos d'une étiquette d'eau Vittel avec le mot "Vittel" (ou fac-similé) et postez à:

CONCOURS VITTEL/CLUB MED
C.P. 310, succursale St-Laurent Montréal, Québec H4L 4V6

Singulière nuit martiniquaise / *La chasse au manicou*

par
Jacqueline Wanner
collaboration spéciale

Nuit noire. Dans la plantation que domine la sombre silhouette de la montagne Pélée, les plumets flous des palmiers et les feuilles déchiquetées des bananiers se découpent en contre-jour sur le tapis d'étoiles. Au pied des bananiers, la pénombre est totale; La nuit antillaise est tiède et douce, pourtant j'ai peur. Des bruits peu familiers vrillent le silence: crécellement des cabris-bois — grises sauterelles longues comme la main — stridulation des cigales, glissement mou et feutré des chaufes-souris que la lumière dérange.

Entre mon arrivée à la Martinique et cette nocturne forêt tropicale, il y avait eu une rencontre: celle du Martiniquais René Corail, peintre connu, sculpteur, potier, ébéniste et amoureux inconditionnel de son île. Décidée à arpenter d'autres voies que les sentiers touristiques trop bien dessinés, j'avais accepté avec curiosité son invitation à une chasse au manicou.

J'étais donc là à pied d'oeuvre, encombrée de mon lourd coupe-coupe, peu rassurée malgré la lumière de nos torches et la présence amicale de Corail et d'un ami pêcheur, Grégoire. Les yeux braqués sur mes pieds que la lumière éclaire, j'évite comme je peux et mal les branchages secs qui craquent, les pierres qui roulent et qui tordent les pieds. Je pense au bruit que je ne dois pas faire et que je fais, à l'apparition possible d'un serpent et au manicou qui pourrait nous tomber dessus du haut des arbres.

Malgré mon inquiétude, je suis mes compagnons. A pas prudents, nous encerclons chaque arbre. Les trois faisceaux de nos trois torches glissent le long des troncs, fouillent les frondaisons violant chaque coin d'ombre.

Depuis un moment, Grégoire fait bande à part. Soudain sa torche s'immobilise très haut, à quatre ou cinq mètres. Silencieusement, Corail me fait signe de le suivre. Le fusil à la main, il s'avance, s'immobilise, épaule et tire. Le bruit se répercute interminablement. Les insectes se sont tus. Le silence est complet.

Là-haut dans la lumière de nos lampes, deux yeux dorés nous fixent. Allongé à la fourche tronc-branche d'un énorme noyer, la queue enroulée à la branche, le manicou nous regarde. De longues secondes s'étirent, et le temps d'un frémissement le manicou tombe, suspendu au bout de sa longue queue, oscillant dans le vide. Une seconde encore et il est sur le sol, à nos pieds. Son pelage brun roux est doux, ses membres délicats. Mais les yeux ronds, plat et jaunes au-dessus d'un museau fin ne fixent plus que le néant.

Le manicou n'est pas une rare espèce de félin. Son joli nom créole cache plus prosaïquement un petit mammifère inoffensif de l'ordre des marsupiaux, la sarigue. Qui ne se souvient de cette illustration du petit Larousse: une sarigue femelle portant ses petits au-dessus de son dos accrochés à sa queue comme des chaussettes sur une corde à linge. Heureusement, celui qui gît foudroyé dans la broussaille antillaise est un pauvre mâle.

Dans sa cuisine de bambou et de tôle ondulée, la femme de Grégoire a dépouillé, vidé et découpé le manicou sous les yeux intéressés de ses trois fils. Elle a ensuite mis les morceaux à mariner. Avec beaucoup de piment.

Deux jours plus tard, c'est dimanche et c'est la fête. Tôt le matin, Grégoire est allé pêcher des z'habitants du côté de Grand-Rivière. Dans cette partie du nord de la Martinique où la végétation dense et tropicale abrite des rivières de montagne alimentées par de fréquentes précipitations, les z'habitants ou grosses écrevisses de rivière sont relativement faciles à attraper. Et maintenant, à côté de la cocotte au manicou dans la jeep qui nous mènera sur la plage du Prêcheur, il y a un panier plein de gouères abritant six z'habitants de la taille d'un petit homard.

Une courte et sinueuse randonnée sur des chemins où détalent des familles de cochons venus de nulle part, et nous voilà au bord de la mer des Caraïbes, un peu au nord de St-Pierre. Une trentaine de paysans, hommes, femmes et enfants s'y trouvent déjà. Des marmites fument, pleines de crabes de terre au carry: le matoutou. Des enfants nus et noirs construisent des châteaux de sable noir sur la plage. Des adolescents font du surf dans les rouleaux bleus crêtés de blanc. Sous les palmiers le tam-tam résonne. On chante. On danse. On se bat un peu, pour rire, et on rit à grands éclats sonores. Pendant ce temps, la femme de Grégoire tambouille. La sauce chien des écrevisses est prête. Les écrevisses sont cuites. Le riz est presque à point. Dans sa cocotte en terre posée sur un brasero à même le sol, le manicou mijote. Son cortège est impressionnant: morceaux d'un gros tubercule le dachine, tranches de mangues vertes et d'aubergines ou bélangères, christophines, oignons, oignons-pays, ail, poivre. Et beaucoup de piment. Tout cela baigne dans une sauce corsée où l'odeur puissante du carry domine et où des graines de tamarin jettent une note aigrelette. Pas assez cependant pour éteindre l'incendie que déclenche le piment rouge baptisé — on se demande bien pourquoi — "derrière de maman Jacques". Mais assez pour trouver au manicou en colombo un délicieux goût de lièvre.

La chaleur nous enveloppe de toutes parts. Celle de l'atmosphère bien sûr, mais aussi celle du palais et de l'estomac et celle un peu déroutante de l'amitié martiniquaise. Les doigts dans son assiette ou dans celle du voisin, à grands coups de tapes graisseuses dans le dos, de rhum blanc et d'éclats de rire aigus, nous fêtons dimanche et la mort du manicou.



Petits et grands célèbrent le dimanche de la mort du manicou. (Photo J. Wanner)

La France d'Air France.





La Côte d'Azur en automne ou en hiver, c'est toujours le bleu de la mer, les fleurs, les cafés-terrasses, les casinos, les boutiques ... et cette douceur infinie de vivre.

Le passe-partout Côte d'Azur $45* Exclusivité Air France

Idéal pour une escale Côte d'Azur. Ce livret passe-partout comprend: une nuit dans un hôtel 4 étoiles (ou 4 étoiles luxe, supplément $8), petit déjeuner, taxes et service; une voiture pour 3 jours avec 300 km gratuits; une visite de Nice ou de Cannes; une visite de la parfumerie Molinard de Grasse; entrées aux musées et consommations dans de grands restaurants. Réduction de 25% pour 6 nuitées additionnelles.

Spécial 1 mois en appartement $599 Transport aérien inclus
Comprend un mois à la magnifique résidence des Eucalyptus à Juan les Pins, toutes commodités, (base quatre personnes par appartement) et le transfert de l'aéroport à l'appartement, prix par personne.

Deux semaines à Cannes à compter de $288**
Comprend 2 semaines à l'hôtel Univers (3 étoiles), (base deux personnes par chambre), petits déjeuners, taxes, service et le transfert entre l'aéroport et l'hôtel.

Paris hors saison, c'est le vrai Paris, ses musées, ses spectacles, ses restaurants, ses hôtels et le plaisir incomparable de flâner dans ses rues.

Le passe-partout Paris $45* Exclusivité Air France

Idéal pour une escale à Paris. Ce livret comprend: une nuit dans un hôtel 3 étoiles, petit déjeuner, taxes et service, (supplément 4 étoiles, $5); une visite du Paris historique, une entrée aux Folies Bergères, une excursion en bateau-mouche; une présentation de mode, une dégustation de vin et fromage; dix tickets de métro. Réduction 20% pour nuitées additionnelles.

Le Paris des Parisiens à compter de $198**
Comprend une semaine dans un hôtel de qualité parmi un vaste choix. Hôtels 3 étoiles: Ascot Opéra, Univers, 4 étoiles: Lutétia, Louvre, 4 étoiles luxe: California.

*Transport aérien non compris, base un livret par personne
**Transport aérien non compris. Ce prix est celui de l'Ascot Opéra, base deux personnes.

*Transport aérien non compris, bases obligatoires deux personnes pour partager chambre et voiture, et un livret par personne.
**Prix par personne, tarif aérien non compris.

AIR FRANCE
Le monde plus proche

HAWAÏ CALIFORNIE



On y va ensemble?

Des vacances sur mesure

Air Canada vous propose toute une gamme de circuits de vacances dans les îles Hawaï. En voici deux exemples qui comprennent chacun l'aller-retour Montréal-Los Angeles en L-1011 d'Air Canada et Los Angeles-Honolulu par Western Airlines, la cérémonie du lei à l'arrivée, les taxes locales et frais de service, une visite touristique d'Honolulu, les transports aller-retour entre les aéroports et les hôtels, et la possibilité de faire un arrêt à Los Angeles au retour, sans supplément de tarif aérien.

Aventure à Waikiki
15 jours à compter de $711

Des plages, de la détente et de l'exotisme à volonté. Vous séjournez 14 nuits à l'hôtel Inn on the Park de Waikiki où vous goûterez à l'hospitalité et à la chaleur des insulaires. Prix par personne, deux personnes par chambre; tarif aérien compris; départ de Dorval tous les vendredis jusqu'au 8 décembre; taxe de transport aérien n'excédant pas $8 en sus.
ITWA-ITAWA14

Waikiki et Los Angeles
11 jours à compter de $670

Vous séjournez 3 nuits au célèbre hôtel Sheraton Town House de Los Angeles et 7 nuits au Miramar de Waikiki. Le prix comprend également une visite touristique de Los Angeles. Prix par personne, deux personnes par chambre; tarif aérien compris; départ de Dorval tous les vendredis jusqu'au 1er décembre; taxe de transport aérien n'excédant pas $8 en sus.
ITLW-ITALW10

MEMBRE IATA

On y va ensemble

Profitez-en pour utiliser votre carte enRoute pour régler certains frais du voyage. Pour tout renseignement concernant l'ensemble de nos circuits de vacances disponibles, complets ou partiels, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada.

Détenteur d'un permis du Québec
AIR CANADA

TOTAL VOYAGES — Détenteur d'un permis du Québec — 427, EST, BOUL HENRI-BOURASSA (coin Saint-Denis) — 381-8013

Voyages Nouvelle-France inc. — LONGUEUIL: 463-1702 — MONTRÉAL: 875-5043 — 101 PLACE CHARLES LEMOYNE LONGUEUIL — Permis du Québec

LUB JEUNESSE — PERMIS PROVINCIAL — 5450 Côte des Neiges, Suite 320, Tél. (514) 341-4420, Montréal H3T 1Y6 — 2600 Boul. Laurier, Tél. (418) 653-1024, St-Foy, G1V 4A8

Vous dit: "Mieux vaut trop tôt que trop tard" — AGENCE DE VOYAGES ATLAS — 1821 est, rue Sherbrooke, Montréal H2K 1B4 - 527-8881 — PERMIS DU QUÉBEC

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC — Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc. — 1255, rue Université, suite 1220, Montréal H3B 3W9 — "Qui dit voyages, dit Malavoy" 861-2485

LES VOYAGES HONE — Le métro à note porte, Station McGill-Union, 1460, av. Union, Montréal, 845-8221 — DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

AGENCE DE VOYAGES VIAU — Détenteur d'un permis du Québec

3428, rue SAINT-DENIS	842-1751
GALERIES D'ANJOU	353-7650
1218, rue UNION	866-9381
CARREFOUR LAVAL	688-6211
PLACE VERTU	332-4210
FAIRVIEW	694-2343
ST-BRUNO	653-1862

voyages SELECT ltée — DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC — 620 CATHCART, SUITE 555, STATION MÉTRO McGILL, Montréal H3B 1M1, Tél.: (514) 866-3345 — OUVERT DU LUNDI AU MERCREDI DE 9H A 18H, JEUDI DE 9H A 20H — IATA

Une exécution remarquable du "Sacre du printemps" à l'OSM

par Gilles Potvin

La lune de miel que vivent présentement Charles Dutoit et les musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal a connu un nouveau sommet cette semaine, salle Wilfrid-Pelletier, lors du programme d'inauguration de la série des Concerts gala, dont l'élément principal était cette oeuvre redoutable, cette partition du siècle pourrait-on dire, qu'est *Le Sacre du printemps* de Stravinsky.

Compte tenu des remarquables réalisations de ce chef avec notre orchestre à ce jour, notamment d'oeuvres de Stravinsky — pensons en particulier à son *Pétrouchka* de la saison dernière — il était prévisible que sa présentation du *Sacre du printemps*, sommet de l'art stravinskyen, ne pouvait être rien d'autre qu'une réussite totale. Or l'exécution de cette semaine, celle de mercredi en tout cas, a dépassé les prévisions les plus optimistes et s'est révélée un véritable triomphe pour le chef et ses musiciens.

Il y a maintenant vingt ans que l'OSM abordait pour la première fois cette partition, sous la baguette d'Igor Markevitch. D'autres chefs l'ont dirigée ici depuis, dont Zubin Mehta et Rafael Frühbeck de Burgos.

En plusieurs points, la conception de Dutoit se rapproche, plus qu'à toute autre, à celle de Markevitch. Par sa clarté et sa transparence de tous les instants, sa fusion magistrale des éléments rythmiques et mélodiques ainsi que sa vision globale de l'oeuvre, faisant coexister un déchaînement presque barbare et une logique jamais défaillante Dutoit rejoint Markevitch. Dirigeant de mémoire, Dutoit a aussi montré une connaissance absolue de l'oeuvre, faisant évoluer sans difficulté son orchestre sur des plans multiples et réalisant admirablement cette synthèse des éléments qui est la clé de voûte de ce sommet de la littérature musicale.

Selon mon confrère Claude Gingras de "La Presse", l'accueil du public de mardi aurait été plutôt réservé. Or il en fut tout autrement mercredi. C'est une ovation grandiose et prolongée qui a suivi l'exécution, le chef revenant sur scène à plusieurs reprises, remerciant et félicitant son orchestre, plus particulièrement le timbalier Louis Charbonneau et le nouveau basson solo, Richard Hoenich.

Le programme a débuté par la première exécution à l'OSM du *Mouvement symphonique no 3* de Roger Matton. Il s'agit plutôt d'un tableau symphonique où s'enchaînent des séquences d'une instrumentation raffinée et chatoyante, qui démontre une maîtrise instrumentale peu commune. L'oeuvre est fort différente dans sa conception du *Mouvement symphonique no 2*, que l'OSM a joué à maintes reprises ici et en Europe, mais non moins attachante.

Pour remplacer le violoniste Nathan Milstein que la maladie a empêché de venir, l'OSM a fait appel à Elmar Oliveira, jeune violoniste américain, lauréat du récent Concours Tchaikovsky de Moscou. Il a naturellement choisi le *Concerto en ré majeur* du musicien russe qu'il avait eu l'occasion de rôder. Compte tenu de la consécration de son talent par le célèbre concours soviétique, l'on se serait attendu à une exécution vraiment supérieure. Bien sûr, il manie l'instrument avec dextérité et fougue et la sonorité est généralement belle. Mais il affiche une fâcheuse tendance à précipiter les traits de virtuosité, ce qui affecte la clarté de son jeu et aussi la justesse. Son cantabile n'est pas sans séduction mais demeure plutôt "cool" et réservé. Dutoit l'a accompagné avec sa précision coutumière mais non sans une certaine lourdeur.

Ce concert restera avant tout mémorable par l'audition du *Sacre du Printemps* et l'accueil exceptionnel dont Dutoit et l'OSM ont été l'objet. Dommage que le programme-saison tout comme la revue "Variations" n'aient pas jugé bon de donner les détails du scénario du Sacre, se contentant d'en mentionner les deux grandes divisions, *L'adoration de la terre* et *Le sacrifice*. Le public aurait pu suivre beaucoup mieux le déroulement de l'oeuvre.

LA BOÎTE À ÉCHOS

La Maison Tresler sur le Chemin de la Commune à dorion présente jusqu'au 6 novembre, l'exposition des huiles récentes de Marcelle Ferron. Les heures de visite sont les mercredis et les dimanches de 14 à 16 h ou sur rendez-vous: 455-1633. De plus, les 21 et 22 octobre à la Maison Tresler, en collaboration avec la revue Critère, aura lieu une rencontre internationale sur le thème: *L'enfant et le monde du travail dans les anciennes sociétés*. Les conférenciers invités seront: Philippe Ariès, historien; Flore Dupriez, historien; Claude Galarneau, historien; Fernand Harvey, sociologue; Orest Ranum, historien; Edward Shorter, historien et Arthur Tremblay, professeur.

■

La maison culturelle Québec-amérique Latine, organisme crée dans le but de promouvoir chez les communauté résidentes au Québec, la connaissance des cultures québécoises et latino-américaine, vous fait part de l'initiation de ses activités, avec le lancement du troisième microsillon de l'auteur-compositeur-interprète chilien Alberto Kurapel qui aura lieu le 21 octobre à 20 h.

Une production de Jack Rollins & Charles H. Joffe
POUR TOUS
"INTERIORS"
KRISTIN GRIFFITH
MARYBETH HURT
RICHARD JORDAN
DIANE KEATON
E.G. MARSHALL
GERALDINE PAGE
MAUREEN STAPLETON
SAM WATERSTON
3e Semaine!
Directeur de la Photographie GORDON WILLIS
Producteur Délégué ROBERT GREENHUT
Produit par CHARLES H. JOFFE
Écrit et réalisé par WOODY ALLEN
PLACE VILLE-MARIE CINEMA 1 866 2644
1.15, 3.10, 5.05, 7.05, 9.00

Frank Furtado présente
JEAN GUY MOREAU
Se terminant dimanche
yesterday... aujourd'hui... tout-moreau
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

Une production de la Régie de la Place des Arts
Récital
Alexandre Lagoya
guitariste
Programme
Adagio et Allegretto — Diabelli
Tombeau, Caprice, Fantaisie, Allegro — Weiss
La Rossiniane no 1 opus 119 — Giuliani
Prélude, fugue et allegro — Bach
Évocation cubaine — Pujol
Ariette et Française — Ibert
Trois morceaux: Cadiz, Mallorca, Sevilla — Albeniz
le lundi 20 novembre 1978
20 h 30
Billets: $5.50, $6.50, $8.50
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

14 ANS
Votre vie - ou votre mort? - suspendue à un fil...
MORTS SUSPECTES
(COMA)
MARTIN ERLICHMAN ... MICHAEL CRICHTON
GENEVIEVE BUJOLD · MICHAEL DOUGLAS
RIP TORN · RICHARD WIDMARK · ELIZABETH ASHLEY
MICHAEL CRICHTON ... ROBIN COOK
JERRY GOLDSMITH ... MICHAEL CRICHTON ... MARTIN ERLICHMAN
Aussi 2e FILM
JULIE CHRISTIE dans "GÉNÉRATION PROTEUS"
2e Semaine!
PARISIEN: 12.25, 4.10, 8.00, SAM. DERNIER PROGRAMME 9.45.
LAVAL: SAM. DIM. 12.30, 4.15, 8.00, SAM. DERNIER PROGRAMME 9.40.
GREENFIELD: SAM. DIM. 1.30, 5.15, 7.20, SSEMAINE dès 7.20.
VERSAILLES: SAM. DIM. 1.30, 5.10, 7.10, SEMAINE DÈS 7.10.
Le PARISIEN 1 — 486 STE CATHERINE O 866 3856
LAVAL 1 — CENTRE LAVAL 688 7776
GREENFIELD PARK 1 — PL GREENFIELD PARK 671-6129
VERSAILLES 2 — PLACE VERSAILLES 353-7880

SEM.: 7 h 15, 9 h 30
SAM.: 5 h 15, 7 h 30, 10 h 00
DIM.: 1 h 00, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 30
elysée 1
35 MILTON / 842-6053
POUR TOUS
— "Courez voir ROBERT ET ROBERT", UN DES MEILLEURS LELOUCH, magistralement interprété par des acteurs de premier ordre...
JOUR DE FRANCE
— "ROBERT ET ROBERT est un délectable divertissement... Le talent de Charles Denner et Jacques Villeret sont désormais une valeur à suivre...
LE PROGRES
— "ROBERT ET ROBERT appartient sans conteste aux meilleurs moments dans l'oeuvre de CLAUDE LELOUCH.. "
LUC PERRAULT / LA PRESSE
CHARLES DENNER
JACQUES VILLERET
JEAN-CLAUDE BRIALY
4e SEM
· SOLITUDE · RENCONTRE · DISCRÉTION · MARIAGE ·
un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT
FRANCIS PERRIN GERMAINE MONTERO REGINE MACHA MERIL
FRANCIS LAI ... JEAN-CLAUDE NACHON

SEM.: 7 h 15, 9 h 30
SAM.: 5 h 15, 7 h 30, 10 h 00
DIM.: 1 h 00, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 30
elysée 2
POUR TOUS
"La monstruosité est quotidienne; elle a tout simplement changé son allure trop voyante pour des habits de rêve et des apparences de respectabilité..." Ettore Scola, Dino Risi, Mario Monicelli
Une comédie étincelante... délicieuse... brillante...
A. LEROUX / LE DEVOIR
9e sem
Un film à sketches de
ETTORE SCOLA / DINO RISI / MARIO MONICELLI
LES NOUVEAUX MONSTRES

14 ANS
"Le film est d'une immense drôlerie; un divertissement magique doté d'un charme infini." L'EXPRESS
"Un film brillant, saugrenu, drôle, inquiétant, peut-être moins loufoque qu'il n'y paraît à première vue. Un Polanski d'une bonne cuvée." L'EXPRESS
UN FILM DE ROMAN POLANSKI
QUOI?
Marcello Mastroianni Roman Polanski
aussi GRAND PRIX D'INTERPRETATION FEMININE FESTIVAL DU FILM DE CANNES
l'héritage
Un film de Mauro Bolognini
ANTHONY QUINN
DOMINIQUE SANDA
QUOI: SEM.: 9 h 30; SAM.: 5 h 20, 9 h 30; DIM.: 1 h 00, 5 h 20, 9 h 30.
L'HÉRITAGE: SEM.: 7 h 30; SAM.: 7 h 30; DIM.: 3 h 00, 7 h 30
Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BÉLANGER

Les Films René Malo présentent
POUR TOUS
LOUIS DE FUNES
ANNIE GIRARDOT
LA ZIZANIE
LE NOUVEAU FILM de CLAUDE ZIDI
RIVOLI: 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25. LAVAL: SAM., DIM.: 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40. SAM. DERNIER PROGRAMME: 11.15. SEM.: 7.40 - 9.40.
RIVOLI 1 — ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
LAVAL 3 — CENTRE LAVAL 688-7776

POUR LA PREMIÈRE FOIS
POUR TOUS
UN SUSPENSE DIABOLIQUE ET PASSIONNANT sur l'industrie la plus secrète et la plus terrifiante du monde:
LE TRAFIC DES ARMES
LA RAISON D'ETAT
ULTRA SECRET
UN FILM D' ANDRE CAYATTE
JEAN YANNE · MONICA VITTI · MICHEL BOUQUET · FRANCOIS PERIER
Scénario ANDRE CAYATTE et JEAN CURTELIN Produit par SERGIO GOBBI
CARREFOUR STE-CATHERINE ... BLEURY 866-8057
Sem.: 5.30 - 7.30 - 9.30.
Sam.-Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

Les Films René Malo présentent
DRÔLE ET ATTACHANT —L'AURORE
TENDRE ET ÉMOUVANT —PRESSE DU CINÉMA
PÉTILLANT ET RAYONNANT —PARISCOP
TENDREMENT FÉROCE —NOUVEL OBSERVATEUR
UNE BIEN JOLIE RÉUSSITE —L'EXPRESS
POUR TOUS
Que faisiez-vous en 1963?
Frédérique avait 15 ans, Anne 13...
Si vous regrettez vos 15 ans, vous adorerez...
Diabolo Menthe
Un film de DIANE KURYS
Musique originale et chansons d'YVES SIMON
avec : ÉLÉONORE KLARWEIN, ODILE MICHEL, ANOUK FERJAC, ROBERT RIMBAUD, NADINE ALARI, YVES RENIER, DORA DOLL.
DÈS AUJOURD'HUI!
Le PARISIEN 4 — 486 STE CATHERINE O 866 3856
LAVAL 2 — CENTRE LAVAL 688 7776
PARISIEN: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. SAM. DERNIER PROGRAMME: 11.30. LAVAL: SAM. DIM.: 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10. SAM. DERNIER PROGRAMME 11.00. SEMAINE: 7.10 & 9.10.

ENFIN A MONTREAL
Le plus grand succès de l'année en Europe!
LES JOYEUX COMPÈRES DE "UN ÉLÉPHANT ÇA TROMPE ÉNORMÉMENT"
POUR TOUS
à nouveau empêtrés dans des aventures amoureuses plus émouvantes, plus surprenantes et plus irrésistibles que jamais!
NOUS IRONS TOUS AU PARADIS
un film d'YVES ROBERT
JEAN ROCHEFORT | CLAUDE BRASSEUR | GUY BEDOS | VICTOR LANOUX | DANIELE DELORME
Scénario de JEAN-LOUP DABADIE et YVES ROBERT Dialogues de JEAN-LOUP DABADIE
Musique de VLADIMIR COSMA Co-production LA GUEVILLE et GAUMONT INTERNATIONAL
le DAUPHIN 1 — BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SEM.: 7.20 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.00 - 3.100 - 5.15 - 7.20 - 9.30

L'orchestre toulousain: une formation de premier ordre

par Gilles Potvin

"Paris n'est pas la France", a-t-on coutume d'entendre dire à l'occasion, surtout de la part de Français qui refusent de concéder à la Ville-Lumière le monopole du bon goût et de la qualité artistique. Sur le plan symphonique, cela restait toutefois à vérifier. A ce jour, les seuls orchestres français à nous visiter étaient, sauf erreur, des formations parisiennes. Ce fut d'abord celui de la Société des Concerts du Conservatoire de Paris sous la direction d'André Messager dont la visite remonte à 1919. Puis vint l'Orchestre national, celui de la radio, qui donna en 1948 un concert mémorable sous la baguette de Charles Munch à l'église Notre-Dame suivi de d'autres visites sous la direction de Lorin Maazel puis de Maurice Le Roux. L'Orchestre de Paris se fit également entendre sous la direction de Munch.

L'annonce de la venue de l'Orchestre du théâtre du Capitole de Toulouse, ville du Sud-Ouest réputée pour ses contre-uts, son coucours de chant, son avionnerie et... sa saucisse, pouvait laisser sceptique. Or à la surprise générale et réduisant à néant toutes les méfiances et appréhensions, cet ensemble de 97 instrumentistes, qui donnait lundi soir à la salle Wilfrid-Pelletier le concert inaugural de sa première tournée nord-américaine s'est révélé d'emblée une formation de tout premier ordre, capable de rivaliser avec les meilleurs orchestres de Paris et même d'ailleurs.

Cette montée spectaculaire de l'orchestre toulousain est le résultat de la réforme entreprise par le gouvernement français de la vie symphonique régionale mais, surtout et avant tout, de la présence et du travail depuis dix ans de Michel Plasson, jeune chef d'orchestre que l'OSM accueillait la saison dernière, qui a littéralement transformé la vie musicale et lyrique de cette ville.

Dès le morceau initial au programme, l'ouverture *Le Corsaire* de Berlioz, l'on a pu admirer un complément de cordes bien compact, sonore, d'un remarquable ensemble, des bois et cuivres à la sonorité à la fois brillante et transparente et une percussion des plus efficaces, le tout propulsé par le dynamisme d'un chef qui ne craint aucunement les temps les plus périlleux.

Mais c'est l'admirable *Symphonie en si bémol majeur* d'Ernest Chausson qui devait le plus pleinement mettre en valeur les qualités de l'orchestre, l'intégration de ses diverses sections et son registres de nuances, qui va des pianissimos vaporeux aux fortissimos les plus éclatants. Michel Plasson en a dirigé une exécution d'une rare éloquence, animée d'un grand souffle mais sans jamais brouiller la logique de sa structure. Dans le mouvement la riche sonorité des violons a été particulièrement remarquée (le violon solo est Yan Pascal Tortelier, fils du violoncelliste Paul Tortelier), notamment dans l'aigu. Par opposition, la sonorité des violoncelles et des contrebasses était moins définie, peut-être pour des raisons d'acoustique.

Le soliste, le pianiste Philippe Entremont, avait choisi le *Concerto no 5, en fa majeur*, op. 103 de Saint-Saëns, une oeuvre brillante, facile d'accès, de laquelle se dégage un climat très fin de siècle, y compris un penchant pour l'exotisme. Il est bien possible que cette exécution en ait été la première ici, car elle ne figure pas encore au catalogue des oeuvres jouées par l'OSM. Entremont, qui a gravé avec le même orchestre l'intégrale des cinq concertos de Saint-Saëns, la joue avec un extraordinaire brio et son succès a été très vif.

Plasson avait choisi de terminer son programme par *La Valse* de Ravel, une oeuvre qu'il dirigeait ici lors de ses débuts à l'OSM. Son interprétation est un mélange de sonorités subtiles, desquelles se dégage admirablement le passage du climat nébuleux du début dans un long crescendo qui mène à la luminosité étincelante et la conclusion. L'orchestre de Toulouse a joué l'oeuvre avec précision et la plus haute virtuosité.

L'Orchestre et son chef ont été vivement appréciés et fêtés par le public, accordant deux rappels, l'adagietto de *l'Arlésienne* de Bizet, joué avec une infinie douceur par les cordes, et la Marche Hongroise de la *Damnation de Faust* de Berlioz où tout l'orchestre s'est rallié pour donner à la soirée une éclatante conclusion.

■

L'Orchestre du Capitole de Toulouse était à Laval, mardi soir, afin de présenter le concert d'inauguration officielle de la salle André-Mathieu du Cégep Montmorency, en présence du maire de la ville et de nombreux invités. Pour honorer la mémoire du pianiste-compositeur québécois dont cette salle de 700 places porte le nom, le pianiste Philippe Entremont et l'ensemble français dirigé par Michel Plasson ont interprété le *Concerto no 3* de Mathieu dont la composition remonte à il y a trois décennies. Jouée dans le film *La Forteresse* par Neil Chotem, l'oeuvre connut une certaine vogue sous le nom de "Concerto de Québec". Elle fut reprise la saison dernière à Montréal par André-Sébastien Savoie qui la fit aussi entendre à Tunis.

Le ton de l'oeuvre est généralement romantique, dans le sillage de Rachmaninoff par ses longs traits mélodiques et les dialogues du piano et de l'orchestre. Mais certains passages, notamment dans les deux allegros, font aussi penser à Ravel et même à Bartok ou Gershwin par la tournure populaire des motifs. Partition éminement pianistique, elle fut bien défendue par Entremont et les Toulousains qui cette semaine même à Montréal, en font l'enregistrement en vue d'un disque.

Malheureusement, les qualités acoustiques de la salle André-Mathieu ne sont pas à la hauteur de son aspect visuel ou de son caractère fonctionnel. Ses concepteurs ont réussi à éliminer toute réverbération de sorte qu'un orchestre symphonique trouve son rendement sonore considérablement réduit, ce qui entraine inévitablement une sonorité sèche et appauvrie, incapable de prendre quelque essor. Michel Plasson et son équipe ont vaillamment tenté de corriger cette situation mais la partie était quasi perdue d'avance. C'est pourquoi les exécutions de la *Symphonie en ut* de Bizet et de la *Symphonie no 4* de Schumann ont paru bien pâles, tout au moins à ceux qui avaient entendu le même orchestre à la salle Wilfrid-Pelletier lundi soir.

L'un avait tout.



POUR TOUS

L'autre n'avait rien.



Pour un moment elle les a aimé tous les deux

À L'AFFICHE!

DAYS OF HEAVEN

Starring Richard Gere Brooke Adams Sam Shepard Linda Manz
Executive Producer Jacob Brackman Produced by Bert and Harold Schneider
Written and Directed by Terrence Malick A Paramount Picture

1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

YORK
1487 STE-CATHERINE O 937-8978 Guy

Prix Spécial Du Jury/FESTIVAL DE CANNES
"Une oeuvre importante du cinéma de science-fiction qui dépasse 2001: ODYSSÉE DE L'ESPACE."
- BERKELEY DAILY CALIFORNIAN



POUR TOUS

solaris
de ANDREI TARKOVSKI

SEM.: 8.00
SAM.-DIM.: 1.00 - 3.30 - 6.15 - 9.00

le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060



CRÊPERIE BRETONNE

LA BOLEE
Table d'hote

Afin de satisfaire une demande accrue, Betty a le plaisir de vous annoncer que sa petite crêperie est ouverte tous les jours.

825 est, Laurier (métro Laurier) 274-9179

Cartes de crédit acceptées

les Pichous... présente
BERNADETTE et JULIETTE



ou si la vie était comme le vaisselle c'est toujours à recommencer.
d'Elisabeth Bourget.
mise en scène de
GILBERT LEPAGE
AU CONVENTUM
Ce soir 22h.
Réservations: 284-9352
(après 16h)
REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES:
18, 19, 20 et 21 oct.

SAISON 78-79
OCTOBRE À DÉCEMBRE
VICTOR HUGO
MARIE TUDOR
MISE EN SCÈNE GAÉTAN LABRÈCHE
JANVIER À MARS
IONESCO
la leçon et la cantatrice chauve
MISE EN SCÈNE PAUL BUISSONNEAU
MARS À MAI
JEAN BARBEAU
BEN-UR
MISE EN SCÈNE YVAN CANUEL
LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE
3 SPECTACLES:
ÉTUDIANTS PROFESSEURS $ 7.00
GRAND PUBLIC $ 12.00
RÉSERVATIONS: 253-8974
THÉÂTRE DENISE-PELLETIER
4353 STE-CATHERINE EST – MONTRÉAL

La révélation du Festival des films du monde Montréal 1978

Une énorme et merveilleuse surprise. Un film diablement original, diaboliquement troussé, infernalement rythmé.
Didier Decoin — V.S.D.

Un film populaire, un film drôle, clair, frais, vivifiant.
L'EXPRESS

Une comédie vive, originale et pleine d'humour.
LES ECHOS

Une découverte: Coggio-Huppert.
LE DEVOIR

Une histoire amusante, réalisée avec entrain et interprétée avec talent et fantaisie. Une comédie qui sait nous accrocher. "La Belle Emmerdeuse" à ne pas manquer.
LE JOURNAL DE MONTREAL



TOUS

la Belle Emmerdeuse

UN FILM DE ROGER COGGIO
AVEC ROGER COGGIO ELISABETH HUPPERT

Cinéma du COMPLEXE desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141
1:00 - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30

Sélection Officielle du Festival des Films du Monde 1978



POUR TOUS

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
CLAUDE BRASSEUR
MICHEL SERRAULT
CATHERINE DENEUVE
un film de CHRISTIAN de CHALONGE

L'argent des autres

7e sem.

Cinéma du COMPLEXE desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141
12:30 - 2:40 - 4:50 - 7:00 - 9:10



14 ANS

MARIE CHRISTINE BARRAULT
CLAUDE BRASSEUR
JACQUES DUTRONC
DOURA MANE
MICHEL PICCOLI dans

4e sem.

L'ETAT SAUVAGE

D'après le roman de GEORGES CONCHON PRIX GONCOURT
un film de FRANCIS GIROD

Cinéma du COMPLEXE desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141
12:05 - 2:15 - 4:25 - 6:40 - 8:55

À L'AFFICHE!

14 ANS

JILL CLAYBURGH
PRIX D'INTERPRETATION FEMININE
CANNES 78

Sur la femme, le film le plus sensible, intelligent et spirituel de la compétition.
ROBERT CHAZAL · FRANCE SOIR

Le meilleur portrait de femme du cinéma américain depuis "Annie Hall".
ROBERT BENAYOUN · LE POINT



la femme libre

20th Century Fox presente
Un film de PAUL MAZURSKY
la femme libre
(AN UNMARRIED WOMAN)
avec JILL CLAYBURGH · ALAN BATES
MICHAEL MURPHY et avec CLIFF GORMAN

2e FILM
GOLDIE HAWN — GEORGE SEGAL
"LA DUCHESSE ET LE TRUAND"

CHAMPLAIN 1
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

BROSSARD 1
MAIL CHAMPLAIN
BOUL. TASCHEREAU 465-5906



Gagnant de 4 PRIX DE L'ACADÉMIE DONT POUR TOUS
MEILLEUR FILM DE L'ANNEE
WOODY ALLEN "ANNIE HALL" DIANE KEATON
1:00 - 2:40 - 4:25 - 6:05 - 7:55 - 9:40
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222

"Du grand et du beau cinéma." POUR TOUS
Gagnant de 3 PRIX DE L'ACADÉMIE
MEILLEURE ACTRICE DE SOUTIEN – Vanessa Redgrave
MEILLEUR ACTEUR DE SOUTIEN – Jason Roberds
FONDA·REDGRAVE/ZINNEMANN



JULIA
VERSION FRANÇAISE
Cinéma du COMPLEXE desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

Quand la scène devient paturage...

par Angèle Dagenais

Au récital de mercredi dernier, au Centaur, Jean-Pierre Perreault présentait ses *Dames aux vaches* ou ce qu'il définit lui-même comme un "événement chorégraphique" qui est en fait, une session d'improvisation sur des canevas n'ayant aucune "forme définie". Ce sont des solos juxtaposés les uns aux autres, exécutés par des danseuses dont le nombre peut varier de fois en fois. Le chorégraphe nous précise qu'à travers le Canada, il a choisi 18 danseuses différentes pour exécuter les *Dames aux vaches*, "ayant toutes une approche différente et personnelle à la danse".

Mercredi soir, c'était Tassy Teekman, Suzanne McCarey, Cheryl Prophet, Elaine Rudnicki, Roberta Mohler, Odette Olivier, Louise Garfield et Zella Wolofsky qui interprétaient l'oeuvre. La musique (qui est sans doute improvisée également) est jouée sur scène par deux musiciens, sur des métallophones indonésiens et des sortes de cornets.

Sur la toile de fond de la scène, trois projecteurs diffusent de jolis instantanés de la race bovine où ces "dames" couchées, debout, solitaires ou en groupe, se prélassent dans de verts paturages. Sur fond très bucolique donc, les danseuses, par mimétisme, se mettent en train d'imiter ces dames cornées de l'arrière-scène.

Pourquoi nos danseuses jouent-elles "aux vaches" (la question est directe)? — Nul n'en sait rien. Les militantes des MLF n'aimeraient sans doute point l'analogie...

Il est presqu'impossible de parler et d'analyser un spectacle d'improvisation parce qu'il n'a pas de structure sinon celle de n'en pas avoir. Les huit danseuses, au gré de leur fantaisie et de leur inspiration, exécutent bonds, tours, sauts, piétinements, roulades, courses, poses, etc. Ayant à peu près toutes atteint un degré d'expérience appréciable en danse, celles-ci étaient en mesure d'exécuter des mouvements "intéressants" mais faute d'objectif ou de direction précise l'événement chorégraphique tournait en rond, littéralement.

En cherchant un peu on pouvait certes déceler une forme de stylisation des comportements bovins, des perspectives "latérales" ressemblant à des bas-reliefs égyptiens (mais là, il faut chercher très très loin!)

L'originalité de cette tentative tient sans doute au fait d'avoir choisi un thème aussi provocant que celui des *Dames aux vaches*, dans un univers citadin. A la campagne il est peut-être très revigorant de danser au milieu des quadrupèdes mais la scène a la propriété de calmer sensiblement ce genre d'excitation.

■

Aujourd'hui à midi, Henri Barras accueillera au Piano nobile de la Place des arts, Judith Marcuse, danseuse et chorégraphe originaire de Montréal mais vivant maintenant à Vancouver. A 14 h, à la salle de répétition "E", Harro Maskow, diplômé de l'Ecole de mime Jacques Lecoq de Paris, professeur pendant deux ans à l'Ecole nationale de théâtre de Montréal et maintenant directeur artistique du Théâtre Au-delà des Mots, donnera un atelier sur les techniques du masque.

A 18 h 30, la danseuse montréalaise Françoise Sullivan présentera son récital au Centaur. Enfin, à 20 h 30, dans la même salle, le Théâtre Au-delà des Mots (de Niagara-on-the-Lake Ont.) offrira son spectacle qui promet d'être très intéressant d'après l'extrait qu'on a pu en avoir mercredi midi à la Place des arts. Ce spectacle s'adresse aussi bien aux enfants qu'à leurs parents. L'une des pièces au programme, "La Famille Patate", est une terrible satire de la vie de famille telle que vécue dans nombre de foyers en Occident. La pièce aborde autant la perspective des petits que celle de leurs aînés. C'est un spectacle à ne pas rater.

Samedi par ailleurs, jour de clôture du Festival Octobre en danse, pour finir en beauté, les organisateurs ont prévu une journée entière, de 10 h à minuit au Complexe Desjardins où sont invités à participer tous les Montréalais. Sur le thème "Entrons dans la danse", on réunira: les Folkloristes de Saint-Jean, le Citizen Clown, Margaret Dragu dans "Stripped Alive", l'ensemble de la Renaissance, I Galliardi, les danseuses de Jean-Pierre Perreault qui interpréteront "Les Dames aux Vaches", la danseuse espagnole Sonia Del Rio, Louise Garfield, les Ballets-Jazz qui présenteront "La perfectly swell", l'artiste Doris May et ses "Sculptures en mouvement", Judith Marcuse, les danseurs du studio de danse sociale Meryem Rainville Pearson, l'ensemble folklorique Les Sortilèges et l'Orchestre l'Animathèque G.L. qui vous feront danser toute la journée et une partie de la nuit si vous le voulez.

Plus de 5 000 ballons "Octobre en danse" seront lancés au-dessus de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke par les avions de l'Aéro-Club de Montréal et l'un de ces ballons contiendra un voyage pour deux (gracieuseté de Voyage Invitation et Treasure Tours) pour Miami.

"Entrons dans la danse" est pour tout le monde: on pourra se familariser avec un grand nombre de formes de danses qui seront toutes — et c'est une première — rassemblées en eu même lieu. Et le tout est gratuit, évidemment.



Brault et Fréchette, trop gentils pour la musique.

Brault et Fréchette: la musique fait sucrerie

par Nathalie Petrowski

Un grand drapeau fleurdelisé plane en arrière de la scène, tandis que dans la salle, les sièges se remplissent tous sans le moindre problème. Manuel Brault et Jean-Pierre Fréchette sont ces jours-ci les héros de l'heure. Depuis les deux dernières semaines, ils font salle comble chaque soir à l'Imprévu. Leurs disques se vendent bien, tournent sans arrêt, à la radio: en un an et demi de carrière, ils sont en voie de succéder en matière de cote d'amour à Jim et Bertrand et aux Séguins. Ils sont d'un nouveau courant latino-québécois, avec des rythmes chauds et sereins qui ne sont pas sans rappeler ceux de Daniel Barbe, de Daniel Lavoie et de Gilles Rivard. Ils font partie d'un mouvement, d'une école qui s'implante insidieusement; un mouvement, qui a force de roucoulades et de clins d'oeil, finit par être aussi gratifiant qu'un banc au Carré Viger.

Manuel Brault et Jean-Pierre Fréchette, deux bons québécois, l'un de Gaspésie et l'autre de Montréal, avec leurs airs de grande sagesse docile et leurs propos pacifiants, sont

Suite à la page 24

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Passe partout
10.00 La boite à lettres
10.15 Virginie
10.30 Magazine Express: "Cardiologie"
11.00 Grandeur nature: "Emma Albani"
11.30 Au pays de l'arc-en-ciel
12.00 Prince noir
12.30 Les coquiciuches
13.30 Téléjournal
13.35 Femmes d'aujourd'hui: "Action chômage", "S.O.S. suicide"
14.30 Les ateliers
15.30 Fanfreluche
16.00 Bobino
16.30 Es-tu d'accord?
17.00 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.50 Nouvelles du sport
19.00 Les fantômes du château
19.30 La légende des chevaliers aux 108 étoiles
20.30 Vedettes en direct: Le groupe 1755
21.00 Sous le signe du lion ■
21.30 Consommateurs plus: "Visite de casinos et de la bourse" "Différents modèles d'humidificateur"
22.30 Téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Cinéma: "Une bible et un fusil" (western — Américain 1975)
1.20 Ciné-nuit: "La prisonnière du désert" (western) ■
3.30 Téléjournal

10 CFTM

7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure
10.30 Bonjour madame
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.20 Midi-nouvelles
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Ciné-quiz: "Le mercenaire" (film de cape et d'épée — Franco-Italien 1962)
15.30 Service à la communauté
16.00 Le monde de monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le dix vous informe
19.00 Faut le faire
19.30 Médecin d'aujourd'hui
20.30 Le saint
21.30 Les découvertes du Québec
22.00 Toute la ville en parle
22.30 Les nouvelles T.V.A.
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.25 Cinéma: "La bande à César" (comédie policière Anglo-Italien 1968)
1.00 Cinéma: "L'enfer est vide" (drame policier Britannique 1966)
2.30 Dernière édition

6 CBMT

8.57 A Tought for Today
9.02 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec Schools Telecast
10.00 Canadian Schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.02 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 CBC News
13.04 The Bob McLean Show
14.00 The Edge of Night
14.30 Where the Sky Begins
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 Just William
16.30 For Kids Only
17.00 Goodies
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 T.B.A.
20.00 All in the Family
20.30 Front Page Challenge
21.00 Tommy Hunter Country
22.00 Two's a Crowd
22.30 Who's New
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Canada After Dark
24.45 Dallas
1.43 Station Closing

12 CFCF

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 The Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 The Mad Dash
13.30 McGowan and Co.
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 Family Feud
16.30 The Pink Panther
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Disco
19.30 Circus
20.00 Donny and Marie
21.00 The Rockford files
22.00 Sword of Justice
23.00 CTV National News
23.10 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie: "Gaily, gaily" (comédie 1969) et "You Can't Win em All" (comédie 1970)

CINÉMA

ATWATER I, Place Alexis Nihon (935-4246) "National lampoon" 13 h 00, 14 h 45, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 00.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-3313) "Boys from Brazil" 19 h 20, 21 h 30.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2474) "Who is killing the great chiefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) "Feelings" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Dirty pool" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) "Le convoi" 14 h 30, 18 h 05, 21 h 45 et "Le bison blanc" 12 h 45, 16 h 20, 20 h 00.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) "Silent flute" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BONAVENTURE II, "The evil" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul. Taschereau (465-5906) "La duchesse et le truand" 19 h 30 "Une femme libre" 21 h 25.
BROSSARD II, "Les naufragés de l'île perdue" 19 h 30, "Le recidiviste" 21 h 30.
BROSSARD III, "Le convoi" 18 h 00, 21 h 40 et "Le bison blanc" 19 h 55.
CHAMPLAIN I, 1815 est Ste-Catherine (524-1685) "Une femme libre" 13 h 40, 17 h 35, 21 h 40. "La duchesse et le truand" 15 h 45, 19 h 45.
CHAMPLAIN II, 3L'amour violé" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.
CARREFOUR, 318 Ste-Catherine E. (866-8057) "Raison d'ébat" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CINEMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) "L'héritage" 19 h 30 et "Quoi" 21 h 40.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734) "The southerner" (scenario de Renoir — U.S.A. 1945) 19 h 30. "The diary of a Chambermaid" (Scenario de Renoir et B. Meredith — U.S.A. 1946) 21 h 30.
CINEMA DE QUARTIER, Centre d'Essai le Conventum 1237 Sanguinet. Chroniques de la vie quotidienne: "Les chans", "Un jour anonyme", "Une chaumiere, un coeur" 19 h 00 et "Fenêtres (de J. Labrune) 21 h 30 et "Avez le sourire" et "Madame G. plongeuse" Minuit.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) "Death on the Nile" 18 h 35, 21 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) "L'argent des autres" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS II, "La belle emmerdeuse" 13 h 00, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS III, "L'état sauvage" 12 h 05, 14 h 15, 16 h 25, 18 h 40, 20 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Julia" 12 h 45, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 20.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve ouest (879-4349) "The thirty-nine steps" (de A. Hitchcock — 1935) 19 h 00 et "Topaz" (de A. Hitchcock — 1970) 21 h 00.
COTE-DES-NEIGES I, 8600 Côte-des-Neiges (735-5528) "Boys from Brazil" 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 30.
COTE-DES-NEIGES II: "Big fix" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) "Le tournant de la vie" 19 h 00, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien est, (721-6060) "Nous irons tous au paradis" 19 h 20, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Solaris" 20 h 00.
ELYSEE I, 34 Milton (842-6043) "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30.
ELYSEE II, "Les nouveaux monstres" 19 h 15, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4225 est Jean-Talon (725-7090) "Le dernier amant romantique" 18 h 33, 22 00 et "L'intrépide" 20 h 30.
KENT, 6100 Sherbrooke O. (489-9707) "Revenge of the Pink Panther" 18 h 10, 19 h 45, 21 h 30.
LAVAL I, 3195 boul. St-Martin (887-5207) "Le convoi" 18 h 00, 21 h 30 et "Le bison blanc" 19 h 40.
LAVAL II, "Le récidiviste" 21 h 20 et "Les naufragés de l'île perdue" 19 h 30.
LOEWS I, 965 ouest Ste-Catherine (861-7437) "Goin' south" 12 h 30, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 10.
LOEWS II, "In praise of older women" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEWS III, "Grease" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
LOEWS IV, "Blood brothers" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
LOEWS V, "Two solitudes" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, Longueuil (667-7933) "Dieu merci c'est vendredi" 18 h 30, 21 h 50 et "Attention on va se fâcher" 20 h 00.
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) "Les hommes du président" 19 h 00 et "Une étoile est née" 21 h 20.
MERCIER, 4260 est Ste-Catherine (255-6224) "Dieu merci c'est vendredi" 18 h 10, 21 h 40, et "Il était une fois la légion" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) "Up in smoke" 19 h 20, 21 h 10.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine E. 525-8600 "Padre Padrone" (de P et V Taviani — Italie 1977) 19 h 15, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Les 400 coups" (de F. Truffaut — France 1959) 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard 277-4148 Spectacle sur scène: Garolou 20 h 30 et 23 h 00.
PALACE, 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Up in smoke" 13 h 15, 14 h 55, 16 h 35, 18 h 15, 19 h 55, 21 h 35.
PARALLELE, 3682 St-Laurent 843-4725 Relâche.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) "Morts suspects" 14 h 10, 17 h 55, 21 h 45 et "Génération proteus" 12 h 24, 16 h 10, 20 h 00.
PARISIEN II, "Une amie d'enfance" 12 h 30, 14 h 20, 110, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 55, 21 h 45.
PARISIEN III, "Je suis timide, mais je me soigne" 13 h 25, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
PARISIEN IV, "Diabolo menthe" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PARISIEN V, "Mon premier amour" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
PLACE DU CANADA, Place du Canada 861-4595 "Big fix" 19 h 15, 21 h 15.
PLACE VICTORIA, 878-1451 "De l'autre côte de minuit" 17 h 15, 20 h 30.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie 866-2644) "Interiors" 13 h 15, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 00.
PLACE VILLE-MARIE II, "Girl Friends" 13 h 00, 14 h 35, 16 h 15, 17 h 50, 19 h 30, 21 h 10.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent 845-5215 "Expose me lovely" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 "The healers" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 21 h 50.
SAINT-DENIS II, 1594 St-Denis "Le dernier amant romantique" 13 h 55, 17 h 45, 21 h 30 et "Les 21 heures de Munich" 12 h 10, 15 h 55, 19 h 45.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis "Annie Hall" 13 h 00, 14 h 40, 16 h 25, 18 h 05, 19 h 55, 21 h 40.
SNOWDON, 5225 Décarie 482-1322 "Who is killing the great chefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 5150 Côte-des-Neiges, 731-8243 "Revenge of the Pink Panther" 19 h 05, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington 468-2902 "Le convoi" 18 h 00, 21 h 40 "C'est arrivé entre midi et trois heures" 19 h 55.
VILLERY, 8042 St-Denis 388-5577 "Dieu merci c'est vendredi" 18 h 10, 21 h 45 "Il était une fois la légion" 20 h 00.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square 931-2477 "A wedding" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 05.
YORK, 1437 Ste-Catherine ouest, 937-5978 "Days of heaven" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

SUR SCÈNE

CASANOU: 485 Sherbrooke O. 844-3691 "Arthabaska" 22 h 00 et minuit.
CENTAUR, 453 St-Francois-Xavier (280-1229) "Paper wheat" creation collective, du mardi au samedi: 20 h 00; dim.: 19 h 00, matinées: mercredi: 13 h 00. Sam.: 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) "Bernadette et Juliette" par la troupe les Pichous — du mardi au vendredi: 20 h 30, samedi: 19 h 00 et 22 h 00 dim et lundi: relâche.
LA CHACONNE, 338 Ontario Est, "Solange" de Jean Barbeau. Du mercredi au dimanche: 21 h 00.
LA POUDRIERE, Ile Ste-Hélène (526-0821) "Des pommes pour Eve" de Anton Tchekrov. Tous les soirs: 20 h 30. Relâche: dim et lundi.
PATRIOTE DE MONTREAL, 1474 Ste-Catherine Est, 523-1131. Les Carcasses. Semaine et dim.: 21 h 00. Samedi: 20 h 00 et 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT, "Pourquoi Dracula et pis pas moi" de J. C. Sapre. Tous les soirs: 20 h 00 relâche: lundi et mardi.
SALLE DE CONCERT POLLACK, 550 Sherbrooke O. (392-8224) Orchestre Symphonique de McGill, au pupitre: Uri Mayer — 20 h 30.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest Ste-Catherine (842-2112) Ginette Reno 20 h 30.
SOLEIL LEVANT, 286 Ste-Catherine O. (861-0657) Jazz retro avec Guy Nadon et ses amis 20 h 00.
THEATRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) "Les maudits Anglais" Création du Théâtre Passe Muraille — Tous les soirs 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Fred-Barry, 4353 Ste-Catherine E. (523-8974) les enfants du paradis: "le voyage immobile"; tous les soirs: 20 h 30 relâche: dim et lundi.
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL, 320 Notre-Dame Est (879-1306) Relâche.
THEATRE DE LA GRANDE REPLIQUE, 335 Maisonneuve E. (282-6895) "Georges-Etienne Cartier, ou la prise par surprise" de J.G. Sabourin à 20 h 30.
THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts 175 Ste-Catherine ouest, (842-2112) Yesterday aujourd'hui tout-Moreau — 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE, 845 Ste-Catherine O. (861-0563). "Les rustres" de Carlo Goldoni. Tous les soirs: 20 h 00. Samedi: 17 h 00 et 21 h 00 dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 Ste-Catherine O. (842-2112) "Aux hirondelles" de William O. Mitchell. 20 h 30, relâche: lundi.
THEATRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins, (845-7277) "Zizi and Co." avec la troupe Mime Omnibus. Tous les soirs: 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Le bourgeois gentleman" d'Antonine Maillet. Tous les soirs: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE St-DENIS, 1594 St-Denis — 849-4211. Dominique Michel. 20 h 30.

Une sélection Prima Film

14 ANS

"Le spectateur, sans distinction de sexe se voit dans son fauteuil, malmené, outragé et finalement si choqué, qu'il se sent concerné malgré lui. Yannick Bellon a réussi." — LE QUOTIDIEN DE PARIS

"L'humiliation, le dégoût, l'impression d'être souillée à jamais", tout cela, la réalisatrice et son excellente interprète Nathalie Nell, le font sentir au spectateur avec une force impressionnante." — FRANCE-SOIR

GILLES BERIAULT présente

l'amour violé

Un film de YANNICK BELLON
avec
Nathalie Nell
Alain Fourès
Michèle Simonnet
Pierre Arditi



"Il ne faut plus taire le viol".

CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

TOUTE LA SEM.:
1.00 - 3.00 - 5.10 - 7.20 - 9.30

RISING SUN
IL EST REVENU IS BACK
JAZZ
LE CLUB DE JAZZ DES CÉLÉBRITÉS
CELEBRITY JAZZ CLUB
Dir. Roue Doudou Boicel

Du 17 au 22 octobre
Jazz Retro
GUY NADON
et
la pollution des Sons

Du 24 au 29 octobre
Art Ensemble de Chicago

SPÉCIAL
3, 4, 5 novembre
Willie Dixon

Du 7 au 12 nov.
ART BLAKE
et
THE JAZZ MESSENGERS

Date à retenir
27 novembre
McCoy Tyner
Le plus grand pianiste de jazz moderne accompagné de son sextet.

à la Place des Arts
Salle Wilfrid-Pelletier
Billets $5.50 à $10.00
Heures d'ouverture
8 P.M. À 3 P.M.

SOLEIL LEVANT
286 ouest, Ste-Catherine - 861-0657
Métro Place des Arts (sortie Jeanne-Mance)

UNE VÉRITABLE FÊTE DU BONHEUR! POUR TOUS

MON PREMIER AMOUR:
Depuis le bouleversant 'Love Story' on attendait un film qui raconterait encore une histoire d'amour avec des mots et des images simples, avec autant de douceur dans les sourires que dans les larmes. Ce film est fait, il vient de sortir, on dit déja que c'est le 'Love Story' français.
- JOURS DE FRANCE

Exceptionelle - un évènement à saluer.
- LE POINT

Tous les hommes croient leur mère immortelle.



musique de MICHEL LEGRAND
avec RICHARD BERRY
GABRIEL FERZETTI JACQUES VILLERET
NATHALIE BAYE

4e Semaine!
Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE O. 866-3856
PARC-Verdun
720 de l'Église, 768-2509

Musica camerata montreal

le SAMEDI, 21 octobre 1978 — 17 heures
CATHÉDRALE DU CHRIST
rue Ste-Catherine et Université

AVEC: Charles Reiner, Luis Grinhauz, Robert Verebes, Guy Fouquet
OEUVRES: Beethoven, Chostakovitch, Schumann

Entrée: $2.00 — $1.00 étudiants, âge d'or

GUY FOURNIER présente

LA COMÉDIE QUE LES QUÉBECOIS ATTENDAIENT DEPUIS LONGTEMPS! POUR TOUS

En banlieue... et ailleurs, quand on fait un "party", on sait comment ça commence, MAIS on ne sait JAMAIS comment ça finit !!!

Une Amie d'Enfance



Des "Deux Femmes en Or" à "Une Amie d'Enfance" la vie de banlieue nous réserve décidément bien des surprises!

un film de Francis Mankiewicz
d'après la pièce de Louis Saia et Louise Roy
avec Pauline Martin . Pauline Lapointe . Jean-Guy Viau . Jean-Pierre Cartier
Musique de Bernard Buisson
un film produit par Les Productions du Verseau avec l'aide de la S.D.I.C.C.

AUX 4 CINÉMAS

Le PARISIEN 2
485 STE-CATHERINE O. 866-3856
VERSAILLES 1
PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson

LAVAL 5
CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 2
PL. GREENFIELD PARK 671-6129

PARISIEN: 12.30, 2.20, 4.10, 6.00, 7.55, 9.45. SAM. DERNIER PROGRAMME: 11.25. GREENFIELD: SAM., DIM.: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. SEM.: 7.00 & 9.00. LAVAL: SAM., DIM.: 12.30., 2.30, 4.10, 6.00, 8.00, 9.40. SAM. DERNIER PROGRAMME: 11.30. SEMAINE: 6.00, 8.00, 9.40. VERSAILLES: SAM., DIM.: 115, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15. SUR SEMAINE: 7.15, 9.15.

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM
Cinema de Quartier sur Sanguinet
Ouverture
Mardi 7 novembre



Les Journées du Cinéma différent 78

VENDREDI 20 octobre	SAMEDI 21 octobre	DIMANCHE 22 octobre
2.00	**Conférence,** Mirko Popovitch **Renée Pietrafesa,** Eva Houdova **Ceci est une arme à feu,** Guy Lefèvre.	
5.00	**Josephson,** Jurg Hassler	**Nucléaire, danger immédiat,** Serge Poljinsky
7.00 **Fenêtres,** Jeanne Labrune.	**Madame G, Plongeuse,** Jean-Luc Miesh.	**Bar Salon,** André Forcier

Au colloque Canada-Québec-Europe

Un Québec ouvert ne peut ignorer l'expérience européenne

QUEBEC (PC) — "Un Québec ouvert au monde ne peut ni ne doit ignorer une expérience comme celle de la Communauté européenne", a déclaré hier le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec M. Claude Morin.

Parlant à l'ouverture d'un colloque international sur les relations Canada-Europe-Québec, M. Morin a déclaré:

"Cette communauté, parce qu'elle se construit, intéresse aussi le Québec comme effort de coopération et d'association entre pays développés.

"Il n'est pas question bien sûr, pour le Québec, de copier ce qui se passe ailleurs ou encore d'établir entre l'expérience européenne et le projet québécois des correspondances qui n'existent pas ou d'y voir des similitudes plus apparentes que réelles."

Auparavant, après avoir souligné que le développement des rapports avec la Communauté était une oeuvre de longue haleine et que le Québec n'était qu'au stade de l'éveil de la curiosité, il avait déclaré:

"Mais déjà, par exemple, une politique de l'amiante au Québec doit tenir compte de tous les aspects de la mise en marché de la Communauté. A plus long terme, l'ouverture possible de marchés européens à nos pâtes et papiers aura aussi une influence considérable sur la réorganisation du régime de production québécoise, et donc sur la politique que le gouvernement québécois appliquera à l'exploitation de nos forêts.

"Dans un autre ordre d'idées, il n'est pas exclu que le client régulier veuille participer à assurer son approvisionnement."

Dès la signature, en 1976, d'un accord-cadre entre le Canada et la Communauté européenne, le Québec a cherché à apporter son concours à sa mise en oeuvre. "Les préoccupations du Québec n'étaient pas d'ordre protocolaire. Il ne s'agissait pas de prétendre à un statut d'état souverain", a-t-il dit.

Le Québec n'ambitionnait même pas d'être présent au Comité mixte institué pour gérer l'accord entre le Canada et la Communauté.

Le Québec voulait surtout faire partie de certains sous-comités et des groupes de travail sur l'environnement, domaine où le Québec a des responsabilités et où il pouvait faire profiter les autres de son expérience, tout comme, parallèlement, il pouvait compter y étendre ses connaissances et son expérience."

Il en était de même dans le domaine de la coopération industrielle qui "relève de notre responsabilité tant pour son développement que pour sa gérance".

"Comme c'est trop souvent le cas chez nous dans ce genre de situation, le gouvernement fédéral canadien semblait considérer qu'il pouvait seul voir aux intérêts québécois, à l'exclusion du gouvernement du Québec lui-même ou de celui de quelque autre province. L'insistance québécoise n'eut donc pas de résultat immédiat."

"Ce n'est que 18 mois après la signature de l'accord-cadre que les provinces furent invitées à participer aux sous-comités", a-t-il souligné.

Le colloque, qui se poursuivra jusqu'à samedi au Château Frontenac, est organisé conjointement par l'Institut européen des hautes études internationales, de Nice, et le Centre québécois de relations internationales de Québec.

L'ancien premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa doit participer demain à un panel sur le système politique communautaire.

De son côté, le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, sera conférencier samedi soir au dîner de clôture.

Les Acef craignent qu'on veuille les réduire au silence

par André Tardif

A cause de délais inexplicables dans l'attribution de leur subvention annuelle, les ACEF (Associations coopératives d'économie familiale) craignent que l'Office de protection du consommateur (OPC) ne veuille les affaiblir et même les réduire au silence.

Regroupées en fédération, les neuf ACEF du Québec trouvent inacceptable que l'OPC, qui relève du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, tarde tant à donner une réponse à leur demande de subvention pour l'année financière 1978-79. Et ils l'ont fait savoir récemment au ministre, Mme Lise Payette, dans une lettre ouverte.

"Nous trouvons cette situation intolérable, inadmissible et nous ne pouvons admettre qu'un ministère tel que le vôtre, dont la vocation est d'aider les groupes travaillant auprès des consommateurs, entre autres par le biais de subventions, puisse agir avec autant de lenteur et d'inefficacité", écrivait alors Mlle Danielle Fournier, coordonnatrice à la Fédération.

"Il s'avère que depuis deux ans, les mécanismes mis de l'avant par votre ministère pour accorder les subventions se sont nettement détériorés", ajoutait-elle en soulignant que les ACEF avaient, dès mai dernier, présenté leur demande à l'Office selon les critères établis pour ensuite apprendre, en juillet, que les normes étaient changées. Il avait alors fallu reprendre la demande en entier et la retravailler en fonction des nouvelles grilles.

Les ACEF déplorent le dédoublement de travail et la perte d'énergies encourus suite à ce changement, et se plaignent du fait que l'OPC ne pourra donner sa réponse qu'au mois de décembre prochain.

Hier, M. Maurice Cloutier, agent d'administration à la Fédération des ACEF, a expliqué qu'on s'y plaignait beaucoup plus des procédures de l'Office que du montant même de la subvention.

"Pour 1977-78, sur un budget total de $400,000, nous avons reçu $75,000 en subventions, soit $55,000 du Québec et $20,000 du gouvernement fédéral, dit-il. La semaine dernière, le fédéral nous apprenait que nous pouvions compter sur une subvention de $40,000, mais le Québec ne nous donnera probablement pas sa réponse avant les Fêtes, et la subvention, si elle est accordée, avant janvier prochain."

Il ajoute que dans de telles conditions, il est assez difficile de prévoir un plan de travail pour l'année, qu'il n'est pas question d'emprunter sans savoir à quoi s'en tenir, et qu'il faut donc effectuer des coupures drastiques pour éviter un déficit possible.

"D'une part, on nous reproche parfois de ne pas réaliser tous les programmes que nous mettons de l'avant, mais par contre, le gouvernement nous laisse dans l'incertitude quant à l'argent dont nous pourrons disposer. Ce que nous demandons au ministre Payette, c'est établir un plan à moyen terme d'enveloppe budgétaire sur laquelle on peut se fier. Actuellement, c'est impossible."

A l'Office, le directeur, M. Pierre-B. Meunier, sympathise avec les doléances des ACEF et admet qu'il y a des délais malheureux dans l'attribution des subventions.

"Nous n'essayons nullement de museler les ACEF mais de hâter les procédures, dit-il. Je puis vous assurer que depuis trois ans, il y a eu un progrès net mais l'idéal n'est pas encore atteint, qui serait d'accorder les subventions au début de l'année fiscale."

Selon M. Meunier, si le budget de l'OPC est passé de $181,000 à $357,000 depuis 1976, le nombre des demandes de subventions a quintuplé au cours de la même période, passant de 10 à une cinquantaine.

"Tout en essayant de réduire les délais, la charge d'analyser ces demandes devient plus considérable, car après tout, c'est l'argent des contribuables que nous dépensons. Ce ne sont pas des explications que je considère très satisfaisantes, mais nous faisons l'impossible pour hâter tout le processus, à partir des critères que nous espérons à l'avenir faire parvenir au tout début de l'année fiscale aux organismes quémandeurs.

"Pour ce qui est des subventions, nous espérons les faire parvenir dès le début de décembre, soit un mois plus tôt que l'an dernier."

Des employés d'hôpitaux veulent quitter la FTQ

Un certain nombre d'employés de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, affiliés au Local 298 de l'Union des employés de service (FTQ), ont annoncé officiellement leur intention mercredi de passer à la CSN même si cette union internationale vient de lever la tutelle qu'elle avait imposé à ce syndicat en juillet 1977.

Selon les sympathisants de la CSN, le mouvement de désaffiliation s'étend aussi à l'hôpital St-Luc, au Centre de réhabilitation Jean Michel (Montréal), au Foyer La Falaise (Côte Nord), au Centre d'accueil Petite Nation (Outaouais), au Foyer St-Apollinaire (Lotbinière), à Villa Medica, à la Résidence Maisonneuve (Montréal) et au Foyer Mgr Gendron (Hauterive).

Cet intense maraudage de la CSN survient durant la période légale prévue à cette fin, soit entre le 270 et le 240ième jour précédant l'expiration du contrat de travail en vigueur dans ces institutions.

Selon les porte-parole des nouveaux syndicats "temporaires" créés pour ce maraudage, le Local 298 tue par ses structures toute démocratie en vidant de ses pouvoirs l'assemblée générale locale. La consultation sur le renouvellement du contrat de travail se fait sur des cartes perforées et non-en assemblée. On reproche au 298 de ne pas faire bataille contre les coupures de postes et d'envoyer 25% des cotisations aux USA sans retour.

Un comité consultatif ministère et universités

Le ministère des Affaires extérieures vient de mettre sur pied un comité consultatif des relations avec les universités, afin de créer une voie de communication permettant la vérification de la pertinence de son programme d'échanges universitaires.

Cet "organe officieux" siègera au moins deux fois l'an et sera présidé par un haut fonctionnaire du ministère des Affaires Extérieures. On y retrouvera des membres des universités canadiennes et du conseil des ministres de l'Education du Canada.

Les membres de la nouvelle formation dont le mandat ne doit pas excéder trois ans sont M. René de Chantal de l'Université de Montréal, M. Louis-Edmond Hamelin de l'Université Laval, M. John Meisel, titulaire de chaire en science politique à l'Université Queen's, M. Pierre Savard, directeur du Centre de recherches en civilisation canadienne-française à L'université de Ottawa, M. Denis Stairs, de l'Université de Dalhousie et M. Thomas président de la commission sur les études canadiennes.

Le comité a tenu sa première réunion le 13 septembre.

DIRECTEUR DE LABORATOIRE

Directeur demandé pour laboratoire médical.

Qualifications :

— B.Sc., avec expérience minimum de 5 ans dans un laboratoire médical.

— Préférence sera donnée aux candidats possédant aptitudes pour diriger.

Les candidatures seront envoyées au:

DOSSIER 3095
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

AVOCAT(E)

Étude en pleine croissance représentant plusieurs entreprises d'envergure canadiennes et étrangères, requiert les services d'un avocat compétent et consciencieux, possédant au moins 5 ans d'expérience en droit commercial et corporatif.
Les possibilités d'association sont négociables.

Veuillez adresser votre curriculum vitae à:

DOSSIER 3093
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Soyez assuré que votre demande demeurera confidentielle.

fonction publique

Conseiller professionnel

Service Commissariat Industriel
Recherches et Documentation industrielles

Fonction :
Effectue divers travaux de recherches et de documentation en vue d'assurer la disponibilité des renseignements nécessaires à la promotion industrielle dans le territoire de la Ville.
Cette fonction comporte notamment, la tenue à jour de données relatives aux industries déjà établies, aux terrains industriels occupés ou disponibles; préparer les dossiers pertinents; réunir tout le matériel nécessaire aux divers modes publicitaires de promotion et en assurer la distribution aux corporations intermédiaires.

Qualifications :
De préférence détenir un diplôme universitaire en sciences économiques ou commerciales.

Expérience :
Posséder quelques années d'expérience dans un domaine connexe ainsi que les aptitudes et qualités personnelles appropriées.

Salaire :
Le salaire sera en relation avec les responsabilités attribuées à la fonction en plus d'un excellent programme d'avantages sociaux.

Faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 3 novembre 1978 au:

SERVICE DU PERSONNEL
1535 boul. Chomedey
Suite 240
Chomedey, Laval

LAVAL

FÉDÉRATION DE MONTRÉAL DES CAISSES DESJARDINS

requiert les services d'un

INGÉNIEUR INDUSTRIEL

(Service d'Organisation et Méthodes)

La fonction :

Sous l'autorité du directeur général adjoint en informatique et systèmes de gestion, est responsable de la direction du service d'organisation et méthodes. Étudie, analyse, évalue et critique l'organisation du travail et l'opérationnalisation des caisses affiliées en vue de normaliser, améliorer et rendre le tout plus efficace et fonctionnel. Conseille le personnel des caisses dans les domaines de la gestion, de l'exploitation et de l'organisation; présente les éléments de solution aux problèmes relevés et s'assure de la pertinence des correctifs. Supervise les programmes touchant l'application et l'étude des méthodes et procédés. Gère le personnel placé sous son autorité et applique les politiques administratives courantes.

Les exigences :

— Diplôme de 1er cycle universitaire en génie industriel

— 5 à 8 ans d'expérience pertinente, en milieu bancaire, de préférence

— Habileté à diriger du personnel

— Habileté à communiquer verbalement et par écrit

— Aptitude aux relations humaines

Le salaire :

À déterminer selon les qualifications et l'expérience, à l'intérieur d'une échelle variant de $21,000 à $24,500. Avantages sociaux intéressants.

Les personnes intéressées par cet emploi sont priées d'adresser, sous pli confidentiel, un curriculum vitae détaillé, au plus tard le 31 octobre 1978, à:

Direction des Ressources Humaines

1405, Boul. Henri-Bourassa, est
Montréal, Québec H2C 1H1

CP Air

RELATIONS PUBLIQUES

CP Air est à la recherche d'un(e) relationniste professionnel(le) qui sera responsable pour le Québec des programmes de publicité, de promotion et de relations publiques de la compagnie. Le(la) candidat(e) remplit idéalement les conditions suivantes:

— Expérience des média — média électroniques ou journaux
— bilinguisme parfait — le(la candidat(e) parle le français et l'anglais et peut rédiger dans l'une ou l'autre langue
— facilité d'écriture reconnue
— facilité à élaborer et exécuter des programmes de relations publiques intéressant divers auditoires
— facilité à communiquer éprouvée
— de façon générale, le(la) candidat(e) doit posséder une expérience journalistique solide, le sens des affaires et de la maturité, et doit savoir faire preuve d'initiative
— Salaire: $20,000 et plus
— lieu d'emploi: Montréal.
— avantages sociaux très intéressants

Toute demande sera traitée confidentiellement.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

CP AIR
Place du Canada
Bureau 717
Montréal (Québec)
H3B 2P2

Commission Canadienne du lait / Canadian Dairy Commission

La Commission, Société de la Couronne, applique la politique fédérale en matière de stabilisation des produits laitiers et le programme des prix de soutien, impliquant l'achat et la vente des produits laitiers sur le marché intérieur et le marché mondial. L'un des buts de la Commission est d'accroître l'exploitation des produits laitiers sur le marché local.

LA COMMISSION INVITE LES CANDIDATS À PRÉSENTER UNE DEMANDE POUR CET EMPLOI BILINGUE

(Les personnes unilingues peuvent postuler à ce poste bilingue, mais elles doivent consentir à s'engager dans un programme de formation linguistique).

Agent de transport

Fonctions

Sous l'autorité du Directeur de la commercialisation: met sur pied et maintient à jour un système d'information complet sur l'industrie du transport au Canada et à l'étranger; recommande l'échelle des tarifs de transport des divers produits, suivant les besoins de la Commission; négocie les tarifs, les itinéraires et les termes les plus économiques et efficaces; assume d'autres responsabilités.

Compétence

Une expérience dans le domaine des transports (établissement des tarifs et analyse des coûts) et une connaissance approfondie des tarifs et des classes des transporteurs locaux et internationaux, ainsi que des itinéraires des frets de toutes sortes.

Traitement

Le traitement s'échelonne de $23,434 à $26,578. Le traitement à la nomination dépendra de la compétence et de l'expérience du candidat choisi.

DEMANDE D'EMPLOI ET DE RENSEIGNEMENTS

Les candidats sont priés de présenter un curriculum vitae circonstancié. Les demandes d'emploi seront tenues confidentielles et devront parvenir, sous pli confidentiel, à l'adresse ci-dessous, avant le 31 octobre 1978.

AGENT D'ADMINISTRATION,
COMMISSION CANADIENNE DU LAIT,
2197 PROMENADE RIVERSIDE,
OTTAWA, ONTARIO
K1A 0Z2
(613) 998-9490

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Centre Hospitalier des Laurentides

Établissement public à soins multiples de 568 lits, situé à l'Annonciation dans le nord des Laurentides, à environ 160 kilomètres de Montréal, recherche un

MÉDECIN OMNIPRATICIEN À TEMPS PLEIN

Privilèges :

1- Soins physiques auprès des clients hospitalisés à long terme (gériatrie et psychiatrie).
2- Service de garde à la salle d'urgence qui dessert la population locale.
3- Tout autre privilège selon le profil de pratique.

Exigences :

— Omnipraticien membre en règle de la corporation professionnelle des médecins du Québec.

Salaire :

— Selon l'entente relative à l'assurance-maladie et à l'assurance-hospitalisation.

Les candidats(es) intéressé(es) doivent faire parvenir leur curriculum vitae d'ici le 7 novembre 1978, au:

Directeur des services professionnels
CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES
L'Annonciation,
Comté Labelle, Québec
J0T 1T0

FÉDÉRATION DE MONTRÉAL DES CAISSES DESJARDINS

sollicite des candidatures aux postes suivants :

ANALYSTE EN INFORMATIQUE

(Service d'Automatisation)

La fonction :
Sous l'autorité du directeur, conçoit, développe, planifie et implante des systèmes informatisés de gestion; en dégage les objectifs et en détermine les exigences et les coûts. Rencontre les membres du personnel pour discuter et évaluer leurs besoins en informatique; formule des solutions et justifie ses recommandations. Planifie la mise en marche des systèmes et en contrôle le déroulement. Documente les systèmes en développement afin d'en faciliter l'exploitation, la compréhension et la revision. Participe à l'élaboration des objectifs du service et à la planification des activités.

Les exigences :

— Diplôme de 1er cycle universitaire en Informatique ou toute autre option pertinente
— Expérience de 3 à 5 ans dans un emploi similaire, dans le domaine bancaire, de préférence
— Habileté à communiquer
— Aptitude à la rédaction de rapports

N.B. Une plus grande expérience pourrait pallier à l'absence de la scolarité requise

Le salaire:

À déterminer selon les qualifications et l'expérience, à l'intérieur d'une échelle variant de $19,500 à $23,000. Avantages sociaux intéressants.

ANALYSTE - PROGRAMMEUR

(Service d'Organisation et Méthodes)

La fonction :

Sous l'autorité du directeur, procède à l'analyse détaillée des systèmes à informatiser. Recommande et utilise des techniques électroniques incluant le tracé des formules, la description des équipements requis, les diagrammes logiques pour l'ordinateur, la programmation et les essais pouvant simplifier le travail de programmation. Conçoit et évalue les solutions informatiques des systèmes et prépare des rapports appuyant ses recommandations.

Les exigences :

— D.E.C. en Informatique
— Expérience de 2 à 3 ans en programmation (préférablement dans le domaine bancaire)
— Expérience de la programmation de systèmes interactifs
— Habileté à la rédaction de rapports.

N.B. Une plus grande expérience pourrait pallier à l'absence de la scolarité requise.

Le salaire :

À déterminer selon les qualifications et l'expérience, à l'intérieur d'une échelle variant de $14,500 à $17,500. Avantages sociaux intéressants.

Les candidats intéressés à ces emplois sont priés de faire parvenir, sous pli confidentiel, un curriculum vitae détaillé, au plus tard le 31 octobre 1978, à:

Direction des Ressources Humaines

1405, Boul. Henri-Bourassa, est
Montréal, Québec H2C 1H1

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de TOURBEC INC., ayant sa principale place d'affaires à Montréal et une place d'affaires à Sherbrooke, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 23 décembre 1976, a été enregistré à Sherbrooke sous le numéro 248913.
Banque Canadienne Nationale

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 octobre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Alder Distributing Ltd., Harvest Carpets Ltd. et 88173 Canada Limitée opérant seul sous le nom Les Produits Electriques Elpro/Elpro Electric Products a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 16è jour d'octobre 1978, sous le numéro 2919448.
Ce 16è jour d'octobre 1978.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

AVIS est donné que la compagnie G.M. Caravan "Mont-Laurier" Inc. une corporation constituée en vertu de la loi des compagnies et ayant son siège social à: Route Rurale # 1, Mont-Laurier, district de Labelle, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
MONTREAL, ce 17 octobre 1978.
Me MAURICE FERRON
Procureur de la requérante.

C.T.Q.
NOUVELLE PUBLICATION

Prenez avis que M. Pierre Beaudry, résidant à Ste-Madeleine, Comté St-Hyacinthe, P.Q., détenteur du permis no. M-502409-D-001, Région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer à M. Serge Desnoyers, résidant au 17 Rang St-Louis, St-Damase, P.Q., tous les droits, titres et intérêts qu'il détient dans ledit permis de camionnage en vrac.
Tout intéressé peut contester cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
1ère publication: 19 octobre 1978
2ème publication: 20 octobre 1978
3ème publication: 21 octobre 1978
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs
465 St-Jean, Suite 605
MONTREAL, P. Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE
No: 500-02-011 586-786
La Ville de Montréal
-vs-
ANTONIO BERUBE et RAYMOND DIAMOND, autrefois du 10124 Hébert, Montréal, et maintenant de lieux inconnus.
Il est enjoint au défendeur RAYMOND DIAMOND, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours.
(signé): R. Chassé P.A. de la Cour Provinciale, Péloquin, Badeaux, Allard et Lacroix, 275 est, rue Notre-Dame, Montréal — Procureurs de la demanderesse.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 octobre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Alder Distributing Ltd. opérant seul sous le nom Les Industries E & H/E & H Industries a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 16è jour d'octobre 1978, sous le numéro 2919447.
Ce 16è jour d'octobre 1978.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présente donné que ELIZABETH ANN BEJSHAK, résidant et domiciliée au 11,535 rue Guertin en les cité et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil, pour un décret changeant son nom de ELIZABETH ANN BEJSHAK à celui de ELIZABETH ANN BISHOP.
MONTREAL, ce 17 octobre 1978
Me ANDRE MARTEL
Procureur de la Requérante

PRENEZ AVIS que Raymond Dugas, résidant et domicilié au 335, rue Notre-Dame, St-Paul l'Ermite, Québec, détenteur du permis ou de l'attestation no M-508418-001, catégorie artisan, pour la région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation en faveur de Paul Audy, domicilié au 429, rue Notre-Dame, St-Paul l'Ermite, Québec, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du réglement no 2 (1976). Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq (5) jours suivant la dernière publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
Françoise Brais, procureur
1ière publication: jeudi le 19 octobre 1978
2ième publication: vendredi le 20 octobre 1978
3ième publication: samedi le 21 octobre 1978.

SERVICES ADMINISTRATIFS
STEPHEN J. INC.
STEPHEN J. ADMINISTRATION
SERVICES INC.
AVIS

AVIS est par les présentes donné que Services Administratifs Stephen J. Inc./Stephen J. Administration Services Inc., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.
DATE A MONTREAL, ce 4ième jour de juillet 1978.
Herbert Isenberg
Secrétaire

Prenez avis que le requérant, M. Maurice Drolet, domicilié et résidant au 1370, rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette, Cté Chauveau, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour être autorisé à donner le service de transport suivant:
Transport restreint — longue distance — rayon — contrat de Grand Capsa (Portneuf) a ailleurs dans la Province de Québec, pour le transport de produits vendus et manufacturés par les Produits d'Isolation Cellulose P.I.C. Inc. et pour le compte de ladite compagnie, et retour, avec marchandises refusées ou endommagées, et les matières premières servant à leur fabrication (rebus de papiers).
Ce permis est pour une durée de 364 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 18 octobre 1978
2ème publication: 19 octobre 1978
3ème publication: 20 octobre 1978

AVIS DE CESSION GENERALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 octobre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Duroprix Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean, Québec, le 6ième jour d'octobre 1978, sous le numéro 142836.
Ce 10ième jour d'octobre 1978.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 13 octobre 1978 à WALTER E. HELLER, CANADA, LTD. de toutes les créances présentes et futures, payable à Créations David-Emanuel Inc. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 16 octobre 1978 sous le numéro 2919733.
Le 17 octobre 1978.
WALTER E. HELLER, CANADA, LTD.

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 13 octobre 1978 à WALTER E. HELLER, CANADA, LTD. de toutes les créances présentes et futures, payable à IMAJEANS SPORTSWEAR LTD. — VETEMENTS DE SPORTS IMAJEANS LTEE. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 16 octobre 1978 sous le numéro 2919734.
Le 17 octobre, 1978.
WALTER E. HELLER, CANADA, LTD.

PRENEZ AVIS que M. Germain Dubé, domicilié et résidant à Saint-Valérien, détenteur d'un permis no: Q-503378, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le transport du bois de pulpe pour le compte de la compagnie Reed Ltée à Forestville, dans la région 09, pour une durée de 120 jours. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 18 octobre 1978.
2ème publication: 19 octobre 1978
3ème publication: 20 octobre 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO. 500-05-023547-787
AVIS DE PRESENTATION

AVIS est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur VITTORIO SCIALA et son épouse, Dame ARLETTE MARIER, tous deux domiciliés au 5220, rue D'Allet, à St-Léonard, District de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, Chambre 2:16 du Nouveau Palais de Justice, à Montréal, le vingt-sept novembre mil neuf cent soixante-dix-huit (1978), à neuf heures trente (9:30 a.m.), le tout en conformité avec l'article 1266 du Code Civil de cette Province et de ceux auquel il se rapporte.
Ronald Lachapelle,
Notaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-081468-781
ROLAND PARADIS
requérant
-vs-
GRACIA BOISCLAIR
intimée
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimée, GRACIA BOISCLAIR, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Montréal, au no: 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 17 octobre 1978.
Me Gilles Normandin
507, Place d'Armes
Montréal, P.Q.
Ronald Chasse,
Protonotaire adjoint.

CANADA
PRVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-081514-782
DAME KATHERINE VOUITSIS
Requérante
-vs-
PETER VOUITSIS, autrefois domicilié au 5842, rue Beaubien, Est, à Montréal, Province de Québec.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé, Peter Vouitsis, d'adresse inconnue, est par les présente requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de l'insertion.
Une copie de la requête en divorce a été laissée, à son intention, au Bureau de la Direction Générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, Est, à Montréal, Province de Québec.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation, dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir, contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 20 octobre 1978.
RONALD CHASSÉ,
Protonotaire-Adjoint.
ME CLAUDE TRINQUE
231, rue Saint-Jacques, 4e étage,
Montréal, Qué.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que Sandra Pauline Bejshak, résidant et domiciliée au 12,035 rue Marsan en les cités et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil pour un décret changeant son nom de Sandra Pauline Bejshak à celui de Sandra Pauline Bishop.
MONTREAL, ce 17 octobre 1978.
Me ANDRE MARTEL
Procureur de la Requérante

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 4 octobre 1978 à Accord Business Credit Inc. de toutes les créances présentes et futures, payable à Tara Textiles Inc./Les Textiles Tara Inc. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 6 octobre 1978 sous le numéro 2917840.
17 octobre 1978
ACCORD BUSINESS CREDIT INC.

GUISEPPE BISCIGLIA

Avis est donné que M. Guiseppe Bisciglia, professeur, domicilié au 90, Des Sorbiers, à Pointe-Aux-Trembles, Province de Québec s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Besselle et que ce changement affectera également son épouse et leurs enfants mineurs Gilles & Sylvie.
REPENTIGNY, ce 16 octobre 1978.
FOREST & RENAUD,
Procureurs du requérant.

AVIS LEGAL

AVIS est par les présentes donné que la garantie créée par l'Acte de Fiducie, d'Hypothèque et de Gage exécuté devant Me Guy Rivet, Notaire, le 3 novembre 1977, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 526753 et au Bureau d'enregistrement de la Division de Montréal sous le numéro 2827978 le 7 novembre 1977, en vertu duquel Carrière St-Jérôme Ltée a hypothéqué, nanti et grevé certains biens, tel que plus amplement indiqué audit acte, est devenue exécutoire et que le soussigné, agissant comme sous-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le détenteur de l'obligation et pour le fiduciaire, a pris possession de la propriété grevée, le tout selon les stipulations dudit acte de fiducie.
MONTRÉAL, le 5 octobre 1978.
MICHAEL PESNER
Sous-agent du fiduciaire

C.T.Q.
PERMIS SPECIAL

La requérante, la Compagnie de Transport Reliable (Québec) Limitée, détentrice du permis no. 20727-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir l'émission d'un permis spécial l'autorisant à louer à court terme, pour une période de 364 jours, deux (2) tracteurs de marque International Harvester, pour remplacer pendant cette période deux (2) véhicules présentement en réparation.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
1ère publication: 19 octobre 1978
2ème publication: 20 octobre 1978
3ème publication: 21 octobre 1978
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE,
Procureurs
465 St-Jean, Suite 605
MONTREAL, P. Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-081568-788
DAME ALMA ROY,
Requérante
-vs-
LOUIS-PHILIPPE BOISSINOT,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé LOUIS-PHILIPPE BOISSINOT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 17 octobre 1978
(S) RONALD CHASSÉ, P.A.
REGISTRAIRE
BARRIÈRE, NEUER & LAMARCHE, AVOCATS
1024, rue Notre-Dame, LACHINE
BL/8633

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
(divorces)
NO: 500-12-080653-789
DAME PIERRETTE PROVOST,
Requérante
c.
ALBERT DOUCETTE,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ALBERT DOUCETTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, ce 17 octobre 1978
ARMAND BEAULIEU
REGISTRAIRE-ADJOINT
Jean Barrière, Avocat
1024 Notre-Dame,
Lachine, Qué.
H8S 2C2
637-2561

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE BEAUHARNOIS
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 760-12-002106-78
DAME DIANE CHAGNON, résidant et domiciliée à Ste-Anne de Bellevue, district de Beauharnois.
REQUERANTE
-vs-
ROGER LABELLE, présentement d'adresse inconnue.
INTIMÉ
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé ROGER LABELLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 40 jours de cette publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces du district de Beauharnois, au Palais de Justice de Salaberry de Valleyfield à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Ce 17 octobre 1978
(signé) ROGER LEDUC
Régistraire des divorces
Me PIERRE CADIEUX
420 boul. Roche,
suite 200
Vaudreuil, QUE. J7V 2N1
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

Municipalité de la Paroisse de St-Raphaël de l'Île Bizard

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE: —

DEMANDE DE SOUMISSION

La Municipalité de la Paroisse de St-Raphaël de l'Île Bizard désire recevoir des soumissions pour l'achat de chaises et tables pour l'aménagement de son Centre Socio-Culturel.

Les compagnies désirant répondre à cet appel d'offre devront se procurer les spécifications à l'Hôtel de Ville de l'Île Bizard, 350 rue De l'Église. Prière de se présenter entre les heures d'ouverture des bureaux soit de 09.00 à 17.00 heures les jours ouvrables.

La date d'ouverture des soumissions sera mardi le 24 octobre 1978 à 12.00 heures en la salle du conseil sise à la même adresse que précitée.

DONNÉ à L'ÎLE BIZARD ce DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE mil neuf cent soixante-dix-huit.

C. Bourque
Secrétaire-Trésorier
André Ranger

AVIS

Le conseil d'Administration de Compagnie Financière Canadienne a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Norris S. Griffin, Vice-Président Exécutif de "Bank of Virginia Company" ainsi que Président de BVA Credit Corp., au poste de Président Directeur Général de Compagnie Financière Canadienne. Monsieur N.S. Griffin succède ainsi à Monsieur Frederick A. Moss qui demeure administrateur et deviendra conseiller de la compagnie.

Monsieur Norris Griffin a nommé Monsieur Chalom Sebag, Vice-Président Exécutif, Directeur Général.

Ces nominations sont en accord avec la politique de confiance de "Bank of Virginia Company" envers le marché Canadien et sont faites en prévision de la loi Canadienne remaniant la loi sur les Banques.

octobre, 1978.

Compagnie Financière Canadienne
400 ouest, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec, Canada H3A 1L5
Téléphone (514) 282-4550

DEMANDE À LA LÉGISLATURE

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES CAISSES D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Avis est donné que la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES CAISSES D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC déposera aussitôt que possible, devant l'Assemblée nationale, un projet de loi aux fins de:

1.- **Établir et préciser la structure et le statut corporatif de l'entreprise;**
2.- **Autoriser la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec à détenir toutes ses actions ordinaires.**

QUÉBEC, ce 2ème jour d'octobre 1978.

Les procureurs de la requérante,

GAGNON, de BILLY, CANTIN, MARTIN, BEAUDOIN & LESAGE.

Les SPE tentent vainement de bloquer les travaux à Bécancour

par Alain Duhamel

Le juge Jacques Lacourcière de la Cour supérieure aux Trois-Rivières a rejeté la requête en injonction des Services de protection de l'environnement (SPE) contre la Société du parc industriel du Centre du Québec (SPICQ).

C'est la seconde fois que les tribunaux refusent aux SPE une injonction dans cette affaire mettant en cause deux institutions de l'Etat québécois. La requête avait pour but d'interrompre des travaux de remblayage entrepris par la SPICQ à Bécancour pour un aménagement portuaire sans un permis en bonne et due forme des SPE. Le tribunal a rejeté l'injonction à l'étape provisoire et à l'étape interlocutoire.

La SPICQ, société de la couronne constituée par le gouvernement du Québec et relevant du ministère de l'Industrie et du Commerce, a mis en chantier au cours de l'été des travaux d'une valeur $5.5. millions. Outre le prolongement d'un quai, l'aménagement portuaire consistait aussi en un remblayage d'une importante superficie gagnée sur le fleuve Saint-Laurent à l'aide des déchets de dragage.

A la fin du mois d'août, les SPE ont ordonné l'interruption des travaux jusqu'à ce que le directeur des SPE ait donné son autorisation, en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement.

Au milieu du mois de septembre, la SPICQ, estimant que l'interruption des travaux lui coûtait trop cher, a repris le chantier sans attendre plus longtemps l'autorisation des SPE. Les travaux se poursuivent depuis et devraient se terminer dans quelques semaines.

Les Services de protection de l'environnement soutenaient que la SPICQ contrevenait à leur loi en entreprenant des travaux sur les berges sans une autorisation expresse de leur directeur. La poursuite des travaux, en dépit d'un avertissement, aggravait l'affaire.

Devant le tribunal, les SPE ont tenté de faire la preuve que l'aménagement portuaire comportait des risques graves pour la qualité de l'environnement. Le port du parc industriel se trouve en effet dans une zone de hauts fonds propice à la sédimentation. Le dragage remue ces fonds et remet en circulation des matières polluantes en provenance de la zone industrielle de Sorel qui s'y étaient déposées.

Le phénomène aurait été observé au cours des travaux au point de compromettre le fonctionnement de la centrale Gentilly I. Les techniciens de l'Hydro-Québec ont de plus en plus de difficultés à traiter l'eau du fleuve tellement elle contiendrait de matières en suspension.

Les travaux de remblayage affectent évidemment la vie animale et végétale sur les berges. Près de 17 pour cent des canards recensés dans le secteur compris entre le lac Saint-Pierre et Gentilly nidifiaient dans la zone d'aménagement portuaire. C'est également dans cette zone que certaines espèces de poisson se reproduisaient le mieux.

Ces travaux compromettraient aussi une petite pêche commerciale en progression.

La SPICQ a soutenu, par sa loi et par un arrêté en conseil de 1975, qu'elle avait reçu le mandat du gouvernement du Québec d'aménager un parc industriel et d'y effectuer des travaux pour en assurer le développement. Son plan d'aménagement approuvé comportait des installations portuaires.

S'estimant mandataire du gouvernement québécois, la SPICQ ne croit pas qu'elle doive se soumettre à la discrétion d'un directeur de service même si la Loi de la qualité de l'environnement, selon les SPE, lie les ministères, agences, sociétés et autres organismes de l'Etat québécois.

Pendant que ces procédures avaient cours, la SPICQ a effectivement obtenu un permis pour la construction du quai seulement. Aujourd'hui, la SPICQ et les SPE doivent se rencontrer pour tenter de régler cette affaire "hors cour".

L'assassin de Trotsky est mort?

MOSCOU (AFP) — L'assassin de Trotsky, Ramon Mercader, serait mort mercredi à La Havane à l'âge de 64 ans d'un cancer des os, apprend-on à Moscou de source proche de son frère Luis.

Les cendres de Ramon Mercader pourraient être ramenées dimanche en URSS par avion de La Havane, ajoute-t-on de même source.

Ramon Mercader avait assassiné Trotsky à Mexico en 1940, sur l'ordre de Staline. Après avoir purgé 20 ans de prison au Mexique, il s'était installé en URSS, qu'il avait quitté en 1976 pour Cuba.

D'origine espagnole, il est né le 7 février 1914 à Barcelone. Jaime Ramon Mercader del Rio Hernandez est son véritable nom. Il se disait d'origine belge, né à Téhéran en 1904, sous le nom de Jacques Mornard. C'est sous l'influence de sa mère, militante communiste, qu'il devient agent de la NKVD (services secrets soviétiques) notamment en Espagne pendant la guerre civile.

Envoyé aux Etats-Unis, il est appelé ensuite à Mexico par Trotsky dont il se disait le disciple. C'est le 20 août 1940 que Ramon Mercader tue Trotsky dans sa maison de Coyoacan, près de Mexico. Il avait été probablement le cerveau de l'attentat contre Trotsky le 24 mai de la même année.

Aussitôt après avoir tué Trotsky avec un piolet, il avait tenté de se donner la mort, mais en avait été empêché par les gardes du corps du chef de la "quatrième internationale".

"J'ai été trotskiste jusqu'au jour où je me suis aperçu que le cehf qui prétendait lutter pour la libération de la classe ouvrière n'était en réalité qu'un fanatique anti-stalinien assoiffé de vengeance", avait-il déclaré peu après aux policiers mexicains.

La musique fait sucrerie

Suite de la page 22

très représentatifs d'une certaine jeunesse québécoise. Ils sont à ce point représentatifs qu'ils n'auraient presque pas besoin de monter sur scène pour nous livrer leur message. Leur message malheureusement est aussi ennuyeux que la pluie: les clichés et les lieux communs du retour à la terre, des graines de sésame et du macramé, le tout assaisonné d'une mince couche de nationalisme freluquet mais essentiel à l'empaquetage. Ils sont sympathiques et gentils, leurs chansons sont propres, bien elevées polies et c'est à vous décourager pour la vie de toute pensée subversive, agressive ou mal intentionnée. Ils sortent direvtement de la chapelle des communiants et trainent avec eux l'imbuvable culte d'une jeunesse satisfaite et prospère, qui s'installe grassement dans son confort et s'y endort. Leurs chansons sont pavées de bonne intentions et de mysticisme tellement sucré que même Serge Fiori à l'air d'un obsédé à côté d'eux.

Brault et Fréchette comme tant de grateux de guitare à sortir des Cegeps sont des scouts glorifiés, des animateurs de salle paroissiale déguisés en musiciens, qui savent manier convenablement tous les outils, tous les instruments mais qui ne transcendent absolument rien. Avec eux, la machine ne fait pas Tilt, elle hoquète mollement et s'éteint sans faire de bruit. Leurs beaux arrangements (saxe, harmonica, flûte traversière) vaguement jazzés ne sont là que vous détourner du vide inhérant de leur démarche, ne sont là que pour masquer la faiblesse de leurs chansons désincarnées. Brault et Fréchette vous donnent envie de vous enfuir au plus sacrant discuter avec Sid Vicious des offres de la conditions humaine, ou alors jouer du tam tam avec une tribu de zoulous; n'importe quoi pour ne plus les écouter.

faites tourner des têtes...



Souscrivez un abonnement au journal Le Devoir dès maintenant! **844-3361**



Faites quelque chose

Centraide peut faire encore plus

centraide

Les New-Yorkais acclament leurs champions

NEW YORK (AP) — Les Yankees ont été accueillis en vrais champions, hier à New York, alors que des milliers de New-yorkais s'étaient massés le long des rues pour rendre hommage aux vainqueurs de la Série mondiale.

Une pluie de confettis s'est abattue sur le Broadway, hier, pour faire de la traditionnelle parade des champions un événement qui a rappelé à plusieurs, hier, les célèbres parades en l'honneur du général Douglas McArthur, Charles Lindberg, les premiers astronautes et évidemment les Mets de New York après leur victoire surprise en Série mondiale de 1969.

Le défilé s'est mis en branle dans le sud du Manhattan jusqu'à l'hôtel de ville où le maire, M. Edward Koch, a lancé "qu'il n'avait jamais vu une telle parade depuis la fin de la deuxième guerre mondiale!"

"J'espère que j'en sortirai vivant, avait d'ailleurs dit l'instructeur Bob Lemon en cours de route, lui dont le défilé d'hier représentait en quelque sorte un dernier challenge après avoir relevé le plus grand défi de sa carrière en menant les Yankees à la victoire suprême. Il a pris les guides de l'équipe lorsque celle-ci tirait de l'arrière par environ 10 parties en milieu de juillet.

Ron Guidry, Reggie Jackson, Lou Piniella et le joueur le plus utile en Série mondiale, Bucky Dent, ont été littéralement submergés de confettis lancés des fenêtres des immeubles à bureaux dans le Manhattan. Sur les trottoirs, l'on criait "Reggie, Reggie", pendant que des policiers essayaient tant bien que mal de contenir la foule qui se pressait autour de l'équipe.

Fidèle à lui-même, Jackson a une fois de plus volé la vedette, serrant le plus grand nombre de mains possibles et invitant même une jeune partisane de l'équipe à voyager à ses côtés pendant quelques minutes!

Au terme de la parade, une foule d'environ 10,000 personnes s'est massée devant l'Hôtel de ville, bousculant même les membres de la force constabulaire dans l'espoir de s'approcher le plus possible de l'estrade d'honneur.



Reggie Jackson salue la foule en compagnie du gouverneur de l'État de New York, M. Hugh Carey. (Laserphoto AP)

Il a fallu demander à quelques joueurs de lancer un appel au calme afin que débute les cérémonies qui ont d'ailleurs dû être écourtées devant l'impossibilité de rétablir l'ordre.

Mercredi soir, des amateurs excités, assemblés pour célébrer le retour des champions Yankees de New Sork, se sont précipités sur la piste de l'aéroport de Newark nécessitant la fermeture temporaire de l'aéroport.

Lorsque les amateurs ont d'abord passé les barricades, ils ont refusé d'écouter la demande des autorités qui leur enjoignaient de quitter la piste.

Cependant, les policiers demandaient aux gens de se retirer pour leur propre sécurité et celle des Yankees. Un des policiers s'est plaint du fait que les autorités de l'aéroport n'avaient "par économie" que 15 officiers en devoir.

La scène rappelait celle de l'an dernier, selon la police, lors du retour des Yankees après leur victoire sur les Royals de Kansas City dans la série éliminatoire de la LA.

Cette fois-ci, toutefois, les autobus se sont rendus jusqu'à l'avion afin de ne pas laisser les joueurs à la merci des amateurs.

Les Yankees ont ensuite quitté l'aéroport à destination d'un hôtel du voisinage à Paramus, N.J.



Des milliers de New Yorkais se sont massés le long du Broadway, hier, pour rendre un hommage bien mérité aux Yankees qui ont remporté les Séries mondiales pour la deuxième année consécutive. (Laserphoto AP)

Au cours de sa période de réflexion

Bouchard aura à choisir entre le hockey et les affaires

par Richard Milo

Pierre Bouchard a entrepris hier la première journée des "deux ou trois semaines" de réflexion qu'il s'est accordé pour décider de son avenir en vaquant à ses occupations quotidiennes à Montréal.

Il attendra vraisemblablement quelques jours avant d'aller "se reposer dans le Sud", comme il l'avait laissé entendre au terme de la conférence de presse de mercredi.

Le mystère reste donc entier. Pierre Bouchard poursuivra-t-il sa carrière de hockeyeur à Washington? Préférera-t-il se retirer du hockey pour s'occuper de sa ferme de Verchères et du restaurant de la rue De Maisonneuve? Acceptera-t-il plutôt un poste dans le milieu des affaires où l'on pourrait aisément tabler sur sa grande popularité pour lui confier un rôle important dans le domaine des relations publiques? Toutes les spéculations sont permises...

Et Peter O'Malley, dans tout ça. Est-il toujours déterminé à convaincre Bouchard de signer un contrat avec les Capitals? A-t-il réussi? Ici encore, le mystère reste entier.

Entre-temps, un fait demeure: le nouveau propriétaire du Canadien, la Brasserie Molson, est visiblement embarrassé par la vague de mécontentement populaire qui a suivi l'annonce que Bouchard n'était pas l'un des 18 joueurs protégés lors du repêchage du 9 octobre, et ensuite, la décision de la Ligue nationale de ne pas valider la transaction Bouchard-Schutt en vertu de laquelle le Canadien aurait récupéré son défenseur...

Rejoint au téléphone, hier, le secrétaire de la brasserie M. Jacques Lagacé s'est refusé à tout commentaire, si ce n'est de faire la précision suivante: "le Canadien de Montréal et la Brasserie Molson sont deux entreprises bien distinctes qu'il ne faut surtout pas confondre, même si la Brasserie Molson a récemment fait l'acquisition du Canadien".

Que Pierre Bouchard se rassure. Il n'est donc pas, de toute évidence, le seul à avoir vécu des moments difficiles au cours des deux dernières semaines. A vrai dire, si l'on pouvait, chez Molson, oublier pendant quelques jours "l'affaire Bouchard", il est à parier qu'on le ferait sans se faire tirer les oreilles.

Surtout après avoir entendu la version du conseiller spécial des Capitals, M. Peter O'Malley, qui a déclaré sans ambages, mercredi "qu'en aucun temps, avant 9 h 00, vendredi le 6 octobre, le Canadien n'avait communiqué avec l'équipe pour bâcler une transaction afin de retenir Bouchard à Montréal après le repêchage du 9 octobre. Ce n'est que samedi et dimanche que les deux clubs ont entrepris des pourparlers, a-t-il dit sans détour."

L'affront fait à Bouchard est donc devenu une "affaire" lorsque le public a manifesté son mécontentement, voire même son écoeurement...

Rejoint à son bureau du Forum, hier le directeur-gérant du Canadien, M. Irving Grundman, a d'ailleurs confirmé que la transaction Bouchard-Schutt avait été negociée après que le Canadien eut remis sa liste de joueurs protégés, le vendredi matin, contrairement à ce qu'avaient laissé entendre certains membres de l'organisation selon lesquels le Canadien et les Capitals préparaient un échange vers 8 h 00, vendredi...

Soulignons en terminant que Pierre Bouchard n'est plus sur la liste de paye de l'équipe depuis le repêchage. Ce sont les Capitals de Washington qui devront payer le salaire de Bouchard depuis ce temps, à moins que la Ligue nationale n'en décide autrement au cours des prochains jours.

Charron déplore le peu de résultats concrets des États généraux

Après avoir fait l'analyse des travaux des Etats généraux avec l'équipe du Livre blanc et les représentants du Service des sports du Haut-Commissariat, le ministre, M. Claude Charron, a exprimé hier sa déception face au peu de résultats tangibles obtenus après ces trois jours de délibérations en fin de semaine dernière, à Montréal.

Le ministre a expliqué que le Comité organisateur, malgré toute sa bonne volonté et l'autonomie complète dont il disposait, n'a pas su proposer une démarche bien précise et une dynamique systématique aux nombreux participants venus de tous les coins du Québec participer aux Etats généraux avec une attitude très positive, mais sans être vraiment informés des objectifs réels derrière ces travaux.

M. Charron a rappelé que pour lui, ces Etats généraux s'inscrivaient dans la vaste démarche de réflexion et de consultation entreprise en étroite collaboration avec tous les partenaires du milieu, afin de doter le Québec d'une véritable politique globale du loisir, politique demandée par la majorité des intervenants depuis plusieurs années.

Cette démarche, qu'il avait évaluée à un peu plus de deux ans, s'est poursuivie sans arrêt depuis novembre 1976. Le Livre vert est paru en novembre 1977 et la consultation populaire s'est échelonnée de janvier à mai 1978. Pendant tout ce temps, l'information a librement circulé et le ministre a profité de chacune des tribunes qui lui étaient offertes pour rappeler aux partenaires l'importance de la réflexion en cours pour l'avenir du loisir québécois. Toute cette opération s'est déroulée au grand jour. Le gouvernement a donné le temps adéquat et a fait les efforts nécessaires pour véritablement obtenir le pouls de tous les milieux concernés.

C'est en février 1978 que des personnes représentant les organismes fondateurs des Etats généraux l'ont informé de leur projet. Le ministre a dès lors indiqué à ces intervenants que le gouvernement envisageait d'une façon très positive cette idée de concertation du milieu sportif et qu'un tel projet serait utile afin de compléter ou de préciser le contenu du Libre blanc. Plusieurs éléments ayant émané de la consultation sans toutefois aboutir à des consensus fermes, le ministre a toujours tenu le même discours lors d'autres rencontres entre lui-même et les organismes en août et septembre.

Il a rappelé à nouveau la raison fondamentale de l'appui financier ($40,000.00) de l'État lors de la conférence de presse du 18 septembre et à l'ouverture des Etats généraux, le vendredi 13 octobre dernier. Essentiellement, l'état appuyait financièrement cette démarche parce que les organisateurs avaient accepté qu'elle s'inscrive dans la démarche du Livre blanc et qu'elle vise à susciter quelques consensus parmi les nombreuses questions soulevées par la consultation dans le domaine du sport. Sur ce point également, la situation était claire, limpide et connue de tous.

Compte tenu du fait que, malgré des indications précises et une information franche et ouverte sur les intentions gouvernementales, les travaux n'ont pas abouti aux résultats escomptés, le ministre a donc annoncé hier les décisions suivantes:

■ par respect pour l'ensemble des secteurs du loisir qui ont été impliqués depuis le début dans la démarche de réflexion entreprise, le gouvernement n'a pas le droit de retarder indûment le document gouvernemental sur l'avenir du loisir au Québec et dans lequel le sport aura une place importante.

Le Livre blanc sur le loisir au Québec est un des engagements formels pris par le gouvernement du Québec, puisque l'annonce de sa publication faisait partie intégrante du discours inaugural de la première session de la trentième législature.

Le gouvernement procédera donc à la publication de ce document et le milieu du loisir dans son ensemble aura certainement l'occasion de réagir aux propositions et aux orientations que ce document contiendra.

■ Cette décision n'empêche aucunement le milieu sportif de poursuivre son effort de concertation et ce, selon tous les mécanismes qu'il décidera lui-même de se donner. l'Etat ne peut que réagir positivement à une volonté du milieu de mieux se connaître et se consulter.

Le ministre sera très heureux de prendre connaissance du résultat concret de ces travaux lorsque le cheminement sera terminé. On pourra alors envisager l'intégration des deux participations, soit celle de l'état par le livre blanc et celle du milieu à la suite de la démarche initiée par la rencontre de la fin de semaine dernière.

Cependant, il faut comprendre que l'Etat n'est plus en mesure d'attendre plus longtemps et que de ce fait, le milieu devra faire appel à d'autres partenaires pour soutenir cette démarche précise, afin de conserver l'indépendance tant souhaitée au cours des récents Etats généraux.

Le Gouvernement sera toujours heureux de collaborer avec les intervenants afin que la population soit bien servie dans le secteur du sport amateur au Québec.

Michel Bergeron passe aux Capitals

Les Capitals n'ont toujours pas mis la main sur Pierre Bouchard, mais ils n'en demeurent pas pour autant inactifs sur le marché des échanges puisqu'ils ont annoncé hier qu'ils avaient fait l'acquisition de Michel Bergeron, des Islanders de New York.

En retour de Bergeron, un ailier droit, les Capitals ont cédé leur second choix au repêchage de l'an prochain.

Il s'agit de la seconde acquisition des Capitals en deux jours, puisque l'équipe avait obtenu, mercredi, le centre Dennis Maruk, des North Stars du Minnesota. Maruk a compté 36 buts à Cleveland, l'an dernier. Bergeron, pour sa part a marqué 53 buts en deux saisons à Détroit avant de passer aux Islanders, l'an dernier".

Les Capitals comptent maintenant sur les services de cinq ailiers droits, puisqu'en plus de Bergeron, Bob Sirois, Tom Rowe, Eddy Godin et Mark Lofthouse peuvent également jouer à cette position.

Par ailleurs, les Maple Leafs de Toronto ont échangé hier le centre et ailier gauche Jack Valiquette aux Rockies du Colorado contre un second choix au repêchage au cours des prochaines années.

Valiquette, 22 ans, ne figurait plus dans les plans des Leafs avec lesquels il avait d'ailleurs très peu joué depuis le début de la saison. Il avait été le premier choix au repêchage de l'équipe, en 1974, après avoir brillé avec les Greyhounds de Sault Sainte-Marie, dans la Ligue Jr de l'Ontario.

D'autre part, un journal torontois a révélé hier que Wayne Dillon, qui avait fait le saut chez les professionnels avec les Bulls de Toronto alors qu'il était encore d'âge junior en 1973, rejoindrait le club de l'AMH, maintenant installé à Birmingham, dans quelques jours.

Les Rangers de New York, de la LNH, qui avaient fait signer un contrat de cinq ans pour $1 million il y a trois ans, en sont venus à une entente avec Birmingham tout en garantissant le contrat du joueur qui demeure la propriété des Rangers.

L'agent de Dillon a expliqué cette décision par le fait que les Rangers désirent qu'il regagne sa confiance en lui-même en jouant souvent à Birmingham.

Dillon avait rejoint les Bulls à l'âge de 18 ans et récolté 59 buts et 101 aides en deux saisons avec les Toros.

Birmingham avait ensuite libéré Dillon lorsque les Rangers l'avaient choisi au premier tour dans le repêchage amateur en 1975.

Dillon évoluait avec la filiale des Rangers dans la LAH à New Haven cette saison parce qu'il n'avait pas su mériter un poste avec les Rangers, selon le pilote-gérant Fred Shero. Dillon s'était attiré l'ire du directeur-gérant John Ferguson, des Rangers, l'an dernier.

Golf: le Canada deuxième

Le Canada est passé au deuxième rang, derrière les Etats-Unis, des classements par équipes et individuel après la deuxième ronde des championnats du monde de golf amateur, qui ont lieu aux îles Fidji.

A la fin de la deuxième journée, les Etats-Unis mènent avec un total de 433, 11 coups de moins que le Canada tandis que l'Australie suit avec 445, la Nouvelle-Zélande avec 446, la Grande-Bretagne avec 450 et la Suède avec 451.

L'Américain Bob Clampett, qui a joué un 71 hier, est en tête du classement individuel avec 140. Gary Cowan, de Kitchener, Ontario, qui a également joué un 71, est au deuxième rang avec 144, deux coups devant Doug Roxburgh, de Vancouver, qui partage le troisième rang avec l'Américain Scott Hoch, le Néo-Zélandais Phillip Mosley et le Suédois Mikael Sorling. Dave Mick, de Victoria, a joué un 77 hier et Yves Tremblay, de Tracy, un 82.

■

Les risques d'une annulation des séries de matches internationaux que doivent disputer les clubs de l'Association mondiale ne seront écartés que si une entente avec l'Association canadienne de hockey amateur sur le problème des juniors ayant signé des contrats professionnels est rapidement réglé.

Ed Chenoweth, le directeur administratif de la Ligue canadienne de hockey junior majeure, a précisé que cette affaire devra être réglée avant le début de la réunion de la Fédération internationale de hockey qui aura lieu les 27, 28 et 29 octobre à Vienne.

Gordon Renwick, qui représentera Hockey-Canada à cette réunion, a dit de son côté que ces séries seront probablement annulées par la Fédération internationale de hockey si l'Association canadienne l'exigeait.

Les propriétaires des clubs de hockey junior exigent une indemnité de $40,000 par joueur mis sous contrat.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mercredi
Rangers NY 3, Detroit 3
Islanders NY 5, Pittsburgh 3
Chicago 4, Washington 2
Boston 3, Los Angeles 2
Minnesota 7, Vancouver 2
Toronto 2, Buffalo 0

Hier
Détroit 2, Rangers NY 2
Philadelphie 3, Pittsburgh 1
Chicago 6, Minnesota 2
Buffalo 1, Toronto 0

Ce soir
Los Angeles à Washington
Montréal à Atlanta
St-Louis au Colorado
Boston à Vancouver

Les meneurs

	b	p	pts
Sittler, Tor.	6	5	11
Sutter, St-L.	7	1	8
Gradin, Van.	5	3	8
Lysiak, Atl.	4	4	8
Bossy, Isl.	3	5	8
Babych, St-L.	3	5	8
McDonald, Tor.	1	7	8

HOCKEY

Association Mondiale

Mercredi
Indianapolis 4, Québec 0
N.-Angleterre 4, Winnipeg 4

Hier
Birmingham à Cincinnati

Ce soir
Edmonton à Indianapolis

Ligue Majeure du Québec

Mercredi
Montréal 10, Sherbrooke 5
T-Rivières 13, Shawinigan 2

Hier
Chicoutimi 12, Cornwall 3

Ce soir
Cornwall à Québec
Verdun à Shawinigan
Trois-Rivières à Sherbrooke

sommaires

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	4	3	1	0	14	9	6
DETROIT	5	1	2	2	13	15	4
WASHINGTON	4	1	2	1	12	15	3
LOS ANGELES	3	1	2	0	10	9	2
PITTSBURGH	5	0	4	1	8	19	1

Section Charles Adams

BOSTON	4	3	0	1	19	10	7
TORONTO	5	3	2	0	17	14	6
BUFFALO	5	2	2	1	10	9	5
MINNESOTA	4	1	3	0	13	18	2

Section Lester Patrick

ATLANTA	4	2	0	2	21	12	6
PHILADELPHIE	4	2	1	1	11	8	5
RANGERS	4	1	0	3	12	9	5
ISLANDERS	4	2	1	1	17	16	4

Section Connie Smythe

CHICAGO	4	2	0	2	17	11	6
VANCOUVER	5	2	2	1	27	24	5
ST. LOUIS	4	2	2	0	19	24	4
COLORADO	4	0	4	0	7	25	0

Ligue Nationale

Sabres 1, Leafs 0

1ère période
1—BUFFALO, Ramsey (1) McAdam, Stewart 9:57
Pénalités—McDonald Tor, Forab Buf 0:13, Sittler Tor 2:44, Maloney Tor, Fogolin Buf mineures doubles 11:34, Forab Buf 13:17, Maloney Tor mineure, majeure, Gare Buf majeure 16:16, Hutchison Tor 17:56.

2ème période
Aucun but
Pénalités—Salming Tor 5:16, T. Martin Buf 8:36, Hutchison Tor mineure, majeure, inconduite de match, Seiling Buf majeure 16:17.

3ème période
Aucun but
Pénalité—Aucune.

Tirs aux buts

Toronto	3	6	10	—19
Buffalo	17	10	6	—33

Gardiens—Harrison, Toronto; Edwards, Buffalo.
A—16,433.

Wings 2, Rangers 2

Première période
Aucun but.
Pénalités-Korney NYR 4:11, Huber Det 10:35.

Deuxième période
1—DETROIT, Bergman (1) 10:53
Pénalités—Davidson NYR 5:11, Marios NYR, Hanson Det majeures 9:18, DeBlois NYR 16:35, Bergman Det 19:41.

Troisième période
2—DETROIT, Hextall (2) Larson, Bergman 9:35
3—NY RANGERS, Tkaczuk (1) McEwen, Plante 16:29
4—NY RANGERS, DeBlois (1) Hickey, Tkaczuk 17:24
Pénalité—Harper Det 16:25.

Tirs aux buts

NY Rangers	7	3	7	—17
Detroit	6	13	10	—31

Gardiens—Davidson, NY Rangers; Rutherford, Detroit.
A—14,172.

Flyers 3, Penguins 1

Première période
1—PHILADELPHIE, Holmgren (2) Clarke, MacLeish 0:55
Pénalités—Herron Pit 2:55, Kindrachuk Pit, Callander Phi majeures 9:37, Price Pit 16:15.

Deuxième période
2—PHILADELPHIE, MacLeish (3) Wilson, Dailey 8:16
Pénalité—Lee Pit 7:38, Barber Phi 9:17, Evans Phi 10:59, Ferguson Pit 13:09.

Troisième période
3—PITTSBURGH, Malone (2) Lee, Mahovlich 16:09
4—PHILADELPHIE, Lucas (1) Barber, Bridgman 17:44
Pénalités—Clarke Phi 2:15, Carlyle Pit 2:25, Evans Phi 10:26, Watson Phi 14:44, Wilson Phi 18:47.

Tirs aux buts

Pittsburgh	5	9	11	—25
Philadelphie	13	11	4	—28

Gardiens—Herron, Pittsburgh; Parent, Philadelphie.
A—17,077.

Hawks 6, North Stars 2

Première période
1—CHICAGO: Marks (4) Hicks, Orr 4:13
2—CHICAGO: Kerr (2) Wilson 10:03
3—MINNESOTA: Pirus (1) G. Smith 11:45
Pénalités: Mikita Chi, Young Min 10:10

Deuxième période
4—Minnesota: Parisé (2) Young, Zanussi 9:09
5—CHICAGO: Russell (1) Mulvey, Perr 10:05
6—CHICAGO: Orr (1) 17:46
Aucune pénalité.

Troisième période
7—CHICAGO: Mulvey (1) Kerr, Harrison 16:08
8—CHICAGO: Boldirev (3) Murray, Logan 19:34
Aucune pénalité.

Tirs au but

Minnesota:	10	16	8	—34
Chicago:	13	10	6	—29

Gardiens: Edwards, Minnesota; Esposito, Chicago.
Assistance: 8,286.

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
N.-ANGLETERRE	3	2	0	1	12	10	5
WINNIPEG	4	2	1	1	18	15	5
CINCINNATI	3	1	1	1	11	11	3
BIRMINGHAM	2	1	1	0	13	8	2
EDMONTON	2	1	1	0	4	4	2
INDIANAPOLIS	3	1	2	0	10	15	2
QUÉBEC	3	0	2	1	10	15	1

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
VERDUN	12	9	2	1	68	37	19
MONTRÉAL	12	8	3	1	72	41	17
CORNWALL	11	5	6	0	41	61	10
LAVAL	12	5	7	0	53	62	10
HULL	12	2	10	0	37	75	4

Section Dilio

QUÉBEC	11	6	4	1	61	46	13
TROIS-RIVIÈRES	7	5	2	0	50	27	10
SHERBROOKE	11	4	6	1	45	47	9
CHICOUTIMI	11	5	6	0	58	48	10
SHAWINIGAN	11	4	7	0	44	75	8

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 27

APPARTEMENTS À LOUER



bien-être

Une vie de bien-être et satisfaisante... c'est une vie à LaCité dans l'un de nos studios ou l'un de nos appartements de 1 à 4 chambres à coucher. Air conditionné et moquette.

LaCité vous paiera votre carte de membre d'un an au super Club de conditionnement physique.

Le loyer comprend l'électricité.

Visitez nos appartements-modèles
Sur semaine: 9h à 21h
Fin de semaine: 9h à 19h

Appartements LaCité

845-4173

350 ouest, rue Prince Arthur à l'angle de l'avenue du Parc

21-10-78

APPARTEMENTS À LOUER

McGREGOR, 1530 Le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½3½ avec électricité. Immédiatement 932-0933. 845-3151. J.N.O.

CÔTE ST-LUC chemin, près de Victoria, 4965, grand 2½ chauffé, redécoré, tranquille, balcon, libre immédiatement ou plus tard. $185. 272-6563 - 488-6013. 23-10-78

EDOUARD-MONTPETIT, près Université de Montréal, 4½ spacieux, ensoleillé, libre maintenant. $290. mois. 733-9753. 23-10-78

VIEUX-LONGUEUIL: Grand 5½ moderne, à sous-louer, pièces ensoleillées donnant sur fleuve et jardin, tapis mur à mur, belle cuisine équipée, 2 salles de bains, entrée laveuse-sécheuse, air climatisé, piscine, sauna, gymnase, garage. Taxe, chauffage, électricité payés. $450.00. 1er novembre. 670-7543. 22-10-78

Côte St-Luc, vue magnifique, grand 4½, (2 balcons, 1½ salle de bain), libre, peint à neuf, $252. Quittons raison professionnelle. 521-7716. 21-10-78

STE-DOROTHÉE, édifice neuf en béton, 1 mille de l'autoroute 13, sortie Samson ouest, 4½ chauffé, cuisinière-réfrigérateur, tapis, libre immédiatement. $270. par mois. 689-1468. 23-10-78

N.D.G. 7½ haut de duplex refait à neuf. Boiseries originales, sous-sol, $400. non chauffé. Libre. 489-4526 soir et fin de semaine. 1-11-78

Côte des Neiges - Queen Mary. Meublé. Très propre et joli. 2½. $235.00. Bail annuel. 457-5513. 27-10-78

CÔTE STE-CATHERINE, près Université de Montréal, grand 3½, libre début novembre. $190. 733-5523 ou 342-4948. 23-10-78

N.D.G. et Décarie, grand 3½ chauffé, $203. avec garage. 489-0823 ou 489-1966. 23-10-78

OUTREMONT, à sous-louer 3½, immédiatement. Le jour: 341-4240 - soir: 739-9046. 24-10-78

OUTREMONT, 3½ chauffé, $165. par mois. 610 Champagneur, concierge. 23-10-78

APPARTEMENTS À LOUER

Ridgewood, 3235, tout près Côte-des-Neiges, grand 3½ ensoleillé, balcon, ascenceur, $214., occupation immédiate. 737-8913. 23-10-78

APPARTEMENTS À PARTAGER

OUTREMONT, 5½, fille; Prix à discuter. 279-4651 849-8243. 23-10-78

AIDES DOMESTIQUES

Allons chercher: poêle, frigidaire, meubles, pour vous débarrasser. 270-6816 ou 667-1939. 30-10-78

ANTIQUITÉS À VENDRE

Mobilier de salon, style victorien, 5 morceaux, refait à neuf. Ainsi que 2 tables. 655-0188. 23-10-78

Vaisselier - 2 corps, en pin, début XXième. 7 pieds x 6 pieds. Particulier: 671-2482. 21-10-78

Ensemble de salle à dîner en chêne, 11 pièces. Comprenant bahut - vaisselier - table ronde 48", 5 panneaux, 6 chaises, 2 fauteuils. $1,700.00. 1108 Principale, St-Paul d'Abbotsford, Route 112 près de Granby. 23-10-78

Lampe Tiffany, structure en brasse, pièce rare. $800. 277-9064. 21-10-78

MEUBLES canadiens en pin: armoires, coffres, buffet deux-corps, commodes, lave-mains, buffet bas, tables, chaises, huche, encoignures, divers. 659-2651. 1-11-78

Cause: départ. Meubles de style Louis XV rustiques. Chambre style Louis XV. Fini "Feuilles D'Or". Meubles canadiens. Piano mécanique. Articles de sport, fourrures, disques classiques et livres. 774 Stuart, Outremont. 23-10-78

Pour vos étrennes de Noël, offrez une magnifique antiquité canadienne. Lucie Vary, antiquaire, sur rendez-vous seulement. 1013, Marie-Victorin, Verchères. 583-6373. 23-10-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

AMATEURS D'ANTIQUITÉS. 2 lits jumeaux, noyer, 39" largeur, style ancien. Pour renseignements, appelez après 9 hres P.M. demandez Louise 735-5853. 23-10-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

ARTICLES À VENDRE

1 amplificateur Sansui, QRS 3005, quadraphonique, 1 table LENCO, L85, 2 colonnes, console, sur mesure. Tweeters. $1,500.00. Fini noyer. Particulier. 622-0869. 21-10-78

Système de son amplificateur Sansui, 8005, tuner Sansui, 4400, table Dual, 1228, enregistreuse à bobines Sonny 270, mixer, 2 cassettes Deck, 4 tracks et une, 8 tracks, 2 colonnes, 2 caisses françaises, le tout dans un meuble disco avec lumières à intensité. Valeur $6,500.00. Comme neuf: $3,000.00. Particulier: 622-0869. 21-10-78

AUTOS À VENDRE

Peugeot, 1976, modèle 504, parfaite condition, automatique, tout équipée, prix à discuter. Jusqu'à 6 heures: 878-1721. Soir: 336-5018. 21-10-78

Ford Pinto 1974, 40,000 milles, excellent état, moteur refait, radio AM-FM, $1,300. 279-4463 après 6 hres P.M. 24-10-78

Volkswagen wesphalia 75, couche 5, Michelin, moteur neuf. 663-2477. 23-10-78

Pontiac parisienne, 1972, 67,000 milles, freins, pneus, alternateur et carburateur entièrement renouvelés, offre considérée: $900. Contactez Guy entre 4h. et 7h. 671-8135. 21-10-78

Audi 100 LS, 1974, 26,000 milles, automatique, toit ouvrant, mécanique A-1, brun métallique, $3,400. ou meilleur offre. 761-2995. 24-10-78

BUREAUX À LOUER

Upper Lachine 5576

Espaces de bureaux à louer, 1,800 p.c., 2ième étage, $5.00/p.c., ou $750.00/mois, ou $9,000./année.
Pour informations, s'adresser à M. L'Africain:
486-1143

30-10-78

Avons un espace à louer dans une salle de montre pour décorateur, architecte et designer. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer à 521-2116. 21-10-78

ST-LAURENT - Henri-Bourassa, chauffé, 15,000 p.c. Au-dessus pharmacie. Idéal pour professionnel. Escalier intérieur, stationnement. Informations: 321-8213. 21-10-78

Espace à louer 23 pi. x 80 de large pour professionnel seulement. Idéal pour clinique médicale, chauffé, air climatisée, du lundi au mercredi entre 9 et 6, jeudi-vendredi 9 à 9, samedi de 9 à 5. 527-4181,4182. 24-11-78

Près métro Laurier, petits, grands bureaux, chauffés, rénovés, 819 est Laurier, 342-3273. 23-10-78

OUTREMONT, bureau à louer, rénové complètement, rue Laurier. 270-9549 — 272-7868. 26-10-78

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux Bavarois, meublés Thibault. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine (saison-ski). Dépliants sur demande. Tél.: 256-6825 - 819-326-5836. J.N.O.

Magog, 4 grandes pièces, meublé, chauffé, foyer, proximité pentes de ski, toutes commodités, saison, 688-1401 ou 819-843-3919. 23-10-78

Val David, luxueux chalets, 3 et 5 chambres, comprenant foyers, bar, télévision, table de billard, sauna. 527-5903, 525-0962, 1-819-322-6095. 21-10-78

ST-SAUVEUR, chalet suisse chauffé, meublé, 3 chambres, près pentes de ski, 45 minutes de Montréal. 15 novembre au 1er mai $1,800. 523-3305 P.M. 30-10-78

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. JNO

PIEDMONT, près mont Olympia, 5½ chauffé, foyer, meublé, 3 chambres à coucher. Informations: 265 Chemin des Bois Blancs 1-227-4298. 21-10-78

DOMAINE CHANTECLAIR, Ste-Agathe, chalet suisse neuf, meublé, 3 chambres à coucher, laveuse-sécheuse, foyer, garage double, 50 pi. pente de ski. Saison. 669-6112. 23-10-78

St-Adolphe d'Howard, chalet hiver/été, 4 chambres fermées, grande cuisine, beau site, tranquille. Bois de chauffage, (chauffage électrique). $1,500.00 de novembre à avril. 388-7786. 23-10-78

Lac Memphrémagog, libre immédiatement. Maison moderne, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, foyer, équipée. Vue sur le lac. À quelques minutes de l'autoroute et des pentes de ski. Ski de fond et alpin. Magog: 1-819-843-2236. 23-10-78

ST-ADOLPHE D'HOWARD, site panoramique, maison familiale tout équipée, foyer, 5 chambres à coucher, saison hiver $2,500. 819-327-2800 - semaine 514-731-8303 après 6 hres. 23-10-78

CHALETS À LOUER

Chalet suisse, Val David, 1er novembre, saison. Soir: 737-9322 — fin de semaine: 819-322-3483. 21-10-78

STE-MARGUERITE, pour amoureux de la nature, de la sauvagerie, proximité ski de fond et alpin. Maison fonctionnelle, exceptionnellement propre, foyer, chauffage central, cuisine avec lave-vaisselle, salle à manger. Immense salle de séjour, 2 chambres fermées, 1er novembre au 15 avril. $2,750.00 2 couples ou 5 personnes. Idéal pour écrire, méditer, se refaire. 271-6529 ou 1-228-3771. 23-10-78

Mont-Rolland, chalet suisse, 4 pièces, chauffage central. Foyer. Près centres de ski alpin et de ski de fond. Déneigement. Électricité. Saison 6 mois. $1,800.00. 322-2073. 1-11-78

Hôtel Woodacres, à 5 milles d'Owl'Head. Chambre avec douche privée, droit de cuisiner. À partir de $600. pour la saison de ski. Comprend le chauffage et le service de bonne. 514-292-5812. 23-10-78

ST-HIPPOLYTE, lac Bleu, 57e avenue, à 40 minutes de Montréal, 2 chalets, foyers, saison $1,500. et $1,800. 655-2385. 21-10-78

CHALETS À VENDRE

SPÉCIAL D'AUTOMNE

Chalet d'été à Arundel (15 milles au sud de St-Jovite) bord de la rivière Rouge, plage sablonneuse. $9,500.
737-7670.

21-10-78

MONT ROLLAND, chalet suisse, duplex 1 x 6 - 1 x 4, meublés, chauffage central, garage. 322-2073. 1-11-78

ST-JOVITE, hiver/été, 3 étages, 4 chambres, 1½ salle de bain, foyer, face au lac. $54,000. 1-613-828-7702. 23-10-78

CHAMBRES À LOUER

Belle grande pièce éclairée, immeuble rénové, accès cuisine, salle de bain. Personne seule. Peut servir pied à terre: femme - homme d'affaires. Sur Edouard-Montpetit, coin Vincent d'Indy. Face au centre sportif Université de Montréal. Tél.: entre 5:30 et 8:30 - 739-6057. 21-10-78

Laval, bord de l'eau, foyer chez une infirmière pour une personne retraitée autonome, 2 pièces meublées, renseignements: 663-4507 vendredi toute la journée, week-end jusqu'à 15h. 23-10-78

CONDOMINIUM À LOUER

FLORIDE, Pompano Beach, bord de mer, 2 chambres à coucher, 2 salles de bains, tout confort. Piscine, tennis, etc... 725-9317. 24-10-78

COURS PRIVÉS

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Cours du samedi
en arts plastiques
enfants de 5 à 16 ans
du 21 octobre 78 au 21 avril 79
Pour information et inscription :
282-4663
de 9 hres à 17 hres P.M. ou se présenter le samedi matin au
3450 St-Urbain
à 9:30 hres A.M.

23-10-78

ESPAGNOL

Petits groupes de conversation. $3.75 heure. Méthode efficace. Cours à tous niveaux.
Début des cours:
23 et 25 octobre
523-2220

23-10-78

DEMANDES D'EMPLOI

PROFESSEUR

Brevet A, 15 ans de scolarité, expérience: 14 ans. Matières enseignées: anglais, français, géographie, histoire, écologie. Libre immédiatement. Appelez au: **254-8746. (1-514).**

21-10-78

Diplômée de l'Université de Paris-Sorbonne (doctorat en français) ferais travaux de recherche, de rédaction d'édition. Parfaite bilingue (anglais-français). D. Choquette 842-6378. 23-10-78

Dactylographie de travaux, cours et rapports. Micheline Blais 274-8697 ou 521-6363. 21-10-78

Irais à domicile, garder personnes âgées, Ahuntsic de préférence, bonnes références. Écrivez à: Agence Valrain - C.P. 117 Brossard, Québec - Dossier C-215. 23-10-78

DÉMÉNAGEMENTS

À bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps, pour petits et gros déménagements. Spécialité: poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse. 725-1372. 4-11-78

CONDOMINIUMS À VENDRE

Condominium
Le Square
Vieux Longueuil

Sa merveilleuse cour intérieure, ses jardins, le charme unique du Vieux Longueuil vous séduiront.
Appartements de 3½ pièces à 7½ pièces, penthouses et appartements jardin. À compter de $48,125.
Piscine intérieure, saunas, salles de réception, etc.

560 ouest, rue St-Laurent,
suite 101, Longueuil - 670-8170

Ouvert du lundi au dimanche entre 10 hres a.m. et 5 hres p.m., le soir sur rendez-vous.

23-10-78

DIVERS

Fournaise de plancher à l'huile Coleman 51,000 BTU. 253-9414. 23-10-78

ANTIQUES, desserte, mobilier de chambre et chaises. 728-2717. 23-10-78

Chauffeur valet, célibataire, 30 ans ou plus, bonne apparence, pour famille de Westmount, chambre & pension, seuls les candidats ayant expérience comme chauffeur privé avec références seront considérés. Salaire à négocier. 866-8205 avant 17 h. 21-10-78

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

RÉPARATION D'HORLOGES ANCIENNES
J.-P. KREMER
HORLOGER SPÉCIALISÉ
689-2989
Tous les jours jusqu'à 22 hres
21-10-78

Menuiserie générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

À bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES À LOUER

À BAS PRIX, entreposage chauffé pour auto, bateau, camion, moto, roulotte, meubles aussi pour déménagement. Inf.: 761-3431. 14-11-78

FERMES À VENDRE

FERME

Demande prix d'évaluation municipale. St-Mathias - 53 arpents - maison neuve - 8½ pièces + sous-sol. Garage - grange - pas d'agent. Doit vendre immédiatement.
658-6049

23-10-78

MONT ORFORD, vue panoramique près ski de fond et alpin 1 à 5 acres, de .05 à .12 le pi. ca. FACE AU MONT ORFORD 5 arpents, $8,500. 514-297-3163, 297-2181. 1-11-78

ST-FRANÇOIS, 15 milles de Sorel, très propre, maison de ferme et étable avec 40 arpents de terre. Prix: $36,000. Appelez après 5 hres Anita Jacob. Les Immeubles ALFA 514-789-2464. 25-10-78

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

CLINIQUE GRATUITE
DE TOURNE-DISQUES
les 19 et 20 octobre
Calibration avec équipements professionnels,
AUDIO-SHOP
1193, de la Montagne
Inf.: **871-0091**

21-10-78

Flûte traversière Armstrong neuve. Métronome. Prix à discuter. 737-9740. 23-10-78

Orgue ELECTROHOME, 25 pédales. $950.00. 581-0342 après 4 heures. 21-10-78

Magnifique piano à queue, en marquetterie, parfaite condition. Vente privée. 842-0813 - 384-6652. 23-10-78

LOGEMENTS À LOUER

PLACE DEGUIRE
ST-LAURENT

NOUVEL EDIFICE
offre de loyer gratuit
1½, 3½, 4½ à partir de
$210.00
incluant taxe d'eau et électricité!

- climatisation
- tapis mur à mur
- cuisinière et réfrigérateur
- système anti-vol
- piscine et sauna
- terrasse paysagée sur le toit

visitez de 11h à 21h
fin de semaine de 11h à 18h

365, boulevard Deguire
angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu

336-5226

WILDERTON, près Willowdale et Université de Montréal, haut de duplex 8½ pièces, 2 salles de bains, libre 1er décembre. $500. 737-0231 ou 733-5630. 23-10-78

AIRD-STE-CATHERINE, 5½, moderne, balcon, solarium, chauffé, libre. $175.00. 255-5207 ou 376-1969. 21-10-78

CARTIERVILLE, duplex 5½ chauffé, pièces spacieuses et éclairées. Près train et autobus. 336-7855. 23-10-78

Région de DUVERNAY, haut de triplex à louer. 5½ chauffé. Tél.: 688-2012. 25-10-78

A sous-louer 4½ chauffé, $125. par mois, angle Christophe-Colomb et Gilford, comprenant à vendre: bibliothèque, cuisinière à gaz et tapis. 861-4251 poste 257. 23-10-78

Cartieville, haut duplex, 5½, libre, $235., chauffé, 334-6137. 25-10-78

Edouard-Montpetit, 5½ pièces, 1er étage, poêle à gaz, eau chaude et chauffage fournis. Libre immédiatement. $275. mensuel. 735-3257. 23-10-78

NOUVEAU-BORDEAUX, grand 4½, haut duplex, rue Pasteur, $230. chauffé. 334-4531. 23-10-78

OUTREMONT, grands 5½ rénovés, avenue Lajoie. $256.00 non-chauffé. Disponible 1 au 15 novembre. 276-7011. 23-10-78

LIVRES

Désirerais acheter "Architecture en Nouvelle-France" de Gérard Morisset et "Le jugement dernier" de Cami. Le jour: 866-5581 poste 12. 24-10-78

MAISONS À LOUER

OUTREMONT, très jolie maison de ville à louer. $700. par mois plus chauffage, 4 chambres, 2 cheminées, salon/salle à manger, salle de jeu, poêle, frigidaire, laveuse-sécheuse. Garage, entretien et déneigement compris. Libre maintenant. Mlle Lawrence 844-4997. 23-10-78

OUTREMONT, magnifique maison pierre détachée, joli jardin clôturé. $1,350. par mois. Option d'achat. Personne sérieuse seulement. 342-1647. 26-10-78

VAL DAVID, cottage, 3 chambres, salon, salle à dîner, foyer, grande galerie donnant sur la rivière du Nord. Située sur une île privée. (819) 322-6110. 23-10-78

BANLIEUE DE QUÉBEC, St-Augustin, style canadien, 7 pièces, foyer, beau secteur, vue sur le fleuve. $555. par mois. Bureau: 643-7544 - rés.: 878-2769. 23-10-78

FLORIDE. Maison à louer, 2 chambres à coucher, quartier résidentiel, près du centre commercial à Pompano Beach. Libre immédiatement. 667-4747. 23-10-78

OFFRES D'EMPLOIS

Les Presses de l'Université du Québec

SECRÉTAIRE
DES SERVICES COMMERCIAUX

Fonction:
Outre le travail général de bureau, la secrétaire assiste le directeur des services commerciaux dans la mise en marché adéquate des ouvrages publiés par les P.U.Q.

Exigences:
Scolarité: diplôme terminal du cours secondaire. Expérience: 2 ans.

De plus, les personnes intéressées devront posséder de très bonnes connaissances de la dactylographie, la sténographie et du français.

Lieu de travail: Montréal.

Traitement: Selon les qualifications et protocole en vigueur.

Les candidats à ce poste doivent prendre rendez-vous par téléphone avec:

Monsieur Gilles Paquette
Directeur des services commerciaux
Les Presses de l'Université du Québec
Téléphone: 282-4964

21-10-78

SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE
$10,000

Le vice-président d'une firme d'ingénieurs-conseils, recherche une secrétaire soignée, possédant une bonne connaissance des deux langues parlées et écrites. Minimum 2 ans d'expérience. Excellentes conditions de travail.

Pour prendre rendez-vous, appelez **Mme Moseley à:**
866-5836

23-10-78

MAISONS À PARTAGER

16 milles de Montréal, site résidentiel à Candiac. Maison à partager avec personnes aimant animaux. Propre, non-fumeur. Références. 632-4455. 23-10-78

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

LAC GUINDON, près de Mont-Avila, chalet suisse, 3 chambres à coucher, 2 salons et foyers, tapis mur à mur, laveuse-sécheuse, $3,000. 484-4407, 1-224-4020. 20-10-78

OFFRES D'EMPLOIS

REPRÉSENTANT DE PRODUITS AGRICOLES

Une importante compagnie de produits d'hygiène et d'alimentation pour animaux recherche un représentant pour le marché du Québec. Les produits en question sont distribués aux vétérinaires ainsi qu'aux fabricants et aux distributeurs d'aliments et de produits d'hygiène pour animaux.
Le candidat fera également la liaison avec les universités et divers organismes gouvernementaux qui s'occupent du domaine agricole.
Le salaire sera en fonction de la compétence et de l'expérience. Voiture et nombreux avantages sociaux.
Prière de s'adresser au:

Directeur du personnel technique
Cyanamid Canada Inc.
635 Ouest boulevard Dorchester
Montréal, Québec.
H3B 1R6

23-10-78

NOUVEAU PRODUIT

Nous recherchons un vendeur ou un agent manufacturier, spécialisé dans la vente de matériaux de construction. **Rémunération:** à commission seulement. *Pour Pour rendez-vous:*
464-2976

21-10-78

Représentant, connaissant produits alimentaires européens, préférence bilingue mais non essentiel. Rémunération à la commission, voiture fournie si nécessaire. 768-6636. 23-10-78

Une compagnie importante de film, demande une réceptionniste enthousiaste. Un peu de dactylo nécessaire. Doit être parfaitement bilingue. Appelez Doreen 844-3091. 24-10-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10¼% 2ième. Mlle Léona Laberge, Courtier 486-1106. jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10¼% 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4333. J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé, établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal
J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

FACE À FACE

Un service de rencontre respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis. Pour les gens libres et sérieux.
Sur rendez-vous
1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 420, Montréal, Québec.
Appelez **288-5253 ou 659-2248.**
Autres succursales:
Toronto, Hamilton et New York.
Dépliant disponible.

21-10-78

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél.: 878-2801 ou 524-3852. Sherbrooke 565-7598. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

A LA MINERVE, 707,973 pi. ca. boisés, dont partie bornant grand lac naturel et proximité petit lac naturel à l'arrière, $10,350. comptant $1,350. 621-6223. 23-10-78

A la Minerve, 926,480 p.c. boisé, façade sur un grand lac naturel, presque ½ mille de profondeur, proximité petit lac naturel, à l'arrière. $11,200. comptant $1,200. 621-6223. 23-10-78

ST-HILAIRE: Terrain 98 x 150 - haie cèdre 9 pieds - grande propriété plein pied brique - 7 pièces - foyer - grande cuisine ensoleillée. ALBERT SIMON 467-2156 - 658-8216. MLS. Imm. Select, courtiers. 21-10-78

TERRES À VENDRE

A Ste-Marguerite du Lac Masson, 588 boul. Des Cascades. 98 acres de forêt, 500 pi. de façade sur lac Castor. Ruisseau, montagne, vieille maison, chemins asphaltés, électricité, téléphone, site enchanteur. Idéal pour développement, chalets. Prix $35,000. 678-9122. 22-10-78

VILLÉGIATURES

Port Ste-Lucie, au nord de Palm Beach. Maison neuve, 3 chambres à coucher, 2 salles de bain, tout confort. Location au mois, à l'année. Près de 3 terrains de golf, piscine, tennis, marina. 332-9437. 21-10-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

★★★★★★★★★★★★★★
UN COMMUNICATEUR...
André B. Thomas
pour la vente de votre maison ou l'achat d'un immeuble
Marketing / Relation d'aide
Evaluation / Négociation
20 ans de métier,
avec "du flair"
et une volonté d'intégrité"
Agent au Trust Général
866-9641 • 731-6307
23-10-78
★★★★★★★★★★★★★★

À 8 MILLES de St-Jovite, 400 pi. bord du lac, stucco, à l'huile, 3 chambres à coucher, mur à mur, cathédrale, 2 foyers, équipé, meublé. (514) 489-2968, fin de semaine (819) 425-5609. 23-10-78

ROSEMONT, Terrasse Maisonneuve, avenue des Sapins, magnifique bungalow. Prix demandé: $139,000.00. Immeuble G. Bergeron Inc. Courtiers 721-7122. 30-10-78

St-Lambert, charmant bungalow, 5 pièces, 2 salles bains, sous-sol entièrement fini, garage, très grand terrain bien paysagé, 7 minutes centre Montréal, $77,000. particulier. 465-2528. 23-10-78

LE BRIDGE

Sachez employer la retenue

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♠ 854
♥ R3
♦ AV952
♣ 1095

OUEST
♠ A10763
♥ 10742
♦ 83
♣ 82

EST
♠ D9
♥ V865
♦ R74
♣ DV63

SUD
♠ RV2
♥ AD9
♦ D106
♣ AR74

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♣	passe	1 ♦	passe
2 SA	passe	3 SA	fin

L'entame: le 6 de pique par Ouest.

Les mêmes erreurs ou omissions se répètent fréquemment dans les jeux en sans-atout. Même les joueurs habiles qui connaissent les bienfaits de la retenue se feront prendre en face d'une combinaison de carte sournoise comme le présente la main ci-dessus.

Les enchères furent de bon allant. Sud démontra sa force de 19-20 points dans sa deuxième gageure et Nord n'hésita pas à déclarer la manche en sans-atout.

Ouest entama normalement de son quatrième meilleure pique; Est joua la Dame et Sud s'empara de cette première levée avec son Roi. Il possédait encore le Valet protégé d'un autre pique. Cette disposition de cartes lui avait fait tourner la tête. Horreur, son contrat venait de crouler. Comme il était impossible de compter 9 levées sans établir les carreaux, le déclarant joua la Dame de cette couleur; Est la prit avec son Roi et joua son dernier pique. Le joueur Ouest en face de cette opportunité fit 4 levées de pique pour faire chuter le contrat d'une levée.

Si par ailleurs, le déclarant avait possédé l'As de pique au lieu des R-V-2, il n'aurait pas hésité à pratiquer la retenue jusqu'à la deuxième ronde et le contrat se serait accompli. En effet si les piques avaient été divisés 5-2 chez les adversaires, Est alors après sa prise de main avec le Roi de carreau n'aurait plus eu de communication avec son partenaire Ouest. Et si par contre le joueur Est avait possédé un troisième pique pour communiquer; la main dangereuse Ouest n'aurait encaissé que trois piques établis, ce qui, avec le Roi de carreau était la marge de 4 levées laissant le chemin libre aux 9 levées du déclarant.

Le déclarant commit une grave erreur en s'emparant de la première levée de pique; il aurait dû établir un plan de sécurité basé sur le nombre de piques que pouvait posséder Est et orienter sur la position probable du Roi de carreau.

Nous admettons que souvent un déclarant croit prendre une levée de plus en agissant de la sorte, tout de même le risque de perdre un contrat est un sacrifice très onéreux en face d'une manche facilement réalisable en des conditions de vulnérabilité.

VIETNAM: l'engrenage cambodgien

2) L'obstacle cambodgien

par
Roland-Pierre Paringaux
envoyé spécial du Monde

Le Vietnam, qui s'est engagé dans la "troisième guerre de résistence" — contre la Chine (LE DEVOIR du 18 octobre) — veut une "victoire totale sur le front sud-ouest", c'est-à-dire au Cambodge.

HANOI — "Ce qui se passe à la frontière septentrionale et tout le battage fait autour de l'affaire des Hoas, c'est un peu le théâtre sino-vietnamien adapté à la propagande moderne", estime un observateur qualifié de la scène asiatique. Il ajoute: "Les protagonistes du drame viennent sur le devant des tréteaux, dans le fracas des gongs, avec des grimages et des grimaces terrifiantes. Ils s'invectivent copieusement, se menacent du bâton et du sabre, prennent des poses tour à tour menaçantes et indignées et, après une pirouette qui sauve la face, ils vont palabrer en coulisse".

La comparaisons est séduisante, la réalité est beaucoup moins. On est en présence d'un théâtre aux armées où les bâtons crachent des balles et où les servants de missiles ont remplacé les traîneurs de sabres. Sur l'autre théâtre d'opérations, à la frontière cambodgienne, la mise en scène ruisselle de sang. Et, comme le remarquait un cadre vietnamien de la ville frontière de Mong-Cai, "l'escalade commence toujours par de petites provocations". Il y en a chaque jour.

Depuis mai, les deux adversaires ont progressivement militarisé les abords de leur frontière commune de Cao-Bang à Mong-Cai, côté vientamien; dans le sud du Kwangsi et du Yunnan, côté chinois. "Plus de dix divisions de part et d'autre" — soit quelque dix mille hommes dans chaque camp, — selon Hanoï. Les canonnières patrouillent dans le golfe du Tonkin. Le moindre faux pas peut déclencher une "guerre par accident", même si, pour le moment, les deux gouvernements s'attachent surtout à montrer leur force et leur détermination pour n'avoir pas à s'en servir.

"Vous le savez bien, notre armée est colossale. Elle a vaincu les Etats-Unis, et la Chine ne nous fait pas peur", dit un responsable de Hanoï. "Notre peuple a la tradition et l'habitude des sacrifices. La guerre contre les Américains nous a endurcis. Aujourd'hui, nous sommes unis et mobilisés, et les Chinois n'ont pas les moyens qu'avaient les Etats-Unis. Ils savent que le Vietnam ne cédera jamais. Jamais", ajoute un second. "Nous sommes victimes d'un vaste complot contre notre révolution et contre notre indépendance. La troisième guerre de résistance (après celle contre les Français, puis celle contre les Américains) a commencé. La défaite des autorités chinoises est inévitable", renchérit un troisième.

Mais alors, sur le front chinois et sur celui du Cambodge, quels développements le bureau politique de Hanoï se prépare-t-il avec sa détermination inflexible, sa population appauvrie (et en partie sinistrée aujourd'hui), avec ses coffres quasiment vides de devises et le "soutien nécessaire" de Moscou?

"Sur le front nord, affirme une haute personnalité, nous sommes prêts aux éventualités suivantes: la guerre, la paix ou un état de mi-guerre mi-paix et de tension prolongée pour nous créer des difficultés intérieures. Une guerre éclair des Chinois n'est pas possible: ils ne passeraient pas. Nous sommes prêts. La Chine ne peut pas risquer une victoire du Vietnam avec l'aide de l'U.R.S.S. Quant à l'enlisement entre guerre et paix, cela serait défavorable à la Chine, qui a plus de problèmes intérieurs que nous". Reste la solution de la paix. L'évolution du conflit la rend, dans l'immédiat, très improbable. Il semble que le préalable à toute négociation, fût-elle secrète, soit une modification, acceptée tant à Pékin qu'à Hanoï, de la direction cambodgienne. Les Vietnamiens veulent les têtes de l'équipe Pol Pot-Ieng Sary. C'est, semble-t-il, leur position minimale. L'autre, maximale, serait, par Cambodgiens interposés, le contrôle politique du Cambodge. On sait aussi que, parallèlement à la guerre à la frontière et aux coups de poing de l'armée vietnamienne dans les provinces khmères limitrophes du Vietnam, qui, petit à petit, disloquent un ennemi aux effectifs limités, les Vietnamiens ont suscité et aident des maquis d'opposition à M. Pol Pot. Cela a commencé en avril-mai par des appels de Radio-Hanoï — qui donnait la parole à des "résistants" khmers — au soulèvement général, notamment dans la "zone 203". Cette dénomination recouvre les provinces de Kompong-Cham, Prey-Veng, Svai-Rieng et Mondulkiri, soit toute la partie est du Mékong, où les Nord-Vietnamiens avaient disposé de "sactuaires", de 1965 à 1973. Une longue présence.

Dans un deuxième temps, l'été dernier, est apparu un chef à cette résistance: M. So Phim, alias Souvanna, alias aussi Muoi Xu ("dix sous", en vietnamien). Personne n'a pu nous expliquer l'origine de ce sobriquet. So Phim, ancien vice-premier ministre, bras droit de M. Pol Pot, serait, comme M. Nuon Chea, président de l'Assemblée nationale cambodgienne, un ancien membre du P.C. indochinois, dominé jusqu'à son éclatement en 1951, par les Vietnamiens.

La résistance a donc son chef, des cadres formés par les Vietnamiens, et une radio, celle de Hanoï. Elle peut disposer d'effectifs et d'un "soutien populaire" tant à l'intérieur du Cambodge que parmi les cent cinquante-cinq mille Khmers réfugiés au sud du Vietnam. Il est toutefois troublant de constater que ceux rencontrés en septembre dans la province de Tay-Ninh, au nord-ouest de Ho-Chi-Minh-Ville, déclaraient n'avoir entendu parler de ce mouvement que par la radio vietnamienne, depuis leur arrivée en juillet.

Hanoï, qui a bien des atouts de son côté, a lancé dernièrement le slogan de la "victoire totale dans la guerre sur le front sud-ouest", celui du Cambodge.

Dans les conférences de quartier la population est préparée à cette éventualité — on fait valoir le "sauvetage" du socialisme en Tchécoslovaquie par les troupes soviétiques — et, d'autre part, la saison sèche, propice aux grandes manoeuvres, approche.

Le régime de M. Pol Pot est affaibli. D'après des réfugiés, récemment arrivés en Thaïlande, rien n'a notamment changé et les éliminations de fonctionnaires de l'ancien régime, ou de ceux qui sont soupçonnés de sympathies vietnamiennes, se poursuivent. Faisant face en même temps à la guerre, aux pressions de la Chine, de plus en plus gênée par l'image exécrable de ses protégés khmers et, accessoirement, semble-t-il, par l'indignation de l'opinion internationale, le régime va-t-il évoluer, une nouvelle fois, vers un "front national" qui regrouperait des personnalités moins marquées que celles qui le composent depuis avril 1975?

L'annonce de la "réapparition" officielle du prince Sihanouk et de son ancien premier ministre, M. Penn Nouth, semblerait l'indiquer. Avec eux, le règlement du conflit par la négociation serait sinon probable, du moins plus acceptable par Hanoï. Le temps presse de chaque côté. Les Chinois, s'ils parvenaient à changer de cheval en pleine guerre, risqueraient fort de perdre une partie de leur influence au Cambodge. M. Pol Pot, qui n'est pas facile à manoeuvrer, peut encore en tirer avantage pour se maintenir au pouvoir.

Pour le Vietnam, la guerre prolongée est aussi une plaie coûteuse qui ronge son flanc ouest et qu'il faut cautériser au plus vite, sous peine de voir encore s'aggraver les problèmes économiques, déjà considérables, du Sud.

Dans l'hypothèse d'un effondrement du régime de Phnom-Penh — sous les coups de boutoir conjugués de l'armée vietnamienne et de la résistance, — que peut faire Pékin? La situation à la frontière chinoise ne risque-t-elle pas alors de dégénérer en affrontements armés, la guerre de s'étendre au Laos, où Chinois et Vietnamiens rivalisent d'influence depuis longtemps et où le P.C., créé par Hanoï, reste aligné sur la politique vietnamienne?

Le Vietnam peut-il prendre ce risque, sachant qu'il donnerait ainsi une justification aux propos de ceux qui l'accusent de poursuivre son projet de fédération de l'Indochine, alors qu'il cherche de par le monde, et notamment aux Etats-Unis, à étendre et à consolider ses positions diplomatiques? Alors que Hanoï donne des gages aux pays anticommunistes de l'ASEAN en promettant de cesser tout soutien aux guérilleros communistes, dans la région.

"Les dirigeants historiques du Vietnam, remarque un observateur chevronné, ont réalisé la plupart des objectifs qu'ils s'étaient fixés dans leur jeunesse, il y a près de cinquante ans: l'indépendance, la réunification, la patrie du socialisme. La génération suivante, celle de hauts fonctionnaires formés en Union Soviétique depuis 1954, n'aura plus qu'à gérer le pays dont les bases ont été édifiées. Le bien-être du peuple viendra après. Reste le dessein de l'alliance privilégiée avec les P.C. du Laos et du Cambodge: qu'ils ont créés et pour lesquels ils ont versé leur sang contre les Français, puis contre les Américains. Après tant d'années de sacrifices et de succès peuvent-ils abandonner en route? Les dirigeants sont d'autre part convaincus que l'U.R.S.S. finira par triompher sur la scène mondiale. Ils sont dans le bon camp. Ils ne conçoivent pas leur entrée dans le COMECON comme une altération de leur indépendance. S'ils sont décidés, comme il le semble bien, à faire triompher l'équipe de Phnom-Penh, ils y arriveront, d'une façon ou d'une autre."

Dans son discours anniversaire du 30 septembre, M. Pol Pot avait renouvelé, pour la forme, ses "propositions de paix" à condition que le Vietnam "cesse sa politique d'agression". Hanoï a opposé une fin de non-recevoir, considérant ce geste comme "une manoeuvre pour apaiser les condamnations du génocide cambodgien par l'opinion publique". Pékin, affirment ceux qui ont l'oreille de responsables chinois, fera le maximum sur le plan matériel pour empêcher le Cambodge de passer sous influence vietnamienne. Mais ses dirigeants n'iront pas jusqu'à envoyer des troupes au Cambodge. C'est un principe constant de leur politique depuis l'envoi de volontaires en Corée. Pourtant, le 3 octobre, le quotidien du parti de Hanoï, le Nhan Dan, accusait la Chine d'envoyer des troupes "pour supprimer les soulèvements populaires" cambodgiens. La Chine, estime-t-on généralement, a de cinq à vingt mille "conseillers techniques" au Cambodge.

Si le Vietnam gagne, ajoute-t-on de mêmes sources, la Chine tentera de transformer ce revers politique et stratégique en désignant le coupable et son allié soviétique à l'opinion internationale, et en brandissant ce double épouvantail à la face plus particulièrement des pays du Sud-Est asiatique. Ce que veut la Chine, qui aurait délibérément choisi de pousser le Vietnam dans l'orbite de Moscou, après avoir tenté en vain de l'attirer dans la sienne, ou même d'obtenir le maintien d'une situation d'équilibre, c'est selon la métaphore d'une personnalité bien informée: "Laisser les Vietnamiens mariner dans la marmite soviétique pour qu'ils en tirent la leçon comme tant d'autres pays du tiers monde, à commencer par l'Egypte, et également les laisser s'étrangler avec une Fédération de l'Indochine qu'ils ne pourront pas digérer."

C'est un risque. D'autre pensent que le Vietnam, avec l'aide de l'U.R.S.S. est fort capable de maîtriser tous ces problèmes, quitte à maintenir sous les drapeaux une énorme armée.

Tout cela fait bien des hypothèses et plus encore de questions. Elles reflètent une situation de plus en plus inextricable dont on voit mal dans l'immédiat comment elle pourrait être démêlée. Peut-on dégonfler durablement, les tensions alors qu'elles tendent toutes à venir se greffer sur un abcès de fixation qui ne semble pas près d'être résorbé: la querelle sino-soviétique.

Pour le moment c'est d'abord à l'Union soviétique qui, par le biais de ses alliés vietnamien et laotien, renforce sa position stratégique dans la région et menace le sud de la Chine, que profitent ces conflits. Mais, à terme, le Vietnam de cinquante millions d'habitants peut-il se passer, pour des raisons de géographie autant que de bon sens, de vivre en bonne entente avec son voisin qui en compte près d'un milliard? Cette question, beaucoup se la posent dans les capitales du Sud-Est asiatique.

Capitales inquiètes, car les rouages d'un énorme engrenage se sont mis en marche à nouveau au-dessus de leurs têtes, et cette fois, sans la participation de l'Occident, mais avec celle des deux géants communistes. Cette distinction politique n'est d'aucun réconfort pour les pays de la région qui craignent, une fois de plus, d'être happés, bon gré mal gré, dans une crise majeure débouchant sur la guerre.

FIN

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à
286-1201

Voir autres annonces classées, en page 26

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

LAURENTIDES

STE-ADÈLE: bungalow 3 chambres, 2 s./bains, bien décorée, près pentes de ski, un vrai bijou. Conditions faciles, prix demandé $65,000. MLS. **C. Larose, 435-3443, 1-228-3605 (rés.).**

STE-ADÈLE, cottage 7 pièces, grand terrain, magnifique vue sur pentes de ski & golf. Faut voir pour apprécier. Demande $75,-000. **C. Larose, 435-3443, 1-228-3605 (rés.).**

ESTÉREL: Magnifique bord de l'eau, 2 salons, 2 foyers, beau terrain paysagé privé, meublé. Prix d'aubaine négociable, $110,000. **C. Larose, 435-3443, 1-228-3605 (rés.).**

LAC ACHIGAN, bord de l'eau 200', terrain 50,800 pi. car., maison 4 chambres, 1½ s. bain, tapis mur à mur, meublé, foyer, abri à bateau double, garage, atelier, un des derniers beaux "bord de l'eau" sur le lac Achigan. MLS. **G. Patry, 435-3443, 1-228-3063 (rés.).**

21-10-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE



BOUCHERVILLE: Bungalow brique, 5 pièces, planchers bois franc. Abri d'auto. Piscine creusée. Grand terrain clôturé, près parc, écoles. **F. Gagné, 679-1110, 466-4778.**

Fiducie du Québec
courtier
21-10-78

VILLE MONT-ROYAL

Disponible le 1er novembre. Cottage semi-détaché, 4 chambres à coucher, 1½ salle de bain, salon avec foyer naturel, beau jardin, à proximité du centre, complètement redécoré. Veuillez communiquer avec **Mme F. Lesage Woodfine, 739-6883 ou 731-6817.**

Frank Norman & Cie Ltée
courtiers licenciés
731-6817
23-10-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montreal Trust

APPARTEMENT CO-OP - Centre-ville - rue Sherbrooke Ouest. Appartement luxueux. Salon avec foyer, salle à dîner, cuisine moderne, 2 chambres, 2 salles de bain. MLS. **Gaston Piché, 735-2281, 366-1836.**
C.S.P. Woodland - Duplex attaché - rénové en 1977. Chauffage central. 110-220 volts. Sous-sol en ciment. Grande cour. Bon revenu. Excl. **Pauline D. Girard, 735-2281, 731-6738.**
21-10-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montreal Trust

ST-LAMBERT

Duplex 2 x 5½, très grandes pièces, en excellent état. Près transport, écoles. Piscine intérieure. Bref, un bon achat!

BROSSARD

Choix de propriétés dans secteur "T", "P" et "S", les prix varient selon les propriétés. Excellent investissement. Pour détails, **Mme Huguette L. Godin, 672-6450, 672-1839.**
21-10-78

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

COURTIER

AHUNTSIC, pas d'agent, 10,900 Péloquin près du parc Stanley, idéal pour professionnel. Entrée secondaire par le côté, 4 chambres à coucher, 8 pièces au total. Garage intérieur. Sous-sol fini. Terrain 50 x 128 pieds. Bâtisse 37 x 45 pieds. En très bonne condition. Pierre Jorno, bureau: 332-5136. Résidence: soir et fin de semaine: 389-8621 ou 332-4602. 23-10-78

N.D.G., avenue Vendôme, limite Westmount, vente privée. Cottage semi-détaché, 4 chambres à coucher, 1 powder room, 1 salle de bain complète plus 1 autre, salon avec foyer, salle à dîner, vaste cuisine, petite pièce attenante. Grand sous-sol fini, jardin, garage. Prix: $67,000. Agent s'abstenir. Pour rendez-vous: 486-2785. 23-10-78

LAVAL, bungalow moderne, 7 pièces, foyer, vente urgente: travail à l'étranger. Cèderais pour balance d'hypothèque plus $4,000.00 comptant. 667-2935, 666-1433. 21-10-78

DUVERNAY, près de Val-des-Arbres, 2 maisons neuves de luxe, foyer en pierres, garage double, salle de séjour et salle à dîner. Très bien situées. 663-7809 après 5 hres. 23-10-78

OTTERBURN: Très belle propriété - 7 appartements - sous-sol fini - foyer briques - terrain paysagé professionnellement - allée asphaltée. Bernard Fuseiller 467-9720, 467-2156. Imm. Select, courtiers 21-10-78

OTTERBURN: Vue sur Montagne - bungalow briques aluminium - 4 chambres - foyer - sous-sol fini - abri auto - allée asphaltée - terrain paysagé - pommiers. Bernard Fuseiller 467-9720, 467-2156. Imm. Select, courtiers 21-10-78

ST-HILAIRE: Réduit à $39,900.00 - encore négotiable - superbe bungalow - 8 pièces - salle dîner - foyer - salle familiale - grand terrain - piscine. Albert Simon 467-2156, 658-8216. MLS. Imm. Select, courtiers 21-10-78

ST-HILAIRE: Superbe split-level brique 8 pièces - tapis - 2 salles de bains - garage - terrain boisé - privé - patio - appelez Albert Simon 467-2156, 658-8216. MLS. Imm. Select, courtiers 21-10-78

STE-FOY, 2997 Summerside, bungalow luxueux, 60 pieds de façade, abri d'auto. Garage. Terrain 13,872 p.c.. 6 pièces au rez de chaussée, 6 pièces finies au sous-sol. Libre pour occupation. Le jour: 694-3277 23-10-78

Grande maison de 12 pièces, 2 salles de bain, située au quai de Pointe-au-Pic, près Manoir Richelieu. Splendide vue sur fleuve. Téléphonez entre 6 et 8 hres le soir. (418) 665-2800. 21-10-78

STE-FOY, bungalow pierres et briques, 7 pièces, 5 au sous-sol, tapis mur à mur, cuisine rénovée. Garderobe de cèdre. Central. $57,500.00. 1-418-651-2752. 14-11-78

AHUNTSIC, bungalow agrandi, 6 pièces à l'étage principal, 3 grandes chambres, + salle de jeu et pièces au sous-sol. Commodités nombreuses. Idéal pour famille. Près écoles et collèges. $57,000.00. 1465 Sauriol Est. Tél.: 388-8781. 23-10-78

Boucherville, modèle tant recherché, près du golf, split-level, "montagnard", 4 chambres, foyer, garage, piscine creusée, décoration superbe. MLS. Chantal Trudel 655-3060, 655-1166. Probitec Trust, courtier. 21-10-78

BOUCHERVILLE, bungalow pierre/brique 1973, 54 x 29. 7,000 pi. paysagement professionnel. 5½ plus 1 chambre/bureau au sous-sol plus garage. $60,000. comptant, $20,000. à re-financer en mai 79. Occupation janvier/juillet 79. Pas d'agent. 655-3356, 20 à 22 hres. 23-10-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

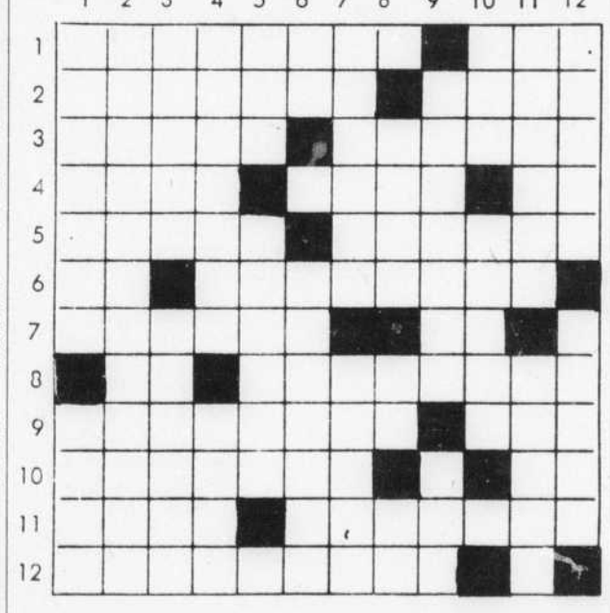
Lanoraie, face au fleuve, maison Québécoise 1900, rénovée dans le style, grand terrain, bon prix. Jacqueline Lemai, 1-586-2396, Caisse d'Établissement de Joliette, courtier. (1237). 23-10-78

St-Lin des Laurentides, maison hiver-été, 4½, chauffage électrique, grand terrain, 85,000 p.c. partie cultivable, partie boisée, bord de la rivière. $20,000. 1-222-2994. 23-10-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

PONT-VIAU, 8 x 5½, classe 32, revenu $21,720. Pas d'agent. 669-3458. 21-10-78

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—D'un froid piquant. — Peine des damnés.
2—Action de lire. — Fruit du cocotier.
3—Pénètre. — Saillie du côté externe de la paume de la main.
4—Hala un bateau. — Ce que la morale prescrit de faire. — Renforce l'affirmation.
5—De la Russie. — Doigt du pied.
6—Quatre. — Totalité des cloches d'une église.
7—Communique par révélation divine. — Édouard.
8—Adverbe de lieu. — Ne saura pas.
9—Asseoir de nouveau. — Souverain.
10—Défaut de présence. — Gadolinium.
11—Plat et uni. — Signe d'une dignité, d'une fonction.
12—Instrument servant à mesurer la distance qui sépare un observateur d'un point éloigné.

Verticalement

1—Faner. — Enlèvement.
2—Qui peut être renouvelé.
3—Affection subite qui frappe le malade comme un coup. — Personne liée à un suzerain par l'obligation de foi et hommage.
4—Rebut de soie. — Nom donné à diverses espèces de cassier d'Afrique et d'Asie.
5—Pronom relatif. — De l'Eolie.
6—Patrie d'Abraham. — Traite, discute pour arriver à un accord.
7—Père d'Andromaque. — Dissent qu'une chose n'est pas vraie.
8—Homme misérable. — Métal précieux. — Strontium.
9—Déterminer l'axe d'une pièce. — Personne sotte.
10—Cadeau. — Sorte de canard.
11—Ancienne région de la Nouvelle-France. — Retranche quelque chose sur les bords.
12—Ensemble des phénomènes de la vie mentale. — Désagréable à la vue (fém.).

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	A	C	A	D	A	M	I	S	A	G	E
2	O	U	A	T	I	N	E	R	■	L	I	T
3	I	R	R	E	M	E	D	I	A	B	L	E
4	T	O	I	L	E	■	U	S	N	E	E	■
5	I	R	A	I	■	N	S	■	A	R	T	A
6	R	A	T	E	L	I	E	R	■	G	I	N
7	■	L	I	R	E	■	R	E	L	I	E	■
8	J	■	D	■	G	L	A	C	I	E	R	E
9	A	V	E	N	U	E	■	T	E	R	■	E
10	M	O	■	A	M	U	S	E	R	■	Z	R
11	B	I	P	I	E	D	■	U	■	C	O	I
12	E	R	O	S	■	E	D	R	E	D	O	N

Hollywood fête les 50 ans de Mickey

NEW YORK (AFP) — Hollywood s'apprête à fêter, avec faste, les 50 ans de Mickey Mouse, la souris superstar qui n'a jamais vieilli. Née le 18 novembre 1928, sous le crayon de Walt Disney, dans un dessin animé intitulé "Steamboat Willie", Mickey a marqué dès ses débuts l'histoire du cinéma américain. Cette petite souris tenait la vedette dans le premier dessin animé sonore.

Personnage modeste, Mickey s'est produit dans de nombreux courts métrages et à la télévision, mais n'est plus apparu dans un grand film depuis 1953, avec "The Simple Things". Inoubliable interprète de "Fantasia", Mickey, dont les grandes oreilles rondes et la petite culotte rouge sont connues de tous les enfants, est restée au fil des ans une vedette très populaire. Sous forme de tee-shirt, de masque de carnaval, ou même de téléphone, il est omniprésent.

Son demi-siècle sera célébré avec grandeur. Un train, "The Mickey Mouse Special", doit quitter le 13 novembre Los Angeles pour New York, avec 57 arrêts sur la route. Un show de 90 minutes, le 19 novembre, réunira ses prestigieux admirateurs, allant des grands noms d'Hollywood, comme Mel Brooks ou Gregory Peck, à l'ancien président Gerald Ford.

Cinq courts métrages, intitulés "Bon anniversaire Mickey Mouse", seront produits pour cette occasion. Un disque commémoratif, un film super 8, et des millions de panoplies seront distribués à plus de 10,000 détaillants sur tout le territoire américain. Un hommage spécial sera rendue à la souris par l'Académie du cinéma à Berverly Hills. Une exposition à la librairie du Congrès de Washington et une retrospective au musée d'art moderne de New York sont également prévues.

Enfin, Mickey en personne rendra une visite à la petite fille la plus célèbre des États-Unis, Amy Carter, la fille du président, qui recevra la célèbre souris dans le cadre vénérable de la Maison Blanche.

Un 1er centre d'évaluation des dommages

QUEBEC (PC) — Le premier centre d'évaluation des dommages matériels résultant d'accidents d'automobiles sera établi dans la banlieue ouest de la ville de Québec, soit dans le secteur Sillery-Sainte-Foy-Cap-Rouge.

C'est ce qu'a révélé le directeur général du Groupement des assureurs automobiles (GAA), M. Yves Breton.

Organisme regroupant tous les assureurs privés du Québec, le GAA s'est vu confier par la loi 67 sur l'assurance automobile, le mandat d'établir une convention d'indemnisation directe, ce qui a été fait le 1er mai dernier, et d'établir ou agréer un réseau de centres d'évaluation à la grandeur du Québec.

M. Breton a révélé que l'opération de ce premier centre sera confiée à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres qui sera lancé prochainement.

Pour 1979, les priorités de l'organisme seront d'établir des centres d'évaluation dans les agglomérations urbaines de Montréal et Québec. Par la suite, ce réseau sera étendu aux autres régions de la province.

Parizeau à Rome

QUEBEC (PC) — Le ministre des Finances et du Revenu, M. Jacques Parizeau, représentera le gouvernement du Québec dimanche à Rome aux cérémonies marquant l'avènement du pape Jean-Paul II.

M. Parizeau fera le voyage avec son épouse, précise un communiqué du cabinet du premier ministre.

Directive de l'Immigration

OTTAWA (PC) — Le ministère de l'Immigration vient d'émettre de nouvelles directives concernant les résidents permanents qui reviennent au Canada après une absence de plus de 183 jours.

Le résident permanent est une personne avec un statut d'immigrant reçu qui n'a pas encore obtenu la citoyenneté.

Avant leur départ du Canada pour plus de six mois ou de représentants du ministère canadien à l'étranger, ces résidents pourront maintenant obtenir un permis qui leur facilitera le retour.

Le ministère explique que le résident qui passe plus de 183 jours à l'étranger au cours d'une période de 12 mois est présumé avoir abandonné sa résidence canadienne, à moins d'avoir convaincu un officier de l'immigration que tel n'est pas le cas.

C'est pourquoi, à l'avenir, le résident pourra obtenir un permis avant même de quitter le pays, établissant qu'il n'a pas du tout l'intention d'abandonner son statut d'immigrant reçu.

DES QUATRE COINS DU MONDE

■ Décès de Jean Prouvost

PARIS (AFP) — M. Jean Prouvost, ancien fondateur, propriétaire et directeur de journaux, dont l'hebdomadaire "Paris Match", ancien ministre et grand industriel textile, est mort dans la nuit de mardi à mercredi à l'âge de 93 ans, à Yvoy-le-Marron (centre de la France). Né en 1885 à Roubaix, dans une vieille famille de lainiers, il est attiré par le journalisme dès son adolescence: il achète "Paris-Midi". En 1924, "Paris-Soir" en 1930, fonde l'hebdomadaire féminin "Marie-Claire" en 1937 et le poste "Radio 37" et rachète en le modifiant profondément l'hebdomadaire "Match" en 1938. Ministre de l'Information dans le cabinet de M. Paul Reynaud du 5 au 16 juin 1940, il s'est refugié à Lyon. Après la libération, il dirige notamment "Paris-Match" (1949-1975), "Marie-Claire", "Parents", et est copropriétaire du "Figaro" (1950-1975). Il s'était retiré en 1975 de la direction effective des affaires qu'il avait créées.

■ Cordée de femmes sur l'Annapurna

KATMANDOU (AFP) — Une cordée de quatre alpinistes américaines a atteint le 15 octobre le sommet de l'Annapurna, dans l'Himalaya, a annoncé mercredi le ministre népalais du Tourisme à Katmandou. Cette équipe, a précisé le ministère, fait partie de l'expédition de treize femmes américaines qui s'est lancée à l'assaut de l'Annapurna (8.091 M). Une seconde cordée, a-t-il indiqué, devait arriver au sommet le 17 octobre.

■ 10 enfants suisses sauvés des neiges

MATTMARK (AFP) — Les dix enfants partis s'entraîner au ski de fond et bloqués par des chutes de neige dans les Alpes de la région de Mattmark ont été sauvés mercredi après-midi par une hélicoptère de l'armée helvétique. Les dix enfants, de nationalité suisse, sont indemnes. Ils se trouvaient dans un refuge, à 2,800 mètres d'altitude. Ils habitent Saas Grund, une petite localité à une vingtaine de kilomètres de Mattmark, indique la police.

■ Faux lingots d'or saisis

LAUSANNE (Reuter) — La police suisse a annoncé mercredi l'arrestation de sept personnes accusées de vendre de faux lingots d'or. Elle estime que la bande aurait pu passer par la France. La police précise avoir saisi près de 30 kilos de faux lingots de 50 grammes, qui auraient eu une valeur de 400,000 francs suisses s'ils avaient été authentiques. Les lingots portaient la marque du Crédit suisse mais ne pesaient que 33 grammes et n'étaient pas accompagnés de certificats d'authenticité.

NOUVEAU TAUX **9.25%** chaque année pendant 7 ans

Avis

à tous ceux qui ont acheté ou qui comptent acheter des Obligations d'Epargne du Canada, émission 1978/79

Le taux d'intérêt est porté à

9.25% chaque année pendant 7 ans

[même si les formulaires d'achat et les certificats d'obligations indiquent les anciens taux].

- Le taux d'intérêt étant haussé à 9.25% à partir du 1er novembre 1978 jusqu'à échéance en 1985, voici comment une obligation à intérêt composé de $100 croîtra:

1er nov.	Valeur	1er nov.	Valeur
1979	$109.25	1983	$155.63
1980	$119.36	1984	$170.03
1981	$130.40	1985	$185.76
1982	$142.46		

- Dans le cas des obligations à intérêt régulier, une coupure de $1 000 vous rapportera maintenant $92.50 chaque année pendant 7 ans.

- Ceux qui auront acheté avant le 16 novembre leurs Obligations d'Epargne du Canada selon le Mode d'épargne sur le salaire ou selon le Mode d'épargne mensuelle continueront d'utiliser les tableaux de versements basés sur le taux de 8.90%. Ceux qui souscriront après le 15 novembre verront leurs versements ajustés en fonction du nouveau taux de 9.25%.

- Sur tous les achats au comptant effectués après le 15 novembre, un intérêt au taux de 9.25% sera calculé à partir du 1er novembre jusqu'à la fin du mois de l'achat.

- Tous les autres avantages et caractéristiques demeurent inchangés.

- Avec ce taux d'intérêt haussé à 9.25%, les Obligations d'Epargne du Canada sont plus que jamais une chance en or de faire fructifier votre argent.

une chance en or